

Publication effectuée avec l'appui de
**l'Administration générale de l'Enseignement et
de la Recherche scientifique. Service général
du pilotage du système éducatif**

n° 77

39^e année

1-2015

La Chine :
regards multiples

Fédération des Professeurs de Géographie

Composition du Conseil d'Administration

Président

J-F CLOSE-LECOCQ

Vice-présidents

L. AIDANS

N.

Secrétaire Générale

M-L PAPY
rue de Fexhe, 21 - 4350 Remicourt

Trésorier

P. GRIDELET
rue Jamagne, 12A - 4570 Marchin

Administrateurs

B. ANDRIES, M. BARBÉ, A. BARTHELEMI, A. BROWET, M. CLAESSENS, A.
CONRARDY, A. DUBREUCQ, L. FARACI, . FOSCHI, F. GOCHÉL, C. JACQUES,
J-L MULLIER, C. NYS, C. PARTOUNE, N. REKIK, B. MERENNE-SCHOUMAKER

Éditorial

Aujourd'hui, la Chine est abordée pratiquement dans tous les programmes de géographie de l'enseignement secondaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais quoi enseigner et comment amener les élèves à découvrir toutes les facettes d'un tel pays ? Comment suivre parallèlement l'évolution du pays tant dans le domaine économique que géopolitique, social ou environnemental ?

Ces questions sont à l'origine de ce numéro spécial de GEO et des Feuillettes qui l'accompagnent, comme d'ailleurs un travail donné à une élève de 6e année du secondaire et qui fut accompagné par une des deux responsables de ce numéro. Comment aider cette étudiante et comment l'amener à prendre en compte toute la complexité de la question qu'elle devait traiter tant est abondante la quantité d'informations qui lui sont consacrées ?

L'idée d'un numéro spécial sur la Chine a alors été discutée puis acceptée au sein du Conseil d'Administration de la FEGEPRO et il a été décidé de tenter de réunir des articles sur des aspects de la Chine peu présents dans les dossiers pédagogiques disponibles afin d'élargir les regards sur ce grand pays. Pour rassembler ces articles, nous avons sollicité une quinzaine d'auteurs qui étaient intervenus au Festival international de la Géographie de Saint-Dié-des-Vosges en 2013 dont le thème était : « La Chine, une puissance mondiale ». Sept ont répondu à l'appel et ont envoyé un texte souvent proche de leur conférence initiale, mais toujours complété, remis en forme, actualisé et bien illustré. Parallèlement, nous avons sollicité un politologue de l'ULB. Lui aussi a accepté de compléter et de réactualiser son texte sur « la grande transformation de la Chine » initialement paru dans la revue Artichaut de l'ULB. Enfin, nous avons reçu d'une étudiante qui termine ses études en Droit à l'ULg un résumé de son mémoire consacré au droit de la concurrence, un sujet peu connu et qui permet de mieux comprendre l'évolution de l'économie chinoise.

D'où ce volume qui comprend neuf contributions abordant des thématiques bien différentes telles que la géohistoire comparée de la Chine et de l'Europe, les stratégies chinoises dans le domaine des matières premières, les entreprises chinoises à l'étranger, les ports chinois et la conteneurisation, le développement durable et les problèmes d'environnement, le tourisme intérieur chinois, Hong Kong, le droit de la concurrence et les défis et réponses du pouvoir chinois face à la grande transformation de la Chine.

Ce GEO est par ailleurs complété par plusieurs dossiers dans les Feuillettes : deux séquences pédagogiques réalisées par des enseignants, les leçons tirées de l'encadrement du travail de recherche effectuée par une étudiante de 6e année sur « La Chine victime des délocalisations dans le Monde » et une bibliographie commentée et illustrée sur la Chine.

À l'issue de ce travail, nous souhaiterions vivement remercier tous les auteurs ayant contribué à ce numéro ainsi qu'Émile Mérenne et Bernard Andries qui ont relu avec beaucoup d'attention ce GEO 77.

Bernadette Mérenne - Schoumaker et Marie-Louise Papy
Co-Responsables du numéro

Table des matières

Éditorial : Pourquoi un GEO sur la Chine ?	3
Christian GRATALOU : Chine / Europe : un match géohistorique	5
Bernadette MERENNE-SCHOUMAKER : Chine et matières premières : entre satisfaction des besoins et anticipation sur la raréfaction des ressources	15
François BOST : Les entreprises chinoises à la conquête du Monde	27
Jacques CHARLIER : Le spectaculaire essor des ports à conteneurs chinois entre 1992 et 2012	35
Guillaume GIROIR : Développement durable et territoire en Chine : transitions, typologie et enjeux	53
Benjamin TAUNAY : Le tourisme intérieur chinois, prisme de compréhension des transformations de la société depuis la politique d'ouverture	65
Yves BOQUET : « Un pays, deux systèmes » : Hong Kong, une autre Chine	75
Cléo LISMONDE : La Chine et le droit de la concurrence	89
Thierry KELLNER : La « grande transformation » de la Chine : défis et réponses du pouvoir chinois	95

Chine / Europe : un match géohistorique

GRATALOUP Christian
Professeur émérite à l'université Paris Diderot
UMR Géographie-cités
191, rue Saint-Jacques 75005 Paris
Grataloup.c@wanadoo.fr

Mots clés : Géohistoire, empire, économie-monde, Chine, Europe

La Chine est devenue incontournable pour comprendre le Monde d'aujourd'hui et de demain, donc pour tout enseignement de géographie. Si l'on veut éviter de faire appel à une historicité essentialiste qui fait de la Chine une exception, tout comme l'Europe, il n'est pas inutile de croiser temps long et réflexion géographique sur les situations de ces deux ensembles sociaux majeurs dans la géographie de l'Eurasie. Cela permet également de faire réfléchir sur la notion d'empire et symétriquement de son contraire, l'économie-monde ou monde polycentrique.

S'il est un topo du comparatisme historique, c'est bien, pour les auteurs occidentaux, de mettre la Chine en regard de l'Europe ⁽¹⁾. Au XIXe siècle, toutes les sociétés non occidentales, confrontées à leur impuissance face à l'impérialisme européen, n'ont pu que se demander « Que s'est-il passé ? », pour reprendre le titre d'un ouvrage de Bernard Lewis ⁽²⁾ analysant le désappointement des Ottomans constatant l'inversion du rapport de force avec leurs voisins de l'ouest. En revanche, les Occidentaux ne se sont guère étonnés de leur supériorité, même s'il arrivait à certains de reconnaître quelques intérêts à d'autres civilisations, sauf pour un cas : la Chine. La formule prêtée à Napoléon, « Quand la Chine s'éveillera, le monde tremblera », dont Alain Peyrefitte fit le titre d'un best-seller effectivement prémonitoire ⁽³⁾, outre qu'elle témoigne d'une opposition classique de la pensée des Lumières entre les sociétés en sommeil, parties plus tôt dans la marche au progrès, mais ultérieurement refroidies, et l'Europe, plus tard venue, mais éveillée, bouillonnante, exprime bien l'étonnement des Européens d'avoir devancé une si impressionnante civilisation. S'il fallait une référence historique pour illustrer ce comparatisme persistant, celle du fondateur de la géohistoire, Fernand Braudel, suffirait. Dès l'ouverture de Civilisation matérielle, économie et capitalisme, XVIe-XVIIIe siècle, il met en parallèle les masses démographiques des deux extrêmes de l'Eurasie ⁽⁴⁾. Plus récemment, sur des bases quantitatives beaucoup plus assurées, Kenneth Pommeranz a confronté les dynamiques économiques de l'Europe et de l'Empire du Milieu ⁽⁵⁾.

La fulgurante croissance et l'insertion internationale de la Chine post-maoïste, depuis 1976, offrent à cette question lancinante une actualité évidente pour un public très large. Cependant, c'est le type d'interrogation qui laisse trop souvent perplexe la recherche académique, méfiante vis-à-vis de problématique extra-large, surtout au temps de la micro storia. Les premiers concernés par la recherche de pistes de réflexion sont certainement les enseignants, non seulement parce que leurs élèves sont frappés par l'omniprésence chinoise dans le champ économique mondial, mais déjà parce que les programmes leur enjoignent d'étudier la puissance de la Chine, problématique contemporaine qui relève donc traditionnellement plutôt de la géographie.

⁽¹⁾ Cet article représente la mise en écrit d'une conférence prononcée au Festival International de Géographie 2013, le 5 octobre 2013.

⁽²⁾ Bernard Lewis, 2002, *Que s'est-il passé ? L'islam, l'Occident et la modernité*, Paris : Gallimard.

⁽³⁾ Alain Peyrefitte, 1973, *Quand la Chine s'éveillera*, Paris : Fayard.

⁽⁴⁾ Fernand Braudel, 1979, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme, 16e-18e siècle*, 1979, Paris : Armand Colin; voir en particulier le graphique page 14 du tome 1 qui confronte l'évolution de 1200 à 1850 des ensembles démographiques chinois et européens.

⁽⁵⁾ Kenneth Pommeranz, 2010, *Une grande divergence. La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale*, Paris : Albin Michel, collection « L'évolution de l'humanité ». L'édition originale aux Etats-Unis est de 2000, la traduction française de Nora Wang et Mathieu Arnoux de 2010.

Or la (relative) « trahison des clercs » laisse la place à des discours souvent bien simplificateurs, d'autant plus que la perception de l'ascension chinoise participe à une morosité européenne souvent qualifiée de « déclinisme ». Résultat : de vieilles formules fondées sur les immanences civilisationnelles sont recyclées. La Chine industrielle et centralisée, les traditions de respect de l'autorité ou des aînés qu'on lui prête reviennent, curieusement d'ailleurs, car elles avaient déjà servi au XIXe siècle pour expliquer le « retard » de la même société. Le confucianisme, en particulier, naguère mobilisé pour justifier la difficulté de pénétration de la modernité, devient un facteur majeur de l'efficacité de l'entreprise chinoise.

Si l'on revient à Braudel, qui écrivait pourtant à un moment où le réveil de l'Orient était encore imperceptible, Japon excepté, on constate qu'il mettait en valeur des dynamiques démographiques et économiques, des éléments de « civilisations matérielles », dont le cadrage n'était ni le temps très court des évolutions politiques sur quelques décennies, ni la quasi-éternité civilisationnelle. La question posée dans le champ géographique suppose une temporalité feuilletée, ancrée dans une longue durée, multiséculaire, mais sans éternité, qui reste historique. Cette perspective, qu'on peut justement qualifier de géohistorique, prend particulièrement en compte deux dimensions géographiques : la situation des deux ensembles sociaux dans le Monde et leurs organisations spatiales internes respectives, les deux niveaux scalaires étant en interrelation. Cela évite assurément de recourir aux vieilles explications par les « conditions géographiques », le milieu naturel, comme le fait Kenneth Pommeranz, puisque, après avoir mesuré le plus grand développement de la province du Guanzou par rapport à l'Angleterre (deux ensembles sociaux sensiblement de mêmes tailles démographiques et kilométriques), il finit par justifier le « décollage économique » britannique par la présence de houille. Ne serait-il pas plus efficace de simplement rappeler que, si les bateaux britanniques allaient à Canton, aucune jonque ne faisait le voyage de Londres, que les réseaux mondiaux en voie d'affirmation étaient alors centrés sur l'Europe occidentale et, donc, que la seule échelle « civilisationnelle » n'expliquait que peu de choses...

Le contexte géographique contemporain n'est pas la seule raison de mettre en balance les deux masses aux deux bouts de l'Eurasie ; il y a également une dimension épistémologique qui découle de cette permanence comparatiste. Chine et Europe composent les types-idéaux de deux grandes configurations géohistoriques, le couple théorique que Braudel a emprunté à Immanuel Wallerstein : les empires-mondes face aux économiques-mondes ⁽⁶⁾. Pour cela, partons de la veille de la « grande divergence », au moment où les traits mondiaux marqués par l'Europe vont s'affirmer. Sur une planche d'atlas historique représentant le Monde au XVIIIe siècle ⁽⁷⁾, les deux extrêmes de l'Eurasie ne présentent nullement des configurations géopolitiques semblables. À l'est, l'empire Qing figure un ensemble compact qui tend à mordre sur les sociétés voisines. Kenneth Pomeranz publie d'ailleurs page 552 une carte intitulée « L'empire Qing à son apogée (XVIIIe siècle) » dont pourrait se souvenir la géopolitique actuelle, tant elle indique les tentations impérialistes actuelles de la première puissance économique mondiale.

En revanche, à l'ouest de l'Ancien Monde, la plus étendue des entités politiques, le royaume de France est bien modeste par rapport à l'Empire chinois. Mais il n'est que l'une des pièces d'un ensemble multipolaire comprenant bien d'autres entités, aux natures variées (royaumes, cités États, principautés, confédérations, etc.), aux dimensions diverses, mais souvent modestes ; cependant cet ensemble européen, pris globalement, pèse aussi lourd démographiquement et probablement économiquement que la Chine. Surtout, ce que n'indique pas forcément un planisphère politique, des Européens sont présents presque partout sur le globe, ayant colonisé l'Amérique, mettant la main sur une partie de l'Asie méridionale, contrôlant les routes maritimes du monde. Ce sont des vaisseaux anglais ou hollandais, après les galions portugais et espagnols, qui commercent à Canton et tentent de forcer d'autres ports de l'Empire du Milieu, et non des jonques chinoises qui pénètrent dans les ports d'Anvers, d'Amsterdam ou de Londres.

Cette dissymétrie s'amorce trois siècles plus tôt, alors que ces deux ensembles avaient, presque simultanément, débuté de grandes aventures maritimes, mais que les Chinois stoppèrent les voyages outremer très vite, alors que des Européens persévèrent. Une telle différence de dynamique n'est pas sans lien avec celle des configurations, impériale à l'est, polycentrique à l'ouest. C'est donc après avoir rappelé ces différences de dynamiques qu'on pourra revenir sur ces deux configurations géohistoriques.

⁽⁶⁾ Immanuel Wallerstein, 1980, Le système du Monde du XVe siècle à nos jours (Flammarion, tome 1, Capitalisme et économie-monde, 1450-1640, et tome 2, Le mercantilisme et la consolidation de l'économie européenne, 1600-1750, 1984), repris dans Braudel, 1979, tome 3.

⁽⁷⁾ Par exemple, le planisphère page 126 de l'Atlas historique universel dirigé par Jacques Bertin (Minerva, 1997).

1. LA BIFURCATION DU XVe SIÈCLE

L'interconnexion entre toutes les sociétés humaines, ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la mondialisation, prend ses racines dans le très ancien réseau d'échanges qui irriguent depuis plusieurs millénaires l'Ancien Monde, des mers de Chine à la Méditerranée. Ce lacis de routes, maritimes et continentales, s'était progressivement densifié et étendu. Ce processus, qui n'allait pas sans retour en arrière, a été globalement très lent, jusqu'au XIIIe siècle. C'est à la fin du XVe siècle que se produisirent les innovations décisives : le contournement de l'Afrique et l'établissement de routes transatlantiques, ce que l'historiographie européenne du XIXe siècle nomma les « Grandes Découvertes ». Pourtant, la Chine a été bien proche de tracer les mêmes chemins.

1.1. À l'est : Zheng he

De 1405 à 1432 de très grandes flottes chinoises sillonnèrent le Pacifique occidental et l'Océan indien allant au moins jusqu'au détroit du Mozambique. Sept grandes expéditions furent conduites sous la direction de l'amiral Zheng he (1371-1433). Cet eunuque, dont la famille était d'origine mongole et qui avait la particularité d'être musulman, était l'un des principaux dirigeants de l'entourage du deuxième empereur Ming, Yongle (1403-1424). Si son fils et successeur, Hongxi (1424-1425), est moins favorable à ces voyages, son petit-fils, Xuande (1425-1435), reprend la projection lointaine de la flotte impériale. Il ne faut, en effet, pas comprendre des expéditions comme des opérations coloniales aux divers sens du terme. Il ne s'agissait pas d'une volonté de conquête, même si la capacité militaire des troupes embarquées a permis de briser d'éventuelles résistances, comme ce fut le cas au Sri Lanka avec le royaume de Kotte en 1410-1411.

L'Empire Chinois ne pouvait pas non plus concevoir ces contacts lointains comme destinés à tisser des liens commerciaux. La notion de commerce extérieur, puisqu'elle suppose une certaine égalité de statut, au moins théorique, entre les partenaires, était soluble dans la vision chinoise du monde. Ce que des sociétés étrangères donnaient à des représentants de l'Empire ne pouvait être envisagé que comme des tribus, des hommages attestant leur soumission au moins formelle. Réciproquement, si l'on peut dire, les produits chinois offerts en échange ne pouvaient que symboliser la bénévolence, la bonté impériale, envers des peuples qui, à juste titre, reconnaissaient la prééminence chinoise. Certes, une telle mise en scène a pu cacher d'authentiques transactions économiques, ainsi que ce fut le cas du XVIIe au XIXe siècle avec les marchands occidentaux à Canton, et une finalité commerciale n'est pas totalement à exclure des motivations de ces expéditions. Cependant la dissymétrie d'intérêt avec les voyages européens est évidente.

Ce qui ne veut pas dire qu'il ne s'agissait pas d'opérations que l'on pourrait qualifier aujourd'hui d'impérialistes. La flotte chinoise vise à assurer la sécurité des routes sous protection impériale. Une telle vision géopolitique n'est pas sans évoquer la politique actuelle dite du « collier de perles » destinée à contrôler les lignes maritimes entre le golfe arabo-persique et la mer de Chine. Mais l'idée dominante reste que la Chine produisait tous les biens désirables et que les peuples barbares, tant qu'ils n'étaient pas sinisés, ne pouvaient pas présenter beaucoup d'intérêt. De fait, rien à voir avec les addictions insatisfaites des Européens.

1.2. À l'ouest : de la Macaronésie aux Antilles

L'aventure européenne dans l'Atlantique commence vraiment à la fin du XIVe siècle. Certes, il eut, du Xe au XIIIe siècle l'épisode viking dans l'Atlantique septentrional, les navires norvégiens gagnèrent les Féroé, colonisées vers 825, puis le Groenland vers 860, pour finalement atteindre le Labrador aux environs de l'an mil. Mais ce chemin en sauts de puce fut sans lendemain, coupé par le début du Petit âge glaciaire, à partir du XIVe siècle, qui condamna les établissements groenlandais. Surtout, il ne semblait satisfaire aucun besoin du grand commerce européen.

En effet, à l'extrême occident des échanges aux longs cours de l'Ancien Monde, des routes de la Soie et des Épices, les Européens avaient pris goût à des produits exotiques, ceux qu'ils appelaient les « épices » : poivre, cannelle, girofle, mais surtout le sucre, ainsi que l'indigo et quelques autres biens issus de végétaux tropicaux. Le commerce italien assurait le dernier maillon d'une chaîne partant de l'Inde, des Maldives, voire de Chine. Leur consommation, en tout cas celle de quelques privilégiés, avait considérablement augmenté au XIIIe siècle lorsque les caravaniers mongols s'étaient rendus maîtres d'une très grande partie de l'Eurasie. Grâce à la pax mongolica, les produits commerciaux circulèrent plus massivement,

mais aussi les nouveautés techniques : la boussole, la poudre à canon, l'imprimerie, inventions chinoises, atteignent l'ouest de l'Ancien Monde. Les Européens, en particulier par le succès considérable du Livre des Merveilles (ou Devisement du monde) de Marco Polo, qui séjourna en Chine de 1274 à 1290, devinrent fascinés par Cathay, selon le nom qu'ils donnaient à la Chine, qu'ils se prirent à rêver d'atteindre.

Mais cette première esquisse de mondialisation fut brutalement remise en cause durant la première moitié du XIV^e siècle. L'immense construction géopolitique des descendants de Gengis Khan se fractionna, victime d'une extension géographique impossible à maîtriser durablement, victime aussi de l'accélération des circulations qui diffusèrent une maladie venue de Chine, la Peste noire. La décrue démographique commencée par la population chinoise au milieu du XIII^e siècle s'achève par celle de l'Europe au milieu du siècle suivant après avoir affecté toutes les sociétés de l'Eurasie et du monde méditerranéen. Les troubles géopolitiques consécutifs induisirent un très net ralentissement des échanges Est-Ouest. Pour les classes dirigeantes européennes, cela se traduisit par une faim des épices. Les marchands italiens continuaient à acheter du sucre et d'autres produits tropicaux dans les Échelles du Levant, mais au prix d'une hémorragie de métaux précieux que l'Europe ne produisait pratiquement plus. Une poussée exploratoire européenne se produisit alors dans toutes les directions, afin de pallier cette double pénurie.

Dès la seconde moitié du XIV^e siècle et le début du XV^e, Madère, les Açores et les Canaries, ces archipels qu'on regroupe sous le nom de Macaronésie, sont abordés puis occupés par des Européens. En 1434, le Portugais Gil Eanes double le cap Bojador, considéré jusque-là comme la limite de l'écoumène. Le retour de la dernière grande flotte chinoise des bateaux trésors (1433) est donc précisément synchrone du début de l'aventure portugaise de contournement de l'Afrique initiée par Henri le Navigateur. Aux deux extrémités de l'Eurasie, passé un siècle de rétraction des échanges Est-Ouest, il y a donc eu presque simultanément deux poussées maritimes de deux mondes dynamiques tentant de renouer les trafics de biens rares. Mais ce sont les Européens qui franchirent le cap qu'ils nommèrent « de Bonne espérance », d'Ouest en Est, et non les Chinois, de l'océan Indien vers l'Atlantique, quoiqu'ait pu imaginer Gavin Menzies ⁽⁸⁾.

Plus importante encore que l'arrivée de Vasco de Gama en Inde en 1498, la variante occidentale de cette route de la Chine tracée par Christophe Colomb provoqua des conséquences bien plus considérables pour la genèse du niveau mondial. Par la capture de l'Amérique ⁽⁹⁾, surtout le contrôle de nouveaux gisements d'or et d'argent, ainsi que la maîtrise de terres tropicales où développer des plantations, les Européens allaient assoir progressivement leur domination sur le Monde pour un peu plus de quatre siècles, cinq si l'on tient compte du rôle au XX^e siècle de l'extension européenne que sont les États-Unis. Alors qu'aujourd'hui la grande majorité des langues officielles dans le Monde sont européennes (tous les États d'Amérique, d'Océanie et d'Afrique subsaharienne, en plus de l'Europe évidemment), il n'y a guère que Singapour et Taiwan dont l'une des langues officielles est chinoise. Les Européens du XIX^e siècle, qui n'auraient pu mettre en doute la supériorité de leur civilisation, ne s'en étonnaient guère. Mais aujourd'hui, alors que la Chine reprend le premier rang, on ne peut que s'interroger sur cette bifurcation majeure qui ne peut être traitée sur le seul mode du hasard.

2. L'EMPIRE-MONDE FACE A L'ECONOMIE-MONDE

Dans *Civilisations matérielles* Fernand Braudel reprend la grille de lecture d'Immanuel Wallerstein opposant empire-monde et économie-monde ⁽¹⁰⁾. Le principe est simple : les plus grandes aires sociétales existantes avant qu'on puisse parler de mondialisation, ce que nous appelons couramment depuis le XVIII^e siècle des « civilisations » (terme largement plombé aujourd'hui par l'usage qu'en a fait Huntington ⁽¹¹⁾), peuvent être structurées politiquement ou non. Si c'est le cas, on peut parler d'empire ; l'idée est ancienne, le terme remonte aux Romains. Mais dans d'autres configurations, l'Europe en particulier, il peut y avoir dans la longue durée une unité évidente culturellement, par la religion, par les interactions éco-

⁽⁸⁾ Gavin Menzies est un ancien officier de marine britannique qui a publié en 2002 un best-seller (surtout en Chine) 1421. The Year China discovered the World (traduit en français en 2007 sous le titre 1421, l'année où la Chine a découvert l'Amérique) dans lequel il imagine, entre autres, qu'au cours du sixième voyage de Zheng he des jonques avaient atteint l'Amérique et même fait le tour du monde...

⁽⁹⁾ Autant les conquistadors européens n'eurent pas grand mal, précédés par les épidémies de l'Ancien Monde qu'ils avaient involontairement diffusés, à s'emparer de sociétés américaines, autant ils se cassèrent immédiatement les dents sur l'empire Chinois. C'est ce qu'a raconté Serge Gruzinski dans *L'Aigle et le Dragon* (Fayard, 2012) en mettant en parallèle la conquête des Aztèques par Cortez en 1519-1520 et l'échec du Portugais Tome Pires pour s'emparer de la Chine en 1517-1520.

⁽¹⁰⁾ Pour l'ouvrage de Braudel en trois volumes, voir la note 4 et pour Wallerstein, la note 6.

⁽¹¹⁾ Samuel P. Huntington, 1997, *Le choc des civilisations*, Paris : Ed. Odile Jacob.

nomiques, sans qu'un pouvoir global puisse s'affirmer regroupant l'essentiel de la civilisation. La Chine et l'Europe servent d'archétypes, même si les notions sont applicables à bien d'autres ensembles sociaux.

2.1. À l'est : l'archétype de l'empire

Il serait présomptueux de brosser même sommairement l'histoire chinoise dans le cadre d'un bref article. Mais on peut en retenir l'idée de la récurrence de l'unité impériale, moments qui correspondent aux grandes dynasties (Han, Tang, Ming, Qing) à partir du III^e siècle avant notre ère. Certes, ces périodes unitaires sont séparées par des moments de fractionnement (les Trois Royaumes, les cinq dynasties...), mais, même lors de ces phases de désunion, l'idée d'empire persiste et, le plus souvent, une grande partie de la structure étatique continue à fonctionner. On doit au remarquable petit livre d'Alain Reynaud, *une géohistoire. La Chine des Printemps et des Automnes* ⁽¹²⁾ une explication géographique convaincante de la genèse de cette configuration impériale. La pression constante exercée sur ce monde paysan par les peuples cavaliers des steppes, au nord et à l'ouest de la Chine, quelquefois conjuguée à la pression des montagnards tibétains, nécessite une force militaire permanente, la mise en place de fortifications (la célèbre Grande Muraille). Tout cela a un coût et génère une pression fiscale lourde, donc un appareil d'État, lui-même coûteux. Remarquons que les sociétés au contact des steppes ont souvent présenté des configurations impériales (Iran, Inde du Nord, monde byzantin-ottoman, Russie).

De ce fait, rien d'étonnant que la genèse de l'empire se soit produite dans les grandes plaines du nord de la Chine et que les régions de collines subtropicales du sud n'aient été sinisées et intégrées qu'avec l'empire Han et aient été le foyer de dissidences récurrentes. Pour tenir l'immense territoire chinois, un caractère classique des empires, qu'on retrouve tant chez les Romains que les Incas ont été développées d'énormes infrastructures de communication, en particulier le Canal impérial reliant Chine du Nord et Chine du Sud. La nécessité de tenir le territoire a également généré un réseau urbain et un découpage régional très réguliers qui se prêtent particulièrement bien aux grilles des modèles christallériens. Ce fut développé par le sinologue étatsunien George William Skinner ⁽¹³⁾ (1925-2008) et retravaillé par le Français Christian Lamouroux ⁽¹⁴⁾.

La logique géohistorique impériale permet également de comprendre un paradoxe de l'organisation territoriale chinoise : le caractère particulièrement décentré de sa capitale. Le choix définitif de Pékin (la « capitale du Nord ») au X^e siècle, au détriment de Nankin (la « capitale du Sud »), ne peut se comprendre que par sa situation de base arrière derrière la Grande Muraille. Une telle situation géographique trouve d'ailleurs des équivalents ⁽¹⁵⁾ : la préférence de Constantinople à Rome, la situation de Delhi face aux menaces débouchant de la passe de Khyber...

2.2. À l'ouest : le type même de l'économie-monde

On peut, pour l'Europe, pratiquement inverser tous les paramètres. L'organisation spatiale du « Vieux Continent » est durablement polycentrique. Passé l'épisode de l'empire carolingien, si tant est qu'on puisse alors déjà parler d'une entité géohistorique « Europe », il n'y a plus d'unité politique avant l'annonce de l'Union européenne dans la seconde moitié du XX^e siècle. On peut décrire la logique géopolitique dans la longue durée comme un équilibre instable annihilant toute tentative hégémonique : dès que l'un des sous-ensembles de l'Europe, une nation, avait les moyens de tenter de prendre l'avantage, le processus récurrent était celui de la coalition contre lui. Cela se produisit contre l'Espagne aux XVI^e-XVII^e siècles, puis contre la France de Louis XIV et Napoléon, puis contre l'Allemagne. C'est ainsi que l'Europe est devenue la matrice de l'État-nation moderne.

Un corrélat de cette fragmentation est le caractère expansif de l'espace européen. Sa diffusion caractérise tout le Moyen Âge et dans toutes les directions. Au noyau originel, à la fin du premier millénaire, allant de l'Italie médiane (le sud-est encore intégré aux mondes byzantin et arabe) au bassin de Londres, des Asturies à la Saxe, se sont progressivement agrégés l'Écosse, la Scandinavie, les Slaves occidentaux (Bohême, Pologne), la Lituanie. Vers le sud-ouest, c'est la « Reconquista » espagnole, vers l'est le Drang nach Osten. Les Croisades participent à cette expansion géographique. Un bon témoignage de cette diffusion

⁽¹²⁾ Reclus/La Documentation française, 1992.

⁽¹³⁾ 1997, *The City in Late Imperial China*, Stanford University Press.

⁽¹⁴⁾ Christian Lamouroux, 2002, *Les pérégrinations d'un modèle géographique (1965-2002)*, *Etudes rurales* n° 161-162, pp. 263-272.

⁽¹⁵⁾ Christian Grataloup, 2015, *Introduction à la géohistoire*, Paris : Armand Colin (p. 169 : figure 7.2. Situation géohistorique de Pékin et Delhi)

européenne consiste à prendre en compte l'aire de son architecture particulière à différents moments ⁽¹⁶⁾.

La carte des églises romanes ne dépasse pas le tiers nord de la péninsule Ibérique, ne s'étend guère en Italie méridionale qu'avec la conquête normande et ne franchit pratiquement pas l'Elbe. En revanche, celle des monuments gothiques atteint Trondheim et Uppsala au nord, Wroklaw et Posnan à l'est, Tolède et Lisbonne au sud. Enfin, la carte du baroque couvre toute l'Europe actuelle, hormis la péninsule balkanique, jusqu'à Kiev et Moscou. En fait, l'architecture baroque se retrouve également en Amérique, tant espagnole que portugaise, mais aussi à Macao ou Goa. L'Europe s'est étendue outre-mer.

Or à mesure que s'étend le territoire européen, de nouvelles entités géopolitiques apparaissent : royaumes espagnols, Hongrie, Scandinavie, etc. Malgré les efforts de la Papauté qui tente de construire une hégémonie à l'échelle de l'Europe, s'affirment les pouvoirs des souverains, mais aussi des cités États ou des fédérations urbaines (Pays-Bas, Hanse) quelquefois combinées avec des organisations rurales montagnardes (les Cantons suisses). Donc rien qui rappelle l'unité impériale romaine, malgré son mythe persistant, encore moins la permanence de l'Empire chinois. Le fractionnement est effectivement un trait des économies-mondes, et cela forme un couple géohistorique avec l'expansion : plus une aire civilisationnelle s'étend, plus elle tend à se fragmenter ; et plus elle compte de pièces, plus son expansion est possible.

Il y a là une piste de compréhension de la dissymétrie des deux dynamiques maritimes du XVe siècle. Lorsque le pouvoir impérial chinois décida que les grandes expéditions devaient cesser, il fit détruire les navires, les chantiers navals, mais aussi (hélas !) les cartes et toute expédition maritime fut interdite. Il s'agissait alors de ne pas distraire de forces et de se concentrer sur le problème principal de l'empire, la menace des steppes. Inversement, quand en 1491 Colomb cherchait un sponsor pour son expédition vers l'ouest, il échoua auprès de son commanditaire traditionnel, le roi du Portugal, mais tenta sa chance ailleurs. En même temps qu'il proposait son projet aux Rois Catholiques de Castille et Aragon, il avait envoyé son frère auprès du roi de France avec comme consigne, si c'était nécessaire, d'aller ensuite auprès du souverain anglais... Nulle autorité globale à l'échelle de l'Europe : Colomb pouvait jouer du polycentrisme ⁽¹⁷⁾. Cette anecdote montre le lien géohistorique entre l'expansion outremer et la configuration de l'économie-monde, donc, en négatif, la difficulté pour une structure impériale de se projeter au loin ⁽¹⁸⁾.

Incidemment, on a remarqué le rôle de la proximité des sociétés d'éleveurs des steppes, ceux qu'on peut appeler les « peuples à pattes » par opposition aux mondes sédentaires des « peuples à racines » ⁽¹⁹⁾. Les configurations impériales de l'Ancien Monde entretiennent des liens systémiques avec les peuples qualifiés de « nomades ». La pression récurrente qu'exerçaient ces derniers nécessite une veille constante, une armée nombreuse, des fortifications, donc, comme on l'a vu pour la Chine, une fiscalité et un appareil d'État conséquents. Réciproquement, lorsqu'un ensemble social est plus loin de la menace, ces besoins diminuent et une construction géopolitique de grande taille ne s'impose pas durablement. L'histoire dans la péninsule indienne illustre particulièrement bien cette dissymétrie : alors que, dans les plaines septentrionales, les empires se sont succédé, le monde méridional a une histoire de royaumes et de principautés beaucoup plus fragmentée. L'Europe n'a plus connu de menace d'invasion depuis les Hongrois au Xe siècle. L'épaississement progressif du monde russe l'a ultérieurement protégé. D'ailleurs, alors que l'Eurasie a largement été conquise par les Mongols au XIIIe siècle, en particulier la Chine, l'Europe n'a été que fugacement égratignée (bataille de Legnica ou Liegnitz en 1241) et n'a manifesté aucune solidarité face à la menace.

Un élément essentiel de la configuration géohistorique d'économie-monde explique justement le choix du terme « économie » par Wallerstein : la possibilité de voir se développer des ensembles économiques autonomes. L'axe économique européen, naguère schématisé par Roger Brunet sous le nom de « Banane bleue », est lisible dès le XIe siècle. C'est le réseau de villes commerçantes qui lie le cœur européen autour des Flandres, d'une part, et l'Italie du Nord, alors le terminus des routes de la Soie et des Épices, d'autre part. La géopolitique de ce réseau marchand est celui de cités s'émancipant de toute tutelle, sous la direction des grandes familles de commerçants : villes d'Italie septentrionale, villes flamandes, suisses ou du monde rhénan. Ce sont des configurations géographiques qui permettent aux marchands d'être

⁽¹⁶⁾ Voir, par exemple, les cartes des architectures romane, gothique et baroque dans l'Atlas historique dirigé par Georges Duby

⁽¹⁷⁾ C'est ce que raconte le beau roman d'Eric Orsenna *L'entreprise des Indes* (Fayard, 2010).

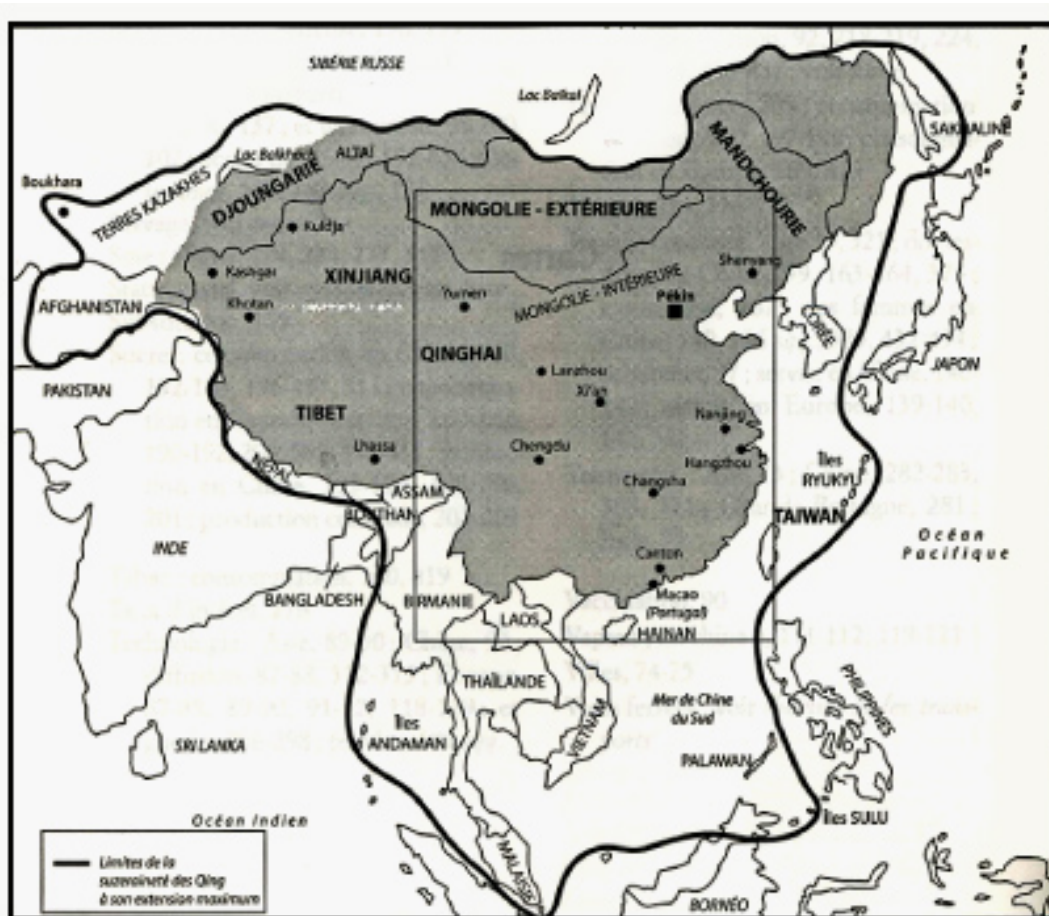
⁽¹⁸⁾ Ce qui montre que le terme « empire » est évidemment très polysémique, puisque un empire-monde est nettement distinct d'un empire colonial...

⁽¹⁹⁾ Introduction à la géohistoire, op. cit., p. 219.

maîtres chez eux, de tenir à distance les taxations et les réglementations des structures féodales, puis étatiques, en particulier de la plus puissante d'alors, le royaume de France. À mesure d'ailleurs que le territoire du Roi s'étend vers l'est, les routes et les cités marchandes deviennent plus orientales. Les foires de Champagne sont abandonnées au profit de l'Allemagne méridionale. Une telle autonomisation des lieux économiques est impossible dans un espace impérial. On ne rencontre guère en Chine un tel processus d'autonomisation à la fois des catégories sociales d'entrepreneurs et des lieux de leur exercice que dans l'empire Song du début du XIII^e siècle, à un moment où le pouvoir impérial s'effritait sous la pression mongole. Inversement, le caractère durable de cet axe central de l'Europe, qu'on peut toujours lire dans la géographie actuelle, est essentiel : c'est le lieu matriciel du capitalisme sous la forme historique des temps modernes. C'est bien là qu'est né le système bancaire européen, les bourses, les compagnies par action, etc.

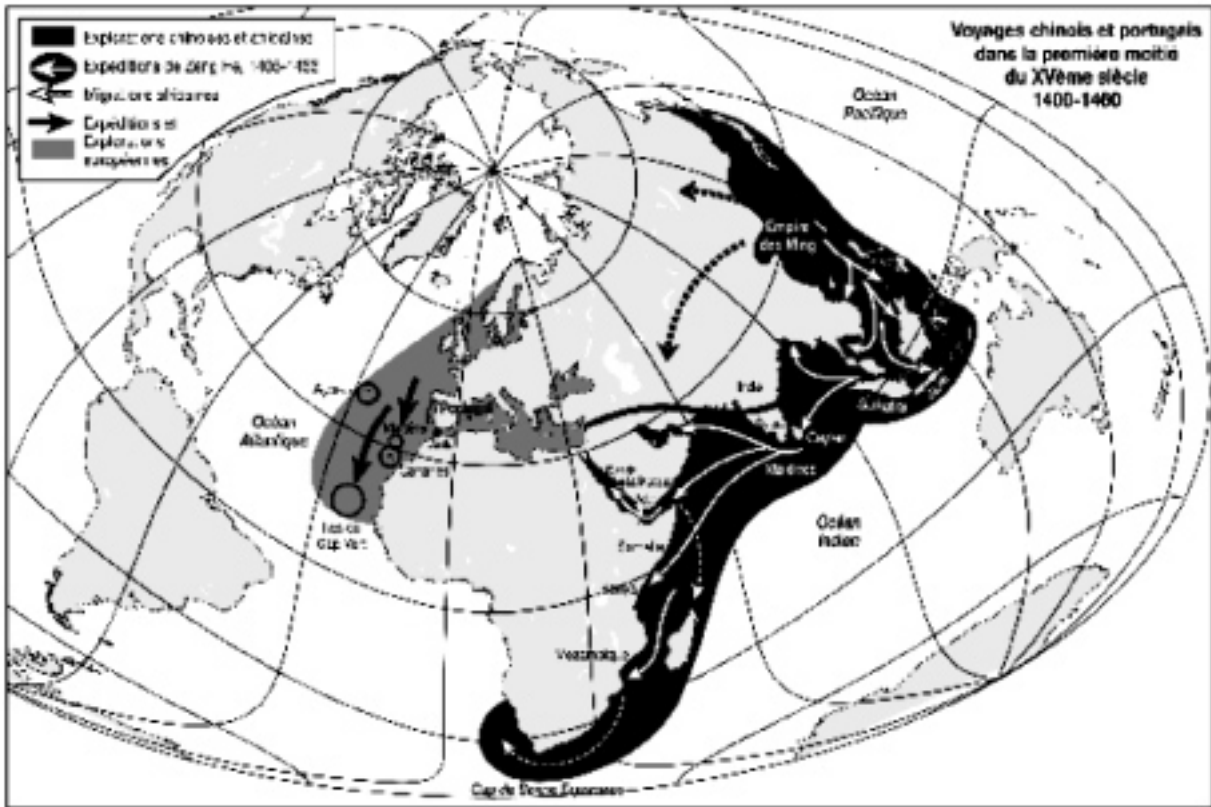
Ainsi s'est conforté un couple étendu aujourd'hui au Monde entier : le fractionnement politique et l'unification économique. L'international est un puzzle d'États (plus ou moins États-nations) dont la prise sur le mondial, l'espace économique des transactions, est toujours limitée. Délocalisations et paradis fiscaux nous le rappellent constamment. Mais, dans cette logique, la taille des pièces du puzzle, taille générée par des logiques géohistoriques, leur donne un rôle différencié dans le concert économique des nations. De même que la taille des grandes structures politiques européennes a fini par représenter un atout au XIX^e siècle, pour le Royaume-Uni en premier lieu, puis au XX^e siècle et à l'échelle plus mondiale pour les États-Unis, de même aujourd'hui l'héritage impérial chinois devient un atout maître dans la mondialisation et le polycentrisme européen n'est plus forcément un avantage...

Rien d'étonnant que la comparaison Chine / Europe soit un topo de la réflexion globale. On n'a pas attendu que l'Empire du Milieu se soit réveillé pour en faire l'opposé inquiétant du « Vieux continent » et, aujourd'hui, de l'Occident dans son ensemble. Je ferai volontiers le pari que, dans quelques décennies, les sociétés de l'ouest de l'Ancien Monde (et leurs prolongements outremer), marquées par les monothéismes, seront contraintes à mesurer plus leurs ressemblances que leurs différences face aux héritières de l'est de l'Eurasie, marquées par le bouddhisme et centrées sur la Chine. Le match géohistorique continue.

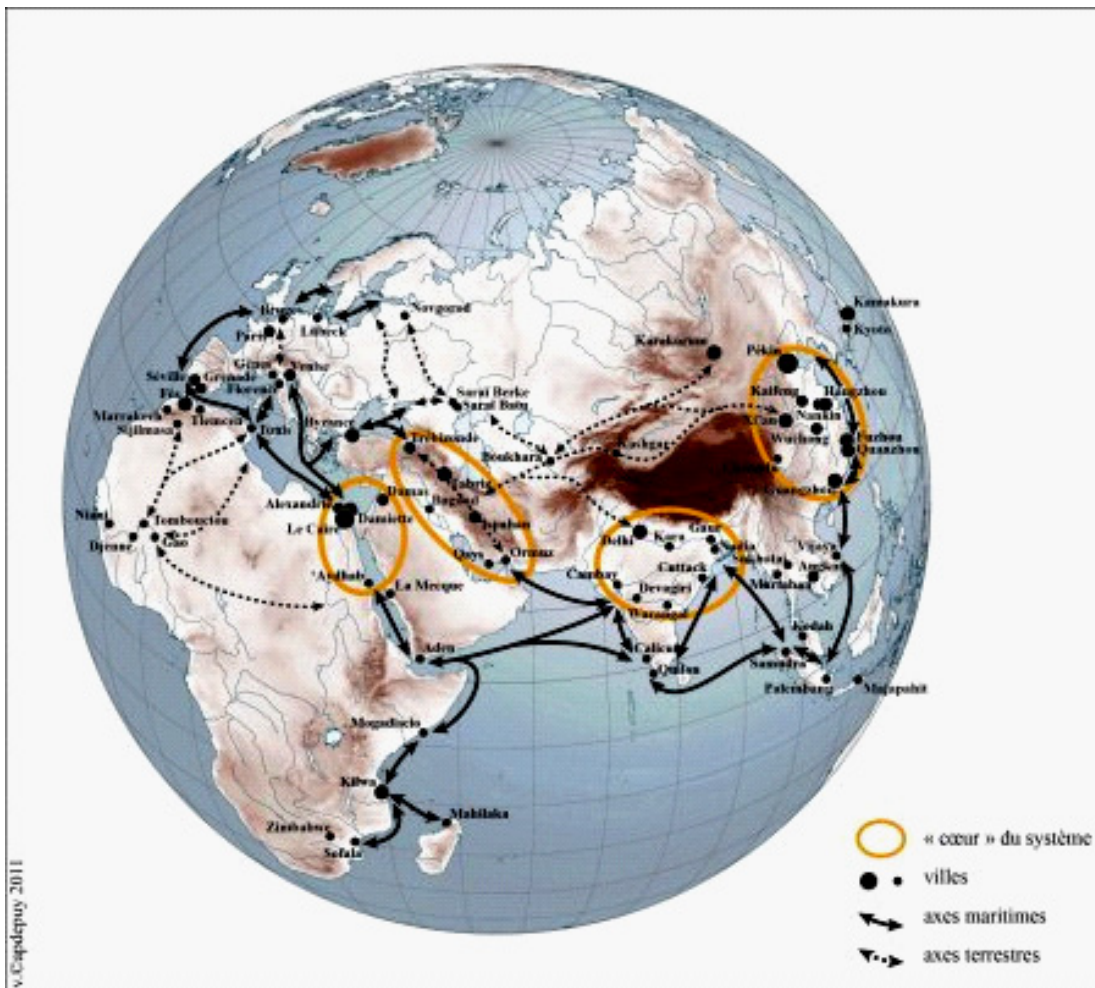


L'empire Qing à son apogée (XVIII^e siècle)

Source : Kenneth Pomeranz, 2010, Une grande divergence. La Chine, l'Europe et la construction de l'économie mondiale, Paris : Albin Michel, Collection L'évolution de l'humanité, p. 552.

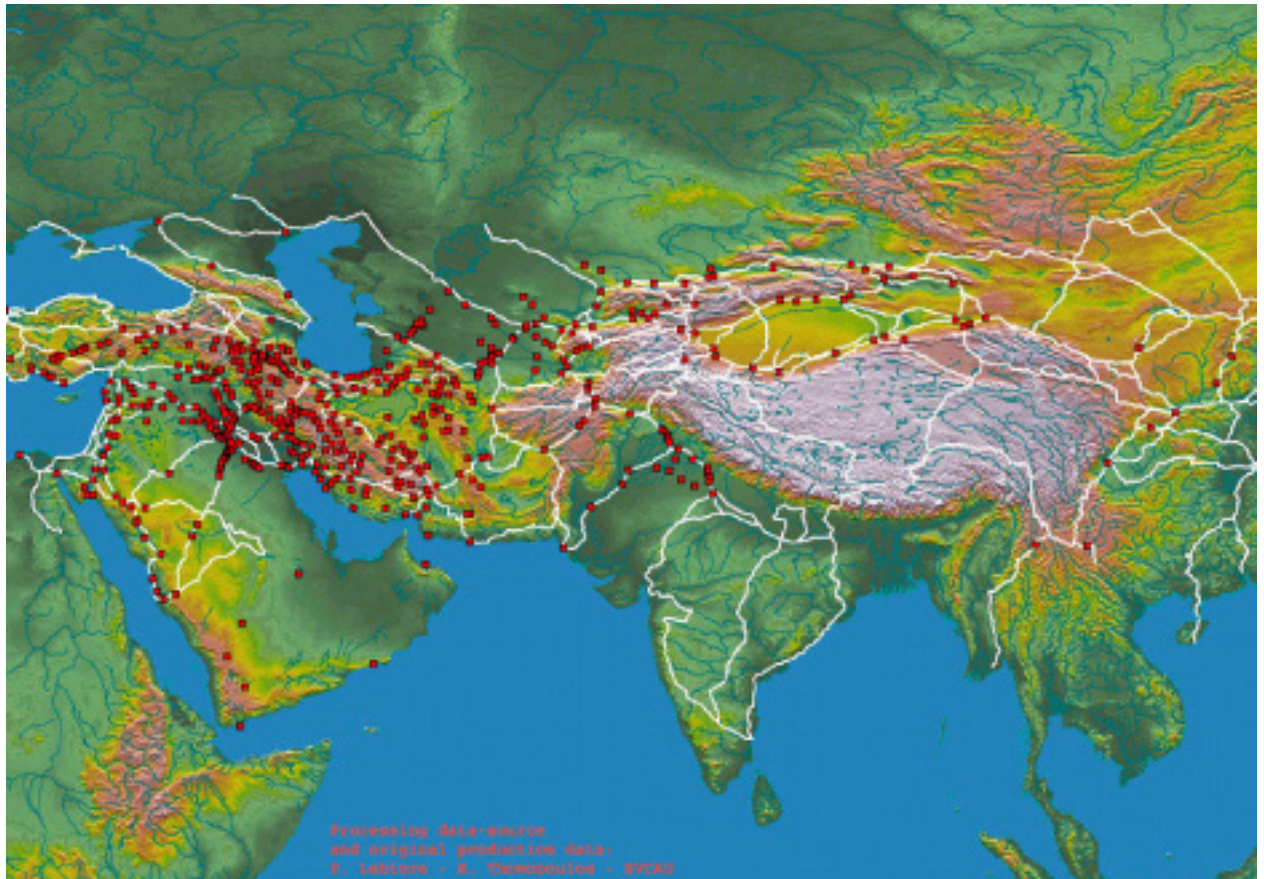


Source : Christian Grataloup, 2010, Géohistoire de la mondialisation, Paris : Armand Colin, p. 119.

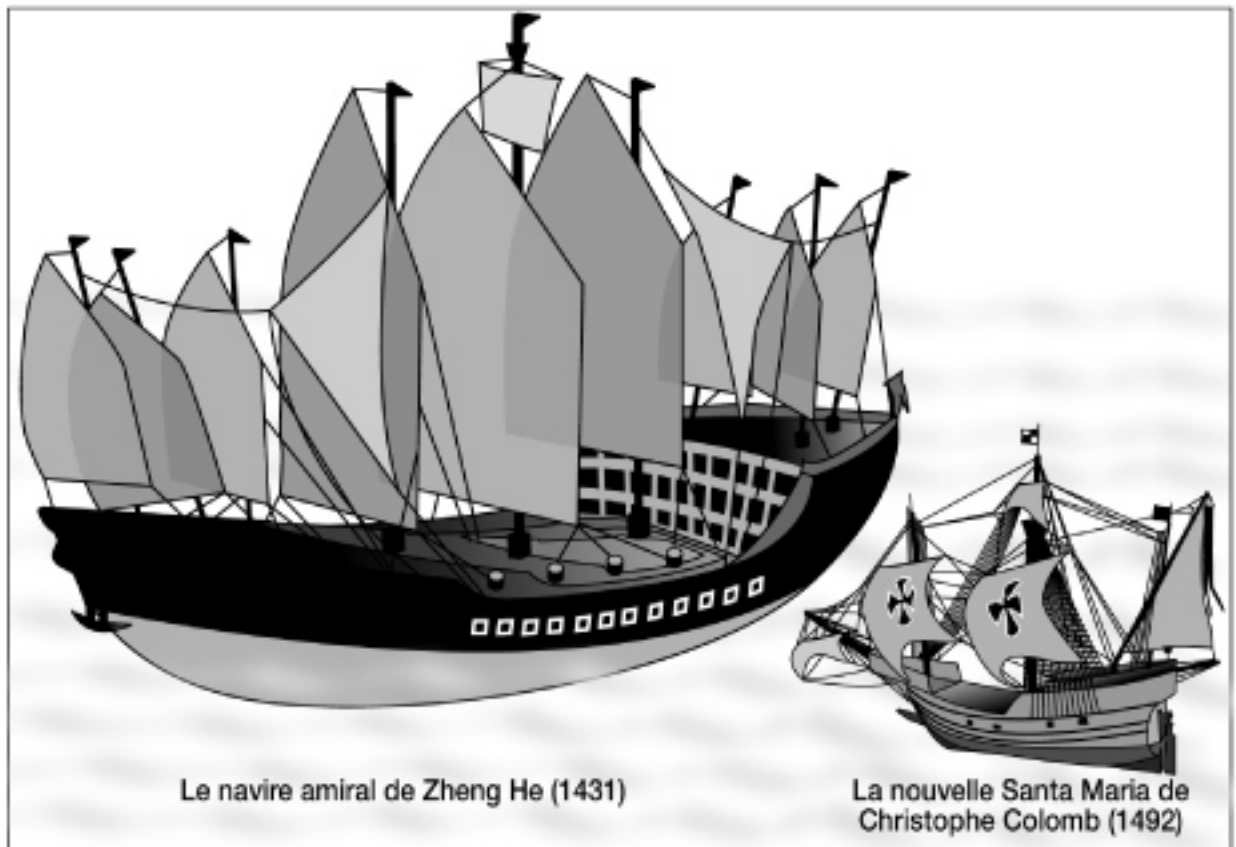


Vincent Capdepuy, « 1432 : les Chinois aux portes de la Très Grande Méditerranée »

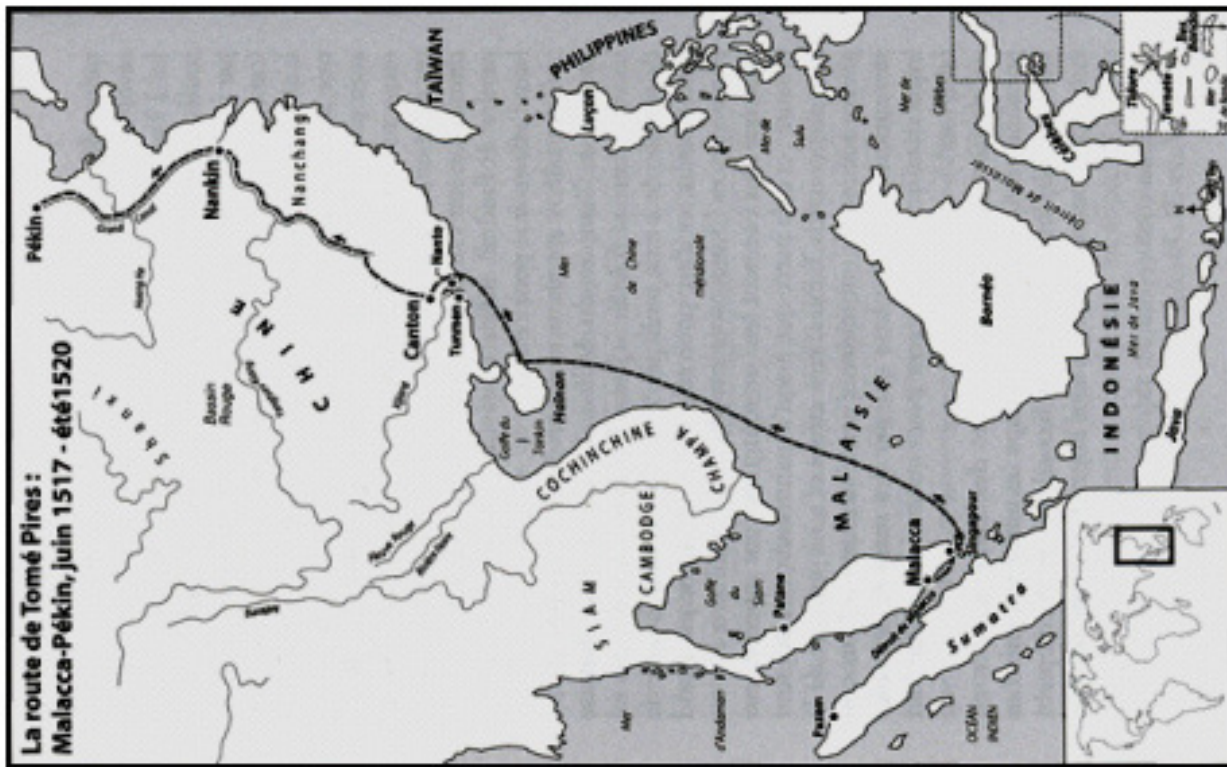
Source : <http://blogs.histoireglobale.com>



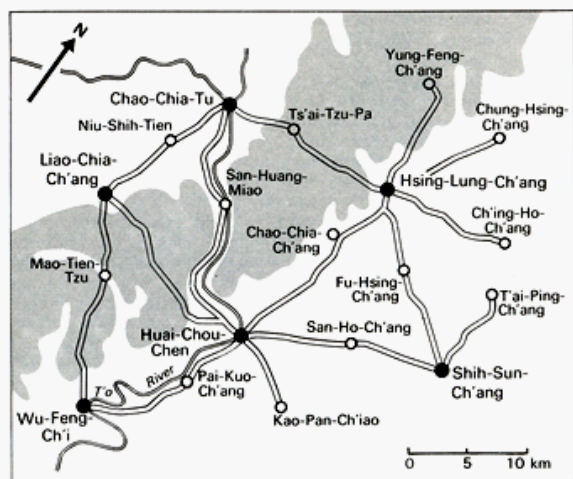
Carte Unesco des caravansérails



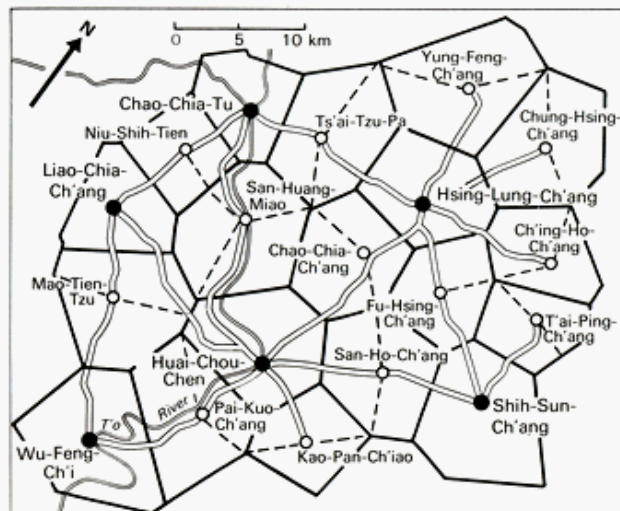
Source : Christian Grataloup, 2010, Géohistoire de la mondialisation, Paris : Armand Colin, p. 121.



Source : Serge Gruzinski, 2012, *L'Aigle et le Dragon. Démesure européenne et mondialisation au XVIe siècle*, Paris : Fayard, p. 138.



10. LES MARCHÉS EXEMPLAIRES DE LA CHINE



Source : F. Braudel, *Civilisation matérielle...*, 1979, Paris : Armand Colin, t.2 pp. 96-97.

Chine et matières premières : entre satisfaction des besoins et anticipation sur la raréfaction des ressources

MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette
Professeur invité
Université de Liège
Sart Tilman B11
4000 LIÈGE
b.merenne@ulg.ac.be

Mots-clés : Chine, matières premières, sécurisation des approvisionnements, commerce international, investissements à l'étranger

INTRODUCTION

La Chine est le premier consommateur de la plupart des minerais importants sauf l'or et l'argent et de la plupart des produits agricoles sauf le maïs et le sucre où elle est deuxième derrière respectivement les États-Unis et l'Inde et l'huile de palme où elle est troisième derrière l'Indonésie et l'Inde. Elle est encore premier consommateur de charbon, deuxième de pétrole (derrière les États-Unis), troisième d'uranium (derrière les États-Unis et la France) et quatrième de gaz naturel (derrière les États-Unis, la Russie, l'Iran, mais devant le Japon).

Une telle situation interpelle. Pourquoi cette situation et de quand date-t-elle ? D'où viennent les matières premières consommées ? Quelles stratégies le pays a-t-il mises en œuvre pour sécuriser ses approvisionnements ? Quels sont les problèmes rencontrés à l'interne et quelles sont les conséquences de cette situation à l'échelle internationale ? Quelles sont les perspectives d'avenir ?

Pour rappel, les matières premières sont les produits tirés du sol, du sous-sol ou de la mer, avant toute transformation (sauf celle exigée pour la vente en grande quantité) et qui sont donc issus des ressources naturelles au sens originel du terme ; il s'agit des produits miniers, des produits énergétiques, des produits agricoles et de l'élevage, du bois, des poissons (issus de la pêche et de l'aquaculture) et de l'eau douce. Par ailleurs, le sujet étant très vaste, il est difficile de tout aborder d'autant plus que le domaine est stratégique et peu transparent et que l'accès aux statistiques n'est guère aisé, les sources étant diverses et non uniformisées et parfois contestées ; nos principales informations viennent de sources publiées en anglais (voire en français) par la Chine ou par des organismes gouvernementaux américains (USDA, USGS), de grands organismes internationaux (CNUCED, FAO), des organismes spécifiques à certaines ressources (BP, World Gold Council, World Nuclear Association...), la Société chimique de France et par CYCLOPE, une société d'études française, spécialisée dans l'analyse des marchés mondiaux de matières premières et de commodités qui publie chaque année depuis 1986 un rapport important sur le sujet. Le travail est toutefois incomplet et imparfait malgré un gros effort de recherche de documents et de recoupement des sources.

1. DES BESOINS EN HAUSSE : DEPUIS QUAND ET POURQUOI ?

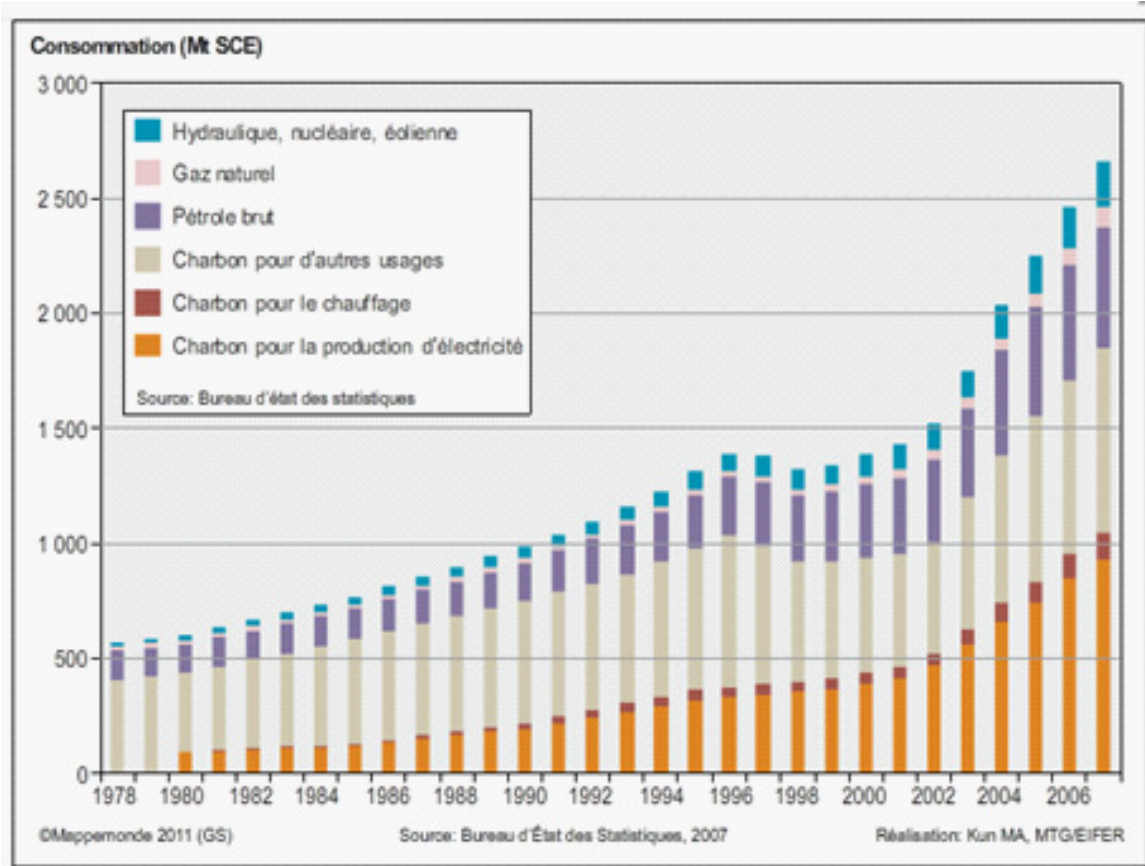
Qu'il s'agisse des produits énergétiques, des produits miniers ou des produits agricoles, la hausse est manifeste depuis 1980 et surtout depuis 2000.

Ainsi la consommation de produits énergétiques a été multipliée par 5 en 30 ans (figure 1), celle des principaux métaux a augmenté entre 1990 et 2005 d'environ 15 % par an et depuis 1999 de 17 % par an (figure 2). La consommation par tête des principaux produits énergétiques et minéraux a ainsi dépassé la moyenne mondiale et se rapproche, voire dépasse celle des États-Unis, en particulier pour l'aluminium, l'étain, le nickel et le zinc.

En matière agricole, la croissance est surtout spectaculaire pour certains produits comme le lait, les œufs,

les poissons et fruits de mer et la viande (figure 3) ou encore les huiles (la consommation d'huile par habitant est passée de 12,5 kg en 2000 à 19 kg en 2010), le vin (consommation de vin rouge multipliée par 2,75 entre 2007 et 2013) et actuellement le chocolat, ce qui signifierait que si les Chinois qui n'en consomment actuellement que 100 gr par an se mettent à consommer comme les Brésiliens (2 kg par an), il faudrait que la production mondiale de cacao augmente de 3,6 Mt par an (alors qu'elle est aujourd'hui de 4 Mt) ou beaucoup plus encore si le Chinois consommait comme un Européen moyen, soit 5 kg de chocolat par an.

Figure 1 : Évolution de la consommation d'énergie en Chine



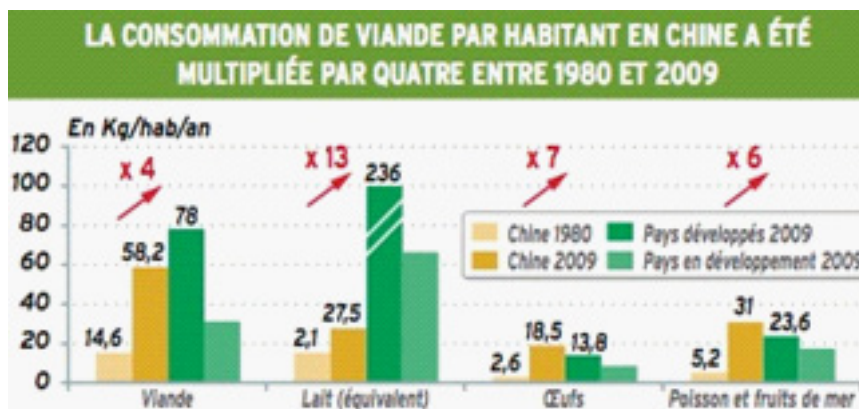
Mt SCE (Standard Coal Equivalent)= Mt équivalent charbon (tec).
 Source : Y. Guermond Y. et K.Ma, 2013.

Figure 2 : Évolution de la consommation en Chine de quelques grands produits miniers



Source : <http://www.usfunds.com/research/case-for-natural-resources>

Figure 3 : Évolution de la consommation en Chine de quelques produits agricoles



Source : G. Floch-Penn, 2010.

C'est après les réformes économiques lancées en 1978 par Deng Xiaoping marquant le début de la politique d'ouverture de la Chine, que la croissance a démarré. Mais celle-ci fut renforcée par l'entrée de la Chine à l'OMC en 2001 qui a accentué la libéralisation de son économie. En effet, depuis le début des années 1980, le pays a connu une phase sans précédent de développement économique avec une croissance de 10 % par an, ce qui signifie que son économie a doublé de taille tous les sept à huit ans. C'est beaucoup plus que la croissance de sa population qui est de l'ordre de 28 % pour la période 1980-2013, ce qui signifie cependant 375 M d'habitants en plus. La Chine représente désormais plus de 15 % du PIB mondial sur une base de parité de pouvoir d'achat (PPA) et a contribué à près de 70 % de l'augmentation du poids des pays émergents dans le PIB mondial depuis 1990 (Coates, Luu, 2012).

Ce développement économique rapide a favorisé la hausse des revenus par habitant même si comparativement à d'autres pays, le revenu par tête est encore faible : aujourd'hui environ 17 % du revenu américain ; mais cette hausse intrinsèque, assez inégalitaire par ailleurs, a accru la demande en produits alimentaires plus chers et en biens durables (comme les voitures et l'électroménager) et, d'ici 2021, il pourrait y avoir plus de 670 millions de consommateurs de la classe moyenne (dépenses quotidiennes entre 10 et 100 dollars par jour) en Chine, contre seulement 150 millions en 2010 (Ibidem).

Cette croissance est fortement liée à l'industrialisation du pays largement favorisée par le système économique mis en place par les dirigeants : une planification centralisée. La part du PIB chinois de l'industrie (Ibidem) est restée égale ou supérieure à 40 % pour les 35 dernières années, égale ou supérieure aux niveaux observés dans les premières économies de l'industrialisation, telles que la Corée du Sud, le Japon et les États-Unis, au niveau de revenu équivalent. Cependant, il est probable que la part du PIB de l'industrie va diminuer, l'économie chinoise continuant à se déplacer vers la production et la consommation de services. La part des services dans la production économique de la Chine a déjà augmenté de 20 % à 40 % depuis le début des années 1980, compensant largement la baisse de la part de l'agriculture.

Parallèlement, le taux d'urbanisation a augmenté rapidement, passant de 19 % en 1980 à 50 % en 2011 et l'ONU prévoyait en 2012 qu'il va continuer à augmenter régulièrement pour atteindre 73 % en 2050 (Ibidem). L'urbanisation comme l'industrialisation ont entraîné d'importants investissements dans les infrastructures (40 % du PIB).

Industrialisation, croissance des revenus et urbanisation expliquent donc largement la hausse de la demande en matières premières, comme aussi la croissance de la population.

2. ORIGINE DES MATIÈRES PREMIÈRES

La Chine est d'abord un grand producteur de matières premières (tableau 1). Elle est ainsi le premier producteur de la plupart des minerais sauf l'argent, le fer, le manganèse et de beaucoup de produits agricoles et de la mer sauf le maïs, le sucre, les graines de soja et l'huile de palme (qu'elle ne produit pas). Pour les combustibles fossiles, sa situation est moins favorable sauf en ce qui concerne le charbon puisqu'elle est 4e producteur de pétrole, 6e de gaz naturel et 9e d'uranium.

Néanmoins, la production n'a pas suivi le rythme de la hausse de la demande, ce qui conduit la Chine à importer grand nombre de matières premières et de se retrouver souvent premier ou deuxième importateur mondial. Le tableau 1 donne des informations à ce sujet chaque fois que les données sont

disponibles.

Par ailleurs, comme l'a bien montré S.K. Roache (2012), sa part dans la consommation mondiale dépasse souvent celle des importations ; ainsi la Chine consomme environ 35 % de plus que la Corée du Sud et le double du Brésil à niveaux de revenu comparables. La forte consommation de la Chine ne découle donc pas seulement de sa consommation intérieure, mais d'abord et avant tout de la mise en place d'une industrie exportatrice de produits transformés à partir de matières premières importées.

Tableau 1 : Part de la Chine dans la production et les importations des combustibles fossiles, des minerais (les 6 plus grands + or, argent et les terres rares) et des principales productions agricoles et de la mer en 2013 (ou 2012)

	Consommation		Production		Importations	
	Part de la Chine (%)	Place de la Chine (pays la précédant)	Part de la Chine (%)	Place de la Chine (pays la précédant)	Part de la Chine (%)	Place de la Chine (pays la précédant)
Charbon (Mtep)	50,3	1	47,4	1	25,9	1
Pétrole (Mt)	12,1	2 (USA)	5,0	4 (Arabie Saoudite, Russie, USA)	15,0	2 (USA)
Gaz naturel (Mtep)	4,8	4 (USA, Russie, Iran)	3,5	6 (USA, Russie, Iran, Qatar, Canada)	5,0	6 (Japon, Allemagne, USA, Italie, Corée du Sud)
Uranium (t)	9,0	3 (USA, France)	2,6	9 (Kazakhstan, Canada, Australie, Niger, Namibie, Russie, Ouzbékistan, USA)	---	
Fer (Mt)	52,7	1	14,0	3 (Australie, Brésil)	67,2	1
Aluminium (Mt)	44,3	1	45,5	1	5,0	8 (USA, Japon, Allemagne, Pays-Bas, Corée du Sud, Turquie, Italie)
Chrome (Mt)	---		<		---	
Cuivre raffiné	42,9	1	27,9	1	22,0	1
Manganèse (Mt)	56,1	1	9,4	3 (Afrique du Sud, Australie)	57,1	1
Zinc raffiné (Mt)	43,4	1	37,7	1	9,0	2 (USA)
Or (t)	17,6	2 (Inde)	13,0	1	---	
Argent (t)	16,0	2 (USA)	15,4	2 (Mexique)	---	1
Terres rares (Mt)	66,7	1	90,9	1	---	
Etain (mt)	49,1	1	42,1	1	15,0	2 (USA)
Nickel (mt)	45,7	1	31,7	1	-	
Plomb raffiné (mt)	45,4	1	45,1	1	<	
Blé (Mt)	16,5	1	17,1	1	<	
Riz (Mt)	30,4	1	29,8	1	9,7	1
Mais (Mt)	22,0	2 (USA)	22,4	2 (USA)	4,5	5 (Japon, Mexique, Corée du Sud, Egypte)
Sucre (103)	9,2	2 (Inde)	8,9	3 (Brésil, Inde)	4,4	3 (USA, Indonésie)
Soja (graines) (Mt)	28,6	1	4,2	4 (USA, Brésil, Argentine)	63,1	1
Soja (huile)	30,1	1	27,4	1	14,5	2 (Inde)
Soja (tourteaux)	28,2	1	28,6	1	<	
Huile de palme	11,7	3 (Indonésie, Inde)	-	-	15,2	2 (Inde)
Coton (Mt)	33,5	1	26,5	1	25,3	1
Poissons	34,8	1	36,3	1	30,2	2 (Japon)

- : pas de données ; < : % très faible.

Source : BP pour l'énergie, USDA pour les produits agricoles, FAO pour les poissons, Cyclope (2014) pour la plupart des métaux et Société chimique de France pour l'or, l'argent, les terres rares et le manganèse.

3. STRATÉGIE(S) MISES EN ŒUVRE POUR SÉCURISER SON APPROVISIONNEMENT

Pour faire face à ses besoins, la Chine a mis en place une politique cohérente et efficace dans le domaine des matières premières ; elle cherche visiblement à anticiper la raréfaction des ressources. Cette politique comprend quatre axes stratégiques : un fort soutien à l'exploitation de ses propres ressources, le contrôle de ses exportations, des importations massives et d'importants investissements à l'étranger ainsi que la volonté croissante de contrôler les prix.

3.1. Fort soutien à l'exploitation de ses propres ressources

Ce soutien passe par un réel encadrement politique, financier et scientifique. Ainsi, le 12e Plan quinquennal chinois (2011-2015) vise à consolider les entreprises en réduisant drastiquement leur nombre dans le domaine du charbon ou des terres rares pour constituer de grandes compagnies dotées de centres de recherches efficaces ; il tend à développer l'exploitation domestique dans les régions de l'Ouest comme le Tibet ; il encourage les investissements étrangers dans la prospection, l'exploitation et la valorisation des hydrocarbures non conventionnels, des minerais de fer et de manganèse, mais a mis en place des restrictions dans d'autres secteurs comme les métaux précieux et des interdictions pour la plupart des métaux rares.

Pour favoriser ces derniers, le Department of Science and Technology and International Cooperation of the Ministry of Land and Resources a publié dès 2001 un guide pour l'investissement dans le secteur minier. Réédité en 2003, 2006, 2009 et 2012, ce guide présente l'état actuel des ressources minières et de leur exploitation ; il décrit les politiques mises en œuvre, les politiques en matière d'investissement minier, l'administration des droits miniers et le régime de fiscalité minière du pays.

Toutefois, la stratégie de soutien à l'exploitation de ses propres ressources ne concerne pas que le secteur minier. Un autre exemple permet de mieux comprendre encore cette stratégie : celui de l'aquaculture. Dans ce secteur, trois grands groupes de mesures ont été prises dès 1978 : - la pleine utilisation des ressources productives, y compris le facteur humain, le choix des zones d'élevage, les bas-fonds et les terres inondées ; - la promotion des investissements dans la recherche et la technologie, ainsi que la diversification des espèces élevées et - la mise en place et l'amélioration constante des cadres politique, juridique et réglementaire favorables. L'objectif de cette politique était aussi la création d'emplois, la diminution de la faim et de la pauvreté et la volonté de faire de l'aquaculture un secteur économiquement fort. En 1978, bien que millénaire, la production aquacole de poissons, crustacés et mollusques était seulement de 1,2 Mt et ne représentait que 26,1 % du total de ces produits (Hongzhou, 2012). Aujourd'hui, la production aquacole de poissons, mollusques et crustacés dépasse 41 Mt et celle des plantes aquatiques atteint 12,8 Mt ; elle représente désormais 71,7 % de la production de poissons, crustacés et mollusques du pays et 97,7 % de la production des plantes aquatiques, et fait que la Chine à elle seule concentre plus de 60 % de la production aquacole mondiale de poissons, mollusques et crustacés (tableau 2).

Tableau 2 : Part de la Chine dans la production halieutique mondiale en 2012

	Poissons, crustacés, mollusques			Plantes aquatiques		
	Captures	Aquaculture	Total	Captures	Aquaculture	Total
Monde (Mt)	91,4	66,6	158,0	1,1	23,8	24,9
Chine (Mt)	16,2	41,1	57,3	0,3	12,8	13,1
Chine (%)	14,8	61,7	36,3	27,3	53,8	52,6

Source : FAO, 2015.

Parallèlement la Chine est non seulement devenue le premier exportateur mondial de poissons (17 Mt en 2012), mais encore la plaque tournante de la transformation du poisson dans le monde : saumons d'Amérique du Nord, lieux d'Alaska, maquereaux de Norvège... sont transformés en filets de poisson dans des usines localisées sur la côte chinoise : Qingdao, Dalian... Ces filets surgelés sont ensuite réexportés en Europe, aux États-Unis et au Japon. Cela représenterait 40 % des exportations de poissons chinois.

3.2. Contrôle de ses exportations

Bien dotée en ressources naturelles, la Chine contrôle également les exportations de ses produits les plus stratégiques et en particulier des métaux rares, par exemple l'antimoine, le germanium, la magnésite, le tungstène et bien sûr les terres rares.

Le cas de ces dernières a été médiatisé à la faveur de la flambée des prix de 2011. Comme nous l'avons déjà montré (Mérenne-Schoumaker, 2012), la Chine détient, depuis le milieu des années 1980, un quasi-monopole sur ces ressources suite à une politique volontariste qui a permis progressivement aux entreprises chinoises (environ une cinquantaine, principalement étatiques) dont les gisements sont particulièrement riches et faciles à exploiter, les prix très compétitifs et les contraintes environnementales moindres, de prendre le contrôle du marché et de pousser les compagnies étrangères à abandonner leur production. « Le Moyen-Orient a son pétrole et la Chine ses métaux rares », disait ainsi, en 1992, Deng Xiaoping. Selon A. Roch (2010), la domination récente est pour sa part le résultat d'une véritable stratégie à long terme organisée autour de quatre axes majeurs : réduction drastique des exportations via un système de quotas depuis 2004, volonté de structurer mondialement la filière par le contrôle de gisements étrangers, développement grâce à un fonds souverain chinois d'une réserve stratégique de 200 000 tonnes (deux fois la production mondiale) et d'un centre de recherche de plus de 300 scientifiques en Mongolie et incitation très forte auprès des industriels étrangers à s'installer en Chine. Les exportations chinoises de terres rares n'ont toutefois jamais atteint la limite des quotas que Pékin s'était lui-même fixé et les exportations ont même diminué depuis 2011 suite à la réduction de la place des terres rares dans différents produits, au développement du recyclage et la réouverture d'anciennes mines. Condamnée par l'OMC en 2014 pour non-conformité aux règles du libre-échange, la Chine a abandonné le 1er janvier 2015 le système des quotas au profit de licences à l'exportation.

Il n'en reste pas moins vrai que la Chine est le pays qui dispose du plus grand nombre de produits considérés par l'Union européenne comme matières stratégiques critiques à la fois dans son premier rapport de 2010 et dans son nouveau rapport publié en 2014 où le nombre de produits critiques est passé de 14 à 20 après une analyse qui a porté sur 54 produits (à la place de 41). La figure 4 montre la répartition de ces matières critiques dont l'identification repose toujours sur les deux mêmes critères : leur importance économique et un risque élevé en matière d'approvisionnement. Ajoutons que beaucoup de ces produits jouent un rôle essentiel dans de nombreuses filières industrielles des hautes technologies et ne sont pas extraits dans des mines spécialisées, mais sont majoritairement des sous-produits de l'industrie minière et métallurgique.

Figure 4 : La concentration de la production des matières stratégiques critiques dans le monde selon l'Union européenne.



Source : B. Mérenne-Schoumaker, 2015.

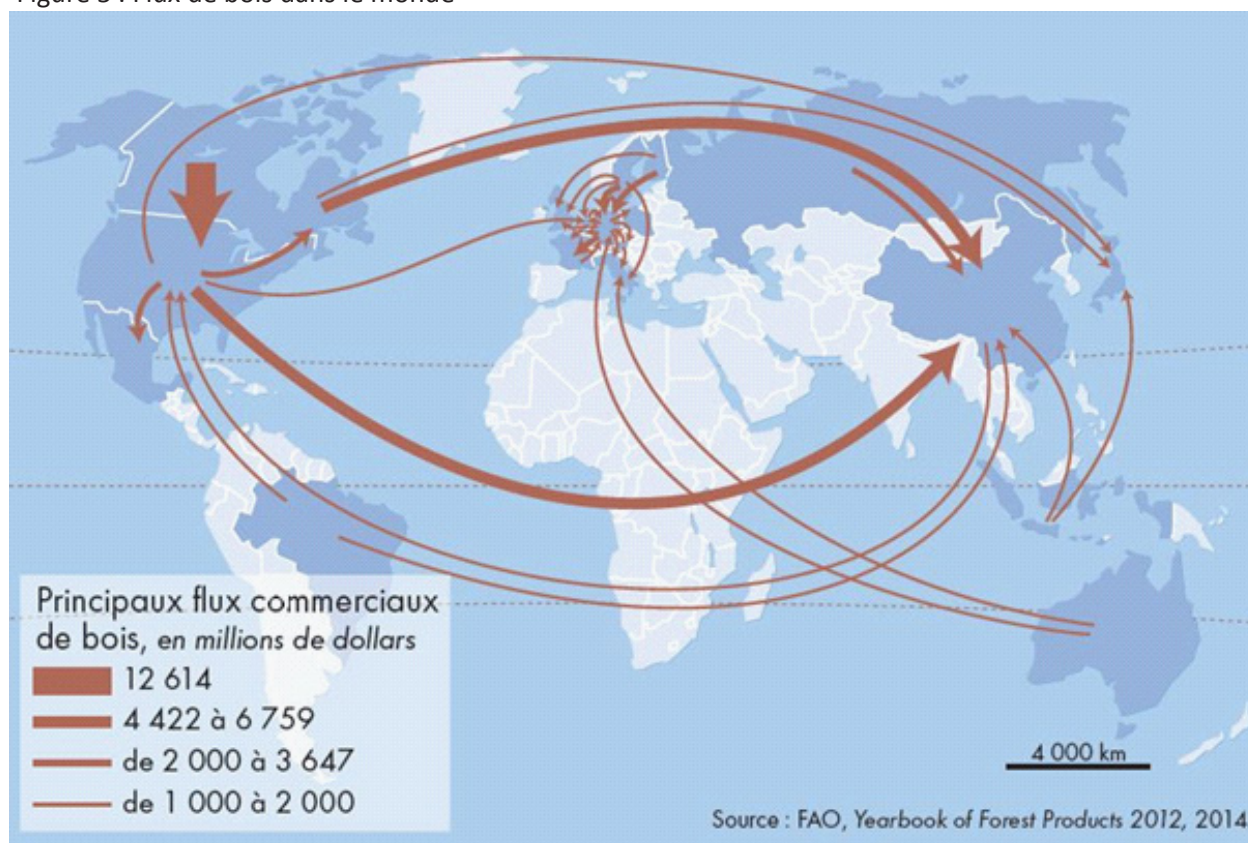
3.3. Achats massifs et investissements à l'étranger

La Chine achète, comme nous l'avons déjà dit, massivement à l'étranger des matières premières minérales (fer, cuivre, or, argent) et des produits énergétiques (y compris du charbon). En effet, si elle dispose par exemple d'importants gisements de minerai de fer et de cuivre, ceux-ci sont généralement éloignés des usines qui les traitent et de mauvaise qualité ; il est donc impérieux de se procurer du minerai de fer à forte teneur pour limiter la pollution et la consommation d'énergie dans les hauts-fourneaux.

Elle achète donc principalement pour augmenter ses capacités de production non seulement dans le domaine des industries de base comme la métallurgie, mais encore dans celui des industries de transformation : c'est le cas des poissons déjà évoqué ou encore du bois qui est transformé sur place en meubles qui seront parfois réexportés dans les pays d'origine de ces matières premières.

La Chine a ainsi acheté en 2012 plus de 16 % du bois mondial principalement aux États-Unis (17 % de ses importations), au Canada (11 %) et à la Russie (9 %). Mais elle achète aussi de plus petites quantités à plusieurs pays européens comme la Finlande, l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, la France et même la Belgique, sans parler de l'Indonésie et du Brésil (figure 5). En Belgique, le phénomène existe depuis 2000 et concerne essentiellement les forêts wallonnes. C'est d'abord le hêtre qui a été la cible des acheteurs asiatiques, car le hêtre est parfait pour fabriquer du parquet. La ressource s'épuisant, c'est depuis peu le chêne qui est visé. La conséquence en est la hausse très forte des prix mettant à mal le secteur de la transformation du bois, car il est devenu impossible pour les scieurs belges et wallons de suivre cette politique de la hausse des prix. La Chine ne manque toutefois pas de bois : il y a en Chine 220 millions d'hectares de forêts diversifiées, gérées et chaque année on en replante 10 à 15 millions. À titre de comparaison, il y a que 700 000 hectares en Belgique. Mais il semble que les Chinois (comme les Indiens qui arrivent aussi sur les marchés) visent à se garder une réserve pour les années de disette.

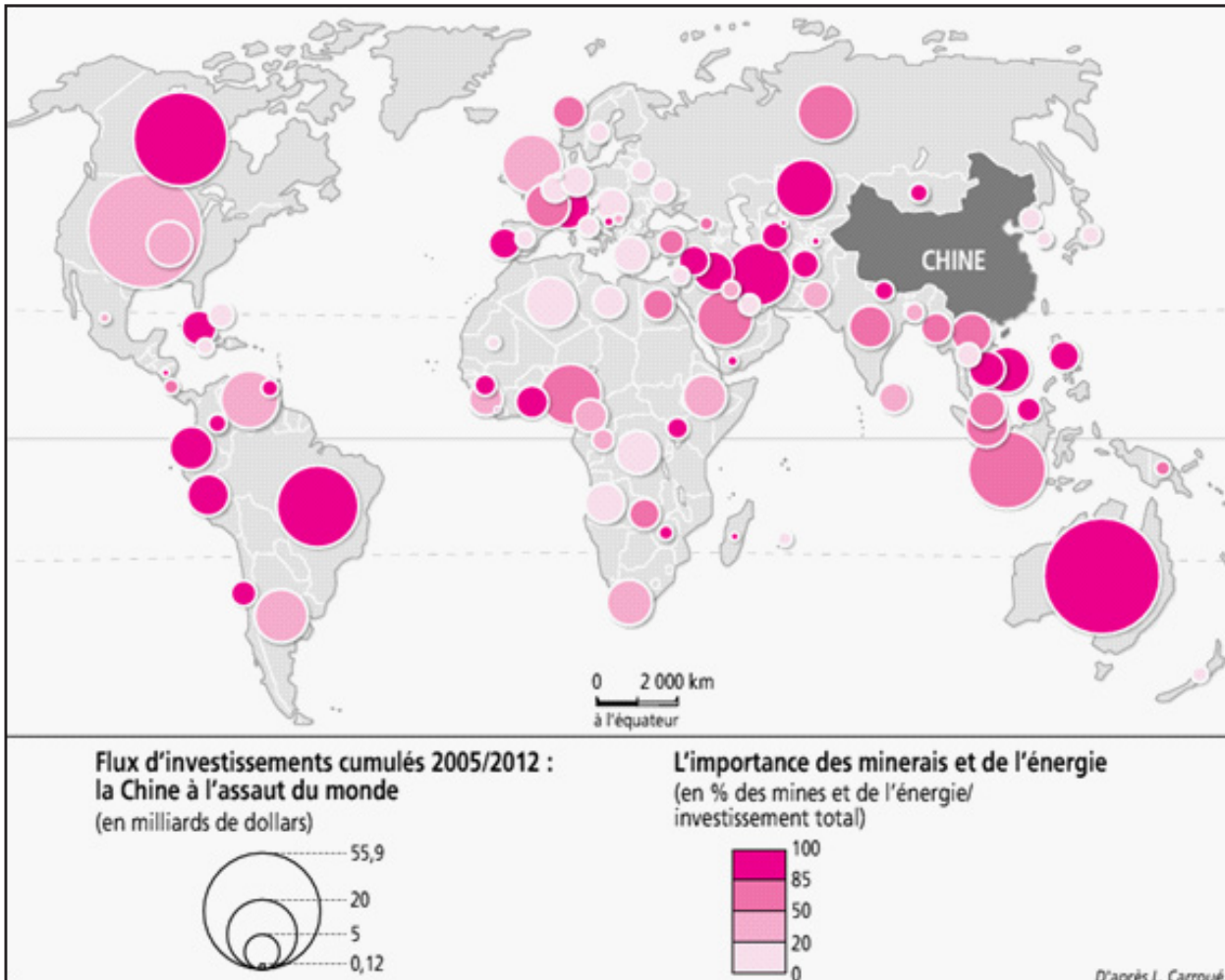
Figure 5 : Flux de bois dans le monde



Source : B. Mérenne-Schoumaker, 2015.

Par ailleurs, pour garantir ses approvisionnements, la Chine investit également beaucoup à l'étranger et sur tous les continents et pas seulement en Afrique comme on le croit souvent : depuis 2005, la Chine a par exemple investi massivement dans le domaine des matières premières en Australie, au Canada, au Brésil et dans de nombreux pays du Sud-Est asiatique (figure 6).

Figure 6 : Les investissements chinois à l'étranger (période 2005-2012)



Source : L. Carroué, 2014.

Ces investissements par des firmes chinoises, le plus souvent publiques, passent généralement par des prises de participation ou des rachats d'entreprises minières ou de mines. Ainsi, en 2008, Chinalco a acheté, pour 14 milliards de dollars, 12 % du capital de la compagnie minière anglo-australienne Rio Tinto (le 2e groupe minier mondial) et, en 2014, MMG, filiale du chinois Minmetals, a racheté à Glencore-Xstrata (le 4e groupe minier mondial) le projet de mine de cuivre très prometteur de Las Bambas (Pérou) pour 5,85 milliards de dollars (qui doit entrer en production en 2015). Ces investissements sont sans conteste favorisés par le recul des investissements des grands groupes miniers laissant la place libre aux groupes chinois et indiens et par la situation économique de certains pays africains où il est possible de lancer des programmes "minerais contre infrastructures", comme en Angola, en RDC et en Guinée.

La politique de sécurisation des matières premières essentielles est aussi très sensible dans le domaine du pétrole ou de l'énergie en général : en 2013, la production à l'étranger des entreprises pétrolières chinoises, qui avait doublé depuis 2011, était plus grande que celle du Koweït et représentait un tiers de la production saoudienne. La China National Petroleum Corporation est par exemple présente dans 35 pays et fin mars 14 par la Banque populaire de Chine (PBOC) a acquis un peu plus de 2 % du capital des deux groupes énergétiques italiens : Eni et Enel. Dans le domaine énergétique, les investissements visent aussi parfois l'accès à de nouvelles technologies, par exemple pour l'exploitation offshore profond ou celle d'hydrocarbures non conventionnels. Ajoutons que la Chine investit encore au niveau de produits de base agricoles avec la signature de baux emphytéotiques pour des plantations en Afrique par exemple.

3.4. Volonté de contrôler les prix

Une demande élevée et croissante en matières premières donne à la Chine un rôle de plus en plus essentiel dans la détermination des cours des produits. Mais, comme le dit P. Chalmin (2014), le pays apparaît

plus comme un « faiseur de prix » qu'un « preneur de prix ». Cet auteur a observé une corrélation forte et positive entre la demande chinoise et les prix mondiaux des métaux et des produits agricoles, l'impact étant toutefois plus significatif sur les premiers que les seconds. Toutefois, la dynamique des chocs d'activité des États-Unis semble avoir plus d'importance sur les prix que le poids de la Chine.

La Chine cherche cependant à mieux contrôler les prix non seulement par ses investissements à l'étranger, mais encore par sa volonté de contrôler davantage les marchés à termes, les lieux où se forment les prix. Ainsi en 2013, le Hong Kong Exchange qui appartient à une banque publique chinoise a pris le contrôle de la première bourse de métaux, le LME (London Metal Exchange). En association avec la bourse de Shanghai, ce dernier envisage de coter d'autres matières comme le charbon à coke. Certaines matières ont également des places de marché en Chine, les terres rares à Baotou, le minerai de fer à Dalian, les ferroalliages à Zhengzhou et les métaux rares au Fanya Metal Exchange. La Chine a ainsi bien compris que, pour ne plus subir les prix, « il faut les faire », comme le souligne C. Hocquard (2014). La prochaine étape pour la Chine sera, dès lors, une fois que sa monnaie sera devenue convertible, l'utilisation du yuan dans la cotation des matières premières.

4. PROBLÈMES RENCONTRÉS À L'INTERNE

4.1. La sécurité alimentaire un enjeu majeur

Le pays dispose de 9 % des terres arables de la planète et 7 % des ressources en eau pour nourrir 20 % de la population mondiale. Or le recul grandissant de ces terres couplé à des ressources en eau de plus en plus polluée rend le défi extrêmement difficile, d'autant plus que 40 % du territoire sont constitués de zones montagneuses et de déserts. Parallèlement, la croissance économique accélérée et l'augmentation des niveaux de vie ont modifié les habitudes alimentaires de la population : augmentation de la consommation de viande, et, par voie de conséquence, de la demande de produits d'alimentation animale (maïs et soja notamment), et accroissement de la consommation d'huile végétale (soja surtout). Le déficit alimentaire est ainsi devenu structurel entraînant un recours accru aux exportations et une balance commerciale déficitaire depuis 2004.

Une stratégie de sécurité alimentaire a dû être mise en place. Elle repose sur trois piliers : – limiter les importations et augmenter la productivité nationale, en particulier pour les grains, en accroissant la productivité par les progrès technologiques et l'investissement agricole ; – abandonner certaines productions, extensives et peu productives, comme le soja ; – et surtout faire appel à la stratégie de « sortie », la Chine devant, pour satisfaire pleinement sa demande alimentaire, cultiver 13 % de ses terres à l'étranger. Cette politique consiste, pour les entreprises chinoises, à investir directement à l'étranger et à s'y livrer à la production ou à la gestion agricole de façon autonome. La Chine compterait actuellement une quarantaine d'entreprises phares d'agriculture industrialisée implantées dans plus de trente pays, certaines cotées sur des places boursières étrangères. Le gouvernement s'est par ailleurs doté en l'an 2000 d'un ministère du Commerce international et d'une équipe spécialisée dans la promotion et le commerce des technologies agricoles.

4.2. Les ressources en eau

Avec une superficie de 9,6 millions de km², la Chine dispose de ressources en eau considérables. Mais (Cai, 2004), ces ressources hydriques ne correspondent qu'à 5,8 % de celles du monde, soit 2 260 m³ d'eau par personne et par an, soit 1/4 de la moyenne mondiale. De même, les disponibilités hydriques par hectare cultivé ne dépassent pas 28 320 m³, soit 80 % de la moyenne mondiale. À titre d'exemple, les ressources en eau du Japon ne représentent que 20 % de celles de la Chine, mais les quantités disponibles par habitant y sont deux fois plus élevées. La faiblesse des ressources en eau par habitant et par ha cultivé constitue un facteur limitant de taille pour le développement de la Chine.

Par ailleurs (Ibidem), ces ressources en eau sont très inégalement réparties : le Nord qui regroupe 43 % de la population ne dispose que de moins de 20 % des ressources alors que plus de 80 % de celles-ci se trouvent au Sud où vivent 57 % de la population. Cela a contraint les dirigeants à décider du transfert d'une partie des eaux du Yangzi, l'un des plus grands fleuves du monde vers la Grande Plaine de Chine du Nord et à la construction de nombreuses usines de dessalement de l'eau de mer dans villes côtières.

En outre, suite à une industrialisation et une urbanisation galopantes, les disponibilités en eau ont diminué, d'autant plus que le recyclage des eaux usées est encore faible et que beaucoup d'eau est gaspillée par l'irrigation, les ménages et l'industrie. Comme dit plus haut, les eaux sont souvent polluées par les

engrais, les déversements de produits chimiques et d'eaux usées non traitées : 60 % des eaux souterraines seraient ainsi polluées. En appliquant des principes de bonne gestion et en généralisant des technologies plus modernes, il est possible de réduire la consommation d'eau de l'ordre de 10 à 50 % dans l'agriculture, de 30 % chez les ménages et de 40 à 90 % pour l'industrie (Ibidem).

4.3. Les problèmes environnementaux

Les problèmes de pollution de l'air sont bien connus et souvent à la une de l'actualité principalement dans les grandes villes. Il en est de même des rejets de CO₂, la Chine ayant dépassé les États-Unis en 2006. On estime ainsi qu'un peu plus de la moitié de l'accroissement des émissions de CO₂ dans le monde au cours des dix dernières années est imputable à la consommation de charbon en Chine. Il ne faut toutefois pas oublier que, ramenés aux habitants, ces rejets sont deux fois inférieurs à ceux des États-Unis et dès lors fort proches de ceux de la moyenne européenne.

Outre les pollutions des eaux de surface et des eaux souterraines déjà évoquées, les autres problèmes importants sont l'érosion et la pollution des sols, la progression de la désertification et la diminution de la biodiversité.

Les responsables chinois ont bien pris conscience des problèmes dès 1992. Différentes mesures ont été prises, notamment dans le cadre du 12e plan qui vise plus particulièrement l'accroissement de la protection de l'environnement et l'amélioration de l'efficacité énergétique. 2014 a été marquée par un revirement historique : pour la première fois, la production de charbon en Chine a diminué de 2,1 % par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le pays qui fonde de grands espoirs dans la recherche scientifique, investit de plus en plus dans les énergies renouvelables et est même devenu le plus gros investisseur mondial en technologies vertes. En 2014 également, un accord a été signé avec les États-Unis : ceux-ci ont promis de réduire leurs émissions de CO₂ de 26 à 28 % d'ici à 2025 par rapport à 2005 et la Chine, d'amorcer une baisse au plus tard en 2030 et de porter la part des énergies renouvelables à 20 %. À eux deux, Chine et États-Unis représentent 42 % des émissions totales de CO₂.

Le grand défi du gouvernement chinois est dès lors de renforcer sa réglementation environnementale pour amener les performances environnementales de l'industrie nationale à la hauteur des normes internationales. Toutefois, une réglementation plus stricte, comme actuellement celle mise en œuvre en Inde, serait susceptible de ralentir temporairement la croissance de la productivité de l'industrie.

5. CONSÉQUENCES DE CETTE SITUATION À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ET PERSPECTIVES

Comme nous venons de le voir, la Chine est sans conteste responsable de l'accroissement de la demande en matières premières. Suite aux tensions qu'elle a engendrées sur l'offre, elle a influencé les prix mondiaux par des achats et aussi parfois la volonté de se constituer des stocks, comme par exemple pour le coton. Mais il existe des différences sensibles selon les produits : le poids de la Chine est surtout sensible pour les métaux, les oléoprotéagineux, le coton, le bois et la pêche. Par ailleurs, pour assurer ses approvisionnements, la Chine a beaucoup investi à l'étranger, ce qui explique à la fois son poids croissant dans les investissements directs à l'étranger au niveau mondial et la montée en puissance des firmes chinoises ainsi que la croissance de partenariats, justifiés aussi par la volonté d'avoir accès aux technologies et aux savoir-faire les plus modernes.

Mais le poids de la Chine est également important au niveau de l'offre, à la fois en produits bruts, principalement des métaux rares dont elle est abondamment dotée et des produits transformés (filets de poissons, bois...).

Malgré un ralentissement récent de son économie, le rôle que joue la Chine sur les marchés mondiaux des matières premières ne devrait pas changer de sitôt, car le taux de croissance du PIB est toujours de 7 % en moyenne (contre 11,3 % par an entre 2003 et 2008) et risque de le rester à moyen terme, avant de passer à 5 % d'ici 2030 (Chalmin, 2014). Tout indique ainsi que le rôle de la Chine restera dominant dans le domaine des matières premières puisqu'elle devrait consommer plus de 50 % de la plupart des matières minérales mondiales (C. Hocquart in L'Usine nouvelle, 8 avril 2014).

CONCLUSION

La consommation en matières premières de la Chine est fortement liée au développement d'une économie exportatrice inscrite au cœur d'un modèle économique original : une économie socialiste de marché mise en place à la fin des années 1970 et renforcée par l'entrée de la Chine à l'OMC en 2001. Pratiquement toutes les matières premières sont concernées, tant les produits miniers que les produits énergétiques et même les produits agricoles. L'originalité du modèle est sans conteste d'anticiper sur la raréfaction des ressources et de se reposer sur une politique cohérente et efficace qui intègre une vision globale du monde et qui implique en particulier une forte présence de ses entreprises à l'étranger. La Chine pose ainsi ses pions sur toutes les cases disponibles de l'échiquier, achète tout ce qui est disponible et utilise sa force politique, militaire, économique et commerciale pour arriver à ses objectifs. Malgré un ralentissement de son économie qui a entraîné récemment une baisse des prix de certaines matières premières, tout indique que la Chine continuera à jouer un rôle important sur le marché des matières premières, car son développement devrait se poursuivre, porté par la volonté de ses dirigeants de développer un modèle plus axé sur le capital et la technologie et par la poursuite de l'urbanisation et le rattrapage en termes de niveau de vie.

Bibliographie

- Cai X, 2004, Les ressources en eau et leur gestion en Chine, Géocarrefour [En ligne], Vol. 79/1 | mis en ligne le 23 août 2007, consulté le 12 avril 2015. URL : <http://geocarrefour.revues.org/510>
- Chalmin P., 2014, Le « China Effect » sur les marchés mondiaux des matières premières, Les marchés mondiaux 2014, Paris : Economica, pp. 50-58.
- Coates B., Luu N., 2012, China's emergence in global commodity markets, Economic Roundup Issue 1, Australian Government, The Treasury. <http://www.treasury.gov.au/PublicationsAndMedia/Publications/2012/Economic-Roundup-Issue-1>
- Department of Science and Technology and International Cooperation of the Ministry of Land and Resources, Chinese Academy of Land and Resource Economics, 2012, A Guide to Investment in China's Mineral Industry. - http://www.chinaminingtj.org/fr/document/A_Guide_to_Investment_in_China%27s_Mineral_Industry%282012%29.pdf
- Floch-Penn G., 2010. Out of China. Des campagnes chinoises aux terres africaines, Paris : L'Harmattan, 235 p.
- Guermond Y., Ma K., 2013, Le production d'énergie en Chine, Mappemonde, 101-2. <http://mappemonde.mgm.fr/num29/lieux/lieux11101.html>
- Hongzhou Z., 2012, China's Evolving Fishing Industry: Implications for Regional and Global Maritime Security, RSIS Working Paper, 246, 16-08-2012. <http://dr.ntu.edu.sg/handle/10220/9118>
- Mérenne-Schoumaker B., 2012, Métaux et terres rares à l'heure du développement durable. Enjeux et perspectives, GEO 71, pp. 19-39. <http://hdl.handle.net/2268/130251>
- Mérenne-Schoumaker B. 2014, Énergies et minerais, des ressources sous tensions, Paris : La documentation Française, documentation photographique, 8098, 64 p.
- Mérenne-Schoumaker B., 2015, Atlas mondial des matières premières, Paris : Atlas Autrement, 2e éd., 96 p.
- PwC Asia School of Mines, 2012, China's mining sector. http://www.pwc.com/id/en/asia-school-of-mines/assets/chinas-mining-sector_benson-wong.pdf
- Roache S.K., 2012, China's Impact on World Commodity Markets, IMF Working Paper, International Monetary Found. <http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2012/wp12115.pdf>
- Roch A., 2010, « Terres rares, rareté relative et implications géoéconomiques », Affaires-strategiques.info – 2 août 2010. <http://www.affaires-strategiques.info/spip.php?article3750>
- Sources statistiques : BP, Cyclope, CNUCED, FAO, Société chimique de France, USDA, USGS, World Gold Council, World Nuclear Association...
- Différents articles de presse issus de : Actu-Environnement.com, Express.be, La Libre Belgique, Les Echos, Le Figaro, Le Monde, Le Soir, L'Usine nouvelle...

Notes

1. Cet article actualise et complète la conférence donnée au 24e Festival international de la Géographie à Saint-Dié des Vosges le 5 octobre 2013 dont la présentation est disponible en ligne : http://www.reseau-canope.fr/fig-st-die/fileadmin/contenus/2013/itineraires/03/04-diaporama-Merence-matieres-premieres_FIG2013.pdf.
2. Le lecteur trouvera différents graphiques et cartes sur le sujet des matières premières en Chine sur le Blog China Tells. Investor's Portal to China, Commodities - <http://blog.chinatells.com/category/commodity-china>

Les entreprises chinoises à la conquête du Monde

BOST François
Professeur de géographie économique
Université de Reims Champagne-Ardennes (URCA)
Laboratoire HABITER (EA 2076)
57 rue Pierre Taittinger, 51096 REIMS CEDEX
francois.bost@univ-reims.fr

Mots-clés : Chine, entreprises, internationalisation, stratégies, logiques économiques et de puissance

INTRODUCTION

Depuis le début des années 2000, l'internationalisation des firmes chinoises constitue l'un des phénomènes les plus singuliers de la mondialisation de l'économie et la marque du basculement progressif du monde au profit de l'Asie orientale. L'entrée fracassante de certaines d'entre-elles dans le capital de grandes firmes étrangères, de même que la déferlante inouïe des produits chinois sur l'ensemble des marchés de la planète réveillent bien des fantasmes de menaces (celles de « l'irruption du loup dans la bergerie » et du « raz de marée ») et de peurs devant une situation impensable il y a encore une vingtaine d'années. Rarement, en effet, une telle conquête aura à ce point frappé les esprits par sa rapidité et son ampleur, mais aussi par le nombre et la nature des firmes qui changent de pavillon. Les réflexes de retour au protectionnisme et de patriotisme économique refont alors surface, même s'ils sont encore contenus.

Cet article entend décrypter cette conquête spectaculaire du monde par les firmes chinoises, en analysant leurs vecteurs et modalités afin de mieux cerner leurs stratégies d'internationalisation, de même que les logiques économiques et de puissance qui les sous-tendent.

1. LES VECTEURS DE LA DEMANDE

À l'instar de tous les pays ayant choisi de faire de l'international un levier de leur développement économique, les entreprises chinoises ont su s'appuyer sur le commerce extérieur, les investissements directs étrangers (IDE) ainsi que sur les grands contrats sur appels d'offres ou dans le cadre de l'aide au développement. Mais la Chine s'est singularisée en les mobilisant de manière stupéfiante par leur ampleur et leur rapidité de mise en œuvre (trois décennies à peine), au point de la faire désormais figurer aux premiers rangs mondiaux dans ces domaines. Plus encore que les aspects militaire, diplomatique ou culturel, ces trois leviers économiques représentent pour la Chine un paramètre essentiel de l'exercice de sa puissance et de son « soft power ⁽¹⁾ » au regard du reste du monde, dont ses entreprises en constituent le principal bras armé.

1.1. La conquête de nouveaux marchés par le biais du commerce extérieur

Le commerce extérieur constitue un indicateur de choix pour apprécier l'insertion des pays dans la mondialisation de l'économie, ainsi que le dynamisme de leurs entreprises exportatrices. En 2013, dernière année disponible pour les statistiques de l'OMC, la Chine figurait ainsi au premier rang mondial ⁽²⁾ (2 299 milliards de dollars, soit 12,1 % du total mondial), devant les États-Unis (1 579 milliards de dollars ; 8,6 % du total mondial) et l'Allemagne (7,9 %). La Chine n'a cessé de monter en puissance depuis les années 1970. Classée au 21^e rang mondial des puissances exportatrices en 1973, au 16^e en 1988, elle a ravi en 2004 au Japon sa place de troisième exportateur mondial, pour ensuite dépasser les États-Unis en 2007 et enfin l'Allemagne en 2009.

L'exportation de biens manufacturés est la première stratégie adoptée par les entreprises chinoises pour

⁽¹⁾ Selon le terme proposé par Joseph Nye en 1990, dans *Bound to Lead: The Changing Nature of American Power* (New York, Basic Books, 1990, 308 p.).

⁽²⁾ Organisation Mondiale du Commerce : http://wto.org/french/res_f/statis_f/its2014_f/its2014_f.pdf

gagner de nouvelles parts de marché et apprendre à travailler à l'international. Cette expérience lui faisait cruellement défaut en 1978 lorsque Deng Xio Ping décréta l'« économie socialiste de marché » qui marqua une rupture totale avec le passé en libéralisant progressivement l'économie chinoise, tout en l'ouvrant sur l'extérieur. L'exportation est en effet le moyen le plus rapide pour faire rentrer des devises fortes et offrir de nouveaux débouchés aux entreprises d'un pays. Cette volonté fut encore décuplée par l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce (dont elle devint le 143e membre en novembre 2001, après 14 années de négociations longues et difficiles), opération qui lui ouvrait de nouveaux marchés jusque-là très protégés par des barrières douanières.

La mise en place à partir de 1981 d'une politique extrêmement ambitieuse de zones franches ⁽³⁾ (au nombre de 213 en 2015, répondant à 9 statuts différents) a constitué le principal moteur de cette stratégie de développement fondée sur l'exportation. Véritables laboratoires du capitalisme, de l'entrepreneuriat et de l'apprentissage de l'ouverture par les échanges, ces zones franches ont d'abord été implantées le long des littoraux (cas des zones économiques spéciales, ou ZES), puis progressivement dans l'intérieur du pays et jusqu'aux frontières. Dotées d'avantages spécifiques et attractifs pour les investisseurs, ces enclaves immenses réalisent environ la moitié des exportations du pays ⁽⁴⁾. Destinées originellement à accueillir les premières délocalisations depuis les pays industrialisés, celles-ci ont vu ensuite se multiplier les usines locales de sous-traitance internationale, ainsi que de production manufacturière à l'instigation d'entreprises à capitaux chinois, dont certaines sont devenues depuis des leaders dans leur domaine.

Sans marquer le pas, les exportations chinoises doivent désormais compter avec la perte d'une certaine compétitivité de la main-d'œuvre locale due à la hausse significative des salaires (jusqu'à 20 % / an) depuis 2010, notamment sur la partie littorale, en réponse à des mouvements sociaux et de grèves de plus en plus nombreux (cas notable des usines chinoises du groupe japonais Honda et du groupe électronique taiwanais Foxconn Technology). Afin de contrer cette évolution salariale inéluctable, les exportateurs n'ont pas d'autre solution que de monter en gamme au profit de produits à plus forte valeur ajoutée et à contenu technologique plus élevé, ce qui les met directement en concurrence avec la production des autres pays émergents et des pays développés.

1.2. La sécurisation de nouveaux marchés par le biais des IDE

Les investissements directs étrangers (IDE) correspondent, selon la définition de référence du FMI, aux opérations financières des firmes transnationales destinées à contrôler ou à exercer une influence significative sur la marche et la gestion d'entreprises appelées « filiales » et implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Ces opérations se ramènent à deux principaux types : celles menées par croissance « interne » entre une maison mère et ses différentes filiales et entreprises associées de par le monde ; celles réalisées par croissance « externe », à l'occasion de l'entrée dans le capital d'une entreprise étrangère via les marchés boursiers, à condition cependant d'atteindre au moins 10 % de son capital ⁽⁵⁾. Expression par excellence de la libéralisation des échanges et de la levée des obstacles aux transactions financières, les IDE se sont littéralement envolés à partir du milieu des années 1980. À ce titre, ils constituent (au même titre que les flux d'échanges marchands et de services), l'un des principaux indicateurs de la puissance économique des pays. La géographie des IDE sortants (c'est-à-dire des pays émetteurs) révèle la capacité de projection à l'international des firmes des pays dont elles sont originaires.

Second pays investisseur au monde (via leurs firmes transnationales) d'après la CNUCED ⁽⁶⁾, l'ensemble formé par la Chine (101 milliards de dollars) et Hong Kong ⁽⁷⁾ (91,5 milliards de dollars), soit un total de 192,5 milliards de dollars, figure encore loin derrière les États-Unis (338 milliards de dollars en 2013). Mais ce volume de flux n'en témoigne pas moins d'une véritable performance, puisque la Chine partait de zéro ou presque en la matière il y a seulement un quart de siècle (cf. graphique 1).

⁽³⁾ Cf. François Bost (dir.), 2010, Atlas mondial des zones franches. Paris : la documentation Française, pp. 227-241.

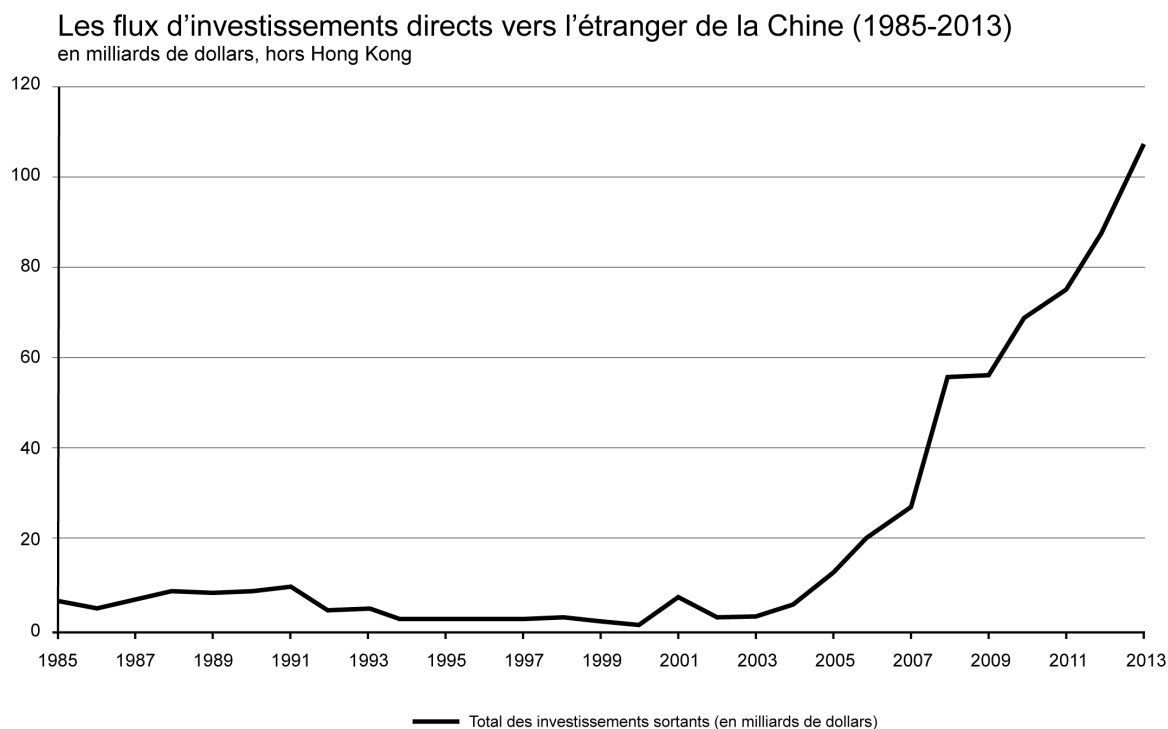
⁽⁴⁾ Ibid.

⁽⁵⁾ Cf. François Bost, 2014, Investissements directs étrangers, Images économiques du monde 2015, Paris : Armand Colin, pp. 52-55.

⁽⁶⁾ UNCTAD, 2014, World Investment Report 2014, Washington, 265 p.

⁽⁷⁾ En raison de son statut particulier de « région administrative spéciale » depuis sa rétrocession en juillet 1997 par le Royaume-Uni, le territoire de Hong Kong est dissocié de la Chine dans les statistiques internationales. Cependant celui-ci n'en fait pas moins partie intégrante de la Chine et doit être adjoint aux statistiques de ce pays.

Graphique 1



Depuis leur montée en puissance au début des années 2000, les firmes transnationales chinoises ont su remarquablement adapter leurs stratégies d'internationalisation au contexte de mondialisation accélérée des échanges (Bost, 2011) afin de jouer pleinement des différentes modalités d'investissement possibles, tant dans les pays développés que dans les pays émergents ou en développement : acquisitions d'entreprises étrangères dans le cadre de fusions-acquisitions géantes (424 opérées par des firmes chinoises rien qu'en 2013) ; investissements à la faveur de joint-venture (50 / 50 %) dans des entreprises partenaires ; développement d'unités de production destinées à satisfaire la demande grandissante des classes moyennes tant dans les pays développés qu'émergents ; et, depuis le début des années 2010, délocalisations d'activités productives vers des pays à plus bas salaires (Bost, 2012). Tous les secteurs d'activités sont représentés par les IDE chinois : finance, industrie (chimie, téléphonie, matériels de transport, électronique, etc.), matières premières (énergétiques, minérales et agricoles), services (services aux entreprises, transports, immobiliers, hôtelleries et loisirs, gestion déléguée de ports et d'aéroports), etc. Fin 2013, les firmes chinoises étaient physiquement implantées dans 184 pays différents au travers de 25 400 filiales qui employaient 967 000 personnes, dont 102 000 dans les pays développés ⁽⁸⁾.

La ventilation géographique des flux d'IDE chinois, hors Hong Kong ⁽⁹⁾ montre que les firmes chinoises sont très attirées par l'Amérique latine, comme en témoignent l'importance des flux en direction de deux paradis fiscaux (îles Caïmans et îles Vierges britanniques) qui servent de plates-formes de redistribution vers ce continent (matières premières minérales, énergétiques et agricoles). Viennent ensuite par ordre décroissant les États-Unis, l'Australie, Singapour (là encore en tant que plates-formes de transit des flux d'IDE vers l'Asie), l'Indonésie, le Royaume-Uni, le Luxembourg, la Russie, le Canada ou encore l'Allemagne ⁽¹⁰⁾. L'augmentation rapide des IDE chinois vers l'Europe (marché considéré comme le plus ouvert au monde) s'explique par la situation de crise économique et financière qui rend plus vulnérables les entreprises européennes, souvent très endettées, donc plus accessibles (cas du français PSA dans le capital duquel le groupe chinois Dongfeng ⁽¹¹⁾ est entré à hauteur de 14 % le 20 janvier 2014, pour 800 millions

⁽⁸⁾ <http://english.mofcom.gov.cn/article/newsrelease/significantnews/201409/20140900727958.shtml>, consulté le 6 janvier 2015.

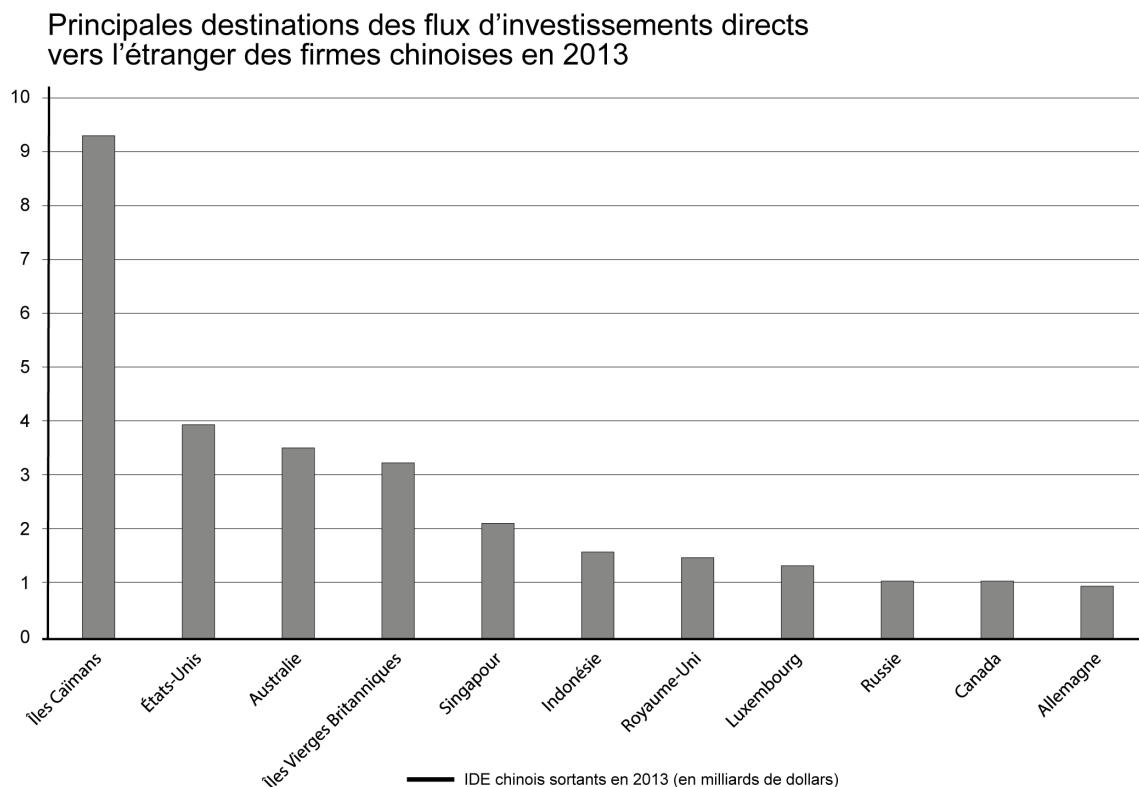
⁽⁹⁾ Ce territoire joue un rôle de sas ("stopping off" point) pour les firmes chinoises eu égard à son rôle de place financière régionale et mondiale, en attendant d'être dépassée selon toute vraisemblance par la place de Shanghai.

⁽¹⁰⁾ http://www.ghub.org/cfc_en/wp-content/uploads/sites/2/2014/10/2014.10.11-OFDI-Stats-Alert-Update.pdf

⁽¹¹⁾ Créé en 1968, le groupe Dongfeng (que l'on peut traduire par « Vent d'est ») est un solide partenaire du groupe français PSA (Peugeot-Citroën) depuis 1993. Second constructeur automobile chinois, il a produit 3,1 millions de véhicules en 2013. Il est coté à la Bourse de Hong Kong, mais implanté à Wuhan dans le centre du pays. Son chiffre d'affaires était trois fois moins important que celui de PSA à la date de cette prise de participation.

d'euros). Pour autant, l'Europe n'apparaît pas pour les autorités chinoises comme une priorité stratégique, mais seulement économique (prises de participation au capital des entreprises, rachats par le biais d'opérations de fusions-acquisitions).

Graphique 2



Source : MOFCOM - Réalisation : F. Bost - S. Plantoni - EA 2076 Habiter - Université de Reims - 2015

1.3. Les grands contrats internationaux, redoutables chevaux de Troie

À la différence des deux paramètres précédents, les grands contrats remportés sur appels d'offres internationaux ou obtenus de gré à gré ne donnent pas lieu à un enregistrement statistique rigoureux qui faciliterait les comparaisons. Il est clair cependant que ceux-ci permettent aux entreprises chinoises de pousser leur avantage eu égard à la structure de leurs prix jugés souvent « imbattables », notamment dans le domaine du génie civil et des grands travaux (bâtiments, routes, ouvrages d'art, réseaux ferrés, barrages, ports, canaux, électrification, etc.). Mais cette hyper-compétitivité s'accompagne aussi de nombreuses critiques : ventes à perte (dumping), corruption ou pression pour obtenir des contrats, etc. Les infrastructures ainsi construites permettent généralement aux entreprises chinoises actives dans l'extraction minière ou pétrolière, mais aussi dans la fourniture d'équipements de s'engouffrer dans la brèche et de verrouiller ensuite durablement les marchés, leur contribution ayant été souvent négociée en amont de la signature de ces contrats sous la forme de partenariats. L'Afrique est à cet égard l'une des cibles géographiques privilégiées des grands contrats chinois (35 % des contrats signés en 2012 par exemple), notamment avec des pays comme l'Algérie, l'Angola, le Nigeria ou le Soudan (Chevalier, 2012).

2. UNE AVANCÉE PRUDENTE ET TRÈS CALCULÉE

2.1. Des modalités d'investissement classiques, mais qui ont évolué au fil des années

En 2014, les trois-quarts environ des acquisitions opérées par les entreprises chinoises à l'étranger ont été réalisées par des entreprises publiques. Cette singularité s'explique, d'une part, par le fait qu'elles y sont explicitement incitées par les autorités chinoises (les firmes sont clairement le bras armé du pouvoir chinois et un instrument de sa géopolitique) et, d'autre part, en raison de leurs moyens financiers considérables du fait de leur situation de monopole ou d'oligopole sur leur marché national. Toutefois, dans les travaux menés à leur sujet, très peu d'informations filtrent sur leur instrumentalisation par l'État chinois (dont témoigne la présence de cadres du Parti aux postes les plus stratégiques), mais aussi sur leur marge de manœuvre, par exemple sur les plans sectoriels, géographiques ou organisationnels.

Soucieuses de diversifier à leur tour leurs marchés, les entreprises à capitaux privés (notamment celles

qui sont cotées aux Bourses de Hong Kong et de Shanghai) s'intéressent depuis peu à l'international, ainsi qu'en témoigne la montée en puissance de leurs IDE. L'une des questions majeures est de savoir si ces entreprises privées disposent d'une liberté plus grande que leurs homologues publics quant à leurs choix stratégiques vis-à-vis de l'étranger, ou si elles font l'objet d'une certaine pression pour servir au final les intérêts de l'État, ce dont atteste la présence fréquente de proches du Parti communiste dans leurs structures dirigeantes.

Les formes prises par l'internationalisation des entreprises chinoises sont classiques, mais elles ont évolué avec le temps. Si les OPA ⁽¹²⁾ inamicales, c'est-à-dire menées « à la hussarde », ont fait couler au départ beaucoup d'encre, des formes plus respectueuses des entreprises visées, du personnel et des États concernés ont été assez rapidement développées, notamment dans des secteurs sensibles comme la gestion d'infrastructures portuaires ou aéroportuaires. Les OPA dites « amicales », c'est-à-dire négociées avec les conseils d'administration des entreprises étrangères, se sont ainsi multipliées. Ainsi en va-t-il tout particulièrement des prises de participation minoritaires portant sur moins de 50 % du capital des entreprises visées. Celles-ci sont particulièrement appréciées par les entreprises chinoises à capitaux privés. Leurs moyens financiers sont en effet plus limités et elles souhaitent de la sorte limiter les prises de risque. Mais cette modalité d'investissement plus discrète commence à être aussi pratiquée par des entreprises publiques chinoises soucieuses de ne pas apparaître vis-à-vis de l'étranger comme des « investisseurs prédateurs ⁽¹³⁾ ».

En 2012, par exemple, 70 % des acquisitions chinoises dans le monde ont porté sur des prises de participation inférieures à 50 % du capital. Parmi les exemples récents les plus significatifs, citons notamment : l'acquisition de 21,3 % du capital de l'électricien Energias de Portugal (EDP) par China Three Gorges (pour 3,5 milliards de dollars) ; celle de 7 % du capital d'Eutelsat (groupe français né en 1977 et l'un des plus grands opérateurs de satellites commerciaux du monde) pour 484 millions d'euros par le fonds souverain chinois CIC ; ou encore les acquisitions de 9 % de Thames Water (la société de distribution d'eau britannique, pour 779 millions de dollars) et de 10 % de la société gérant l'aéroport d'Heathrow (pour 726 millions de dollars), toujours par le fonds CIC ⁽¹⁴⁾.

2.2. Des parcs d'activité spécifiques dédiés aux entreprises chinoises à l'étranger

Alors que les IDE chinois sont d'abord restés l'apanage des grandes entreprises qui cherchaient à se diversifier en sortant du seul marché national, les années récentes ont révélé que les entreprises chinoises de taille moyenne, mais aussi des PMI-PME innovantes, n'hésitent plus à se lancer à la conquête du monde. Ainsi en va-t-il notamment des start-ups ⁽¹⁵⁾ actives dans les NTIC ⁽¹⁶⁾ et apparues dans la mouvance des géants chinois du high-tech comme Huawei ou Zhongxing Telecommunication Equipment Company (ZTE). Afin de faciliter l'implantation des PME plus classiques dans certains pays-cibles, l'État chinois a encouragé des investisseurs privés chinois à se lancer dans une stratégie inédite visant à développer (avec le soutien des pays d'accueil) des parcs d'activités qui leur sont entièrement dédiées. L'objectif attendu est celui de maximiser l'effet « vitrine » des savoir-faire chinois, tout en jouant des économies d'agglomération en un même lieu (mutualisation des services notamment). En France, deux projets ont plus particulièrement retenu l'attention des investisseurs chinois.

Le premier de ces parcs d'activités se situe à Châteauroux (ZAC Eurocity d'Ozans), où les travaux ont commencé en novembre 2010. Le lieu identifié couvre 600 ha, dont 120 000 m² de bâtiments. Ses initiateurs entendent y attirer plusieurs centaines d'entreprises chinoises dans des secteurs variés (électroménager, textile, jouet, etc.) et y créer 4 000 emplois. L'idée initiale des élus locaux était de compenser le départ d'un régiment de l'armée de terre et de profiter de la proximité immédiate d'un ancien aéroport militaire de l'OTAN adapté au trafic des avions gros-porteurs en provenance de Chine. Toutefois le projet peine à sortir de terre et les élus reconnaissent à demi-mot avoir été trop enthousiastes. Le parc, qui doit prendre la forme d'une plate-forme logistique à vocation européenne (stockage et redistribution

⁽¹²⁾ Offre publique d'achat (OPA).

⁽¹³⁾ L'expression est de François Godement, Directeur du Programme Asie du Conseil européen pour les relations internationales (cf. Les Echos, mardi 25 mars 2014).

⁽¹⁴⁾ China Investment Corporation (CIC) est la société d'investissement fondée en 2007 par les Autorités chinoises dans le but de valoriser les colossales réserves de change du pays (accumulées par les excédents commerciaux) sous la forme de prises de participation dans les entreprises étrangères.

⁽¹⁵⁾ On appelle par convention start-up des petites entreprises innovantes de moins de 5 années d'existence.

⁽¹⁶⁾ Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication : informatique, audiovisuel, multimédias, internet et télécommunications.

seulement), reste pour l'heure encore vide. La première entreprise de distribution chinoise (une filiale commerciale du fabricant J2S Solar, un fabricant d'ampoules à LED) s'y est implantée en février 2015. Le partenaire chinois de ce projet, Sino France Economic Cooperation Zones (SFECZ, dont la maison mère est un opérateur immobilier, la Beijing Capital Land), a repris les rênes de l'affaire après le départ de la Sino-Française de développement économique de Châteauroux (SFDEC), ce qui a induit des retards et des attermolements ⁽¹⁷⁾.

Le second parc (240 000 m² dans sa première phase), appelé Terra Lorraine, se localise à Illange. Il est porté par une société chinoise implantée au Luxembourg (Comex Holdings ⁽¹⁸⁾) et le Conseil Général de Moselle. La première tranche des travaux est en cours de finalisation. Dans ce projet important de 150 millions d'euros d'investissement, aucune activité productive n'est envisagée (exposition et stockage dans de gigantesques entrepôts et distribution de produits manufacturés ; services import-export ; logistique ; animation d'un réseau européen d'acheteurs professionnels), ce qui limite les retombées locales en termes d'emplois (3 000 escomptés pour cette première phase). Comme dans le projet de Châteauroux, il s'agit d'attirer des PME chinoises (entre 2 000 et 2 500 dans la première phase, mais les projections finales tablent jusqu'à 20 000 entreprises pour 6,5 millions de m² et jusqu'à 30 000 emplois directs...) cherchant une tête de pont en Europe afin de développer des flux commerciaux dans des secteurs précis : vêtements et produits textiles, accessoires de mode, articles de sport et de loisir, mobiliers et équipement de la maison, matériels de construction et de bricolage, composants électriques et électroniques, produits de télécommunication et informatiques, machines et biens d'équipement industriel, matériels de sécurité et télésurveillance, équipements destinés aux énergies nouvelles et aux économies d'énergie, matériaux de construction, etc. Tout comme à Châteauroux, un complexe immobilier intégré est prévu sur le site, comprenant hall d'exposition géant, hôtel 5 étoiles, parkings, immeubles de bureaux, résidences, etc. L'activité logistique devrait se faire par le port fluvial d'Illange. L'annonce de ce projet décrit comme « pharaonique » a suscité d'emblée beaucoup d'inquiétudes de la part de nombreuses PME régionales actives dans l'industrie (d'aucuns parlant même d'« hécatombe programmée »), à peine tempérées par l'accord de réciprocité signé avec la zone économique de Wuhan, qui prévoit la construction prochaine en Chine d'un centre d'affaires similaire destiné à la promotion des PME françaises et européennes. De surcroît, le plus grand flou demeure toujours en 2015 quant au montage financier, aux subventions publiques ⁽¹⁹⁾, aux retombées exactes attendues localement, aux effets négatifs sur la balance commerciale de la France ou encore à la mise en œuvre réelle de l'accord de réciprocité.

Dans une logique assez similaire, mais pensée sur le modèle des zones franches industrielles, les autorités chinoises entendent aussi promouvoir depuis 2006 leurs entreprises dans les pays en développement (stratégie dite du Going Global). Elles ambitionnent notamment de développer plusieurs zones économiques spéciales (ZES) en Égypte, en Éthiopie, à Maurice (ZES de Jin Fei), au Nigeria (ZES de Lekki et de Ogun), en Tanzanie et en Zambie (ZES de Chambishi et Lusaka,). Mais celles-ci peinent à sortir de terre.

3. QUELLES MOTIVATIONS SOUS-TENDENT LES STRATÉGIES DES ENTREPRISES CHINOISES DANS LE MONDE ?

L'étude fine des stratégies commerciales et d'investissement des firmes chinoises dans le monde permet de mieux comprendre, à l'aune de ce qui se fait déjà ailleurs, les logiques actuellement à l'œuvre, tout en jetant des jalons prospectifs à plus long terme. Trois principales motivations paraissent animer les entreprises chinoises attelées à leur internationalisation. Celles-ci seront examinées successivement sous la forme d'une typologie.

3.1. L'accès aux marchés de consommation

La satisfaction des marchés de consommation dans les pays industrialisés (où le pouvoir d'achat des ménages stagne depuis plus d'une décennie), de même que celle des classes moyennes (en pleine explosion) dans les pays émergents et, à degré moindre, dans les pays en développement, constitue chronologiquement la motivation première des flux commerciaux et d'IDE chinois. Il s'agit d'une stratégie très

⁽¹⁷⁾ <http://www.wk-transport-logistique.fr/actualites/detail/81632/chateauroux-pourrait-accueillir-un-hub-logistique-sino-europeen-de-120-000-m2-.html>

⁽¹⁸⁾ Cette société a pour vocation de développer le commerce bilatéral entre l'Europe et la Chine sous la forme de plates-formes B2B (ou littéralement « business to business ») destinées à une clientèle d'entreprises. Le projet d'Illange s'intègre dans le réseau des centres ITEC (International Industry Technology Trade Exhibition Center) de la Comex Holdings (<http://www.comexholdings.com/fr-FR/cxd-eu>).

⁽¹⁹⁾ Beaucoup d'observateurs locaux se posent en effet la question de savoir si l'argent du contribuable n'aurait pas été plus utilement employé dans le soutien d'activités productives locales dans le cadre de la réindustrialisation des territoires...

classique (Bost, 2011) qui commence par l'essor de flux commerciaux pour « tester » la destination, et qui se poursuit sous la forme d'IDE afin de produire localement pour s'affranchir des coûts de transport et mieux coller aux attentes et besoins des consommateurs. Dans le cas chinois, la première phase a été (particulièrement offensive, car marquée par le dumping des prix afin de lamener la concurrence, rappelant en leur temps celles du Japon et de la Corée du Sud. D'abord spécialisée dans des produits à très faible valeur ajoutée (mais à très fort coefficient de main-d'œuvre peu qualifiée et peu chère), la production chinoise commence à se tourner vers des biens à valeur ajoutée croissante et à plus fort contenu technologique, générateurs de marges bénéficiaires plus importantes. Les IDE ont aussi été motivés par le besoin de contourner les barrières douanières posées par les États pour protéger leur propre industrie de l'arrivée de produits concurrents et beaucoup plus compétitifs.

3.2. La sécurisation des approvisionnements en matières premières

La première puissance économique du monde (en parité de pouvoir d'achat depuis 2014) souffre depuis plusieurs années de son insuffisante dotation en matières premières. La Chine a pris les devants par rapport à ses concurrents dans la perspective de sécuriser durablement ses approvisionnements, notamment pour s'affranchir des variations des cours des marchés. Très soutenue par les Autorités (qui en font un pilier du maintien et de l'affirmation de la puissance chinoise), cette stratégie s'est affirmée avec force dès la fin des années 1990 tant pour les matières premières énergétiques, minérales qu'agricoles.

Dans le domaine agricole, et contrairement à un certain discours convenu, le land grabbing (ou, littéralement, l'accaparement de terres arables) pratiqué par les Chinois ne serait pas plus actif que celui mené par les autres pays d'Asie orientale (Japon, Corée du Sud) et les pays pétroliers du Golfe Persique (Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis et Koweït et Qatar). Cette recherche de la sécurité alimentaire, qui se traduit soit par la vente ou, plus souvent, par la location sur le long terme d'immenses concessions, concerne l'Amérique latine et surtout l'Afrique subsaharienne (Éthiopie, Liberia, Mozambique, Soudan, etc.).

Dans le domaine énergétique, la sécurisation des approvisionnements prend la forme d'entrées très médiatisées de firmes chinoises dans le capital de groupes pétroliers étrangers particulièrement actifs dans la course à l'obtention des concessions d'exploration-production. Citons notamment l'acquisition spectaculaire en juillet 2012 de 100 % du capital du groupe canadien Nexen (pour un montant de 15.1 milliards de dollars, soit la plus grosse acquisition jamais réalisée par une firme publique chinoise) par la National Offshore Oil Corporation (NOOC) ; ou encore le rachat par China Petrochemical de 30 % du capital de Petrolgas Brésil en 2012 (soit 4,8 milliards de dollars).

Ces mêmes logiques sont aussi à l'œuvre dans le domaine minier (cas notable du rachat de 100 % de l'australien Gloucester (100 %) par Yanzhou Coal Mining en mars 2012 pour 2,1 milliards de dollars, soit la plus grosse acquisition minière chinoise à ce jour en Australie).

3.3. L'acquisition d'actifs stratégiques

L'émoi des médias et des opinions publiques occidentales, mais aussi l'énormité des sommes consenties lors des opérations de rachat révèle d'une manière plus générale la priorité majeure accordée à la recherche d'actifs stratégiques pour le renforcement de la puissance chinoise. À cet égard, deux domaines sont particulièrement recherchés, les technologies de pointe et les grandes marques (Volvo, Club Med, etc.), qui font encore largement défaut aux entreprises de ce pays et qui sont jugées comme indispensables pour combler plus rapidement leurs retards (accès facilité aux brevets, aux laboratoires et aux équipes de recherche, aux marchés les plus profitables, à la notoriété conférée par les marques, etc.). Il s'agit de questions très sensibles pour lesquelles les États concernés dressent volontiers des « lignes rouges » à ne pas franchir, notamment par des lois destinées à protéger leurs entreprises des raids de concurrents chinois (ou étrangers d'une manière plus générale). C'est notamment le cas aux États-Unis à travers la loi Exon-Florio⁽²⁰⁾ de 1988 (réactivée face à l'activisme chinois depuis le milieu des années 2010), qui peut bloquer une vente dans un domaine touchant la sécurité nationale, ou concernant une entreprise jugée stratégique et convoitée par des intérêts étrangers.

⁽²⁰⁾ Ou plus exactement Exon-Florio National Security Test for Foreign. Il s'agit en fait d'un amendement américain au Defense Production Act de 1950 (Section 721). A l'origine, la loi Exon-Florio a été prise à l'encontre des firmes nippones suite à la parution d'un rapport de la CIA qui s'inquiétait de leur appétit en matière de secteurs technologiques.

CONCLUSION

Le discours convenu sur le « raz de marée » des produits et des IDE chinois doit être cependant tempéré à l'aune de certains indicateurs plus rassurants pour les pays industrialisés qui s'inquiètent pour leur suprématie. Dans le palmarès annuel des 500 plus importantes firmes mondiales établi par la revue Fortune ⁽²¹⁾, la Chine en place certes 95 en 2013 et occupe désormais la seconde place derrière les États-Unis (128). Mais, comme le relève Carol Lio dans une étude établie pour le Boston Consulting Group ⁽²²⁾ (BCG), la Chine peine encore à placer ses entreprises dans le sommet de la hiérarchie. Contre toute attente, ses performances se sont même amoindries par rapport à 2006, année où elle plaçait 44 firmes parmi les 100 premières mondiales en termes de chiffre d'affaires, contre 36 en 2009 et surtout 29 en 2013 : Sinopec Group et China National Petroleum (énergie) figurent au 3e et 4e rang mondial : State Grid (gestionnaire de réseau électrique) figure au 7e rang et il faut attendre le 25e et le 38e rang pour voir réapparaître les firmes chinoises dans ce palmarès (Industrial & Commercial Bank of China ; China Construction Bank). Finalement, peu de firmes chinoises apparaissent déjà vraiment actives à l'international, ce qui explique le petit nombre de grands leaders dans leurs domaines respectifs : Lenovo (informatique), Haier (électroménager), ZTE (équipements téléphoniques), etc. Mais cette situation est appelée à évoluer très rapidement.

Parmi les causes expliquant cette contre-performance relative, principalement en ce qui concerne les firmes industrielles qui reculent le plus, l'étude du BCG pointe leur trop forte spécialisation dans les produits bas de gamme générateurs de faibles marges, leurs trop fortes relations avec l'État, leur difficulté à cerner finement les besoins plus sophistiqués et à devenir des consommateurs, un management insuffisamment internationalisé, le trop petit nombre de marques chinoises connues à l'étranger, ou encore une stratégie de fusions-acquisitions aux effets collatéraux contre-productifs.

Bibliographie

- Alon I., Chang J., Fetscherin M., Lattemann C. & McIntyre J. R. (dir.), 2010, *China Rules. Globalization and Political Transformation Catching-up and Development*. New York : Palgrave MacMillan, 307 p.
- Alon I., Fetscherin M. & Gugler P. (dir.), 2012, *Chinese International Investments*, New York : Palgrave MacMillan, 405 p.
- Alon I., McIntyre J., 2008, *Globalization of Chinese Enterprises*. New York : Palgrave MacMillan, 240 p.
- Bost F., 2010, Notice Chine, Atlas mondial des zones franches. Paris : la documentation Française, pp. 227-241.
- Bost F., 2011, Territoires, entreprises et activités économiques à l'épreuve de la mondialisation, in J.-P. Charvet et M. Sivignon (dir.), *Géographie humaine, questions et lieux du monde contemporain*, pp. 223-257.
- Bost F., 2014, Notice investissements directs étrangers, Images économiques du monde 2015, Paris : Armand Colin, pp. 52-55.
- Chevalier A., 2012, La présence chinoise en Afrique. La lettre du CEPIL, n° 328, 20 décembre 2012, pp. 1-6.
- Du Y., Kang R., Ke Y., 2008, Understanding the growth models of Chinese multinational corporations. *International Journal of Chinese Culture and Management*, Vol. 1 2007-2008, n°4, pp. 451-478.
- Hay F., Milelli C. et Yunnan S., 2007, L'internationalisation des firmes chinoises. Le cas européen. Université de Paris-X-Nanterre, Economix, Working Paper, 19 p. <https://www.mysciencework.com/publication/read/1843204/l-internationalisation-des-firmes-chinoises-le-cas-europeen#page-null>
- Lio C., 2015, Will China's Global Challengers be the Next Global Leaders? BCG Perspectives, 8 janvier 2015. https://www.bcgperspectives.com/content/articles/globalization_growth_will_china_global_challengers_next_global_leaders/
- UNCTAD, 2014, *World Investment Report 2014*. Washington, 264 p. http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/wir2014_en.pdf

⁽²¹⁾ <http://fortune.com/global500/#>

⁽²²⁾ https://www.bcgperspectives.com/content/articles/globalization_growth_will_china_global_challengers_next_global_leaders/

Le spectaculaire essor des ports à conteneurs chinois entre 1992 et 2012

CHARLIER Jacques

Professeur

Avec la collaboration d'Arnaud ADAM, Wivine MERSCH et Jérémy ROBINET

Étudiants de master en géographie 2013-2014 et 2014-2015 - Université Catholique de Louvain

Place Pasteur 3

1348 Louvain-la-Neuve

Jacques.Charlier@uclouvain.be

Mot- clés : Chine, Façade pacifique de l'Asie, ports conteneurs

INTRODUCTION

La présente contribution reprend et développe une présentation faite en octobre 2013 par le premier des auteurs au Festival International de Géographie de Saint-Dié. Faute de temps, il n'avait alors été question que des ports chinois ou plus exactement de ceux de la Grande Chine, c'est-à-dire non seulement ceux de la Chine continentale, mais aussi de Taiwan ainsi qu'Hong Kong (qui a un statut de Région Autonome Spéciale depuis sa rétrocession par la Grande Bretagne à la Chine en 1997). Nous avons ajouté ici des données de cadrage qui situent ces ports aux échelles mondiale et régionale.

Dans une première partie, nous commencerons par cadrer notre propos au niveau mondial puis à celui de la façade pacifique de l'Asie. Cette première partie est construite autour de cartes couvrant la totalité de l'espace allant du Japon à la Malaisie (dont les principaux ports sont en fait du côté occidental du pays, mais seront néanmoins considérés dans notre analyse comme relevant de cet espace maritime pour y inclure aussi ce « Tigre »). Nous pourrons ainsi mieux montrer, à la suite de J. Marcadon (1990) et d'A. Vignarié (1992), que l'essor contemporain des ports chinois continentaux s'inscrit dans la foulée, avec un décalage temporel d'une vingtaine d'années, de celui des autres ports des pays nouvellement industrialisés riverains du Pacifique, intervenu lui-même après celui des ports japonais (Cullinane, Song, 2006).

Nous ne reviendrons pas ici sur le fait que le conteneur est un outil qui a grandement contribué à la mondialisation contemporaine (Frémont, 2007). Dans la suite, ce processus économique sera traduit au niveau de la façade orientale de l'Asie au travers d'une série de six cartes dressées de quatre en quatre ans, de 1992 à 2012. Les trafics conteneurisés y sont exprimés en millions (M) d'unités équivalentes de vingt pieds (EVP ou TEU en anglais, pour twenty equivalent units) avec, par rapport à la présentation initiale, une limite inférieure abaissée d'1 M à 500 000 EVP. Ces chiffres ont été principalement tirés de l'ouvrage annuel *Containerisation International Yearbook*, publié par le mensuel britannique *Containerisation International* ; mais cette source n'est ni parfaite ni exhaustive et des corrections ainsi que des compléments ont été apportés à ces chiffres par nos soins, principalement via les sites internet des ports. Ceci nous a permis de construire une base de données mondiale, qui n'est que très partiellement mise en œuvre ici et qui est le support d'une future publication (Charlier, 2015).

L'Asie a été divisée en deux : la façade pacifique telle que définie plus haut (et que nous allons décomposer plus loin en trois sous-parties) et le reste du continent, dont la croissance fut plus récente. Au niveau des autres continents, nous avons individualisé par ailleurs deux sous-ensembles : le monde occidental, avec l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Océanie développée (là où tout a commencé il y a une cinquantaine d'années que le Japon a rapidement rejoints dans la course à la conteneurisation) et le reste du monde, correspondant à deux des quatre Suds (Amérique latine et Afrique, qui sont entrées plus tardivement dans ladite course).

La période concernée va de 1992 à 2012, c'est-à-dire les années pendant lesquelles les ports de la Chine continentale ont vu leurs trafics conteneurisés exploser sous l'effet de l'ouverture au reste du monde

d'un pays qui vivait jusqu'alors replié sur lui-même (en dehors du cas particulier d'Hong Kong, qui était indirectement sa seule ouverture significative sur le monde). Notre base de données remonte davantage dans le temps, mais ce serait sans objet par rapport à notre propos et elle n'est d'ailleurs pas encore aussi complète pour les années antérieures, quand la conteneurisation était beaucoup moins bien documentée au plan statistique, même pour le monde occidental.

Dans une seconde partie de l'article, nous présenterons un découpage régional des ports de la Grande Chine en quatre sous-ensembles. L'espace fait malheureusement défaut ici pour une présentation individuelle des ports qui les composent et nous renverrons pour cela à l'excellent ouvrage récent de J. Wang (2014). Ceci nous a forcés à un certain degré de généralité quand nous présenterons à grands traits les groupements portuaires régionaux que nous avons identifiés du nord au sud : (1) le Nord-Est du pays (articulé sur la Baie du Bohai et les rivages immédiatement méridionaux), (2) le sous-système central articulé sur le Yang-Tse, (3) le Détroit de Formose et (4) celui de la Rivière des Perles.

1. VUE D'ENSEMBLE DES TRAFICS MONDIAUX ET DE L'ASIE PACIFIQUE

Comme indiqué plus haut, notre point de départ se situe en 1992 à une époque où les ports de la Chine continentale étaient encore pratiquement absents des cartes du monde conteneurisé (Marcadon, 1995). Pour le trafic des conteneurs, le numéro un mondial n'était plus New York (où la conteneurisation est née en 1956) et même plus non plus Rotterdam (qui l'avait détrôné dans les années soixante-dix), mais il s'agissait alors déjà de Hong Kong (avec près de 8 M d'EVP), suivi de Singapour (avec plus de 5 M d'EVP). Deux autres ports d'un « Dragon » asiatique y figuraient aussi (Kaohsiung dans le sud de Taiwan et Busan dans celui de la Corée du Sud), mais le classement présenté au tableau 1 reprend encore six ports ou ensembles portuaires de la « Triade » initiale : aux Etats-Unis, le bipôle Los Angeles-Long Beach (Baie de San Pedro) et New York (passé au deuxième rang national suite au basculement déjà fortement engagé de l'économie américaine de l'Atlantic Rim vers le Pacific Rim) ; en Europe, Rotterdam et Hambourg (sur les talons desquels il y avait Anvers et Bremerhaven) ; et au Japon, les bipôles Tokyo-Yokohama (Baie du Keihin) et Osaka-Kobe (Baie du Hanshin).

Tableau 1 : Les dix premiers ports mondiaux à conteneurs en 1992, 2002 et 2012 (en M d'EVP)

1992		2002		2012	
Hong Kong	7,9	Hong Kong	19,1	Shanghai	32,6
Singapour	5,2	Singapour	16,9	Singapour	31,6
Rotterdam	4,1	Baie de San Pedro	10,6	Hong Kong	23,1
Baie de San Pedro	4,1	Busan	9,4	Shenzhen	22,9
Kaohsiung	3,5	Shanghai	8,6	Busan	17,0
Baie du Keihin	3,2	Kaohsiung	8,4	Ningbo-Zhoushan	16,8
Baie du Hanshin	3,0	Shenzhen	7,6	Guangzhou	14,7
Busan	2,7	Rotterdam	6,5	Qingdao	14,5
Hambourg	2,3	Hambourg	5,4	Baie de San Pedro	14,1
New York	2,0	Anvers	4,8	Dubaï	13,3

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

Les complexes portuaires fonctionnels des baies de San Pedro, du Keihin et du Hanshin réunissent, respectivement, les ports de Los Angeles et de Long Beach, de Tokyo et de Yokohama ainsi que d'Osaka et de Kobe ; leurs autorités sont certes indépendantes, mais elles collaborent dans un certain nombre de domaines, dont précisément les conteneurs.

Tout différent est le classement présenté pour l'année 2012 en partie droite de ce tableau 1, puisqu'on n'y retrouve que quatre des dix ports ou ensembles portuaires précités. Certes, Singapour, Hong Kong et Busan y figurent toujours en bonne position, mais la Baie de San Pedro a perdu des places dans ce « top 10 » contemporain. Ceci parce que six nouveaux acteurs asiatiques y sont apparus, dont cinq de Chine continentale, littéralement sortis du néant : Shanghai, Shenzhen, Ningbo, Guangzhou (l'ex-Canton) et Qindao. Et en 10e position 2012 vient désormais Dubaï, qui est une sorte de réplique du phénomène de Hong Kong ou de Singapour à l'autre extrémité du continent asiatique. C'est surtout dans le courant des dix dernières années que les bouleversements furent les plus spectaculaires, puisque Kaohsiung,

Rotterdam et Hambourg figuraient encore dans le « top 10 » de 2002 (où Anvers était même parvenu à se hisser) ; parmi les cinq nouveaux acteurs chinois qui viennent d'être mentionnés, seuls Shanghai et Shenzhen avaient déjà fait leur apparition en 2002, ce qui montre bien que le « boom portuaire » chinois (qui ne fait jamais que refléter celui de l'économie nationale) est quelque chose de tout à fait récent.

1.1. Macrogéographie des trafics conteneurisés mondiaux

Le tableau 2 présente l'évolution d'ensemble des trafics conteneurisés mondiaux pour les ports figurant dans notre base de données (y compris ceux dont le trafic était inférieur à 500 000 EVP et qui ne figurent donc pas sur nos cartes, du moins pour certaines années). Le trafic est passé de 91,4 M d'EVP en 1992 à quelque 574,6 M d'EVP en 2012, avec une accélération au début du XXI^e siècle (que la crise des années 2008-2009 n'a que partiellement ralentie dans la plupart des cas). Les évolutions observées au sein des différentes parties du monde ne furent pas linéaires ; Guerrero et Rodrigue (2014) y ont reconnu plusieurs vagues, dont les ports chinois furent les principaux moteurs (processus qui concerne aussi l'Amérique latine et l'Afrique, où s'observent depuis peu des développements portuaires « à la chinoise »).

Tableau 2 : Évolution 1992-2012 des trafics conteneurisés mondiaux par grandes régions géographiques (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Asie	46,0	75,8	115,6	191,0	298,4	364,9
Façade pacifique	38,7	64,8	99,6	163,5	254,1	310,5
Reste de l'Asie	7,3	11,0	16,0	27,5	44,3	54,4
Monde occidental	38,9	55,8	80,6	109,9	139,4	151,5
USA & Canada	15,9	21,7	28,7	38,2	42,1	44,6
Europe	21,4	31,9	47,4	66,0	89,4	97,8
Océanie	1,6	2,2	4,5	5,7	7,9	9,1
Reste du monde	6,5	11,9	20,4	29,1	48,7	58,2
Amérique Latine	3,5	6,4	13,2	17,1	28,3	32,3
Afrique	3,0	5,5	7,2	12,0	20,4	25,9
Total	91,4	143,5	216,6	330,0	486,5	574,6

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

Notre régionalisation portuaire macrogéographique découpe, comme indiqué plus haut, l'Asie en deux sous-ensembles, avec d'une part, la façade pacifique et, d'autre part, le reste de l'Asie (où le Moyen-Orient est la locomotive et où l'Asie du Sud n'a encore qu'une place secondaire en dépit de son poids démographique). Prise globalement, la place de l'Asie n'a pas cessé d'augmenter durant les deux décennies considérées, de 50,3 % en 1992 à 63,5 % en 2012. La domination asiatique au plan mondial n'est donc pas quelque chose de neuf, mais elle ne devait encore rien aux ports de la Chine continentale au point de départ temporel retenu ici.

Notre propos ne portant pas sur le reste du monde, nous nous limiterons ici à signaler les principales évolutions qui y sont intervenues, dans une dynamique de croissance mondiale généralisée. Les trafics nord-américain et européen ont certes augmenté assez significativement en valeur absolue, mais la part relative de ces deux blocs pionniers en matière de conteneurisation n'a pas cessé de régresser :

- pour l'Amérique du Nord, de 17,4 % en 1992 à 7,8 % en 2012 ;
- et pour l'Europe de 23,4 % à 17,0 %.

L'observation vaut aussi pour l'Océanie (où les principaux ports à conteneurs sont australiens ou néo-zélandais, mais qui comprend aussi Honolulu), avec une stagnation sous la barre des 2,0 % du total mondial.

Dans ces trois cas, il s'agit d'économies matures, alors que les deux dernières entités distinguées au tableau 2 relèvent de pays du Sud en transition, avec des chiffres absolus qui demeurent globalement modestes, mais de forts taux de croissance se traduisant par une augmentation de leur contribution encore très limitée au trafic conteneurisé mondial :

- de 3,8 % en 1992 à 5,6 % pour l'Amérique latine (Mexique et Amérique centrale compris) ;
- et de 3,3 % à 4,5 % pour l'Afrique (où les plus puissants trafics conteneurisés se situent aux extrémités septentrionale et méridionale du continent et où ils demeurent très limités en zone intertropicale).

Nous analyserons l'Asie pacifique, au travers tout d'abord d'une série de cartes (figures 1 à 6), puis de tableaux reprenant, en les combinant de différentes façons les informations statistiques correspondantes.

Figure 1 : Le trafic conteneurisé des ports de l'Asie pacifique en 1992

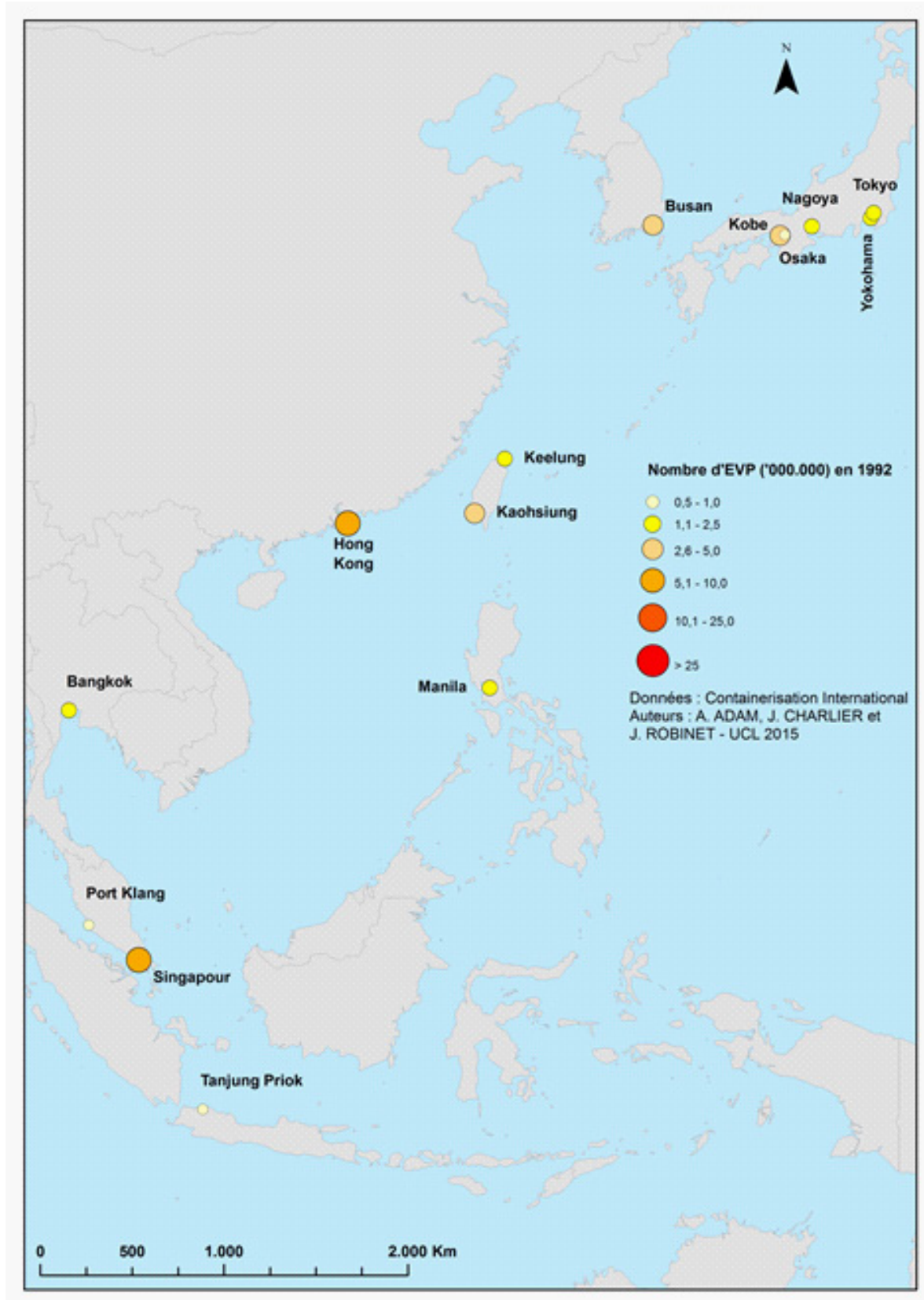


Figure 2 : Le trafic conteneurisé des ports de l'Asie pacifique en 1996

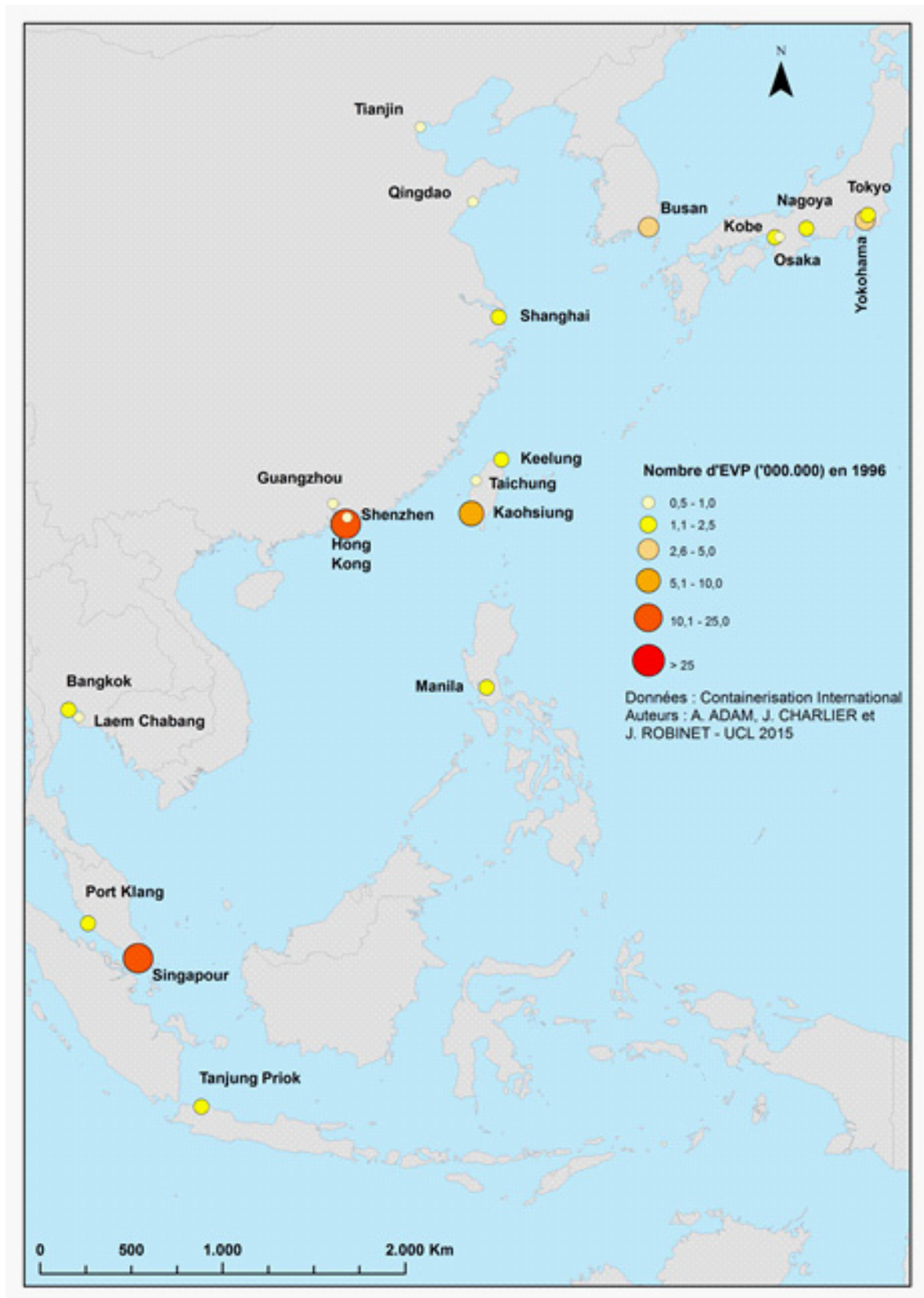


Figure 3 : Le trafic conteneurisé des ports de l'Asie pacifique en 2000

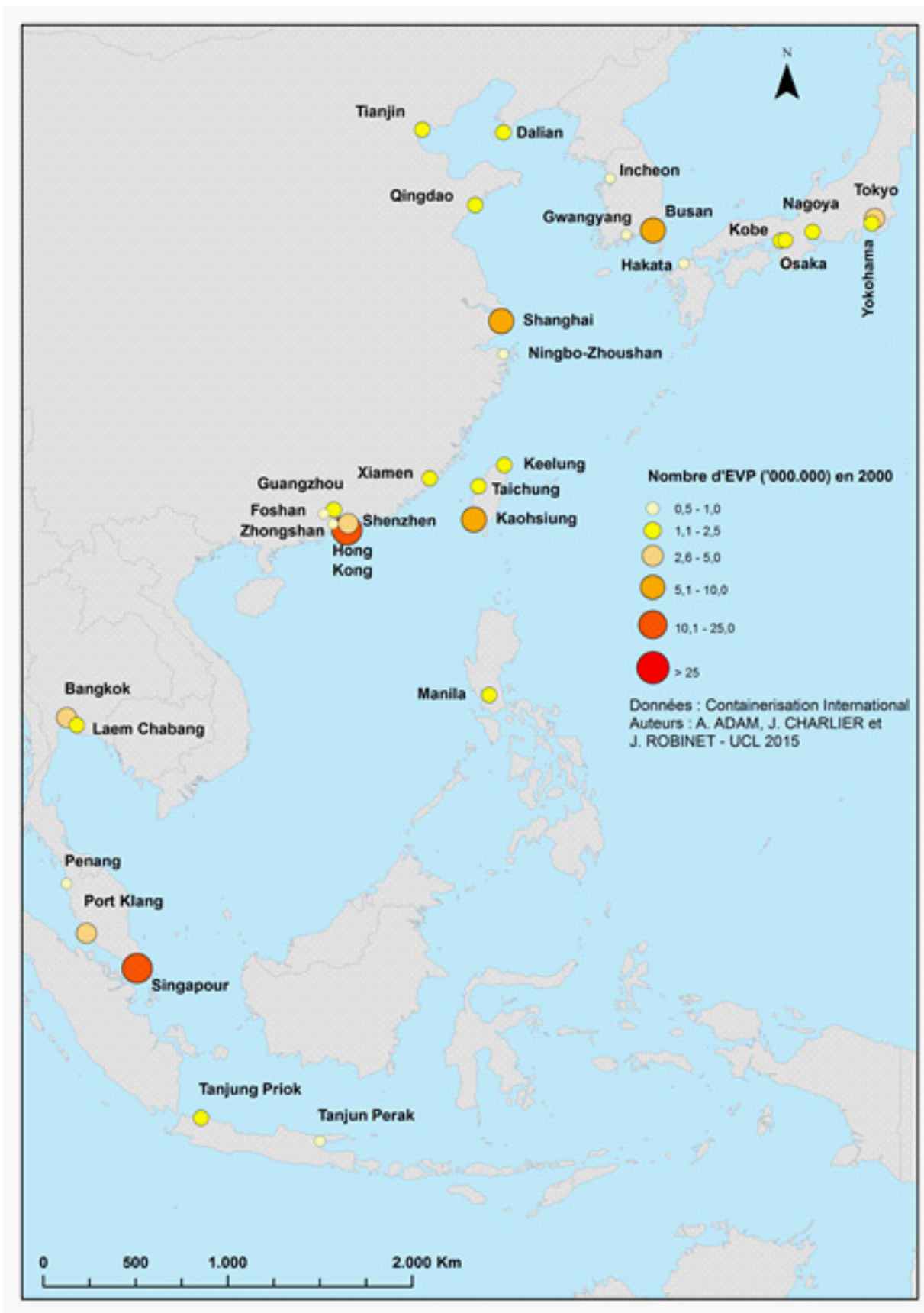


Figure 4 : Le trafic conteneurisé des ports de l'Asie pacifique en 2004

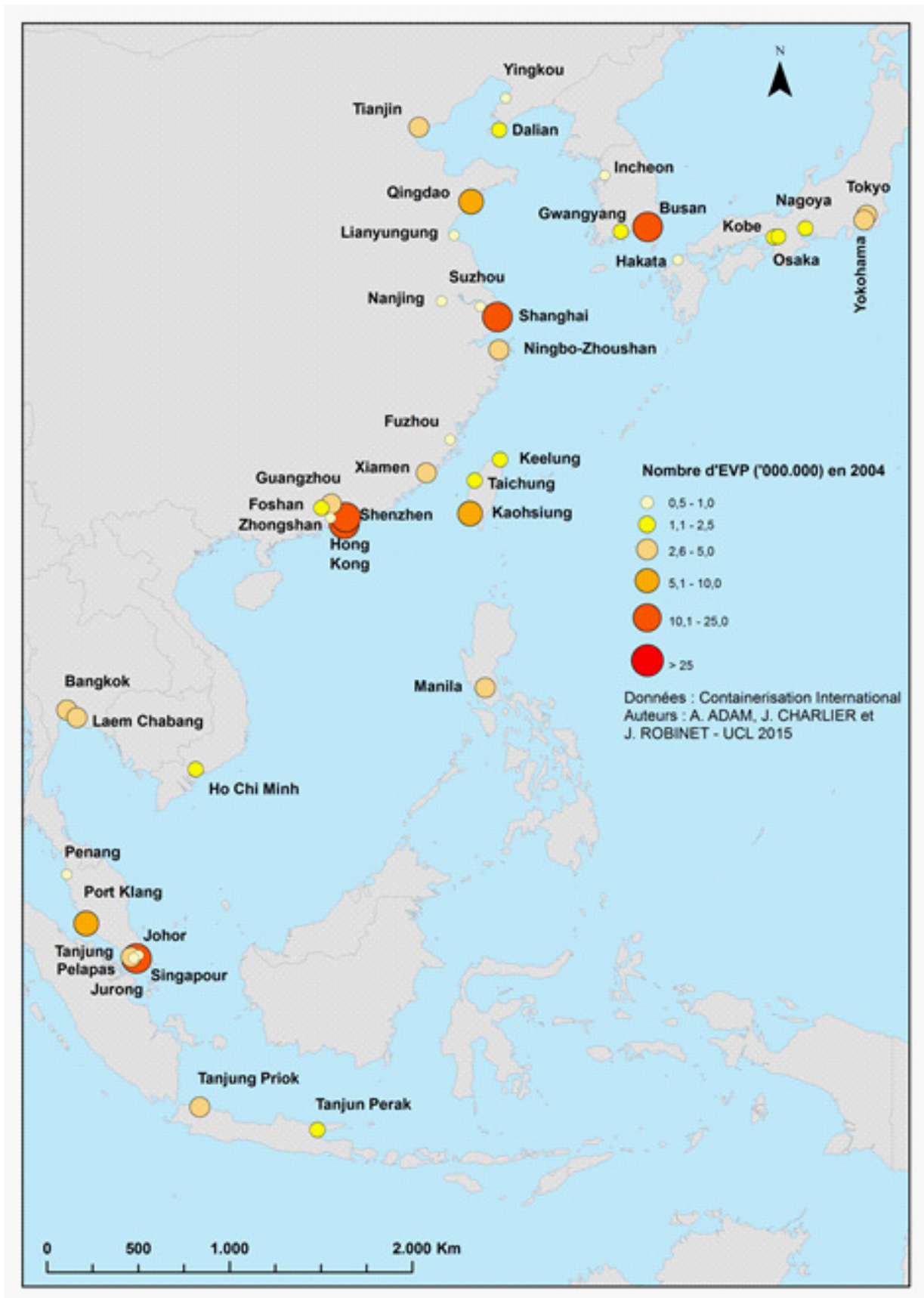


Figure 5 : Le trafic conteneurisé des ports de l'Asie pacifique en 2008

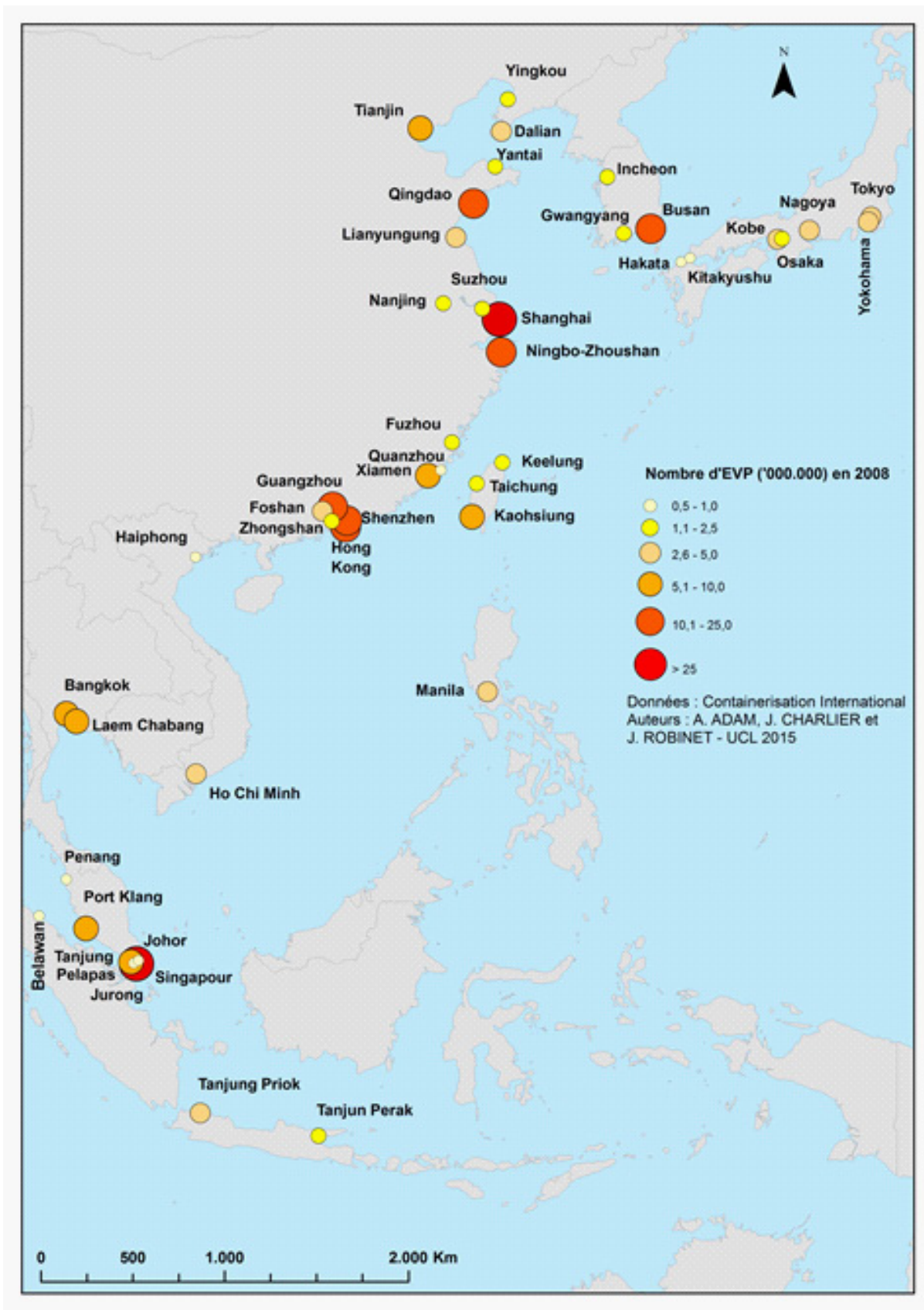
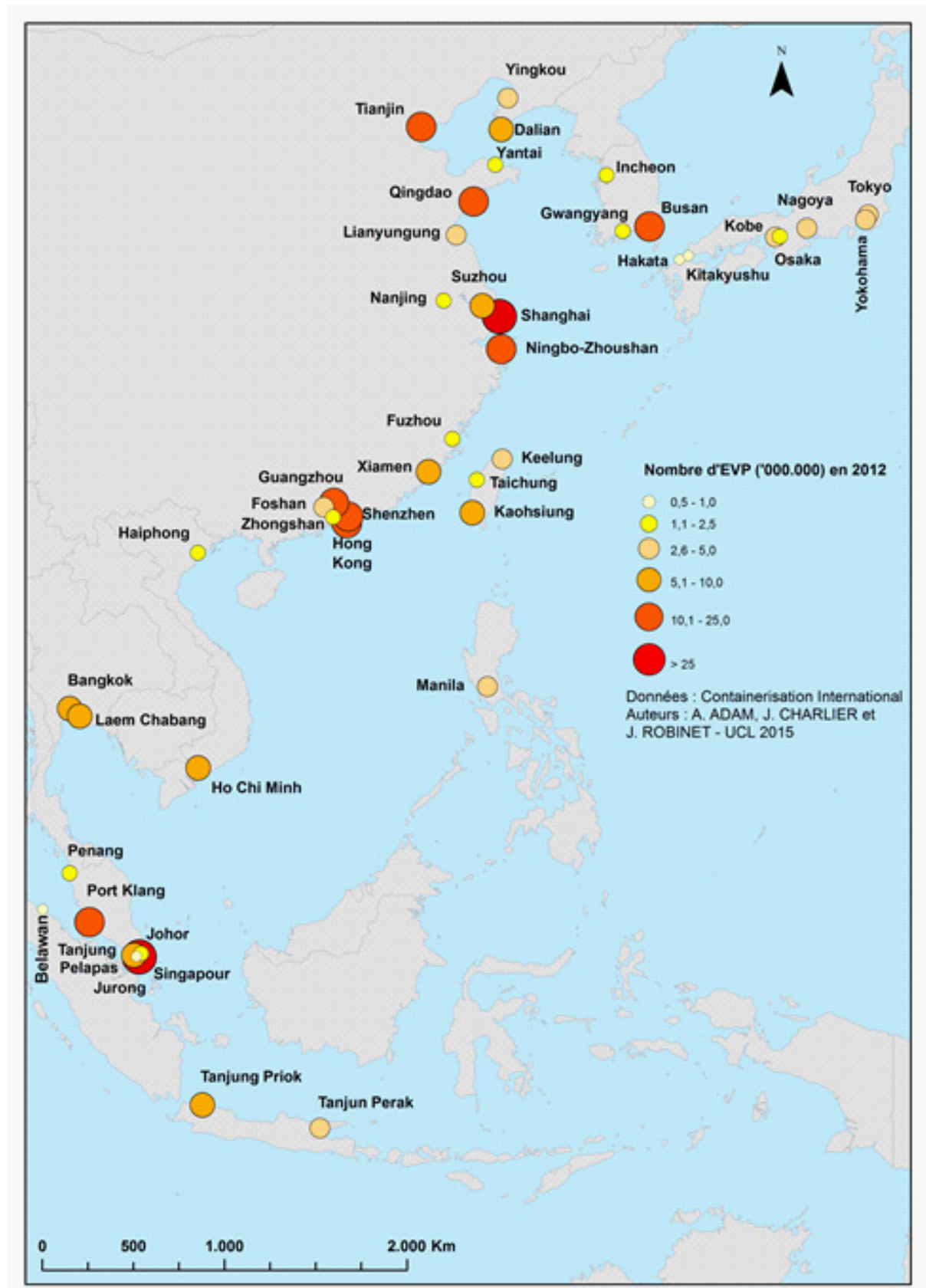


Figure 6 : Le trafic conteneurisé des ports de l'Asie pacifique en 2012



Les cartes en question ont été construites de façon à pouvoir être comparées entre elles et ont donc, outre la même couverture spatiale et la même échelle, une légende commune, avec en particulier une même gradation pour la taille et la couleur des cercles relatifs aux différentes classes de trafic. Le choix des bornes de classe traduit un compromis pour l'ensemble de la période considérée et les deux classes

supérieures n'apparaissent pas sur la première figure ; la première d'entre elles (plus de 10 M d'EVP) arrive dès la suivante, mais il faut attendre l'avant-dernière figure pour voir apparaître la classe supérieure (plus de 25 M d'EVP). Le but est de traduire le développement chronospatial de la conteneurisation en Asie pacifique et de mettre en évidence l'essor certes très spectaculaire, mais tardif, de la conteneurisation en Chine continentale ; ceci alors qu'il fut bien plus précoce dans les deux autres entités formant la Grande Chine, tout comme dans le reste de la façade pacifique, tant au nord qu'au sud de l'ensemble chinois. Avant d'en venir en seconde partie à celui-ci, il nous faut donc tout d'abord considérer rapidement, pour bien situer ce dernier dans son contexte sous-continentale, les deux sous-ensembles voisins, où la « révolution du conteneur » s'est opérée avec un temps d'avance par rapport à la Chine continentale.

1.2. L'essor plus précoce des voisins asiatiques du Nord et du Sud

Nous allons ici découper la façade pacifique de l'Asie en trois blocs, selon une partition proposée par Cullinane et Song (2006) : au centre, la Grande Chine prise dans son ensemble et, de part et d'autre, deux ensembles formés, d'une part, du Japon ainsi que de la Corée et, d'autre part, de l'Asie du Sud-Est. Comme indiqué plus haut, le poids de cette façade était déjà important à l'échelle mondiale au départ de notre série statistique (38,7 M d'EVP et 42,3 % du total mondial en 1992), mais ceci était surtout dû aux deux sous-ensembles bordant la Grande Chine, dont le poids cumulé était de 23,2 M d'EVP, soit 25,4 % du total mondial de l'époque. L'importance de la Grande Chine à l'échelle mondiale était alors encore relativement modeste (15,5 M d'EVP et 16,9 %) et ceci n'était alors lié qu'à Hong Kong et à Taiwan car les ports continentaux chinois étaient absents de la figure 1 supra.

Le tableau 3 montre que les choses ont considérablement changé au fil du temps pendant les vingt années considérées, surtout les plus récentes. Certes, les ports septentrionaux et méridionaux de la façade pacifique ont fortement progressé en valeur absolue (et certains ont connu une croissance « à la chinoise » parmi les « Tigres » du Sud-Est), mais leur contribution relative a diminué par rapport à la Grande Chine (où une redistribution interne s'est par ailleurs opérée, comme on le verra plus loin). Par rapport aux 192,1 M d'EVP indiqués pour la Grande Chine en 2012 (33,4 % du total mondial), les 37,9 M d'EVP recensés cette année-là pour l'ensemble des ports japonais ainsi que sud-coréens (tombés à 6,6 % du total mondial) et même les 80,5 M d'EVP relatifs alors à l'Asie du Sud-Est (14,4 %) faisaient plutôt modeste figure !

Tableau 3 : Évolution 1992-2012 des trafics conteneurisés des ports de la façade pacifique de l'Asie (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Japon et Corée	10,8	16,0	20,3	26,9	33,6	37,9
Grande Chine	15,5	28,0	48,4	89,7	153,8	192,1
Asie du Sud-Est	12,4	20,8	30,9	46,9	66,7	80,5
Total	38,7	64,8	99,6	163,5	254,1	310,5

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

En valeur absolue, ces chiffres sont cependant considérables à l'échelle mondiale et il faut bien insister sur le fait que le Japon et la Corée du Sud pesaient alors à peine moins que les Etats-Unis et le Canada, et l'Asie du Sud-Est guère moins que l'Europe ! Ce n'est donc pas de sous-ensembles secondaires dont il s'agit, d'où l'intérêt de les présenter brièvement avant d'en venir à la (Grande) Chine, qu'ils ont précédée dans son développement portuaire (et économique) avant qu'elle ne les dépasse. Le lecteur trouvera donc ici une autre illustration de la chronologie classique Japon-Dragons-Tigres/Chine (sensiblement en parallèle dans les deux derniers cas, même s'il faudrait nuancer car la Chine continentale a elle-même, en interne, ses Dragons et ses Tigres, mais aussi ses espaces en retard de développement).

Tout a en fait commencé au Japon dès la charnière des années soixante-dix, quand les grandes routes maritimes liant ce pays à l'Amérique du Nord et à l'Europe furent massivement conteneurisées, dans la foulée de ce qui venait de se passer en trafic transatlantique. Tokyo, Yokohama et Kobe furent les premiers à investir massivement dans le conteneur et ils furent progressivement rejoints par les principaux autres ports de l'archipel. Les deux bipôles portuaires des baies du Keihin et du Hanshin venaient en tête au niveau Japon-Corée en 1992 (avec respectivement 3,6 et 3,2 M d'EVP) mais la principale « locomotive

portuaire » sud-coréenne, Busan, n'était déjà pas bien loin (avec 2,7 M d'EVP) ; elle allait rapidement prendre le pas sur les ports de l'archipel, qui souffrent de divers handicaps opérationnels, mais qui ont été aussi victimes de la relative stagnation économique du pays et des délocalisations industrielles vers le reste de l'Asie.

Il s'y est ajouté un phénomène qu'on va retrouver plus au sud, dans le cas de Singapour et de Tanjung Pelepas comme dans celui de Hong Kong et de Shenzhen. Il s'agit de l'essor considérable des trafics en transbordement dans quelques « hubs » maritimes, entre les grosses unités engagées sur les relations océaniques et les « feeders » de petite taille assurant des opérations régionales de collecte ou de redistribution côtière. Plusieurs facteurs ont convergé pour expliquer le spectaculaire essor de Busan (au 5e rang mondial avec 17,0 M d'EVP en 2012) : le développement économique du pays, bien sûr (et en particulier de son sud industriel), mais aussi la « feederisation » partielle du Japon, à l'image d'autres « culs-de-sac maritimes » (la Baltique, la mer Adriatique et la mer Noire, par exemple), ceci sans compter que Kobe ne s'est pas véritablement remis du grand tremblement de terre du Hanshin en 1995.

C'est l'hyper-développement de la même fonction de transbordement qui explique aussi, à l'autre extrémité de la façade ici considérée, l'essor de Singapour (et plus récemment de Tanjung Pelepas en Malaisie), mais d'une manière encore plus exacerbée (70-75 % contre une cinquantaine de % pour Busan). Ici, le « feeding » concerne un vaste ensemble allant des rivages orientaux de l'Asie du Sud aux Philippines, mais aussi l'Australie (qui s'est trouvée déclassée de la même façon que le Japon, en particulier pour les routes vers ou depuis l'Europe). Singapour jouit ainsi d'un leadership régional très net, avec 31,7 M d'EVP en 2012 ; il a récemment perdu son leadership mondial au profit de Shanghai, mais cette ville-état a récemment lancé de grands travaux d'expansion de ses installations portuaires en vue de le reconquérir.

On peut discuter à l'infini des « rankings » portuaires, qui dépendent notamment de l'échelle à laquelle on se place. Nous avons dans certains cas défini des ensembles portuaires fonctionnels qui desservent la même métropole et le même hinterland. Nous avons déjà procédé à de telles additions plus haut dans le cas des baies de San Pedro, du Keihin ainsi que du Hanshin et un tel regroupement est aussi souvent opéré au niveau thaïlandais entre le port historique de Bangkok et le nouveau port périphérique de Laem Chabang, pour former un ensemble pesant pour 7,7 M d'EVP en 2012.

Au niveau de l'Asie du Sud-Est, ce bipôle était alors devancé par deux ports malaisiens, Port Klang (10,0 M d'EVP en 2012) et Tanjung Pelepas (7,7 M d'EVP). Le premier, dont l'essor est antérieur à celui du second, est le port historique de Kuala Lumpur et est un port d'hinterland classique. De construction plus récente, Tanjung Pelepas procède par contre du basculement d'une partie des trafics de feeding de Singapour de l'autre côté du détroit de Johor séparant l'île-Etat du sud de la Malaisie. Le mouvement s'est opéré à l'instigation de gros armements maritimes, qui cherchaient une alternative « low cost » à Singapour pour leurs opérations de transbordement. Ceci a conduit à la création d'un « port miroir » de l'autre côté d'une frontière internationale, dont nous trouverons un exemple encore plus spectaculaire en fin de seconde partie dans le cas du Sud de la Chine.

D'un point de vue fonctionnel (car il s'agit simplement des mêmes trafics que les armements déplacent d'un côté à l'autre de la frontière précitée), nous pouvons donc additionner Singapour et Tanjung Pelepas. Pour être cohérents, nous devons aussi prendre en compte les petits terminaux industriels de Jurong (sur l'île de Singapour) et de Johor (dans le Sud de la Malaisie, mais de l'autre côté du pont unissant celle-ci à Singapour, par rapport à Tanjung Pelepas). Nous arrivons alors à un ensemble quadripolaire binational (avec un très gros pôle, un moyen et deux petits), dont le trafic cumulé s'établissait à 41,3 M d'EVP en 2012. Cet ensemble devançait alors largement Shanghai et ses 32,6 M d'EVP, mais ceci ne place pas pour autant l'ensemble en question au premier rang mondial effectif car nous procéderons plus loin à une addition similaire au niveau du Sud de la Chine pour déterminer le véritable premier pôle portuaire mondial pour les trafics conteneurisés.

2. LES TRAFICS CONTENEURISÉS DE LA GRANDE CHINE

Après les avoir situés rapidement dans leur contexte mondial et sous continental, nous allons maintenant centrer notre analyse sur les ports de la Grande Chine, en commençant par opposer ceux du continent, dont l'essor est récent, à ceux de Hong Kong et de Taiwan, dont la montée en puissance fut plus ancienne (Rimmer, Comtois, 2009). Nous proposerons tout d'abord (en 2.1.) une régionalisation faisant abstraction des frontières politiques (externes pour Taiwan et internes pour Hong Kong depuis 1997). Quatre grands ensembles régionaux seront identifiés, qui feront l'objet de quatre sections successives (de 2.2. à

2.5.) ; celles-ci seront présentées dans un ordre géographique nord-sud qui nous conduira à ne mettre en évidence que tout à la fin le premier pôle portuaire conteneurisé mondial dont il vient d'être question.

Avant de changer d'échelle pour en venir à la présentation des différents ensembles portuaires chinois, il nous reste à mettre en évidence le poids croissant (et désormais dominant) des ports continentaux dans le total des trafics conteneurisés de la Grande Chine. Comme indiqué plus haut, ces derniers sont passés, globalement, de 15,5 M d'EVP en 1992 à 192,1 M d'EVP en 2012. Le tableau 4 montre qu'au départ, le poids des ports de Hong Kong et de Taiwan était dominant (7,9 et 6,2 M d'EVP) et que le trafic de ceux-ci a continué à progresser très significativement (à respectivement 23,1 et 13,9 M d'EVP). Mais ce tableau montre aussi et surtout que la croissance de la Grande Chine prise dans son ensemble est à mettre principalement en rapport avec l'explosion des trafics conteneurisés des ports continentaux, d'à peine 1,4 M d'EVP au total en 1992 (à un moment où aucun de ces ports n'apparaissait à la figure 1 supra, car le trafic y était partout inférieur à 500 000 EVP ... ou encore nul) à non moins de 155,1 M d'EVP en 2012.

Tableau 4 : Évolution globale 1992-2012 des trafics conteneurisés des ports de la Grande Chine (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Hong Kong	7,9	13,5	18,1	22,0	24,5	23,1
Taiwan	6,2	8,1	10,4	13,1	13,0	13,9
Chine continentale	1,4	6,4	19,9	54,5	116,3	155,1
Total	15,5	28,0	48,4	89,7	153,8	192,1

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

Leur quote-part est ainsi passée, à l'échelle de la Grande Chine, de 9,0 % en 1992 à 80,7 % en 2012, soit une inversion totale des positions, le poids des ports historiques de Hong Kong et de Taiwan venant simplement s'ajouter à ceux du continent, alors qu'ils étaient au départ sur le devant de la scène asiatique et mondiale, avec les deux grandes baies japonaises, Busan et quelques ports d'Asie du Sud-Est, dont Singapour. Dans le même temps, la quote-part de ces ports chinois continentaux est passée de 3,6 % à 50,0 % à l'échelle de la façade pacifique de l'Asie et de 1,5 à 27,0 % à l'échelle mondiale. C'est sans doute ce dernier chiffre qui impressionnera le plus car il signifie qu'à l'échelle de la Planète Mer, un conteneur sur quatre est désormais chargé ou déchargé dans un de ces ports (et même un sur trois quand on considère la Grande Chine qui est passée globalement de 17 % en 1992 à 33,3 % en 2012).

2.1. Quatre « nids de dragons »

C'est à A. Vigarié (2005 : 8) que nous devons le sous-titre ci-dessus. En vérité, il n'avait alors identifié que trois de ces « nids de dragons » (image forgée en référence aux « Dragons » qui ont précédé la Chine Continentale) car son étude n'incluait pas Taiwan et, par ailleurs, les ports chinois continentaux vis-à-vis de l'île de Formose n'étaient pas encore montés en puissance. Depuis lors, le nombre des sous-ensembles portuaires clairement identifiables est passé à quatre, d'autant que notre étude inclut Taiwan qui pèse lourd dans celui que nous avons ajouté en troisième position au tableau 5 en le nommant Détroit de Formose dont ces ports sont riverains. Ce tableau synthétique a été construit au départ des tableaux 6, 7, 8 et 9 qui donnent, dans les différentes sections régionales qui vont suivre, le détail des trafics au sein de chacune d'entre elles.

Tableau 5 : Évolution régionale 1992-2012 des trafics conteneurisés des ports de la Grande Chine (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Nord-Est	0,6	2,0	7,6	12,4	30,3	46,6
Centre	0,4	2,3	6,5	19,8	42,6	57,4
Détroit de Formose	6,3	8,5	11,9	16,6	20,1	23,3
Rivière des Perles	8,2	15,2	24,7	40,9	60,8	64,8
Total	15,5	28,0	50,7	89,7	153,8	192,1

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation Internationale et les tableaux 6, 7, 8 et

Il convient de préciser ici que les trafics en question ne sont pas qu'internationaux, vu la taille du pays et qu'il y a une part variable, mais parfois importante de cabotage national dans les chiffres qui vont être mentionnés. Ce cabotage s'exerce parfois avec des barges de type fluvio-maritime, qui pénètrent plus ou moins en amont dans les systèmes fluviaux du centre ou du sud du pays, dans le cadre de trafics qui, au plan statistique, sont considérés comme du *feeder* au même titre que les opérations maritimes de ce type s'exerçant le long des côtes. Il en résulte une inflation de certaines données de trafic, qu'il n'est pas possible de chiffrer précisément, mais qui n'est pas négligeable dans le cas d'un port comme Shanghai (qui est proche du débouché du Yang-Tse) ou de ceux de la Rivière des Perles, ainsi qu'on y reviendra plus loin.

Au départ, les trafics conteneurisés de la Grande Chine se limitaient au sud du pays et à Taiwan qui accaparaient respectivement 52,9 % (Rivière des Perles) et 40,6 % (Déroit de Formose) des trafics conteneurisés recensés en 1992. La conteneurisation était alors presque inconnue dans le Centre ou dans le Nord-Est du pays et ne concernait alors pratiquement que Hong Kong (encore sous statut de colonie britannique, mais que le gouvernement chinois utilisait depuis quelque temps déjà comme fenêtre maritime sur le monde capitaliste) ou Kaoshiung (le principal port taiwanais, situé dans le sud de l'île, à proximité de son cœur industriel). Au fil du temps, la situation s'est inversée et c'est sans doute l'évolution la plus remarquable qu'il faut mettre en évidence ici.

Certes, les trafics ont fortement augmenté dans la moitié méridionale de la Grande Chine (de 14,5 M d'EVP en 1992 à 88,1 M d'EVP en 2012 pour les ports des troisième et quatrième groupes de ports), mais la croissance fut bien plus remarquable encore dans sa moitié septentrionale (réunissant les premier et deuxième groupes de ports), d'à peine 1,0 M d'EVP en 1992 à 104,0 Mt en 2012. Il y a non seulement eu une explosion généralisée des trafics conteneurisés chinois, mais une croissance différenciée s'observe dans le même temps, avec une diffusion plus tardive dans la partie nord que sur les rivages méridionaux.

Dans le détail, il résulte de ces évolutions différenciées que les quatre sous-ensembles que nous allons maintenant considérer de manière plus détaillée contribuaient au trafic conteneurisé total de la Grande Chine dans les proportions suivantes en 2012 :

- 24,3 % pour le groupe des ports du Nord-Est (la Baie du Bohai et les ports immédiatement au sud de celle-ci) ;
- 29,9 % pour les ports centraux (en particulier Shanghai déjà mentionné, mais aussi son puissant voisin de Ningbo, dont l'essor fut encore plus récent) ;
- 2,1 % pour les ports riverains du Déroit de Formose (qui continue à être dominé par Kaoshiung, mais où une partie de l'activité s'est déversée sur le continent) ;
- et 33,7 % pour la Rivière des Perles (où Hong Kong est resté sur le devant de la scène, mais doit désormais compter avec deux nouveaux venus, Shenzhen et Guangzhou/Canton).

2.2. Les ports du Nord-Est de la Chine

En dépit du relief important que les trafics conteneurisés y ont acquis, cet ensemble n'a guère été documenté dans la littérature et notre bibliographique ne fait état que d'une référence générale récente, qui met en évidence une relative dispersion des trafics (Feng, Notteboom, 2013). Nous en présentons l'évolution au tableau 6, où comme dans tous les tableaux de ce type dans ce travail, les ports sont repris par ordre d'importance décroissante des trafics et non par ordre géographique. Comme dans le cas des trois autres ensembles analysés, on constatera que ceux qui affichent actuellement les trafics les plus impor-

Tableau 6 : Évolution 1992-2012 des trafics conteneurisés des ports du Nord-Est de la Chine (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Qingdao	0,2	0,7	2,1	5,1	10,0	14,5
Tianjin	0,2	0,8	1,7	3,8	8,5	12,3
Dalian	0,2	0,4	1,0	2,2	4,5	8,0
Lianyungang	0,0	0,0	0,1	0,5	3,0	5,0
Yingkou	0,0	0,0	0,1	0,5	2,0	4,9
Yantai	0,0	0,1	0,3	0,3	2,3	1,9
Total	0,6	2,0	5,3	12,4	30,3	46,6

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

tants sont ceux qui sont entrés le plus tôt dans la course, ce qui est un principe assez général qui ne vaut pas qu'à l'échelle chinoise ; il y a donc ici aussi une sorte de prime aux pionniers, qui souffre cependant de quelques exceptions notoires à l'échelle mondiale (dont New York et Londres, voire même les grands ports japonais).

Deux ports du Nord-Est du pays avaient largement dépassé la barre des 10 M d'EVP en 2012 : Qingdao (14,5 M d'EVP, en lien avec un hinterland récemment industrialisé situé immédiatement au sud de la capitale Beijing et aussi avec cette dernière) et Tianjin (12,3 M d'EVP, essentiellement générés dans ce cas par la capitale, dont c'est la porte maritime traditionnelle). Tianjin est le principal port de la Baie du Bohai, qui compte également un autre grand port à conteneurs, Dalian (8,0 M d'EVP en 2012), en lien dans ce cas avec un hinterland industriel plus septentrional de formation plus ancienne.

Dans cette région comme dans les autres, un phénomène de décentralisation portuaire s'observe, sans doute lié à des problèmes de capacité des axes de transport vers les trois gros ports régionaux qui viennent d'être mentionnés ainsi qu'à la volonté d'avoir des ports exportateurs situés au plus près des nouvelles zones de production. Nous mettons ici en avant les exportations, car il s'agit de la locomotive des activités conteneurisées dans un pays émergent comme la Chine ; à ce stade du développement, les importations ont un moindre volume (ce qui amène souvent à une forte proportion de boîtes vides au déchargement, mais les flux tendent récemment vers un moindre déséquilibre, avec l'essor de la consommation des populations littorales). C'est ce qui explique, en tous cas au niveau des exportations, la montée en puissance récente de ports « locaux » comme Lianyungang (5,0 M d'EVP en 2012), Yingkou (4,9 M) et Yantai (1,9 M).

2.3. Les ports du centre de la côte

C'est ici que se situe (au niveau administratif) le plus grand port individuel à conteneurs au niveau de la Grande Chine et même du monde (cf. tableau 1), Shanghai, dont le trafic est spectaculairement passé de 0,3 M d'EVP en 1992 (ce qui ne justifiait pas qu'il apparaisse à la figure 1, puisque sous la barre des 500 000 EVP) à 32,6 M d'EVP en 2012 ; une partie de ce trafic est traitée du côté continental au niveau de la zone de Pudong (qui accueille aussi le nouvel aéroport de Shanghai), mais c'est surtout depuis la mise en service, fin 2005, du terminal de Yangshan (sur l'île éponyme, obtenue par la réunion de deux plus petites) que le trafic a véritablement explosé dans la circonscription portuaire de Shanghai (Wang, Ducruet, 2012).

Le tableau 7 montre cependant que ce port bipolaire ne règne pas sans partage au niveau régional et qu'un autre très grand port est né dans son ombre au début du XXI^e siècle. Il s'agit de celui de Ningbo-Zhoushan, lui aussi bipolaire (moins d'1 M d'EVP en 2000 et 16,8 en 2012), situé plus au sud et dont les principaux terminaux à conteneurs sont à Ningbo. Il fut créé à la fois pour soulager Shanghai et pour se situer au plus près des nouvelles zones exportatrices de formation récente au sud de la métropole régionale (Cullinane, Teng, Wang, 2005) ; au plan international, ce port demeure très peu connu, alors qu'il fait jeu égal avec la baie de San Pedro pour les conteneurs et qu'il est devenu le premier au monde en 2013 pour le trafic total (vracs liquides et solides compris) !

Tableau 7 : Évolution 1992-2012 des trafics conteneurisés des ports du centre de la côte chinoise (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Shanghai	0,3	2,0	5,6	14,6	28,0	32,6
Ningbo-Zhoushan	0,0	0,2	0,9	4,0	11,0	16,8
Suzhou	0,0	0,0	0,0	0,7	2,4	5,9
Nanjing	0,1	0,1	0,0	0,5	1,2	2,1
Total	0,4	2,3	6,5	19,8	42,6	57,4

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

Un peu au nord de Shanghai se situe un autre port de création encore plus récente, Suzhou (5,9 M d'EVP en 2012, contre moins d' 1 M en 2004), en lien ici aussi avec une volonté de déconcentration des activités économiques régionales. Plus intéressant encore est le cas de Nanjing (l'ex-Nankin), qui affichait un trafic de 2,1 M d'EVP en 2012. Contrairement aux autres, il ne s'agit pas d'un port situé en bord de mer,

mais d'un établissement très intérieur, localisé à 300 km de l'embouchure du Yang-Tse. Celui-ci offre entre celle-ci et Nanjing un tirant d'eau de 12,5 m qui permet la remontée de navires de mer de taille moyenne, dont des porte-conteneurs océaniques qui peuvent desservir ce port en droiture, en évitant ainsi à leurs cargaisons une rupture de charge à Shanghai (Veenstra, Notteboom, 2011) ; une partie du trafic en question relève cependant aussi d'opérations fluvio-maritimes de type estuarien vers et depuis Shanghai, voire même purement fluviales en lien avec l'amont, ce qui biaise quelque peu la comparaison avec les autres ports où le maritime est largement dominant.

2.4. Les ports du Déroit de Formose

Des quatre sous-ensembles portuaires chinois, celui-ci est le plus hétérogène, avec d'un côté des ports insulaires et de l'autre des ports continentaux relevant de deux régimes politiques qui demeurent fortement antagonistes. Mais, même si les tensions politiques et militaires restent vives, c'est au travers du Déroit de Formose que s'opère leur rapprochement économique, Taiwan déversant en quelque sorte ses industries non stratégiques dans la province du Fujian qui lui fait face (de la même façon que le Japon et la Corée du Sud ont surtout essaimé dans le Nord-Est de la Chine par proximité géographique).

Le tableau 8 montre que deux ports à conteneurs dominant de part et d'autre du Déroit : à Taiwan, Kaoshiung avec 9,8 M d'EVP en 2012 et qui fut la locomotive du développement de l'île (figurant pour rappel dans le top 10 mondial de 1992) et, sur le continent, Xiamen, avec 7,2 M d'EVP la même année. Le développement du second port fut plus récent et il traîne avec lui une réputation un peu sulfureuse dans le domaine de la contrebande des cigarettes (une recherche sur internet à propos du « Marlboro country » que serait la province précitée est assez édifiante à ce niveau !).

Tableau 8 : Évolution 1992-2012 des trafics conteneurisés des ports du Déroit de Formose (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Kaoshiung	4,0	5,1	7,4	9,7	9,7	9,8
Xiamen	0,1	0,4	1,1	2,9	5,0	7,2
Keelung	1,9	2,3	2,0	2,1	2,1	2,7
Fuzhou	0,0	0,0	0,4	0,7	1,2	1,8
Taichung	0,3	0,7	1,0	1,3	1,2	1,4
Quanzhou	0,0	0,0	0,0	0,0	0,9	0,4
Total	6,3	8,5	11,9	16,6	20,1	23,3

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

Dans les deux cas, le dispositif régional est complété par des ports moins puissants et dont l'essor fut plus tardif encore dans le cas de la Chine Continentale. A Taiwan, il s'agit de Keelung (2,7 M d'EVP en 2012), qui est port de la capitale, et de Taichung (1,4 M d'EVP), situé sur la côte occidentale à mi-chemin entre Taipei et Kaoshiung. Dans le Fujian, il s'agit principalement de Fuzhou (1,8 M d'EVP) qui a commencé comme port de feeding et commence à bénéficier de services océaniques directs, comme Xiamen et nombre d'autres ports chinois de ce type (Wang, Ng, 2011) ; Quanzhou semble avoir moins de réussite puisque son trafic 2012 est inférieur de moitié à celui de 2008 et est retombé alors sous la barre des 500 000 EVP (ce qui explique qu'il apparaisse à la figure 5, mais pas à la 6).

2.5. Les ports du système de la Rivière des Perles

L'ordre géographique adopté nous y oblige, mais nous aurions de toute façon gardé pour la fin le sous-ensemble portuaire qui illustre le mieux la notion du « un pays, deux systèmes ». C'est en fait ici que tout a commencé (si on excepte Taiwan), avec Hong Kong que le gouvernement chinois et les autorités locales (d'abord britanniques puis chinoises) ont laissé se développer dès les années soixante-dix comme porte de la Chine communiste sur le monde capitaliste, dans un contexte de laisser-faire qui vaut au niveau économique général comme au plan portuaire (Wang, 1998). Le tableau 9 montre que Hong Kong dominait sans partage au départ de nos séries statistiques, avec déjà 7,9 M d'EVP en 1992 (et le premier rang mondial de l'époque, parce que tout le trafic chinois s'y concentrait et parce que la colonie britannique était déjà un important pôle consommateur, mais avait alors aussi une importante activité manufacturière propre, fort tournée vers l'exportation).

Tableau 9 : Évolution 1992-2012 des trafics conteneurisés des ports du Delta de la Rivière des Perles (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Hong Kong	7,9	13,5	18,1	22,0	24,5	23,1
Shenzhen	0,1	0,6	4,0	13,7	21,4	22,9
Guangzhou	0,1	0,6	1,4	3,3	11,0	14,7
Foshan	0,0	0,4	0,7	1,0	2,8	2,8
Zhongshan	0,0	0,2	0,5	0,9	1,1	1,2
Total	8,2	15,2	24,7	40,9	60,8	64,8

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

Depuis lors, le trafic conteneurisé y a triplé, mais il plafonne depuis 2008 et est même en léger retrait en 2012 (23,1 M d'EVP, ce qui demeure considérable puisque c'est davantage que le trafic cumulé de Rotterdam et d'Anvers). Ceci s'explique par des facteurs externes (l'essor des autres ports régionaux), mais aussi internes : coût plus élevé des manutentions et saturation des installations existantes de Hong Kong (qui se situent en réalité non sur l'île éponyme, mais à la limite de Kowloon et des Nouveaux Territoires) ; cette saturation oblige à opérer, pour une partie du trafic, des transbordements en rade, pratique unique à l'échelle mondiale pour un port de cette taille.

Shenzhen était absent de la scène conteneurisée chinoise et mondiale pratiquement jusqu'à la fin du XXe siècle, mais il fait désormais jeu égal avec Hong Kong (22,9 M d'EVP en 2012). Il s'agit en fait d'un port bipolaire, avec une seule administration, mais des installations portuaires situées de part et d'autre de la frontière terrestre avec les Nouveaux Territoires de Hong Kong ; du côté oriental (dans une baie qui est en fait extérieure au delta de la Rivière des Perles), il y a le très puissant terminal de Yantian, qui est le plus capacitaire à l'échelle mondiale (avec une douzaine de M d'EVP) ; du côté occidental, on trouve par ailleurs les terminaux (plus petits et plus anciens) de Shekou et de Chiwan, où l'activité de *feeder* fluvio-maritime vers et depuis l'amont est très importante (comme à Hong Kong) alors qu'elle est beaucoup plus faible à Yantian (Wang, Li, 2012).

Le spectaculaire développement de Shenzhen s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs favorables, les uns de nature répulsive, les autres de nature attractive (Wang, Slack, 2000). Outre la saturation déjà mentionnée de Hong Kong et le coût relativement élevé des manutentions dans l'ancienne colonie britannique, il y a les difficultés liées au franchissement de la frontière terrestre ; celui-ci s'opère exclusivement par voie routière (car le port de Hong Kong n'est pas desservi par voie ferrée, pas plus que celui de Singapour d'ailleurs dans un contexte identique) et avec seulement deux points de passage possibles (à nouveau comme dans le cas de Singapour) ; il s'y ajoute le souci de minimiser les distances de transport par rapport aux très nombreuses industries implantées du côté chinois de la frontière précitée (la région située au nord de celle-ci, le Guangdong, se présente comme le cœur industriel du monde, du moins pour les produits de grande consommation, largement exportés vers les pays du Nord comme vers ceux du Sud). Au plan portuaire, les autorités chinoises furent plus des facilitateurs du mouvement que des acteurs, car ce sont en fait des grands manutentionnaires privés de Hong Kong qui sont à la base de ce desserrement portuaire (Airriess, 2001) ; ce sont aussi eux qu'on retrouve dans nombre de développements de terminaux à conteneurs dans le reste de la Chine et ailleurs dans le monde.

La *success story* de Shenzhen s'est répétée, pour les mêmes raisons, mais avec un temps de retard, plus en amont dans le delta de la Rivière des Perles, en commençant par Guangzhou qui affichait 14,7 M d'EVP en 2012. La part des trafics de *feeder* vers ou depuis Hong Kong ou Shenzhen y est fort élevée et il n'y a que les nouvelles installations d'aval de la zone de Nashua qui peuvent traiter des grands porte-conteneurs océaniques (pour environ le tiers du trafic total). L'observation vaut aussi pour les deux ports secondaires de Foshan (2,8 M d'EVP en 2012) et de Zhongshan (1,2 M d'EVP), l'un et l'autre situés en rive occidentale de l'estuaire (en voie d'industrialisation rapide à son tour depuis la réalisation de ponts permettant son désenclavement ; à proximité de ceux-ci, aucun port à conteneurs n'est associé à la Zone Autonome Spéciale de Macao (ex-possession portugaise), qui procède d'une logique économique toute différente (les casinos) et où l'espace est de toute façon encore plus compté qu'à Hong Kong.

Les considérations que nous avons formulées plus haut à propos du phénomène du double compte fré-

quent des trafics de *feeder* fluvio-maritime dans les ports du delta nous amènent à faire preuve de prudence dans l'addition que nous allons proposer au terme de cette étude. Pour déterminer quel est le plus puissant pôle portuaire chinois (et mondial), nous n'additionnerons ici que les trafics de Hong Kong et de Shenzhen de façon à former un bipôle transfrontalier (qui, au plan morphologique, est en fait un tripôle, puisqu'il y a deux noyaux bien distincts à Shenzhen). Nous arrivons ainsi aux chiffres impressionnants présentés au tableau 10, qui font état pour ce bipôle d'un total de 8,0 M d'EVP en 1992 (quand Hong Kong dominait presque sans partage) et de quelque 46,0 M d'EVP en 2012 (à parts pratiquement égales entre les deux ports). On constate alors qu'à l'échelle chinoise, le bipôle de la Rivière des Perles dépasse largement Shanghai qui est aussi bipolaire au plan morphologique.

Tableau 10 : Évolution 1992-2012 des trafics des trois plus grands pôles actuels du trafic conteneurisé asiatique et mondial (en M d'EVP)

	1992	1996	2000	2004	2008	2012
Hong Kong et Shenzhen	8,0	14,1	22,1	35,7	35,9	46,0
Détroits de Singapour et de Johor	7,7	13,4	17,4	26,1	37,5	41,3
Shanghai (Pudong et Yangshan)	0,3	2,0	5,6	14,6	28,0	32,6

Source : Élaboration des auteurs d'après Containerisation International.

Les chiffres consignés dans ce tableau ne manquent pas d'impressionner par leur ampleur. A lui seul, le bipôle Hong Kong-Shenzhen y affiche un trafic 2012 supérieur à celui de l'ensemble des ports nord-américains cette année-là (44,6 M d'EVP) et le trafic du deuxième pôle conteneurisé mondial, établi sur les rives des Détroits de Singapour et de Johor (41,3 M d'EVP), est à peine inférieur à celui-ci (qu'il dépasse aussi sans doute en 2014). Quant aux 32,6 M d'EVP revendiqués par Shanghai en 2012, il s'agit d'un peu plus de la totalité des manutentions conteneurisées de l'ensemble des ports latino-américains (32,3 M d'EVP en 2012). Nous convenons que l'exercice a ses limites car où arrêter les additions quand nous construisons des ensembles portuaires fonctionnels ? Le critère principal, que nous pensons avoir respecté ici, est que les ports à réunir au plan statistique doivent desservir le même hinterland économique et la même métropole (éventuellement transfrontalière, ce qui est bien le cas pour Hong Kong-Shenzhen et Singapour-Tanjung Pelepas) et qu'il faut éviter les doubles comptes internes (d'où la non prise en compte de Guangzhou dans le premier cas).

CONCLUSION

Ce survol des trafics conteneurisés de la Grande Chine, replacés ici dans leur cadre asiatique et mondial, a mis en évidence une série de faits, bien connus pour certains, mais dont cette étude a confirmé le caractère exceptionnel, et plutôt méconnus pour d'autres. Parmi les premiers, il y a en tout premier lieu la dynamique de croissance récente des manutentions conteneurisées en Chine continentale, qui n'a pas d'équivalent au niveau mondial, ni pour les volumes concernés, ni pour les taux de croissance sur les dix ou douze dernières années. Il s'agit d'un phénomène assez unique dans l'histoire des transports maritimes, dont nous avons exploré ici le volet relatif aux conteneurs (et donc aux produits finis), mais qui se retrouve aussi au niveau des trafics vraciers ; l'ampleur de ces derniers n'est généralement pas imaginée en Occident et eux aussi sont derrière l'essor récent de Ningbo (dont ils expliquent davantage encore que les conteneurs le désormais premier rang mondial pour le trafic total).

Nous pensons aussi avoir fait œuvre utile en reprenant les « nids de dragons » d'A. Vigarié (2005) et en les adaptant au contexte de la Grande Chine, au sein de laquelle nous avons reconnu un quatrième de ces « nids portuaires ». Il s'agit de celui articulé sur le détroit de Formose, avec, d'une part, les ports matures taiwanais et, d'autre part, ceux bien moins connus et documentés qui émergent dans la province du Fujian (dont en particulier Xiamen, qui est devenu une destination incontournable pour les grands opérateurs desservant la Chine). Dans ce cas, on peut reconnaître un phénomène de type « centre-périphérie », qui s'observe à deux échelles : à l'échelle nationale d'une part, avec l'émergence d'un quatrième sous-ensemble portuaire remplissant un espace précédemment vide sur le littoral continental ; à l'échelle sous régionale ensuite, ici comme dans chacun des trois autres sous-ensembles, avec un processus de desserrement portuaire qui semble généralisé. Les très grands ports chinois d'aujourd'hui ne doivent donc pas cacher des ports moyens ou secondaires qui émergent dans leur ombre et dont certains

seront sans doute parmi les grands ports mondiaux de demain.

Bibliographie

- Airriess C., 2001, The regionalization of Hutchison port holdings in mainland China, *Journal of Transport Geography*, N°9, pp. 267-278.
- Charlier J., 2015, L'essor de la conteneurisation au travers du prisme des trafics portuaires conteneurisés. Une analyse macrogéographique, 1992-2012, *Acta Geographica Lovaniensia*, Vol. 40 (à paraître).
- Cullinane K., Song D.-W. (eds.), 2006, *Asian container ports: development, competition and cooperation*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 252 p.
- Cullinane K., Teng Y., Wang T., 2005, Port competition between Shanghai and Ningbo, *Maritime Policy and Management*, Vol. 32, N°4, pp. 331-346.
- Feng L., Notteboom T., 2013, Peripheral challenge by small and medium sized ports in multi-port gateway regions : the case of Northeast China, *Polish Maritime Research*, Vol. 20, pp. 55-66.
- Frémont A., 2007, *Le monde en boîtes. Conteneurisation et mondialisation*, Arcueil : INRETS Éditions, 146 p.
- Guerrero D., Rodrigue J.-P., 2014, The waves of containerization : shifts in global maritime transportation, *Journal of Transport Geography*, Vol. 34, pp. 151-164.
- Liu L., Wang K.Y., Yip T.L., 2013, Development of a container port system in the Pearl River Delta : path to multi-gateway ports, *Journal of Transport Geography*, Vol. 28, pp. 30-38.
- Marcadon J., 1990, La puissance portuaire des pays de l'Extrême-Orient, *L'Information Géographique*, Vol. 54, N°2, pp. 195-209.
- Marcadon J., 1995, Ports et flux de conteneurs dans le monde, 1983-1992, *Mappemonde*, Vol. 10, N°1, pp. 29-34.
- Rimmer P., Comtois C., 2009, China's container-related dynamics, 1990-2005, *GeoJournal*, Vol. 74, N°1, pp. 35-50.
- Veenstra A., Notteboom T., 2011, The development of the Yangtze River container port system, *Journal of Transport Geography*, Vol. 19, N°4, pp. 772-781.
- Vigarié A., 1992, La longue marche de l'Asie orientale vers la mer, in Carré F. et al. (éds.), *Le Quart Nord-Ouest du Pacifique*, Paris : CDU-SEDES, Dossier des Images Économiques du Monde, N°4, pp. 97-170.
- Vigarié A., 2005, *L'évolution des ports chinois*, Paris : Institut Français de la Mer, 18 p, mis en ligne le 02.12.2011, consulté le 03.01.2015, URL : http://www.ifmer.org/assets/documents/files/lu_presse/ports-chinois.pdf.
- Wang C., Ducruet C., 2012, New port development and global city making : emergence of the Shanghai–Yangshan multilayered gateway hub, *Journal of Transport Geography*, Vol. 25, N°1, pp. 58-69.
- Wang J., 1998, A container load center with a developing hinterland : a case study of Hong Kong, *Journal of Transport Geography*, Vol. 8, N°3, pp. 187-201.
- Wang J., 2014, *Port-city interplays in China*, Farnham : Ashgate, 188 p.
- Wang J., Li J., 2012, Inland waterway transport in the Pearl River Basin, China, *L'Espace Géographique*, Vol. 41, N° 2, pp. 196-209.
- Wang J., Ng A., 2011, The geographical connectedness of Chinese seaports with foreland markets : a new trend ?, *Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie*, Vol. 102, N°2, pp. 188-204.
- Wang J., Slack B., 2000, The evolution of a regional container port system : the Pearl River Delta, *Journal of Transport Geography*, Vol. 8, N°4, pp. 263-275.

Développement durable et territoire en Chine : transitions, typologie et enjeux

GIROIR Guillaume
Professeur
Université d'Orléans
10 rue de Tours
45065 ORLÉANS
guillaume.giroir@univ-orleans.fr

Mots-clés : Chine, développement durable, transition écologique, territoires, géopolitique

INTRODUCTION

Depuis 1992, la question du développement durable est devenue un sujet majeur et une « politique nationale fondamentale » en Chine. Au cœur de cette question se trouve la notion de transition écologique puisque l'enjeu central est de passer d'un mode de développement non-durable à un nouveau modèle durable, ou plus durable. Dans les modèles classiques, ce processus de substitution d'un modèle à un autre est censé être linéaire.

Pourtant, la notion de transition écologique en Chine représente une fausse évidence et soulève de nombreuses questions. La plupart des analyses occidentales décrivent les manifestations multiformes de la crise écologique qui sévit actuellement en Chine et se complaisent dans des visions pessimistes (Smil, 1984 ; Edmonds, 1994 ; Economy, 2010), voire catastrophistes. Certains vont jusqu'à qualifier la Chine de « criminel climatique global ». À l'inverse, le discours des autorités chinoises tend à minimiser la gravité de la crise écologique, notamment en manipulant les statistiques.

L'un des objectifs de cet article est de proposer une approche plus scientifique en dépassant le niveau phénoménologique habituel. Celle-ci s'inspire librement des théories de la complexité, ainsi que des théories évolutionnistes (Schumpeter, Kornai...) et diffusionnistes (Hagerstrand...) pour appréhender les modalités spatio-temporelles de la transition écologique en Chine. Mais, en raison de l'échelle du pays, la question du développement durable en Chine comporte des enjeux spécifiques pour elle-même et pour le monde.

Dans une première partie, il s'agira donc d'approfondir la compréhension de la temporalité au cœur du processus transitionnel en proposant les concepts de « double transition écologique inversée » et de « transition chaotique ». La deuxième partie abordera la question de la spatialité de la transition écologique à travers une typologie distinguant divers grands types de territoires en fonction de la problématique du développement durable. Une dernière partie montrera l'acuité particulière des enjeux du développement durable en Chine.

1. « DOUBLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE INVERSÉE » ET « TRANSITIONS CHAOTIQUES »

Au lieu d'une transition unique vers plus de durabilité, la réalité conduit à évoquer des transitions plurielles. On distinguera une macro-transition, celle concernant l'ensemble du territoire chinois, par opposition à des sous-transitions à échelle méso ou micro-territoriale.

1.1. Échelle macro : une « double transition écologique inversée »

En matière de durabilité, la Chine montre une image dualiste, avec des progrès considérables et des dégradations considérables. Ces deux transitions écologiques en sens contraire peuvent être qualifiées de « double transition écologique inversée ».

1.1.1. La transition vers un développement non-durable

La Chine connaît aussi une transition inverse marquée par une aggravation de la crise écologique. Actuellement d'environ 2 ha/hab./an, l'empreinte écologique en Chine est encore loin des 10 ha des États-Unis.

La Chine possède donc un potentiel considérable de non-durabilité : croissance économique et démographique, intensification agricole, pression sur les ressources minières et énergétiques, mise en place de réseaux d'infrastructures, élévation du niveau de vie et de consommation de la population, étalement urbain et industriel, automobilisation, etc.



Photo 1 : Smog à Pékin



Photo 3 : Pollution des cours d'eau à Xintang (Guangdong), capitale mondiale du jean



READY TO INHALE: Chinese billionaire Chen Guangbiao with his canned fresh air.

Photo 2 : Vente de canettes d'air pur par un homme d'affaires

Cette contre-transition écologique résulte d'évolutions spontanées de l'économie et de la société. Mais elle procède également des incohérences de l'État lui-même. Ainsi, le 12e Guide quinquennal prévoit un gros effort en matière de ligne ferroviaire à grande vitesse ou d'énergies renouvelables, et en même temps une extension du réseau autoroutier. De même, la construction de puissantes bases de production charbonnière sera accélérée.

Cette transition vers davantage de non-durabilité se caractérise par l'amplification de phénomènes non-durables anciens, comme l'accroissement démographique (75 millions d'habitants supplémentaires entre 2000 et 2010), source de pression accrue sur les ressources naturelles. De même, malgré le développement considérable des énergies renouvelables, la production de charbon est passée de 1 milliard t en 2000 à 3,5 milliards t en 2013.

Elle se traduit encore par l'essor de phénomènes non-durables nouveaux, comme l'automobilisation. Les ventes de voitures neuves sont ainsi passées de 2 millions en 2000 à 22 millions en 2013. La Chine est devenue le principal importateur mondial de pétrole en 2013.

L'émergence d'une classe moyenne, encouragée par les autorités pour assurer la stabilité sociale et politique du pays, correspond à une catastrophe écologique, car elle se traduit par l'entrée dans l'ère de la consommation massive de biens matériels durables (logement, voiture) et non-durables.

1.1.2. Une autre transition vers plus de développement durable

Souvent occultés par la gravité multiforme de la crise écologique, et notamment de la pollution, les progrès de la Chine en matière de développement durable sont néanmoins réels, parfois lents et discrets, parfois spectaculaires. Les facteurs d'une telle évolution sont multiples : tertiarisation de l'économie chinoise ; forte volonté politique (cf. le 12e Guide quinquennal, 2011-2015) ; multiplication des manifestations anti-pollution de type Nimby et émergence d'une génération de « héros de l'environnement ».



Battling against pollution ... protesters and police outside the local government offices in Qidong. *Photo: AFP*

Photo 4 : Manifestations anti-pollution à Qidong (Jiangsu)



Photo 5 : Liang Congjie, fondateur de la première ONG environnementale en Chine



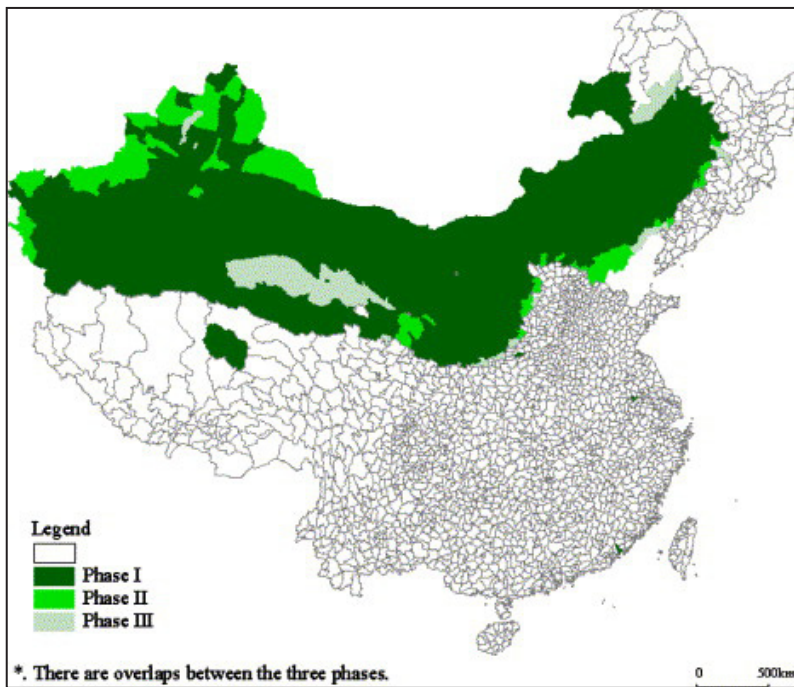
Photo 6 : Champ d'éoliennes en Mongolie intérieure



Photo 7 : Ferme solaire au Qinghai

Bien des manifestations de cette transition écologique peuvent être citées : grands travaux pour généraliser la consommation de l'eau potable ; accroissement lent, mais constant de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique (de 6 % à 16 % en 2020) depuis la promulgation de la loi sur les énergies renouvelables de 2006, notamment sous forme de barrages hydro-électriques, mais aussi de méga-champs d'éoliennes en Mongolie intérieure ; création de villes écologiques (ex. Tianjin) ; mise en

place d'une « Grande Muraille verte » (1978-2050) pour freiner l'avancée des déserts ; création d'un vaste système d'aires protégées (Giroir, 2012) couvrant près de 15 % du territoire national (2 697 réserves naturelles ; 407 parcs nationaux ; 30 réserves de biosphère MAB ; 46 sites Ramsar).



Carte 1 : La « Grande Muraille verte » en Chine

Photo 8 : La « Grande Muraille verte » au Xinjiang



Carte 2 : Les parcs naturels à pandas géants

1.2. Échelle méso ou micro : des « transitions chaotiques »

Certains processus transitionnels relèvent d'une échelle plus modeste, où les dynamiques s'avèrent encore plus complexes et chaotiques.

Les enquêtes récentes tendent à compliquer la capacité d'action des autorités. La révélation que la principale source de pollution de l'eau est imputable non pas aux usines, mais à l'agriculture intensive aboutit à une situation écologique nettement plus grave que prévu, car il s'agit d'une pollution ubiquiste, discrète, difficilement contrôlable.

Il y a une asymétrie parfois majeure entre l'expression territoriale de certaines formes de développement durable et la modestie de leur part relative dans les statistiques. Ainsi, le gigantesque barrage des Trois Gorges ne représente que 1,9 % de la production brute d'électricité. On observe parfois le tuilage d'une forme de pollution à une autre ; ainsi, la pollution aux dioxydes d'azote (NO₂) issue de l'automobile prend le relais de celle des centrales électriques au charbon ou des industries lourdes.

Certaines boucles de rétroaction négatives aggravent la crise écologique. Ainsi, la tendance croissante à l'urbanisation suppose une intensification agricole, donc une pollution accrue des sols, des eaux de surface ou souterraines. Une autre boucle de rétroaction négative concerne l'association entre urbanisation et automobilisation exprimée à travers l'explosion des banlieues.

Certains grands projets écologiques ont été abandonnés avant même de voir le jour, comme celui de Dongtan (nord de Shanghai), pourtant censé représenter la « première éco-cité du monde », et le modèle d'une série d'éco-cités en Chine. On peut parler alors de transition écologique avortée.

Certains progrès peuvent être observés dans un secteur, tandis qu'un autre peut connaître une dégradation. Ce type de transition différentielle apparaît clairement à Pékin. Ainsi, depuis juin 2007, les Pékinois ont accès à l'eau potable au robinet, progrès majeur de la vie quotidienne. En revanche, la capitale enregistre l'hiver des pics considérables de pollution aux particules fines.



Photo 9 : Le Musée de l'eau potable à Pékin

La transition écologique abonde en transitions paradoxales. Du fait de leur intermittence, les énergies renouvelables doivent être associées à des formes d'énergie conventionnelles d'origine fossile. La création de fermes solaires ou éoliennes s'accompagne ainsi de celle de centrales électriques, en général au charbon. De même, les énergies renouvelables sont loin d'être neutres en matière d'impact environnemental ou social (déplacement de population, glissements de terrain, accumulation de déchets et de sédiments...).

Les autorités et les chercheurs en Chine s'efforcent de mettre en perspective historique la crise écologique actuelle. Les optimistes analysent la période actuelle comme une inévitable « phase sale du développement » ; ils évoquent l'idée d'un « pic charbonnier » vers les années 2030. Toutefois, cette notion doit être maniée avec précaution. En valeur relative, la part du charbon devrait régresser avec la montée en puissance des énergies renouvelables ; mais, en termes absolus, cela correspond à un accroissement important de la production de charbon, déjà considérable (officiellement 3,5 milliards t en 2013, près de la moitié de la production mondiale).

2. ESSAI DE TYPOLOGIE DES PROBLÉMATIQUES TERRITORIALES

De la combinaison entre processus transitionnel complexe et spatialité hétérogène résulte une impor-

tante fragmentation territoriale. Il convient donc de proposer une typologie mettant au jour les spécificités des problématiques en matière de développement durable pour quelques grands types de territoires. Chaque grand type de territoire fera ainsi apparaître des associations originales entre durabilité et non-durabilité.

2.1. Les métropoles

Les grandes villes chinoises constituent une concentration de manifestations parfois extrêmes de non-durabilité, mais aussi de véritables laboratoires des formes de durabilité du futur. D'un côté, l'automobilisation, la pollution sous toutes ses formes (smog, pluies acides, pollution des nappes phréatiques, déchets ménagers...) et l'étalement urbain y revêtent des formes sévères. De l'autre, les grandes villes sont les principaux foyers d'innovation en matière de smart city, de smart grid, de renaturation de l'espace urbain ou de traitement des déchets.

Ainsi, les grandes villes chinoises ont connu depuis une dizaine d'années une croissance exponentielle des ventes de voitures neuves. Fin 2012, Pékin comptait ainsi 5,2 millions de voitures pour une population d'environ 20 millions d'habitants. Cette automobilisation brutale est largement responsable de la pollution sévère de l'air affectant Pékin et la plupart des métropoles chinoises. Dès 2008, Shanghai a mis aux enchères les plaques minéralogiques. En 2011, Pékin a instauré un système de loterie mensuelle avec un plafond annuel de 240 000 véhicules. Ainsi, après quelques années de croissance exponentielle du marché, les municipalités édictent déjà des mesures anti-voitures radicales, en général sans grand succès.

Tout en étant les territoires de l'automobilisation par excellence, ces mégapoles constituent aussi l'espace privilégié de déploiement des transports en commun. Ainsi, Pékin et Shanghai ont-ils construit en un temps record les réseaux de métro parmi les plus longs du monde. Fin 2013, le métro de Pékin comptait 17 lignes, 232 stations et 465 km. Initié en 1993, celui de Shanghai est actuellement le plus long du monde (538 km).

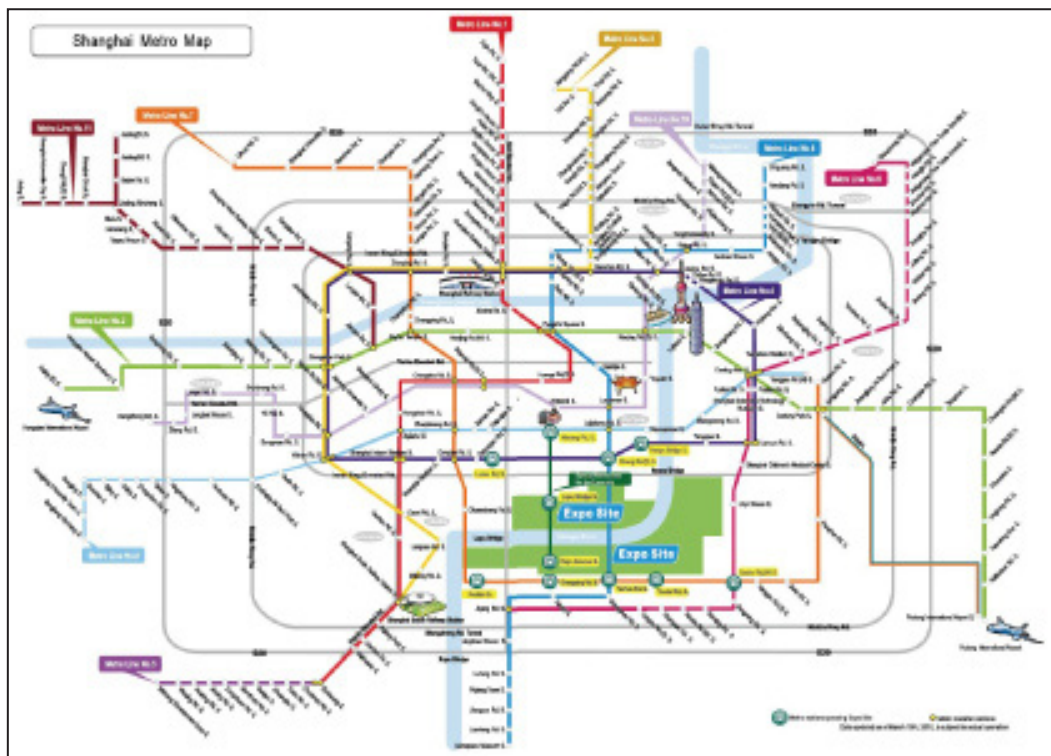


Photo 10 : Le réseau de métro de Shanghai

Dans le domaine des déchets, les métropoles chinoises sont également pionnières. Actuellement, la quasi-totalité des espaces ruraux et urbains en Chine pratique l'enfouissement des déchets ménagers. Mais la croissance démographique des grandes villes pose un défi majeur en termes de gestion des déchets. Actuellement, les déchets ménagers de la mégapole pékinoise sont enfouis à 90 %. D'ici à 2020, cette part devrait tomber à 40 % et celle de l'incinération passer à 40 %, notamment grâce à la mise en service de l'usine géante de Lujiashan.

2.2. Les régions d'industries lourdes et minières

Encore bien plus que les anciens « pays noirs » européens, ces régions (Shanxi, Liaoning, Jilin, Hebei, Sichuan, Guizhou...) représentent une concentration particulière de territoires urbains et industriels marqués par une catastrophe écologique d'une gravité exceptionnelle. Compte tenu de l'échelle considérable des volumes extraits en Chine, les pays noirs y font apparaître une densité et une gravité inédites de phénomènes (incendies de charbon, subsidence des terrains miniers, déforestation, assèchement des cours d'eau, pollution, problèmes de santé publique). En 2006, Linfen (Shanxi) a été déclarée « la ville la plus polluée du monde » par la Banque mondiale et surnommée « le Tchernobyl de la Chine ». Le magazine allemand Spiegel a décrit Shizuishan (Ningxia) comme « le meilleur endroit pour tourner un film hollywoodien sur la fin du monde ».



Photo 11 : Linfen, « ville la plus polluée du monde »

En même temps, ces territoires traumatisés font des efforts considérables en matière de développement durable. Ainsi, Linfen, qui a subi une grave « perte de face », a fermé onze centrales thermiques au charbon ainsi que des mines illégales ; la ville a été déclarée pilote pour le suivi de la pollution aux particules fines.

La question majeure des « bidonvilles miniers » (habitat taudifié, précaire et insalubre pour mineurs et ouvriers) a fait l'objet d'une attention particulière à partir de 2005, notamment dans le Liaoning, berceau historique de la Révolution industrielle du pays. Ils ont été rasés et remplacés par des immeubles et espaces commerciaux ; la population a été relogée. Cette opération a été érigée en « modèle du Liaoning » par l'ONU.

2.3. Les campagnes

Les territoires ruraux chinois sont à l'origine de nombreuses formes de non-durabilité, mais inversement sont eux-mêmes victimes des territoires urbains et industriels.

Les campagnes représentent une source de pollution massive, mais diffuse, issue d'une agriculture condamnée à l'intensification pour assurer l'autosuffisance alimentaire d'une population d'1,4 milliard d'habitants de plus en plus urbaine. Cette intensification entraîne de lourds impacts (dégradation des sols, pollution des nappes).

La diffusion des OGM en Chine participe de cette course aux rendements. Actuellement, la Chine est le 6e pays mondial (1,4 million ha) pour ses superficies plantées en cultures transgéniques, très loin derrière les États-Unis (64 millions ha). Mais, l'autorisation de l'expérimentation de variétés de riz OGM en 2009 marque une rupture par rapport à la position jusqu'alors très prudente de la Chine, et suscite un vif débat parmi les experts chinois et la société civile pour leurs risques sanitaires et environnementaux. En outre, les variétés transgéniques comportent certains éléments de biotechnologies brevetés par des multinationales comme Monsanto et Bayer, et font peser un risque sur la souveraineté céréalière du pays.

Inversement, cette intensification se traduit aussi par l'essor de l'agroécologie. Depuis des millénaires, les paysans chinois maîtrisent l'art d'optimiser la production agricole sur des champs exigus (P. Gourou : 1940 ; 1984), notamment à travers des associations empiriques, mais très ingénieuses et efficaces (entre arbres et cultures, ou entre mares à poissons et mûriers à ver à soie). À partir des années 1970, la Chine est devenue le pays par excellence de l'agroforesterie moderne, et celui s'étant engagé dans le plus grand programme de reboisement au monde (Li Wenhua, 2001).

Les territoires ruraux constituent aussi un espace d'accumulation de la pollution souvent sauvage des

« entreprises de bourgs et de cantons ». Mais ils constituent aussi le réceptacle des nuisances des villes et subissent la poussée de l'étalement urbain. Espaces de transit entre les villes, ils sont victimes d'un processus croissant de fragmentation territoriale découlant de la mise en place des réseaux de transports interurbains.

Les campagnes chinoises ont constitué le champ d'application pionnier des énergies renouvelables, parfaitement adaptées à des formes de consommation décentralisées et parfois hors-réseau. Les millions de paysans ou éleveurs pauvres, dispersés ou isolés sans accès à l'électricité dans les marges occidentales du pays en ont été les principaux bénéficiaires.

Les territoires ruraux sont aussi des zones d'affrontement avec les espaces naturels. Ainsi, dans les plaines de Sanjiang (Heilongjiang), le plus grand ensemble de zones humides d'eau douce de la Chine a été réduit de 80 % : sous l'effet d'un puissant front pionnier agricole, ce « Grand Nord sauvage » est devenu en une cinquantaine d'années le « Grand grenier à grains du Nord », puissante base de production rizicole de haute latitude sous forme de vastes périmètres mécanisés.

2.4. Les périphéries

Les immensités désertiques, steppiques et montagneuses de la Chine représentent des milieux physiques fragiles, riches en biodiversité, longtemps protégés par les religions ou cultes traditionnels des minorités ethniques locales (G. Giroir, 2008). Pour des raisons géostratégiques, ces régions ont été l'objet d'une politique de colonisation Han qui a aggravé la pression sur le milieu, mais a aussi introduit un mode de développement plus intensif. La mise en valeur des ressources locales (mines, champs d'hydrocarbures,...), notamment dans le cadre du Grand Plan de développement de l'Ouest lancé en 2000 produit de multiples impacts sur l'environnement. Régions frontalières, elles sont désormais traversées par des grandes infrastructures de communication, vecteur de colonisation Han et nouvelles routes commerciales de la soie, qui entraînent une fragmentation des territoires naturels (G. Giroir, 2007b). Ainsi, la ligne ferroviaire Golmud-Lhasa inaugurée en 2006, la plus haute du monde, traverse des réserves naturelles, entravant les migrations des antilopes du Tibet.



Photo 12 : Le parc national de Qiangtang (Tibet)

Les impacts de cette nouvelle logique de développement n'ont été qu'atténués par la mise en place des plus grandes aires protégées de Chine. Ces périphéries comptent ainsi divers méga-parcs naturels de plusieurs millions d'ha, notamment au Tibet-Qinghai (ex. Qiangtang : 29,8 millions ha) et au Xinjiang. Qiangtang constitue l'une des plus grandes réserves naturelles terrestres du monde. Les périphéries chinoises représentent également le principal champ d'expansion des énergies renouvelables, sous la forme notamment de méga-fermes solaires et surtout éoliennes au Xinjiang, au Qinghai et en Mongolie intérieure.

3. ENJEUX ET PROSPECTIVE

La question du développement durable en Chine est loin de se cantonner à la problématique environnementale des pays occidentaux. Elle comporte des enjeux multiformes, d'une ampleur inédite et vitaux pour le pays et pose des questions parfois embarrassantes.

3.1. Enjeux historiques

La sévérité de la crise écologique actuelle et son aggravation conduisent à replacer le cas de la Chine dans le courant de réflexion plus large sur le destin des civilisations. Depuis les travaux de T. Mommsen au XIXe

siècle et de ses successeurs (Spengler, Toynbee, Diamond...), certains historiens, philosophes, anthropologues ou écologues ont réfléchi à la génétique des civilisations qui, comme les êtres humains, naissent, vivent et meurent, notamment en fonction de leur rapport à l'environnement. De grandes civilisations disparues comme celles de l'empire Khmer ou de l'Indus auraient été victimes de crises écologiques majeures, notamment hydrauliques.

Une vision pessimiste conduirait à penser que la Chine, faute de pouvoir venir à bout de sa crise écologique, pourrait rentrer dans un processus d'autodestruction. L'inflation des externalités négatives menacerait le territoire et la société. L'exportation d'une partie de la crise écologique en dehors du pays entraînerait des conflits géopolitiques croissants (G. Giroir, 2007a). Une vision optimiste verrait au contraire la Chine disposer d'une capacité humaine et financière suffisante pour obtenir une réelle mitigation de certains phénomènes non-durables, voire une véritable inversion pour d'autres, et apporter des réponses de plus en plus efficaces à cette crise écologique à travers de lourds investissements technologiques et l'imposition progressive de normes contraignantes.

3.2. Enjeux stratégiques

Pour un pays d'1,4 milliard d'habitants, la question du développement durable revêt une dimension stratégique, avec des effets contradictoires. C'est notamment le cas en matière de sécurité ou de souveraineté alimentaire. Le souvenir des famines de la Chine pré-communiste, mais aussi du début des années 1960 (50 millions de morts) reste gravé dans la mémoire collective. L'intensification agricole non seulement n'est pas réversible ni facultative, mais elle n'obéit pas non plus à la seule loi du marché ou à celle du profit maximal ; elle apparaît collectivement impérative et appelée à se renforcer. Mais c'est aussi au nom de cette logique d'intensification que la Chine est le paradis de l'agroécologie, qui vise aussi à accroître les rendements. La sécurité énergétique constitue un autre enjeu majeur. La persistance d'une forte dépendance n'est pas un choix, elle est la conséquence de la nécessité d'une large autosuffisance du pays en matière d'énergie. De même, la politique massive d'investissements dans les énergies renouvelables n'obéit pas seulement au souci de limiter les émissions de gaz à effet de serre ; elle s'explique en partie par le fait qu'il s'agit de sources d'énergies nationales.

3.3. Enjeux économiques

La Chine a un point de vue ambivalent, voire schizophrénique sur le développement durable. D'un côté, elle part du constat qu'elle a raté la Révolution industrielle du XIXe siècle et le décollage économique postérieur à la Seconde guerre mondiale. La Chine voit ainsi dans les écotecnologies une occasion historique de s'affranchir de la dépendance et de l'infériorité technologique qui l'empêchent aujourd'hui de représenter une vraie hyperpuissance innovante et créatrice de normes pour le reste du monde. Le développement durable rebat en partie les cartes et ouvre ainsi un champ industriel nouveau pour asseoir son leadership mondial. D'un autre côté, nombre de décideurs politiques et économiques chinois voient dans le développement durable une nouvelle invention des pays occidentaux pour affaiblir la compétitivité des produits chinois sur les marchés internationaux et essayer de contenir la puissance chinoise. Bien plus, l'application des principes du développement durable suppose des contrôles, et donc des ingérences et des pertes de souveraineté nationale.

3.4. Enjeux géopolitiques

La crise écologique sévissant en Chine comporte aussi beaucoup d'enjeux géopolitiques. Elle entraîne parfois des recompositions géopolitiques intra-asiatiques inattendues. Alors même que, historiquement, la Chine entretient son image de victime de l'impérialisme japonais, l'exportation de ses nuisances environnementales (ex. smog, pluies acides, tempêtes de sable et de poussières...) vers le Japon et la Corée la placent en position d'accusée. Cette inversion des rôles nuit à sa politique d'image et à sa diplomatie de puissance moderne, responsable et respectable. Sa stratégie d'appropriation de ressources (terres cultivables, mines...) en Afrique ou en Amérique latine brouille l'image qu'elle veut donner d'une puissance non colonialiste pouvant servir de modèle et de porte-parole aux pays en développement. Le rôle indirect de la Chine dans la déforestation des forêts tropicales pour des plantations de soja (Brésil) ou de palmiers à huile (Indonésie...) en fait une cible privilégiée des ONG environnementales.

3.5. Enjeux politiques

On ne peut éluder la question centrale des relations entre politique et développement durable en Chine. Peut-on imputer la responsabilité de la crise écologique actuelle au Parti communiste chinois et à sa poli-

tique de croissance ? Un autre régime plus démocratique ferait-il mieux que celui de la Chine ?

La part considérable et inhabituelle des investissements en capital fixe dans la croissance chinoise met en lumière le rôle majeur des grands travaux. Cette stratégie de développement s'avère tout à fait pertinente, mais elle vise aussi à réactiver en permanence la fierté nationale et le patriotisme, afin de légitimer le maintien au pouvoir du Parti communiste. Elle s'inscrit aussi dans une logique de réparation d'un peuple blessé par le « siècle d'humiliation » (milieu du XIXe/milieu du XXe siècle).

D'un côté, la politique d'hypercroissance combinée à un parti unique prend encore trop peu en compte l'intérêt des individus, sacrifie le patrimoine naturel et culturel et génère spéculation, corruption et gabegie. De l'autre, la Chine, en tant que non-démocratie, est parfois la seule capable d'avoir une vraie stratégie long-termiste à travers une planification pluriannuelle et de mobiliser à grande échelle les ressources financières, techniques et humaines pour réaliser des projets de grande envergure en matière de développement durable.

3.6. Enjeux éthiques

Le développement durable en Chine pose des questions éthiques difficiles, notamment pour des géants démographiques tels que la Chine ou l'Inde, qui représentent en matière de décollage économique (take-off) des late comers (tard venus, retardataires). D'un côté, ces pays où la pauvreté est encore une réalité massive ⁽¹⁾ ont un droit, voire un devoir de croissance. De l'autre, leur gigantisme leur interdit de se désintéresser des impacts de cette croissance sur le reste de la planète et son environnement ; il leur impose des responsabilités particulières. L'équation éthique pose la question de l'impératif catégorique à deux échelles territoriales différentes et antinomiques de légitimité : droit du territoire national et de leur population versus droit de la planète.

De plus, une part importante des exportations chinoises est assurée par des filiales de multinationales occidentales et japonaises installées en Chine. Ainsi, au lieu d'attribuer l'entière responsabilité des nuisances environnementales de la Chine sur le reste du monde en la stigmatisant comme un « criminel climatique global », il apparaît préférable et plus juste de parler de « coresponsabilité ».

CONCLUSION

La question du développement durable en Chine ne se pose pas du tout dans les mêmes termes que dans les autres pays. La présente étude est donc une contribution s'efforçant de faire ressortir les formes, les processus, les mécanismes et les enjeux largement spécifiques du développement durable en Chine.

La question du développement durable en Chine conduit à mobiliser des outils théoriques et méthodologiques en partie non-conventionnels. Elle pousse à envisager une vision plus complexe de la temporalité et de la spatialité de la transition écologique. Cette étude propose un nouveau modèle, celui d'une « double transition écologique inversée » en Chine, assortie à des échelles plus fines de multiples « transitions plurielles ».

Une chose est certaine : du succès ou de l'échec de la stratégie de développement durable en Chine dépend une partie de la destinée écologique de la planète.

Bibliographie

Economy E. C., 2010, *The River Runs Black : The Environmental Challenge to China's Future*, Ithaca : Cornell University Press.

Edmonds R. L., 1994, *Patterns of China's Lost Harmony. A Survey of the country's environmental degradation and protection*, Londres: Routledge.

Giroir G., 2007a, La Chine au risque de la mondialisation. La mondialisation au risque de la Chine, in P. Cadène (dir.) *La mondialisation. L'intégration des pays en voie de développement*, SEDES-DIEM, pp. 203-215.

Giroir G., 2007b, Les impacts anthropiques dans les parcs nationaux chinois : approche géographique, *Géocarrefour*, Vol. 82, 4, pp. 187-197.

Giroir G., 2008, La notion de « limnosystème sacré » : le cas des lacs bordiers de la Russie, Kanas (Xin-

⁽¹⁾ En Chine, malgré une réduction remarquable de l'extrême pauvreté, 30 % de la population vit encore avec moins de 2 \$ par jour, et 62 % avec moins de 4 \$ par jour.

- jiang, Chine) et Khövsgöl (Mongolie), in Actes de la conférence franco-russe d'Évian, 14-15 septembre : « Du lac Baïkal à la mer d'Aral et du Léman à l'océan. », Dialogues Européens d'Évian, pp. 127-138.
- Giroir G., 2010, L'empreinte écologique mondiale de la Chine in Tsalefac, Zaninetti, Giroir, Jürgens, Ngoufo, (coord.), L'Afrique centrale, le Cameroun et les changements globaux, Presses Universitaires d'Orléans (PUO), Actes du colloque de Yaoundé (juin 2007), pp. 174-191.
- Giroir G. et al., 2011, La question du réchauffement climatique en Chine : du "global climate criminal" à la superpuissance des greentechs, in Tabeaud M., Kislov A. (coord.) Le changement climatique. Europe, Asie septentrionale, Amérique du Nord, Actes des Quatrièmes Dialogues Européens d'Évian (mai 2010), Eurcasia, pp. 105-121 (versions française et russe).
- Giroir G., 2012, Les parcs nationaux en Chine : approche géohistorique, Revue d'études comparatives Est-Ouest, CNRS, Vol. 43, mars-juin, n°1-2, pp. 253-285.
- Gourou P., 1940, La terre et l'homme en Extrême-Orient, Paris : A. Colin (rééd. en 1972).
- Gourou P., 1984, Riz et civilisation, Paris : Fayard.
- Li Wenhua, 2001, Agro-Ecological Farming Systems in China, Unesco MAB.
- Smil V., 1984, The Bad Earth : Environmental Degradation in China, Armonk : M. E. Sharpe.
- Smil V, 1993, China's Environment: An Inquiry into the Limits of National Development, Armonk: M. E. Sharpe.

Le tourisme intérieur chinois, prisme de compréhension des transformations de la société depuis la politique d'ouverture

TAUNAY Benjamin
Maître de Conférences
Université d'Angers
7, allée François Mitterrand
49100 Angers
benjamin.taunay@univ-angers.fr

Mots-clés : tourisme intérieur, Chine, encadrement politique, pratiques sociales, plage.

INTRODUCTION

Au début du mois d'octobre 2012, une photo circule sur le réseau social Weibo, montrant un touriste chinois originaire de l'île méridionale de Hainan, se photographiant en cours de visite sur la Grande Muraille, devant une foule compacte. Emblématique selon eux de l'importance du tourisme chinois en Chine, plusieurs médias étrangers, dont un blog affilié au journal Le Monde, relayent le cliché (illustration 1). Le contraste avec un cliché pris trente ans auparavant semble en effet saisissant : si 80 000 visiteurs chinois se pressent ici quelques jours après la fête nationale, un seul visiteur étranger se fait prendre en photo trois décennies plus tôt (encadré 1).

Encadré n°1. La Grande Muraille à Badaling en 1982 et 2012.



Illustration 1 (à gauche) : <http://weibo.blog.lemonde.fr/> (Le 04 octobre 2012).

Illustration 2 (à droite) : Collection personnelle de Yves Dolais (1982) ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Professeur de Droit à l'Université d'Angers. Nous le remercions vivement pour ce cliché.

En l'espace de trente ans, le tourisme des Chinois de Chine (République populaire de Chine) en Chine (Idem, Taïwan exclu ⁽¹⁾) a fait son apparition, s'est développé et massifié (au sens où il représente plusieurs centaines de millions d'individus, même si cela ne représente qu'une partie seulement de la population du pays), et s'est structuré autour d'opérateurs, d'abord étatiques. Si l'on constate l'importance numérique de la démographie chinoise, que l'on convient qu'une petite partie de celle-ci suffit à générer

⁽¹⁾ La République de Chine – Taïwan – est ici exclue : elle constitue depuis 1949 un Etat indépendant et le détroit séparant l'île du continent est longtemps resté un des plus militarisés au monde. Le processus d'urbanisation y est très différent de ce qui est observable en Chine continentale.

des foules ⁽²⁾ sans commune mesure avec des pays plus proches de nos représentations (en Europe notamment), on peut toutefois s'interroger sur les ressorts d'une évolution si rapide.

C'est l'objet de ce court texte de synthèse ⁽³⁾, qui s'organise autour de deux interprétations successives. Quel que soit le phénomène social observé en République populaire de Chine, régime autoritaire, « dictature amortie » (Bonnin), l'analyse ne peut pas faire l'économie d'un examen de l'encadrement politique et de celui-ci, objet du premier développement. Une esquisse d'interprétation de pratiques récemment apparues dans le pays constituera le deuxième axe du texte, en se penchant plus spécifiquement sur les exemples du camping et du bronzage.

1. LE TOURISME INTÉRIEUR CHINOIS, ENCADRÉ PAR DES POLITIQUES SUCCESSIVES

Le premier ressort du développement des pratiques touristiques chinoises en Chine est politique : sans l'intervention de l'État central, dont le rôle est d'autoriser ⁽⁴⁾, le tourisme intérieur chinois n'existerait pas.

1.1. L'impossibilité de faire du tourisme sans relations politiques

Il est tout d'abord essentiel de souligner le lien entre le statut social et la possibilité d'accéder aux pratiques touristiques, dès les débuts du tourisme intérieur chinois, au tournant des années 1980, après la fin de la révolution culturelle. Pendant cette dernière, le tourisme était en effet considéré comme un comportement « bourgeois » et donc « banni ». Profitant de l'ouverture progressive du pays et de l'augmentation du niveau de vie, une partie de la population chinoise a pu petit à petit partir pour des voyages touristiques. Le tourisme intérieur est donc un phénomène récent, dans le sens où il s'est principalement développé après les politiques de réformes post 1978 ⁽⁵⁾. Le gouvernement n'accordait cependant que peu d'intérêt à cette forme de tourisme dans les années 1980, privilégiant le tourisme international, alors même que le tourisme intérieur était déjà plus important numériquement : « Avec plus de revenus disponibles et de temps de loisirs, ainsi que l'impact de la croissance du tourisme international, le tourisme intérieur est devenu une activité très répandue avec des milliards de yuans de recettes et des millions de participants, avant même toute participation réelle du gouvernement en 1984. Le manque de directives appropriées et de planification dans la prestation des services et des installations nécessaires implique que pendant les périodes de pointe touristique les touristes intérieurs sont en concurrence avec les touristes internationaux au sein des transports, de l'espace dans les attractions touristiques et les fournitures. [...] Pour l'instant, la priorité a été donnée au tourisme international et le gouvernement chinois est toujours à la recherche de moyens pour satisfaire les exigences de chaque population » (Zhang G., 1989 : 55).

Bien qu'il se développe rapidement au cours des années 1980, le tourisme intérieur à cette époque se manifestait sous des formes bien différentes de celles visibles aujourd'hui : seul un motif professionnel permettait aux Chinois de visiter le pays. Les séjours touristiques étaient par exemple en grande partie payés par les unités de travail, ou bien se faisaient souvent à la suite d'un séminaire de travail (pratique encore importante aujourd'hui) : « des échantillons de sondages indiquent que seule une fraction des voyages domestiques sont payés par les touristes eux-mêmes. De nombreux voyages ont été payés soit par les ministères du gouvernement, voir par les employeurs, car ces voyages faisaient partie de divers conférences et séminaires, inspections « officielles » et voyages d'étude et voyages de récompense » (Zhang G., 1989 : 57). Ce n'est ainsi que la fraction des privilégiés de l'époque qui voyageait, ce que confirme une touriste originaire de la ville de Canton, qui s'est rendue deux fois en France, en 2001 (pour ses études de master, à Montpellier) et en 2006 (pour un séjour touristique faisant suite à un déplacement professionnel à Amsterdam) : elle a du mal à se souvenir du nombre de séjours touristiques effectués pendant son enfance avec ses parents (cadres au Parti Communiste Chinois – PCC) en Chine : « Nous partions au moins une fois par mois et presque chaque week-end nous allions découvrir les environs de Canton. [...] Hormis pendant les fêtes traditionnelles, nos voyages ne se déroulaient que très rarement chez des membres de la famille, nous descendions toujours à l'hôtel ⁽⁶⁾. »

⁽²⁾ Le géographe Roger Brunet parlait de « foules d'Asie » dans la Géographie Universelle (1995).

⁽³⁾ L'auteur signale ici que plus qu'un inédit scientifique, ce texte souhaite avant tout mettre à jour des écrits précédents, afin d'actualiser les informations datées, voire relativiser des discours passés. Les développements se fondent toutefois sur de nouveaux exemples, fruits de recherches récentes et non publiées.

⁽⁴⁾ Par définition en Chine, ce qui n'est pas réglementé est interdit (Dolais, 2008).

⁽⁵⁾ Des formes de tourisme intérieur existaient également depuis les années 1950, mais réservées à la « nomenklatura » de l'époque. Des photos de l'époque montrent par exemple des cadres du parti se baignant à Beidaihe, une station sur le littoral de la mer de Bo.

⁽⁶⁾ Entretien, le 20 octobre 2011 à Canton, avec une femme de trente-six ans, titulaire d'un master de gestion de l'université

La situation change cependant à la fin des années 1980, avec une augmentation du nombre de touristes qui payent eux-mêmes leurs séjours touristiques : « la diminution des budgets alloués par les bureaux du gouvernement et les nouveaux règlements financiers semblent faire augmenter la proportion des voyages autofinancés, proportion qui est presque égale à celle des voyages pris en charge par le gouvernement » (Zhang G., 1989 : 58). La situation change également avec la prise en compte du tourisme intérieur en 1989 ⁽⁷⁾ par l'ex-directeur de l'Administration nationale du tourisme de Chine, M. Liu Yi : « le tourisme intérieur devrait maintenant être la base du tourisme chinois » (Zhang W., 1997 : 566). Cette reconnaissance du tourisme intérieur par le gouvernement chinois marque un véritable tournant, celui de l'engagement de l'Etat dans le développement de cette forme de tourisme.

1.2. L'encadrement de l'urbanisation, élément de compréhension du tourisme intérieur

L'accès réglementé au tourisme intérieur chinois tient également à l'encadrement de l'urbanisation par le politique. Le tourisme, phénomène urbain, se développe comme un corollaire à l'augmentation des espaces urbanisés. Ainsi, en 1976, au sortir de la révolution culturelle (la Grande révolution Culturelle prolétarienne, lancée 10 ans plus tôt), les observateurs présents soulignaient que les villes ressemblaient plus à des gros bourgs qu'à des métropoles (le taux d'urbanisation oscillait entre 20 et 25 % de la population totale ; Sanjuan, 2007), et le tourisme intérieur n'existait pas. Toutefois, avec le lancement des réformes économiques de la fin des années 1970 (en 1978), la province du Guangdong tout d'abord devient le laboratoire des réformes, connaissant une industrialisation rapide, en particulier au sein de l'espace séparant le chef-lieu provincial de la ville de Hong Kong, à cette époque encore sous autorité britannique (la rétrocession à Pékin a été effectuée en 1997). Le Guangdong devient alors un atelier de fabrication pour les entreprises étrangères, de Taïwan et du Japon dans un premier temps, de pays européens et d'Amérique du Nord ensuite. La province devient rapidement la plus riche du pays et, en 2007, c'est le plus important foyer de départ des touristes chinois en Chine, loin devant Shanghai et ses environs, urbanisés plus tardivement dans les années 1990 (Taunay, 2009). Il y a donc un lien entre développement de l'urbanisation et augmentation du nombre de touristes.

Ce modèle d'urbanisation testé dans le Guangdong pendant les années 1980 est doublé d'une réforme nationale en 1984, relative à la décollectivisation des terres agricoles, rétablissant l'économie privée, l'achat et la vente de ces espaces et ainsi le développement urbain. Cette année-là est également celle du lancement de la politique des villes littorales ouvertes (au nombre de 14), généralisant les réformes à des villes progressivement ouvertes sur le monde. 1984 est enfin le moment où est décidé de prendre en compte dans les statistiques du tourisme la dimension intérieure (les premières données ont été publiées en 1985), montrant le lien entre urbanisation et développement du tourisme. Quelques années plus tard, en 1992, une réforme de l'immobilier permet une extension accrue des villes : les gouvernements locaux peuvent vendre par bail (sur une durée maximum de 70 ans) les droits d'usage des terres urbaines, engageant de fait la promotion immobilière. Suite à ceci, le développement urbain a été particulièrement important dans les années 1990. La surface urbanisée du Guangdong a ainsi été multipliée par 7 au cours de cette décennie, et jusqu'à 9 et 12 pour les provinces du Fujian et du Zhejiang respectivement, pendant la même période (Chinese science bulletin, 2012). En conséquence de quoi, le développement du nombre de déplacements touristiques intérieurs augmente chaque année de 30 %, entre 1992 et 1995, soit un doublement en trois ans. Enfin, la politique des semaines d'or, décidée en 1999 et revue en 2007 ⁽⁸⁾, a abouti au dépassement de la barre de 50 % de résidents chinois habitant en ville en 2011.

1.3. Les mutations récentes et rapides du tourisme intérieur chinois, fruits d'une croissance économique orchestrée par un pouvoir autoritaire

Au cours des années 2000, une décennie où la croissance de l'économie chinoise était à deux chiffres, plusieurs politiques étatiques encouragent les citoyens à devenir propriétaires de leurs appartements (au sein de résidences non plus contrôlées par les comités de quartiers mais les associations de résidents), notamment celle visant à l'établissement d'une « société d'harmonie » en 2006 (Billioud, Huchet, 2007). Nommés de la même manière, les TGV inaugurés cette année-là tendent à bâtir un réseau de communications permettant des déplacements plus fréquents dans les périphéries des plus grandes métropoles.

de Montpellier. Après deux ans sous contrat au consulat des Pays-Bas à Canton, et à la suite d'une grossesse en 2009, elle est restée au foyer jusqu'à la fin 2011. Elle retravaille depuis à mi-temps pour une importante société de traduction.

⁽⁷⁾ Pour une description détaillée du tourisme intérieur pendant les années 1980, voir : Xu G., 1999, Tourism and local economic development in China, Case studies of Guilin, Suzhou and Beidaihe, Curzon Press, Padstow (Cornwall), 244 p.

⁽⁸⁾ Voir Taunay, 2011 : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourScient3.htm>

Ceci, combiné à une réforme des semaines d'or en novembre 2007 (la semaine du premier mai est réduite à une journée de repos et les trois autres jours sont répartis sur des fêtes traditionnelles, permettant des déplacements plus fréquents, mais moins lointains) aboutit à une augmentation très importante des flux touristiques entre 2007 et 2012 (tableau 1).

Tableau n°1 : L'augmentation significative du tourisme intérieur chinois entre 2007 et 2012

Années	Déplacements touristiques (milliards)		Dépenses (milliards de Yuans)		Dépenses moyennes (Yuans)	
	2007	2012	2007	2012	2007	2012
Total	1,61	2,960	777,0	2270,6	482,6	767,9
Urbains	0,61	1,930	555,0	1767,8	906,9	914,5
Ruraux	0,99	1,024	222,0	502,8	222,5	491,0

Source : Administration nationale du tourisme de Chine. 2013.

L'évolution du nombre de touristes originaires des villes est clairement visible : en 5 années seulement, le chiffre est multiplié par trois, de 0,6 milliard à 1,9 de déplacements touristiques entre 2007 et 2012 (avec des recettes qui augmente proportionnellement, mais des dépenses moyennes qui stagnent). Il s'agit ainsi d'une des expressions du « rêve chinois » vanté par le président Xi Jinping depuis son accession au pouvoir en mars 2013 ⁽⁹⁾ ; une sorte de « petite prospérité » (Rocca, 2012) pour les classes urbaines aisées, dont le tourisme fait partie ⁽¹⁰⁾. Toutefois, si l'augmentation des flux originaires des espaces ruraux semble quasi nulle, il ne faut pas oublier de noter l'accroissement des dépenses touristiques de ces individus (multipliées par 2,5, et presque autant par individu). Il faut y voir les effets d'une « urbanisation rurale », soit l'« accumulation d'éléments urbains dans les zones rurales » (Zhu Y., Lin M., Lin L., Chen J., 2013 : 47), un processus remarquable dans la Chine contemporaine ⁽¹¹⁾, avec un « effacement progressif des différences entre zones urbaines et zones rurales, particulièrement dans les régions côtières très développées » (Ibidem : 45). Il faut encore y voir l'expression d'une volonté politique, celle d'endiguer l'exode rural tout en assurant le développement économique de ces mêmes zones. Cette urbanisation rurale n'est pas un phénomène nouveau en Chine, mais il s'accélère à partir de 2006 avec la politique dite de « construction d'une nouvelle campagne socialiste » (jianshe shehui zhuyi xin nongcun), ayant (notamment) deux versants : créer des lieux de loisirs pour les urbains et développer le niveau de vie dans les zones rurales.

2. INTERPRÉTER LES PRATIQUES DU TOURISME INTÉRIEUR CHINOIS

Encadrées et contrôlées (Nyiri, 2008), les pratiques issues du tourisme intérieur chinois sont abondamment commentées dans l'espace médiatique, mais très peu analysées selon un point de vue scientifique. C'est ce que souhaite esquisser cette deuxième partie avec l'examen de pratiques récemment apparues dans le pays, mais connues de plus longue date ailleurs dans le monde, notamment le camping et la pratique du bronzage.

2.1. Le camping à l'épreuve des pratiques de loisirs chinoises

La pratique du camping est un exemple intéressant pour comprendre comment une manière de pratiquer l'espace peut en Chine prendre des formes différentes de celles où le phénomène est apparu au sein des pays européens. Les indices de l'émergence du camping en Chine sont nombreux (Gaillard, 2011), et des acteurs de ce secteur touristique, telle que l'entreprise française Hutoppia, ont été démarchées pour venir aider le gouvernement de la province du Sichuan à aménager des espaces pour cette pratique. Les formes que prend ce phénomène sont-elles pour autant similaires à ce qui existe dans des espaces où l'hôtellerie de plein air a été plus tôt développée ? À titre d'exemple, nous avons alors pu observer – sans le pratiquer – le camping de Songlanshan, situé au sein d'un lieu touristique du même nom, un espace fermé dont l'entrée est payante. Situé à 11 km du centre-ville de Xiangshan ⁽¹²⁾, Songlans-

⁽⁹⁾ Un livre regroupant, en 18 chapitres, 79 articles qui sont autant de discours, entretiens et remarques formulés par le Président Xi Jinping, a été publié en octobre 2014. Le livre contient également de nombreuses illustrations et photos mettant en scène le Président au travail, en faisant un document aux relents du petit livre rouge pendant la révolution Culturelle, interrogeant sur la tournure très autoritaire du régime chinois dans les premières années de la présidence de Xi Jinping.

⁽¹⁰⁾ Un premier colloque sur le lien entre tourisme et rêve chinois a ainsi été organisé en Australie, à l'Université de Griffith, en novembre 2014.

⁽¹¹⁾ Voir le numéro 3 (2013) de la revue Perspectives Chinoises consacré à ce thème.

⁽¹²⁾ À 80 km au sud de la ville de Ningbo (démographiquement la deuxième ville de la province du Zhejiang avec environ

han est un espace littoral classifié « AAAA » par le ministère du tourisme, où 30 yuans sont nécessaires pour accéder à la plage. C'est en réalité un lieu complexe, à mi-chemin entre un « resort » et un parc à thème : deux complexes hôteliers existent (un troisième est en construction), ainsi qu'un amphithéâtre en plein air pour des représentations et spectacles, mais aussi un « practice » de golf et un club de voile. Le camping est la dernière de ce que nous pourrions qualifier des « attractions » du lieu. Si nous pouvons aisément recenser ce camping via différents sites (notamment campingchina.org), une fois arrivé sur place la déconvenue est de taille : aucune indication n'est donnée sur la localisation du camping au sein du lieu touristique. L'observateur cherche des tentes, un espace balisé où planter celle-ci, voire les équipements destinés aux campeurs comme les douches et sanitaires. Pourtant, à l'issue d'une première visite, rien de ceci n'apparaît. On demande alors à la réception de l'hôtel qui nous indique que le terrain est juste en face de celui-ci. On retourne alors à l'entrée et ce qui s'ouvre au regard est un terrain qui ressemble plus à un jardin arboré qu'à un terrain de camping : la surface du sol n'est pas plane, aucun emplacement n'est numéroté, ni même défini. Ce n'est qu'en regardant à nouveau la publicité affichée à l'entrée de Songlanshan que l'on comprend enfin où est le camping : il s'agit effectivement de la pelouse centrale, qui est déjà aménagée pour des jeux pour enfants et qui se transforme en espace de camping une fois des tentes sommairement installées (encadré 2).

Encadré n°2. La difficulté à localiser le camping de Songlanshan



Sources : photographie de la publicité du camping à l'entrée de Songlanshan (à gauche) / la vue d'un complexe hôtelier depuis la pelouse servant de camping (à droite) ; clichés : B. Taunay, 2014.

Le cliché de droite a été pris depuis l'entrée du bâtiment visible au centre-gauche de la publicité. Cet édifice regroupe quelques sanitaires et les bureaux gérant le terrain de camping. Celui-ci est qualifié de site de camping « exemplaire » (shifan), un qualificatif régulièrement utilisé en Chine pour souligner les lieux définis comme servant de modèles, voire de « démonstration ». Quand nous nous sommes rendus sur place et avons demandé à l'accueil si le camping était ouvert, on nous a répondu que nous pouvions nous installer « là où vous le souhaitez, je ne m'en occupe pas ». Quand nous avons demandé où nous pouvions nous installer, on nous a répondu que cela nous regardait, car « c'est gratuit ». En effet, selon la personne à l'accueil, les campeurs qui viennent ici le font en groupe déjà constitué avant le départ et viennent avec leur matériel, ce qui explique l'absence d'équipements et la difficulté à localiser le « camping ».

Dans le cas recensé ci-dessus, le camping est donc un mode d'hébergement comme un autre, situé dans un espace clôt et payant ; c'est ici une pelouse sécurisée. Pour autant, ce cas est-il isolé, voire particulier ? En élargissant à la province du Zhejiang une recension des campings sur le site précédent (www.campingchina.org), tout semble indiquer que non. Si dans cette province on dénombre 21 lieux où la pratique est possible, seuls deux ne sont pas des lieux touristiques, ce sont seulement des pelouses (une est payante, l'autre non). Tous les autres sites de camping sont soit installés à côté d'un hôtel, soit en face d'un village historique – parfois très connu comme le village de naissance de Tchang Kai-check – soit accolés à des espaces ludiques, voire sur la plage. Avant d'être un hébergement bon marché (8 des 21 sites de camping sont situés dans lieux à l'entrée payante (de 10 à 230 yuans) le camping est ainsi dans la quasi-totalité des cas un espace de jeu, voire de sociabilité. Par ailleurs, ce sont souvent des lieux situés à

quatre millions d'habitants)..

proximité des plus grandes villes, avec par exemple deux sites juste en face de fermes QQ, où les citadins peuvent louer une parcelle afin de cultiver quelques légumes, dans un but de loisir.

La notion de camping s'avère donc difficile à cerner, d'abord parce que ses formes ne reprennent rien ou presque de ce qui est connu en France et en Europe, ensuite parce qu'il y a une multitude de déclinaisons. Pour essayer de comprendre cette diversité, on évoquera d'abord la pluralité des termes utilisés pour dire « camping ». La pratique du camping se dit « luying » (camper, bivouaquer), deux caractères qui sont une contraction pour dire « lutiensuying », littéralement, les caractères le « plein air » (lu), le « ciel » (tian), un « dortoir » (su) et un « camp » (ying), désignant ainsi un « camp en plein air ». Le sens premier est militaire : des baraquement et tentes de camp pour loger les militaires. D'autres sources disent que luying est plutôt utilisé par les campings caristes, pour désigner le fait de camper avec un camping-car. L'idée de déplacement est présente dans l'action de camper : si en français on dira « faire du camping », en mandarin l'équivalent sera « aller camper » (qu luying). D'autres mots sont toutefois également utilisés pour signifier « camping » en mandarin. Le mot luying huisuo désigne un club (plutôt haut de gamme) de campeurs ; yeying désigne un « camp sauvage » tout autant que l'action de camper dans un lieu sauvage ; luyingdi est un bivouac, un emplacement de camp en plein air ; lu ying est une tente dans un espace découvert, dehors ; luyou est la contraction de lu (vert) et you (ami), désignant les adeptes du camping, des groupes de personnes passionnées par les activités de plein air, qui vivent une aventure collective, en nature comme la promenade ou l'escalade. Ils organisent eux-mêmes leur voyage, échangent via des forums. Terme à part, fangche désigne la maison comme sa voiture, soit l'idée de camping-car dont nous ne traiterons toutefois pas ici.

Ces différents qualificatifs expliquent peut-être pourquoi il y a de telles différences au niveau du dénombrement des campings en Chine. Dans son mémoire en 2011, Sophie Gaillard en dénombrait une centaine, un chiffre proche de celui de China RV & Camping Association avec (au 1er janvier 2012) 100 terrains de camping en Chine (hors Hongkong, Macao et Taïwan)⁽¹³⁾. Selon cette source, seule la moitié de ces campings offrirait des services complets, c'est-à-dire avec des équipements : douches, sanitaires, emplacements, électricité. Les parcs naturels sont de plus en plus nombreux à s'ouvrir au camping, mais sont peu équipés : pas de sanitaires, d'éclairage, rejoignant ainsi notre précédente analyse. Le site campingchina.org recense en revanche 179 sites de camping uniquement pour les espaces dédiés aux tentes (zhangpeng et un nombre presque équivalent destiné aux camping-cars), soit presque le double⁽¹⁴⁾.

2.2. Interpréter les pratiques de bronzage

Une autre pratique est intéressante pour comprendre le rapport des différents touristes chinois à des manières de faire initialement extérieures à l'univers sinisé. La « culture des bains » en situation balnéaire est notamment encore balbutiante ; on fait l'hypothèse que des « rugosités culturelles » telles que le rapport à la peau blanche érigée en canon de beauté dominant, peuvent être déterminantes et peut-être jouer le rôle de freins à la diffusion de cette « extranéité »⁽¹⁵⁾. La culture du corps est ainsi structurante en Chine. La diffusion du bronzage d'Hawaï vers l'Occident rencontre notamment de nouvelles rugosités culturelles lorsque des pratiques comme le surf sont confrontées à la culture, la société et l'histoire de la Chine continentale (Coëffé, 2011). Il en va de même pour les bains, localisées sur un espace, la plage, souvent découvert pour la première fois : à l'entrée de celles-ci, nombreux sont les touristes qui restent debout, en particulier à l'ombre en retrait du littoral, à regarder ce décor inconnu. De même, au bord de l'eau, les scènes d'un premier bain, où les plageurs hésitent longuement à rentrer dans l'eau (pas plus loin qu'aux genoux souvent), sont innombrables. En Chine contemporaine, avoir le teint pâle est signe de beauté et de richesse. Un adage signifie même que « la peau blanche cache mille laideurs ». Le teint hâlé fait lui référence aux paysans travailleurs en extérieur. Les plageurs se baignent majoritairement en fin d'après-midi et les plages sont le plus fréquentées à ce moment de la journée (encadré 3).

⁽¹³⁾ Selon cette même source, 2 ans plus tôt (2010), il n'y avait que 45 terrains de camping, 40 en 2009. On note ainsi une augmentation rapide d'un nombre total qui reste toutefois assez faible au regard des pays voisins : 3 250 au Japon, 500 en Corée du Sud, 300 à Taïwan.

⁽¹⁴⁾ On notera que, dans le cas de cette recension, 70,4 % (126) des campings sont situés dans 7 provinces littorales, les plus riches et développées de Chine (Beijing, Shandong, Jiangsu, Shanghai, Zhejiang, Guangdong, Hainan), indiquant clairement que cette pratique est avant tout l'apanage des urbains les plus aisés et pas une pratique pour partir en vacances à moindre coût.

⁽¹⁵⁾ Le concept d'extranéité est courant chez les linguistes et chez les anthropologues, beaucoup moins en géographie. Littéralement, il désigne « la qualité d'étranger », tout ce qui est donc extérieur à une société, à ses rites, normes, lois. Ici, nous souhaitons reprendre ces éléments en y adjoignant un aspect spatial plus marqué. Mais c'est bien tout ce qui est étranger au sens social, spatial, linguistique, culturel, historique, juridique que nous entendons l'« extranéité » ici.

Encadré 3. Pratiques de plage à Sanya (île de Hainan)



Illustrations 1 (à gauche) et 2 (à droite) : prise de soi en photo le matin à 9h et bain en fin d'après-midi (17h ; une heure avant le coucher du soleil) à Dadonghai (ville de Sanya).

Source : Clichés de l'auteur, 2013.

Ces deux photos témoignent d'un rapport problématique à la plage, à la mer et au soleil. D'abord parce que la grande majorité des touristes chinois qui se rendent sur le littoral – ici sur les plages de la ville de Sanya, au sud de l'île tropicale de Hainan – n'ont eu que peu (voire pas) d'expériences de ce type d'espace. À la différence de pays comme la France, il n'y a pas ici des générations de touristes qui ont fréquenté la plage et en ce sens pas d'apprentissages anciens (pendant l'enfance par exemple). Le rapport au corps ensuite – la peau blanche comme une norme sociétale de beauté – engendre des manières de se protéger (ombrelles, chapeaux, vêtements couvrants) particulièrement visibles, mais aussi une fréquentation touristique qui est plus importante au moment du lever du soleil ou au coucher de ce dernier (illustration 1). Enfin, une faible partie de la population chinoise (environ 25 %) sait nager, ce dont témoignent les nombreuses bouées et la concentration de baigneurs dans un espace où l'eau est peu profonde (illustration 2).

Pierre Bourdieu (1984) a développé, hors du contexte chinois, cette question d'un « habitus corporel » et a proposé le terme d'« hexis corporel » pour souligner une « culture somatique », un inconscient (incorporation de normes) que l'on n'interroge même plus. Si la norme corporelle dominante sur les plages observées est la non pratique du bronzage choisi, des situations à la marge attirent le regard du chercheur : bien que très largement minoritaire, la pratique du bronzage apparaît parfois, et toujours dans les mêmes conditions, celle de la distinction sociale. Une publication récente va en ce sens. Un dossier intitulé « le bikini est arrivé » est paru en juin 2013 au sein d'une revue spécialisée dans le golf – pratique sportive socialement classante – et le dossier fait la couverture. Preuve que le bikini n'est pas encore une pratique dominante, tous les modèles féminins dans le dossier étaient des occidentales avec un teint hâlé. L'irruption de ce modèle esthétique féminin est donc prudente, mais elle renseigne sur le public qui en est l'observateur attentionné, voire intéressé. Bronzer pour se distinguer apparaît en effet comme une pratique émergente dans les plus grandes métropoles du pays, avec des salons de bronzage à Shanghai par exemple. Plusieurs établissements y sont apparus dans cette mégapole de 20 millions d'habitants. Dans les deux cas où une première analyse exploratoire a été menée (octobre 2013), les dirigeants de ces entreprises ont tous, sans exception, eu une ou plusieurs expériences de la mondialité (état de mise en présence des cultures), que ce soit à travers leurs études, un emploi à l'étranger ou bien encore en travaillant actuellement dans une entreprise transnationale. Bronzer ce n'est donc pas pour tout le monde et en cela l'hexis corporel constitue une limite à la pratique des bains, un moment où le corps en partie dévoilé est particulièrement exposé à la pigmentation non souhaitée de l'épiderme.

2.3. « Seriez-vous prêt à acheter un face-kini ? »

Une nouvelle « technique du corps » (Mauss, 1936) a fait son apparition sur les bords des bains maritimes en Chine depuis moins d'une décennie, il s'agit du « face-kini », une protection du visage – au moins – par un masque ne laissant entrevoir que les yeux, le nez et la bouche (encadré 3). Des costumes de bains intégraux ont également été médiatisés sur des plages chinoises et le magazine VSD, en 2010, n'avait pas manqué de s'en faire l'écho, une page sur les six du dossier montrait des photos de baigneurs complètement couverts de cette protection intégrale. Mis en exergue par plusieurs médias français depuis ces premiers clichés, le bain avec le face-kini est un épiphénomène, toutefois pertinent pour saisir les manières de faire avec les espaces des bains. D'abord parce qu'une entrée dans l'encyclopédie de

« Baidu » (l'équivalent de Google en Chine) existe depuis peu (2012) ⁽¹⁶⁾. Le mot en chinois (jian ji ni) est ensuite une traduction, partiellement phonétique, le premier caractère – visage – étant complété d'une transcription sonore issue du mot anglais, « jini » ; l'origine spatiale du phénomène est ainsi difficile à saisir, déclinaison ultime d'une société souhaitant autant que possible éviter la parure du bronzage ou simple avatar de la mondialisation des pratiques ? Les informations disponibles en ligne à partir de sites chinois (il n'existe pas d'article universitaire sur la question sur le portail « connaissances sur la Chine »), indiquent assez peu de choses, que le phénomène devient médiatisé (à l'étranger et en Chine) sur les plages de Qingdao à partir de 2012 ; qu'il serait l'apanage de personnes « âgées » (notion correspondant à des individus dépassant les 55 ans dans la société chinoise), un indice que recourent les observations à Hainan puisque la femme portant le face-kini dans la figure 2 avait 60 ans ; que l'utilisation première est de se protéger du soleil, mais également des méduses. La première utilisation de ce masque est attribuée à une plageuse l'arborant sur une plage de Qingdao, en 2008-2009, le phénomène se restreignant dans un premier temps aux amies, avant une diffusion à des pratiquants de sports d'extérieur (huwai) sur la même plage, au début des années 2010.

Si le phénomène est maintenant visible à l'étranger, il reste difficilement lisible pour une sélection d'internautes chinois en Chine. Plusieurs sites chinois le mentionnent directement à partir de l'été 2012 ⁽¹⁷⁾. Plusieurs exemples laissent dubitatifs quant à cette pratique que peu ont pu observer de manière directe : « avez-vous déjà vu un face-kini ? » est ainsi une question récurrente sous des photos postées et ensuite relayées par les lecteurs. Signe que la pratique ne fait pas consensus, une autre question répétée est « le « face-kini » devient à la mode cette année à Qingdao. Seriez-vous prêt à acheter un face-kini ? »⁽¹⁸⁾. Il existe enfin des sites chinois qui expliquent (en mandarin) les mots d'une publication (en anglais) sur les face-kini, signifiant que des internautes chinois expliquent à d'autres ce que des étrangers disent des pratiques de plage en Chine. Cet hexis corporel intrigue donc tout autant un certain nombre de ressortissants chinois.

CONCLUSION

Comprendre le tourisme intérieur chinois n'est pas possible sans analyser le rôle du politique dans la définition et l'encadrement des pratiques sociales, elles-mêmes à interpréter au regard dont les touristes s'approprient un phénomène récent, apparu avec les années 1980 et diffusé plus largement depuis 20 ans. En ce sens, le tourisme intérieur est un prisme pour comprendre les mutations récentes d'une partie de la société chinoise, celle qui a les moyens de prendre des vacances à distance de son lieu de résidence. Toutefois, pour la plus grande majorité des ressortissants chinois de Chine, se déplacer pour du tourisme et des loisirs dans son pays reste un phénomène méconnu.

Bibliographie

- Billioud S., Huchet J.-F., 2007, En marche vers la société d'harmonie, Perspectives Chinoises, n°3, pp. 2-3.
- Bonnin M., 2004, Génération perdue : le mouvement d'envoi des jeunes instruits à la campagne en Chine, 1968-1980, Paris : Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 491 p.
- Bourdieu P., 1984, Questions de sociologie, Paris : Les Éditions de Minuit.
- Brunet R. (dir.), 1995, Géographie Universelle (Volume Chine Japon Corée), Paris : Belin Reclus.
- Coëffé V., Tourisme et « temps mondial ». Jalons pour la lecture d'un monde en mouvement, in Ph. Duhamel et K. Boualem (dir.), 2011, Tourisme et mondialisation, Paris : Hors-Série de la revue Mondes du tourisme, pp. 290-298.
- Dolais Y. (dir.), 2008, La Chine et le droit en 2008. Bilan après 30 ans d'ouverture, Gazette du Palais, Paris, n° 172.
- Gaillard S., 2011, Le camping en Chine dans les pratiques touristiques des Chinois, mémoire de Master 2, Université d'Angers.
- Mauss M., « Les techniques du corps », Journal de Psychologie, XXXII, 1936.
- Livre Gouvernance Chine
- Nyíri P., 2008 between encouragement and control: tourism, modernity and discipline in China, in Winter

⁽¹⁶⁾ <http://baike.baidu.com/view/8957655.htm>

⁽¹⁷⁾ Pour un texte bilingue chinois-anglais voir : <http://exam.tigtag.com/english/readings/103474.shtml>

⁽¹⁸⁾ <http://stock.591hx.com/article/2012-08-14/0000556258s.shtml>

- T., Chang T.C., Teo P. (dir.), 2008, *Asia on Tour: Exploring the Rise of Asian Tourism*, Londres : Routledge, pp. 153-169.
- Rocca J.-L., 2012, En Chine, des « petits prospères » peu soucieux de démocratie, *Le Monde Diplomatique*, numéro de mai, pp. 22-23.
- Sanjuan T., 2007, *Atlas de la Chine. Les mutations accélérées*, Paris : Autrement.
- Taunay B., 2009, *Le tourisme intérieur chinois : approche géographique à partir de provinces du sud-ouest de la Chine*, Doctorat de géographie, UMR LIENSS, Université de La Rochelle, 471 p.
- Taunay B., 2011, *Le tourisme intérieur chinois, reflet des mutations de la Chine contemporaine*, *Géoconfluences* [En ligne : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourScient3.htm>].
- Zhang G., 1989, Ten years of Chinese tourism. Profile and assessment, *Tourism management*, numéro de mars, pp. 51-62.
- Zhu Y., Lin M., Lin L., Chen J., 2013, Le phénomène de l'urbanisation in situ dans les districts ruraux en Chine. Le cas de la province du Fujian, *Perspectives Chinoises*, n°3, pp. 45-55.
- Xu G., 1999, *Tourism and local economic development in China, Case studies of Guilin, Suzhou and Beidaihe*, Curzon Press, Padstow (Cornwall), 244 p.

“Un pays, deux systèmes” : Hong Kong, une autre Chine

BOQUET Yves
Professeur de géographie
Université de Bourgogne
2, boulevard Gabriel
21000 DIJON, France
yves.boquet@u-bourgogne.fr

Mots-clés : mondialisation, port, densité, immigration, mégapole

INTRODUCTION

Malgré ses faibles dimensions (1 046 km², 7,2 millions de résidents), Hong Kong, “Asia’s Global City”, est un point nodal essentiel du capitalisme mondial. Lieu-clé de l’ouverture de la Chine au monde, puisque le Delta de la Rivière des Perles [DRP] (Yang, 2006 ; Ma, 2012) se situe dans son arrière-pays immédiat, Hong Kong doit relever, à l’échelle locale, les défis de la très forte densité humaine.

1. HONG KONG, COLONIE BRITANNIQUE

1.1. La création de Hong Kong

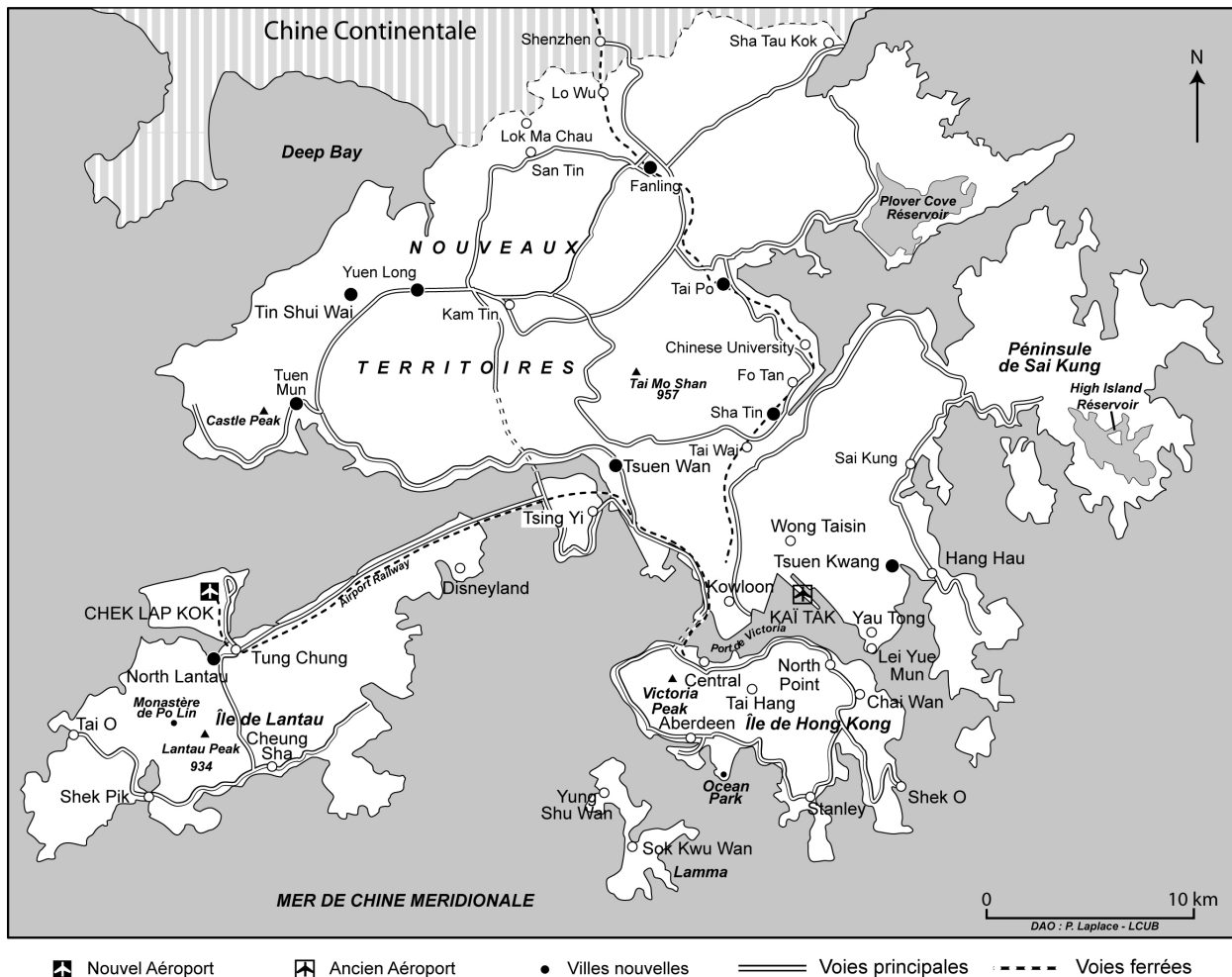
La naissance de Hong Kong est à replacer dans le contexte de l’empire colonial britannique. Les plantations de coton en Inde alimentaient les filatures de Manchester et la fabrication en Chine des “tissus de Nankin”, dans la vallée du Yangzi, pour la production de pantalons réexpédiés vers l’Angleterre via le port de Canton. Pour répondre à la demande anglaise, la Chine du Sud avait connu un gros essor de la culture du thé, exporté par Canton.

Ces importations de cotonnades et de thé poussaient à les compenser par la vente d’un produit très demandé en Chine : l’opium, cultivé au Bengale anglais. Son commerce était un monopole de l’East India Company. L’empire chinois ayant interdit l’importation d’opium, les Anglais forcèrent le marché chinois par la “guerre de l’opium” (1839-1842), qui conduisit à l’acquisition de Hong Kong. La plaque tournante de la contrebande d’opium fut d’abord Macao, puis l’île de Lintin, dans l’estuaire de la Rivière des Perles, et Hong Kong à partir de 1842.

Le territoire de Hong Kong (= le port parfumé) était composé de trois éléments aux statuts variés :

- l’île de Hong Kong (82 km²), cédée à la Grande-Bretagne en 1842 (traité de Nankin), colonie de la couronne, propriété du gouvernement britannique ;
- la péninsule de Kowloon (= les neuf dragons, en cantonais) (9 km²), cédée à la Grande-Bretagne en bail à perpétuité après la 2e guerre de l’opium (1860) ;
- les “Nouveaux Territoires” (955 km²) sur le continent, mais aussi 235 îles et îlots, dont Lantau, la plus grande du territoire (147 km²) ; ils furent loués à bail emphytéotique de 99 ans suite à la guerre des Boxers (traité de Pékin, 1898).

Figure 1 : Carte des localisations



1.2. L'entrepôt colonial

Ni la chute de l'Empire mandchou en 1911, ni le Kuomintang des années 1920, ni la prise du pouvoir communiste en 1949, ni la Révolution Culturelle des années 66-70 ne remirent en cause la présence anglaise à Hong Kong. La menace la plus sérieuse sur le statut de Hong Kong fut la conquête et l'occupation japonaise entre 1941 et 1945.

Après l'accession des communistes au pouvoir en Chine, le futur de Hong Kong semblait sombre, mais tant Pékin que Londres ne virent que des avantages à maintenir le statu quo. Le gouvernement de Mao Zedong toléra pendant 30 ans la présence coloniale britannique à Hong Kong, même quand le territoire servit de base arrière aux troupes américaines pour la guerre du Vietnam.

Bien placé sur la route maritime Inde-Asie orientale, proche des Philippines et de Formose (Taïwan), doté d'un excellent site portuaire (rade profonde et spacieuse protégée par les reliefs environnants), Hong Kong fut dès sa création un entrepôt, centre de transbordement et de réexpédition de marchandises, relais pour le commerce international avec la Chine du Sud, à mi-chemin entre Singapour et Japon, une plaque tournante des échanges en Asie orientale. Le développement de la navigation à vapeur donna à Hong Kong un avantage décisif sur ses voisins Macao et Canton, aux ports pas assez profonds.

Une ville de commerce maritime et de finances s'y épanouit, avec de grandes maisons d'affaires : Jardine & Matheson, Hutchison Whampoa, Swire Pacific, conglomérats du XIXe siècle qui restent puissants de nos jours, et l'essor rapide de la Hong Kong & Shanghai Bank, la plus importante banque coloniale britannique.

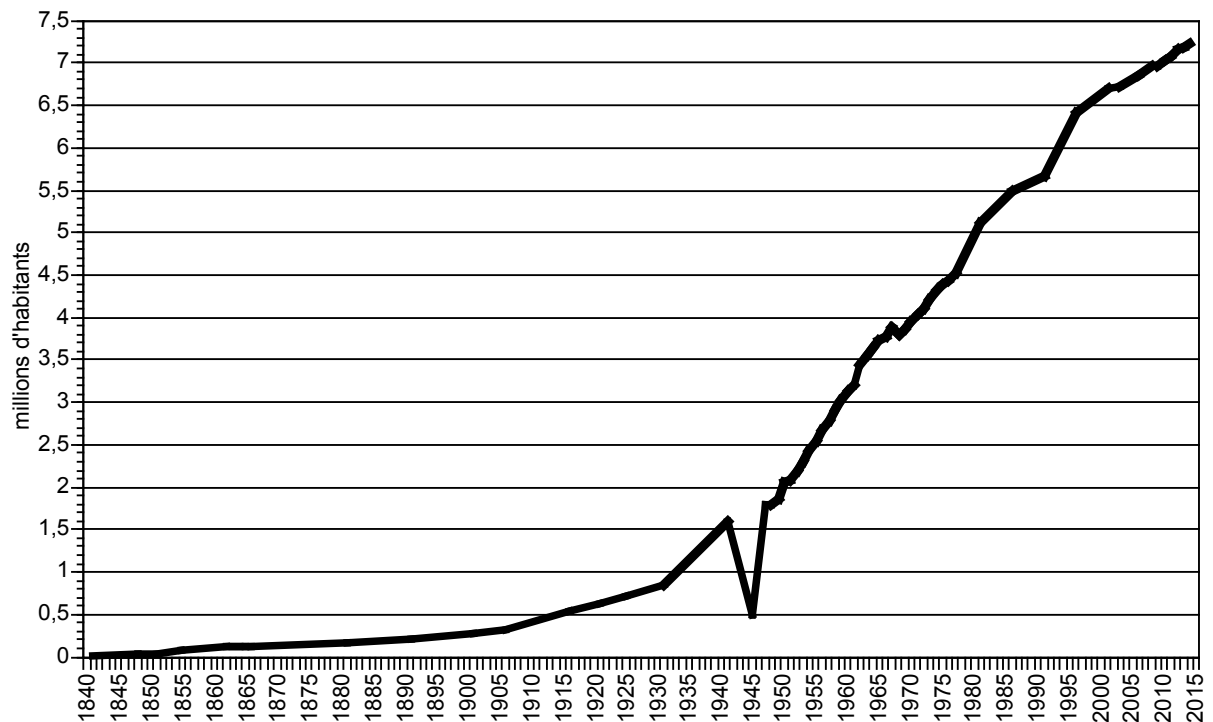
Hong Kong suscita de forts courants migratoires, servant de porte de sortie pour de nombreux Chinois du Sud allant travailler dans les plantations, mines et boutiques d'Asie du Sud-Est ou aux Etats-Unis. Hong Kong était avec Singapour un des deux pôles de la diaspora chinoise. Port de commerce et base navale, Hong Kong n'eut jusqu'aux années 1940 guère d'activité industrielle, sauf des chantiers navals.

1.3. L'essor manufacturier de Hong Kong

La victoire communiste en Chine en 1949 bouleversa la vie de Hong Kong de deux manières :

- afflux massif de réfugiés fuyant le régime de Mao (1,3 million en 1949 avec le Guomindang, puis pendant le Grand Bond en Avant et la Révolution Culturelle), mais aussi “boat-people” d’origine chinoise cherchant à échapper aux conflits du Vietnam et du Cambodge dans les années 1960-70, faisant gonfler brutalement la population : 600 000 habitants en 1945, 2 300 000 en 1950, 3 100 000 en 1961, 5 millions en 1981, 7,2 millions en 2013.

Figure 2 : Croissance de la population de Hong Kong (1840-2013)



- la guerre de Corée et l’embargo économique envers la Chine décrété par le Conseil de Sécurité de l’ONU entraînèrent la rupture des liens économiques entre Hong Kong et son hinterland naturel du DRP. La réduction considérable des échanges avec la Chine força le territoire à se réinventer par le développement d’une activité industrielle d’exportation, en faisant dans les années 1970-1980 un des quatre “Nouveaux Pays Industriels” ou “mini-dragons” de l’Asie avec la Corée du Sud, Taïwan et Singapour.

Sans matières premières ni même assez d’eau potable pour ses habitants, Hong Kong importait presque toute sa nourriture et une bonne partie de son eau de Chine. Sa principale ressource était une population de plus en plus abondante, qui a apporté une seconde prospérité à la colonie, grâce au développement de l’industrie à Hong Kong. Tout ce qui était demandé était : un effort personnel par ceux qui avaient déjà tout risqué, ou perdu, en quittant la Chine populaire ; un approvisionnement en matières premières, possible avec l’aménagement d’équipements portuaires performants ; une organisation efficace, garantie par la stabilité politique de Hong Kong. Il fallait trouver des emplois pour les réfugiés et d’autres activités économiques, d’autant plus que l’Empire britannique était en train de se désintégrer (Inde 1947, Birmanie 1948, Malaisie 1962).

Une grande chance de Hong Kong a été d’accueillir parmi les réfugiés un certain nombre de capitalistes – ou fils de capitalistes – de Shanghai, les “tycoons”, qui comptent parmi les grandes fortunes actuelles de Hong Kong comme Li Ka-shing, arrivé de Chine sans un sou, aujourd’hui un des hommes les plus riches du monde : il a commencé par la vente de fleurs en plastique, base de son empire industriel, le conglomérat Cheung Kong, qui a pris le contrôle de la vieille maison de commerce anglaise Hutchison Whampoa en 1979 (grande distribution, finances, immobilier, télécom, BTP, ports). Quant à Tung Chee Hwa, venu de Shanghai avec son père en 1948, formé à l’université de Liverpool, il a fait fortune dans le transport maritime.

1.4. Particularités socio-politiques du Hong Kong britannique

Ce n'était pas une vraie démocratie. Le pouvoir exécutif y était assuré par un gouverneur nommé par le roi (reine) d'Angleterre ; le pouvoir législatif y était constitué d'un conseil de 50 membres désignés par la reine ou le gouverneur. Il n'y avait pas d'élections à Hong Kong, sauf pour le "conseil urbain", chargé des questions de santé publique et d'hygiène, et des installations culturelles et sportives.

Pourtant, le territoire jouissait d'une réputation de grande liberté :

- presse libre avec des journaux réputés, comme le quotidien Hong Kong Standard ou le magazine d'affaires Far Eastern Economic Review, référence en Asie ;
- plus de libertés individuelles que dans le reste de l'Asie, avec comme à Macao une tolérance de "comportements déviants" : alcool, jeu, prostitution ;
- liberté économique (simplicité des procédures de création d'entreprises, marché de capitaux le plus dynamique d'Asie, développement de groupes privés d'envergure internationale, dans les transports, le bâtiment, la banque et l'industrie) : un "paradis capitaliste" ⁽¹⁾ pour les multinationales !

Ce territoire, contrastant avec la fermeture de la Chine populaire, était très ouvert sur le monde extérieur (tourisme, congrès), avec une majorité de la population bilingue, voire trilingue (cantonais + anglais + mandarin) dans ce territoire Han à 97 %.

Pendant la période coloniale jusqu'en 1949, les immigrants de Chine continentale avaient libre accès à la colonie, pour deux raisons : diplomatique, avec le statut des Nouveaux Territoires devant retourner à la Chine dans le futur, et pratique, devant la difficulté d'ériger une barrière infranchissable entre Hong Kong et son arrière-pays. Après la victoire communiste en 1949 et l'afflux massif de réfugiés, les autorités britanniques, inquiètes de la croissance trop rapide de la population, et soucieuses en pleine guerre froide de ne pas envenimer davantage les relations avec la Chine, fermèrent la frontière pour établir un contrôle strict de l'immigration chinoise. Pendant trois décennies, le pragmatisme britannique allait cependant maintenir une "reach base policy" permettant aux réfugiés arrivant en ville de rester sur le territoire de Hong Kong s'ils n'avaient pas été appréhendés par la police des frontières ou les garde-côtes (actifs la nuit pour débusquer dans les petits navires chinois de la marchandise en contrebande ou des immigrants clandestins cachés à fond de cale). A la charnière des années 1970-1980, alors que la Chine lançait ses réformes et s'ouvrait sur l'extérieur, l'afflux de migrants illégaux à Hong Kong atteignit un nouveau pic (90 000 arrestations en 1979, mais plus de 100 000 personnes passant sans être prises). Après avoir consulté Pékin, le gouvernement britannique de Hong Kong durcit alors sa législation avec une politique de renvoi systématique en Chine. Les deux gouvernements décidèrent de l'établissement de quotas annuels de migration de Chinois vers Hong Kong.

2. RETOUR DE HONG KONG DANS LE GIRON CHINOIS

2.1. La rétrocession

En 1982, quinze ans avant l'expiration du bail sur les nouveaux territoires, les gouvernements britannique et chinois entamèrent un dialogue sur l'avenir de Hong Kong. Margaret Thatcher espérait que l'ouverture de la Chine et ses réformes économiques permettraient un renouvellement du bail et une prolongation de la présence britannique. Mais la RPC exigea une restitution des Nouveaux Territoires au 1er juillet 1997 (date de l'échéance du bail de 1898) et, refusant de reconnaître les Traités Inégaux par lesquels l'île de Hong Kong et la péninsule de Kowloon avait été cédées à perpétuité au Royaume-Uni, demanda aussi leur rétrocession. Pour Deng Xiaoping, l'appartenance de Hong Kong à la Chine était une évidence, la colonie symbolisait l'humiliation de la Chine par l'Occident. Pour le Royaume-Uni, il fallait maintenir l'atmosphère de liberté économique et individuelle prévalant sur le territoire.

En décembre 1984, la "déclaration commune sino-britannique sur la question de Hong Kong" fut signée à Pékin par Deng Xiaoping et Margaret Thatcher. Aux termes de cet accord, Hong Kong cesserait d'être

⁽¹⁾ Hong Kong figure depuis plus de vingt ans à la première place mondiale, devant Singapour, pour l'indice de liberté économique mis au point par le "think-tank" américain conservateur Heritage Foundation, et basé sur l'analyse de 10 critères (liberté d'entreprendre, liberté commerciale, liberté fiscale, faible taille du gouvernement, liberté monétaire, liberté d'investissement, liberté financière, droits de propriété, absence de corruption et liberté de l'emploi). Hong Kong est au premier rang pour 5 de ces critères, Singapour pour 5 autres. Les deux territoires devançant largement des pays comme la Nouvelle-Zélande (3e), l'Australie (4e) ou la Suisse (5e). Taiwan est 14e, le Japon 20e, la Corée du Sud 29e, les Philippines 76e, la Chine 139e, la Corée du Nord 178e et dernière. (<http://www.heritage.org/index/ranking>).

une colonie britannique le 1er juillet 1997 et deviendrait une Région Administrative Spéciale de la Chine. Deng Xiaoping, pragmatique, reconnu la spécificité de Hong Kong, avec son économie de marché libre, et accepta que le territoire ne puisse être intégré dans la République populaire que plus tard. Il proposa ainsi une politique appelée “un pays, deux systèmes”, dans laquelle les systèmes économiques de Hong Kong et Macao (négociations avec le Portugal), resteraient distincts de ceux de la RPC. Hong Kong gardait sa monnaie (dollar Hong Kong), ses lois, sa police, ses passeports, ses libertés politiques et économiques, un gouvernement local et son statut de port franc pendant 50 ans.

Ces accords furent accueillis avec beaucoup de scepticisme. À leur annonce, la bourse de Hong Kong connut une chute brutale, suivie du retour de la confiance et d'un nouveau boom : Hong Kong serait un New York chinois. Un autre krach se produisit en juin 1989 après les événements de la place Tian An Men à Pékin, illustrant la méfiance des investisseurs sur le respect par la Chine des libertés fondamentales à Hong Kong. Le régime communiste tiendrait-il sa promesse de ne rien changer au statut spécial de l'une des places financières les plus puissantes au monde ? Pékin respecterait-t-il pendant les cinquante prochaines années le principe « un pays, deux systèmes » ?

La Chine a tout intérêt à maintenir le fonctionnement du système économique de Hong Kong, nécessaire à la prospérité des zones économiques spéciales du Guangdong. D'autre part, Hong Kong peut être pour la Chine un modèle à proposer pour une future réintégration de Taïwan au sein de la RPC.

Le transfert solennel de souveraineté, acclamé dans tout le monde chinois, de Pékin à Taïwan jusque dans les foyers de la diaspora (Singapour, New York et même Londres) eut lieu le 1er juillet 1997 : le pouvoir exécutif passa du gouverneur Chris Patten, qui avait cherché à étendre les droits politiques des résidents de Hong Kong juste avant le transfert, à l'administrateur choisi par Pékin, l'armateur Tung Chee Hwa, rassurant pour les milieux d'affaires.

L'opposition initiale des Hongkongais à la rétrocession et les craintes suscitées par une mainmise communiste sur la cité provoquèrent une vague d'émigration dans les milieux les plus aisés, vers le Canada, l'Australie et les Etats-Unis. Les hommes d'affaires hongkongais y achetèrent villas, appartements, centres commerciaux, y ouvrirent des banques, y installèrent leurs familles, gérant leurs affaires à la fois depuis Hong Kong et Vancouver, Toronto, Sydney, San Francisco ou Los Angeles.

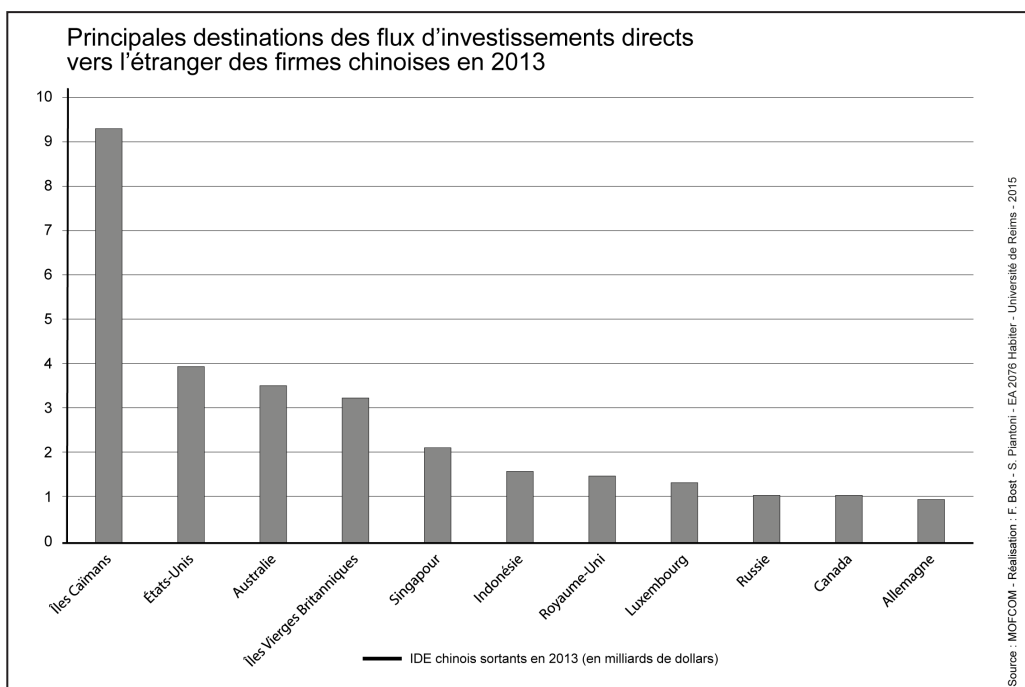
Vingt ans après le transfert de souveraineté, le cataclysme redouté par certains ne s'est pas produit. Hong Kong n'est pas devenue communiste, c'est plutôt la Chine qui a poursuivi sa route vers le capitalisme, ce qui a renforcé le poids économique de l'ancien territoire britannique, où les investisseurs étrangers se sentent plus en confiance qu'à Shanghai ou Shenzhen...

En revanche, la promesse d'organiser les scrutins locaux au suffrage universel n'a pas été tenue, Hong Kong “n'étant pas encore mûre pour la démocratie”... Si la volonté de favoriser le climat des affaires paraît réelle, la restriction des droits politiques des habitants de Hongkong, notamment le droit de manifestation, suscite des inquiétudes. La presse de Hong Kong apparaît aujourd'hui moins libre qu'autrefois. Le mouvement étudiant de l'automne 2014, occupant plusieurs sites à travers le territoire, a échoué, heureusement sans violences excessives.

2.2. Mutations récentes de l'économie de Hong Kong

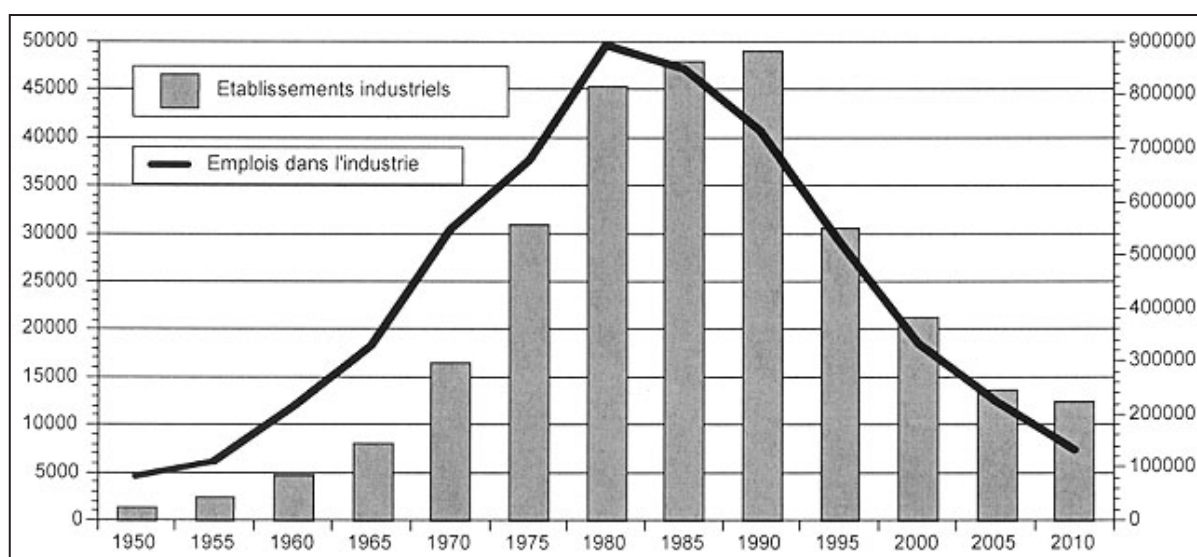
L'esprit d'entreprise très vif des Chinois émigrés avait donné à Hong Kong une structure économique duale : une dizaine de conglomérats et de multiples PME (50 000 au début des années 1980) dans les branches textile, jouets, horlogerie, composants électroniques. A son apogée en 1984, l'industrie de Hong Kong employait plus de 900 000 personnes (42 % des emplois) et réalisait 23 % du PNB du territoire. La branche textile constituait alors 45 % des emplois manufacturiers et 60 % des exportations de marchandises de Hong Kong.

Figure 3 : Évolution du nombre moyen d'emplois directs des entreprises industrielles de Hong Kong, 1950-2010



L'ouverture des Zones Économiques Spéciales de Shenzhen et de Zhuhai, puis de l'ensemble du DRP aux investissements étrangers, a attiré les entreprises souhaitant trouver une main d'œuvre abondante à bon marché et des terrains moins chers qu'à Hong Kong. Les firmes industrielles de Hong Kong, souvent de minuscules PME dont la taille n'a cessé de décroître, contrôlent indirectement, par des prises de participation dans des entreprises de Chine populaire, 5 millions d'emplois dans le DRP, soit 5 fois plus qu'elles n'en avaient créées sur le territoire de Hong Kong à son apogée. Les rizières y sont parsemées d'ateliers (vêtements, jouets, chaussures, montres, baladeurs, téléviseurs, composants électroniques, parapluies) pour les marchés mondiaux. La main-d'œuvre afflue de toute la Chine pour profiter de salaires "élevés", quoique 4 fois inférieurs à ceux de Hong Kong. Les entrepreneurs hongkongais, responsables de 70 % des investissements "étrangers" dans le DRP, ont joué de leurs réseaux de relations en Chine populaire pour y implanter leurs ateliers. Hong Kong est le moteur de toute cette région (Yang 2012).

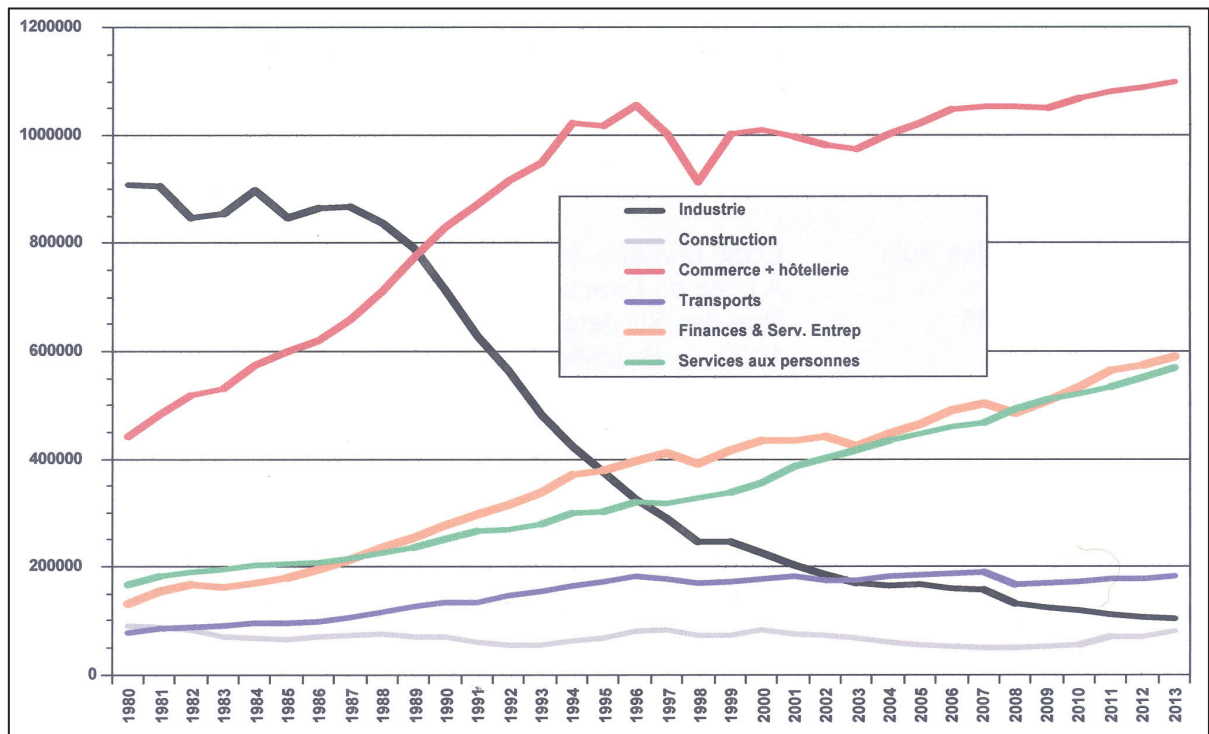
Figure 4 : Évolution de l'industrie de Hong Kong, 1950-2010



Avec le départ des emplois industriels vers la Chine, accéléré par l'entrée de la Chine à l'OMC, Hong Kong a connu ces dernières années une brutale désindustrialisation, alors que ses activités du secteur tertiaire progressent régulièrement (Tao, Wong 2002). L'activité manufacturière s'est effondrée dans le territoire :

l'industrie ne représente plus que 6 % des emplois et 1,5 % du PIB.

Figure 5 : Mutations de l'emploi à Hong Kong, 1980-2013



“Commerce et hôtellerie” est en première place des secteurs pourvoyeurs d’emplois, alors que “transports”, “finances” et “services aux personnes” connaissent les progressions les plus rapides. Hong Kong connaît ainsi une évolution comparable à celle des grandes métropoles internationales (Londres, New York, Paris...).

2.3. Hong Kong, métropole internationale

Hong Kong est à nouveau un sas entre le Guangdong et le monde, une ville mondiale chinoise (Chiu, Lui, 2009). Le développement rapide des activités industrielles dans le DRP implique un fort transit de matières premières et de composants par Hong Kong, et un transit des produits finis par le port de Hong Kong. Les statistiques indiquent que les valeurs des importations et exportations sont nettement supérieures à celle de la production stricto sensu (comme à Singapour), du fait de cette fonction majeure de redistribution / réexportation (Lee, Ducruet, 2009).

La fonction portuaire de Hong Kong est redevenue essentielle : en 2013, Victoria Harbor a vu passer 188 000 navires (515 bateaux/jour) : 30 000 cargos de haute mer (85 par jour ; dont une quinzaine de porte-conteneurs), 77 000 navires de cabotage vers la Chine (Rivière des Perles, ports côtiers) (210/j), 81 000 navires de transport de passagers (ferries traversant le port et navettes vers Macao) (220/j), auxquels s’ajoutent des embarcations locales, des bateaux de pêche et les vedettes de la police maritime. Hong Kong était en 2012 le 3e port à conteneurs du monde (23,1 millions EVP), après Shanghai (32,5 M EVP) et Singapour (31,7), talonné par ses voisins Shenzhen (22,9) et Guangzhou/Canton (17,7, 5e mondial) dans un système multiports complexe (Liu et al., 2013). OOCL (Orient Overseas Container Line), la compagnie de Tung Chee Hwa, dispose d’une flotte de 50 navires porte-conteneurs, dont 24 overpanamax, et possède 220 autres navires.

L’absence de grosses activités d’industrie lourde limite la quantité de pétrole ou de minerais transitant par Hong Kong, au 11e rang mondial en 2012 en tonnage (269 millions de tonnes).

Photo 1 : Le terminal à conteneurs de Tsing Yi



Le secteur dominant aujourd'hui l'activité économique de Hong Kong est cependant le secteur des services (93 % du PIB, plus qu'aux Bahamas 91 % ou au Luxembourg 86 % ⁽²⁾). En 2012, le bloc "Finance, Insurance, Real Estate" contribue pour 27 % au PIB hongkongais (un record mondial) et emploie 340 000 personnes, soit 1 actif sur 8. Les services aux entreprises (Chan, Zhao, 2012) emploient 353 000 personnes, davantage que le commerce de détail (268 000).

La bourse de Hong Kong est la 6e du monde en capitalisation totale. L'indice Hang Seng est une des références internationales de la santé des marchés financiers, comme le Dow Jones de New York, le Nikkei de Tokyo, le Footsie de Londres ou le CAC 40 de Paris. Cet indicateur intègre des entreprises basées hors de Hong Kong : sur les 48 firmes (2/3 de la capitalisation du marché hongkongais) composant le Hang Seng, 13 ont leur siège social à Pékin, 3 à Shenzhen, 2 à Shanghai, 2 à Londres (HSBC et Swire Pacific), 1 à Jinjiang (Fujian), 1 à Macau, 1 à Tianjin. Investir à Hong Kong, c'est donc investir dans l'économie chinoise internationalisée.

Hong Kong, avec 203 banques de 25 pays, dont 70 des 100 plus grandes mondiales, accueille des hommes d'affaires de tous pays, des symposiums d'investisseurs, dans ses hôtels de luxe, refuges de la "jetset financière". Les tycoons Li Ka-shing et Gordon Wu ont assis leur fortune sur l'immobilier de bureaux et les BTP. La stratégie de développement de Hong Kong se situe dans un contexte de "glurbanisation" et de concurrence entre villes mondiales.

Hong Kong, plus de 170 ans après la guerre de l'opium, reste une plaque tournante de l'économie internationale des stupéfiants et un centre important de blanchiment de l'argent de la drogue : Hong Kong est le centre financier de l'héroïne du Triangle d'Or (Birmanie-Laos-Thaïlande-Yunnan), comme Miami pour la cocaïne sud-américaine.

60 millions de visiteurs sont entrés à Hong Kong en 2014, principalement de Chine populaire (77 %), les 5 autres pays suivants étant Taiwan, la Corée du Sud, les États-Unis, le Japon et Singapour. S'il est difficile de distinguer tourisme d'affaires ou de conférences, transit vers les casinos de Macao, tourisme, entrée de migrants ou d'étudiants, Hong Kong attire pour ses paysages urbains (montée au pic Victoria, front de mer de Kowloon), ses musées, le shopping et ses parcs de loisirs, les plus visités d'Asie : Disneyland Hong Kong et Ocean Park Hong Kong ont reçu chacun 7,5 millions de visiteurs en 2013.

Hong Kong est la capitale de la création artistique du monde chinois : films et séries d'arts martiaux (kung-fu) popularisés par Bruce Lee ou Jackie Chan, séries TV diffusées dans toute l'Asie, chanteurs de Hong Kong (musiques "canto-pop" et "mandarin-pop").

⁽²⁾ CIA World Book of Facts.

Photo 2 : Avenue of the Stars (Kowloon) : célébration du cinéma (statue de Bruce Lee). En arrière- plan, le CBD de "Central" (Hong Kong s.s.)

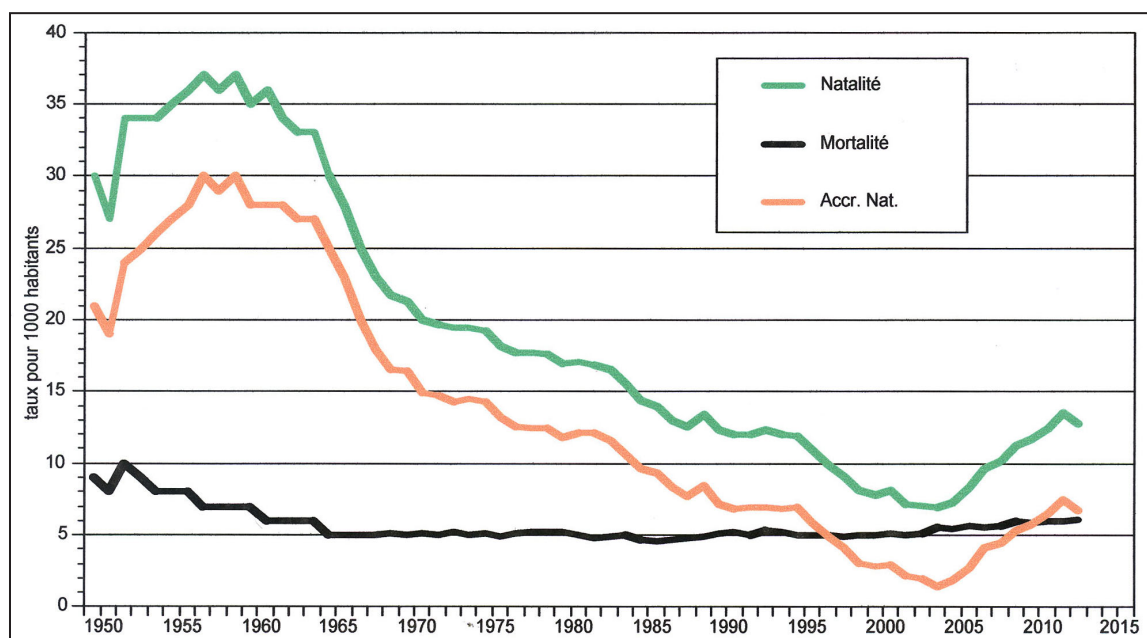


2.4. Tournants démographiques

La croissance de la population a ralenti, avec un équilibre délicat entre vieillissement et immigration. Hong Kong demeure un pôle majeur d'immigration. Outre le retour de certains émigrés rassurés par la stabilité économique de Hong Kong (Ley, Kobayashi, 2005), la relaxation des contrôles a permis un nouvel afflux de population. De 1985 à 2004, 900 000 personnes sont arrivées de Chine populaire (Chou, Chow, 2009), plus que les 600 000 départs vers le Canada, les Etats-Unis, Singapour, l'Australie et l'Europe.

Pour relever le taux de natalité, un des plus faibles du monde (natalité 7,23 p. 1000, fécondité tombée à 0,91 enfant par femme en 2004) et éviter le vieillissement de la population, les autorités de Hong Kong ont lancé en 2005 une politique d'incitation à la procréation, avec comme modèle la famille... à trois enfants. Le taux de natalité a progressé (13,5 p. 1000 en 2011), du fait de Chinoises venant accoucher à Hong Kong, tournant ainsi les restrictions de la "politique de l'enfant unique", car la naissance à Hong Kong garantit à l'enfant un droit de résidence sur le territoire. Les autorités hongkongaises ont réagi en février 2007 en refusant l'accès au territoire des femmes enceintes de 7 mois à moins qu'elles ne paient un droit d'entrée élevé (5 000 dollars) imposé pour tout accouchement de non-résidente de Hong Kong.

Figure 6 : La transition démographique à Hong Kong



L'évolution du sex-ratio est singulière. Il y avait toujours eu plus d'hommes que de femmes à Hong Kong (158 hommes pour 100 femmes en 1921, encore 109 en 1981), mais depuis 1997 les femmes sont plus nombreuses : 96 hommes pour 100 femmes en 2001, 86 en 2013... La surféminité est maximale entre 25 et 40 ans (68 hommes pour 100 femmes pour les 30-34 ans), alors que c'était l'inverse en 1981 (132 hommes pour 100 femmes chez les 35-39 ans). Les femmes sont nettement majoritaires de 20 à 64 ans,

et à nouveau après 75 ans. On peut y voir l'effet de l'immigration massive (300 000) d'employées de maison, philippines ou indonésiennes. Elles se retrouvent chaque dimanche au centre de Hong Kong, devant les magasins de luxe, pour diverses activités : envoi d'argent à leurs familles, messe en plein air, musique, repas partagé à même le trottoir, marché informel et manifestations pour un meilleur traitement (revendications salariales et de droits individuels), sous le slogan "We are workers, we are not slaves !". D'un territoire à immigration masculine, Hong Kong est devenu un territoire d'immigration féminine.

Photo 3 : Employées de maison philippines le dimanche dans le CBD de Hong Kong



3. AMÉNAGER L'ESPACE HONGKONGAIS

3.1. Gérer la densité

7,2 millions d'habitants et un territoire minuscule : Hong Kong est un des lieux les plus densément peuplés de la planète (plus de 6 500 hab./km²). Hong Kong étant pour l'essentiel formé de montagnes escarpées ⁽³⁾ couvrant plus de 70 % du territoire, de plus morcelé en multiples îles et ilots, l'espace utilisable ne représente que 20 % de la superficie totale.

La croissance de Hong Kong se fait verticalement, avec la forêt de gratte-ciel du CBD de "Central", autrefois "Victoria" sur l'île de Hong Kong, le plus haut, 416 m, abritant l'International Finance Center, en face de l'International Commerce Center, à Kowloon (484 m, 8e plus haut gratte-ciel du monde), mais aussi avec des immeubles de logements de 30-40 étages, voire plus, comme à Tsing Yi.

Hong Kong grandit aussi par des gains de terres sur l'eau à partir du rivage, comme sur les côtes japonaises. Tout d'abord pour les installations portuaires (terrains de stockage de conteneurs), mais aussi le nouveau Palais des Congrès à Victoria, inauguré à l'occasion de la cérémonie de rétrocession en 1997.

3.2. Infrastructures de transport

Une ville "mondiale" doit être accessible et avoir de bons transports urbains. De 1925 à 1998, Hong Kong a disposé d'un aéroport surprenant (Kai Tak) : piste unique au milieu de l'eau en plein port de Victoria, arrivée des avions au ras des immeubles de Kowloon après s'être faufilés entre les collines. Facile d'accès car proche des quartiers centraux par le métro, cet aéroport trop dangereux et saturé a été abandonné en 1998 au profit du site de Chek Lap Kok, sur l'île de Lantau, lui aussi construit sur la mer, loin du centre, mais relié par un faisceau d'axes de circulation permettant la mise en valeur de cette île, vaste réserve d'espace jusque-là peu utilisée, où Disney a construit son parc d'attractions.

La construction du nouvel aéroport a suscité moult controverses. Pari sur l'avenir de Hong Kong, la décision de le construire avait été prise en 1989 comme antidote au mouvement de panique qui avait suivi l'écrasement du « printemps de Pékin », et sans avoir consulté la Chine, exposée après la rétrocession à la nécessité de rembourser des emprunts effectués par le Royaume-Uni. Les travaux furent engagés par des ouvriers anglais et écossais dans une opération de lutte contre le chômage. Mais, par ses exigences sur l'implication nécessaire de la Chine dans le projet, Pékin fit en sorte que l'aéroport ne puisse pas être inauguré par les Anglais, mais bien par Jiang Zemin, premier à décoller de Chek Lap Kok le 2 juillet 1998 au lendemain d'une rencontre avec le président américain Bill Clinton, premier visiteur arrivé au nouvel aéroport. Le transfert commercial de Kai Tak vers Chek Lap Kok eut lieu dans la nuit du 5 au 6 juillet 1998 dans le cadre d'une grosse opération très médiatisée.

⁽³⁾ Pic Victoria 552 m dominant le CBD de l'île de Hong Kong. Le point culminant du territoire hongkongais est le Tai Mo Shan (958 m), proche de la frontière avec la ZES de Shenzhen.

Le coût élevé de construction de l'aéroport (6,7 milliards de dollars US) se répercute sur les taxes à l'atterrissage, les plus fortes du monde, risquant de détourner de Hong Kong des compagnies aériennes préférant se tourner vers des aéroports voisins du DRP (Guangzhou, Shenzhen). Mais la place mondiale de Hong Kong en fait cependant une escale incontournable du réseau de toutes les grandes compagnies aériennes, même celles qui ne desservent pas la Chine populaire. 84 compagnies aériennes de passagers desservent en 2015 cet aéroport, dont cinq basées à Hong Kong : Cathay Pacific, Dragonair, Hong Kong Airlines, Hong Kong Express et Air Hong Kong (vols cargo). La poussée du fret aérien, entre autres pour l'expédition de composants électroniques de faible poids, mais de forte valeur, a propulsé Hong Kong (Zhang, 2003) à la première place mondiale des aéroports de fret (46 transporteurs de fret aérien).

Pour Kai Tak, deux possibilités furent envisagées. La première aurait été de le maintenir comme aéroport d'affaires pour des vols court-courrier vers Taïwan, Manille, Xiamen ou Fuzhou. La proximité du district financier était un atout exploitable comme à Londres (London City Airport des Docklands). Mais le nouveau pouvoir exécutif de Hong Kong a préféré utiliser ces espaces pour développer de nouveaux quartiers d'habitation et un terminal de croisières.

Pour répondre au besoin de mobilité de la population, les gouvernements hongkongais ont entrepris depuis 1979 la réalisation d'un important réseau de métro, qui continue à s'agrandir et assure aujourd'hui la moitié des déplacements. Ce réseau de métro, efficace, a été conçu aussi comme un outil de déconcentration spatiale de la population : la compagnie exploitante MTR gère centres commerciaux et nouveaux quartiers d'habitation (Lau et al., 2005). Il est complété par une flotte de bus à deux étages sur les axes majeurs et de minibus de 16 places desservant de manière fine les petites rues et les quartiers développés sur les versants de l'île de Hong Kong, inaccessibles à des véhicules plus gros. Un réseau de passerelles piétonnes permet une séparation efficace des trafics automobile et pédestre dans le cœur de Hong Kong ("Central"), passerelles couvertes qui débouchent sur les halls d'entrée commerciaux d'immeubles de bureaux.

Photo 4 : Séparation des circulations pédestre et automobile



Les grands chantiers de Hong Kong incluent aussi les liaisons entre les îles du territoire (ponts suspendus), avec le reste du DRP, en particulier le pont-tunnel qui reliera bientôt Hong Kong à Macao à travers l'embouchure du fleuve, ainsi que la ligne de train à grande vitesse (et sa gare souterraine à Kowloon) qui rattachera le territoire hongkongais au réseau développé ces dernières années, via Shenzhen et Canton. Une coopération transfrontalière s'est établie entre les entités politiques de statut différent à travers cette région (Hou, Li, 2011 ; Cheung, 2012).

3.3. La question du logement

Les Anglais ont certes construit des centaines d'immeubles HLM (900 000 logements), il reste des bidonvilles sur certaines collines, ou de l'habitant flottant (620 000 personnes). L'extraordinaire densité de peuplement de Kowloon (52 100 hab./km² dans le district Kwun Tong, et 130 000 hab./km² dans le quartier Mongkok du district Yau Tsim Mong, probablement un record mondial) résulte de l'entassement de résidents dans des blocs serrés d'immeubles insalubres de 10-15 étages, où certains (25 000 personnes ?) vivent encore dans des cages en fer louées 200 dollars par mois dans des appartements vétustes, malgré les lois sur l'habitabilité adoptées dans les années 1970, qui ont réduit sans l'éradiquer ce type de logement. En 1988, l'espace d'habitat disponible par habitant n'était que de 6,2 m². Les efforts

des autorités l'ont porté à 8,7 m² en 1997 et à 12,9 m² en 2013.

Il faut à la fois répondre aux mutations structurelles de l'économie de Hong Kong et développer la ville sur les espaces périphériques, désengorger le centre surpeuplé et accueillir les nouveaux arrivants. Un effort financier majeur a été consenti pour l'éradication des pires taudis de Mongkok ou Yau Ma Tei et la construction de villes nouvelles dans les "Nouveaux Territoires", sous la forme de complexes d'appartements de très grande hauteur laissant de la place à des espaces verts qui atténuent l'effet de densité extrême. Neuf villes nouvelles ont été développées en trois générations successives depuis la fin des années 1960.



Photo 5 : Mongkok (Kowloon)

Ce choix de résolution de la crise du logement par le développement de villes nouvelles est rendu possible par un système de planification contrôlé par les pouvoirs publics, qui ne peuvent par contre, dans le contexte hyper-libéral de Hong Kong, assurer un contrôle réel des loyers, aux mains des grandes entreprises gérant le marché des appartements privés (Chiu, 2007). La politique de logement social du gouvernement de Hong Kong, dans une approche combinant l'éthique confucéenne du bon gouvernement et les concepts occidentaux de justice sociale, vise à limiter la fracture sociale croissante entre propriétaires et locataires dans un territoire où le logement est un des plus chers du monde (Yung, 2007).

CONCLUSION

Hong Kong est depuis sa création un des pôles incontournables de la mondialisation, pôle d'organisation et carrefour logistique (Wang, Cheng, 2010). C'est aussi une ville en pleine mutation, qui a su gérer habilement les problèmes de densité et de circulation, mais n'a pas réussi à se protéger des méfaits d'une pollution venue de Chine continentale. Un des dangers guettant Hong Kong dans les années à venir est le décalage croissant entre, d'une part, une élite mondialisée qui travaille dans les immeubles de verre du CBD et consomme des produits de luxe dans les centres commerciaux de la ville, et d'autre part, des immigrant(e)s déclassé(e)s, manœuvres chinois ou bonnes philippines, qui sont objet d'un mépris croissant de la part du premier groupe. Les tensions sociales, ainsi que les revendications pour plus de liberté politique, pourraient comme en Chine continentale ternir l'image d'harmonie à laquelle tient tant Pékin.

Bibliographie

- Chan G., Zhao S., 2012, Advanced producer services industries in Hong Kong and Shenzhen : Struggles towards integration, *Asia Pacific Viewpoint*, Vol. 53, n° 1, pp. 70-85.
- Cheung P., 2012, The politics of regional cooperation in the Greater Pearl River Delta, *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 53, n° 1, pp. 21-37.
- Chiu R., 2007, Planning, Land and Affordable Housing in Hong Kong, *Housing Studies*, Vol.22, n°1, pp. 63-81.
- Chiu S. et al., 2008, Flexible Employment in Hong Kong : trends and patterns in comparative perspective, *Asian Survey*, Vol. 48, n°4, pp. 673-702.
- Chiu S., Lui T., 2009, *Hong Kong : Becoming a Chinese Global City*, Abingdon : Routledge, 200 p.
- Chou K., Chow N., 2009, The roles of human capital and social capital in the economic integration of new arrivals from Mainland China to Hong Kong, *Habitat International* , Vol. 33, pp. 340-346.

- Hou Q., Li, S., 2011, Transport infrastructure development and changing spatial accessibility in the Greater Pearl River Delta, China, 1990–2020, *Journal of Transport Geography*, Vol. 19, pp. 1350–1360.
- Lau S. et al., 2005, Multiple and intensive land use : case studies in Hong Kong, *Habitat International*, Vol. 29, pp. 527–546.
- Lee S., Ducruet C., 2009, Spatial glocalization in Asia-Pacific hub port cities : a comparison of Hong Kong and Singapore, *Urban Geography*, Vol. 30, n°2, pp. 162-184.
- Ley D., Kobayashi A., 2005, Back to Hong Kong : return migration or transnational sojourn ?, *Global Networks*, Vol. 5, n°2, pp. 111-127.
- Liu L., 2013, Development of a container port system in Pearl River Delta : path to multi-gateway ports, *Journal of Transport Geography*, Vol. 28, p. 30-38.
- Ma X., 2012, The integration of the city-region of the Pearl River Delta, *Asia Pacific Viewpoint*, Vol. 53, n° 1, pp. 97-104.
- Tao Z., Wong R., 2002, Hong Kong : From an Industrialised City to a Centre of Manufacturing-related Services, *Urban Studies*, Vol. 39, n° 12, pp. 2345–2358.
- Wang J., Cheng M, 2010, From a hub port city to a global supply chain management center : a case study of Hong Kong, *Journal of Transport Geography*, Vol. 18, pp. 104–115.
- Yang C., 2006, The Pearl River Delta and Hong Kong: an evolving cross-boundary region under “one country, two systems”, *Habitat International*, Vol. 30, pp. 61–86.
- Yang C., 2012, Restructuring the export-oriented industrialization in the Pearl River Delta, China : Institutional evolution and emerging tension, *Applied Geography*, Vol. 32, pp. 143-157
- Yung B., 2007, An Interplay between Western and Confucian Concepts of Justice : Development of Hong Kong Housing Policy, *Housing, Theory and Society*, Vol. 24, n°2, pp. 111-132.
- Zhang A, 2003, Analysis of an international air-cargo hub: the case of Hong Kong, *Journal of Air Transport Management*, Vol. 9, pp. 123-138.
- La plupart des statistiques, et les graphiques qui en ont été tirés, proviennent de l'excellent site Internet du Hong Kong Census and Statistics Department (http://www.censtatd.gov.hk/hong_kong_statistics/).

La Chine et le droit de la concurrence

LISMONDE Cléo
Etudiante 2e Master en Droit
Université de Liège
25 rue du Rotterdam
4000 LIEGE
c-lismonde@hotmail.com

Mots-clés : Chine, histoire du droit, économie de marché, concurrence, entreprises

INTRODUCTION

La Chine est aujourd'hui un leader économique mondial, le géant chinois s'est réveillé et cette nouvelle puissance économique inquiète autant qu'elle fait rêver (Bird, 2013). En effet, si la Chine offre des marchés très attractifs, de nombreuses barrières empêchent les entreprises étrangères de saisir ces opportunités et le manque de transparence des acteurs économiques vicie les lois de la concurrence en pratique. Or la concurrence est une condition sine qua non pour que les entreprises étrangères qui veulent entrer sur ce marché puissent y prospérer. Elle est aussi importante afin que les droits de consommateurs soient défendus. Elle a encore pour effet d'empêcher les entreprises d'État de profiter de leur situation de monopole et de rester les maîtres du marché. Enfin, elle permet d'améliorer la compétitivité de l'économie sur les marchés à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Cette notion de concurrence, les concepts de lois du marché et de droits des différents acteurs sont nouveaux en Chine : le droit de la concurrence n'est discuté et codifié, selon les notions généralement acceptées en Occident, que depuis moins de 40 ans. La Chine a donc dû s'adapter à la concurrence, ce qui a notamment abouti à la rédaction et à la promulgation de la loi chinoise anti-monopole en 2007 (Wang, 2010). Contrairement au droit de l'Union européenne (UE) de la concurrence, ces notions nouvelles n'ont cependant pas fait naître une jurisprudence chinoise importante.

Cette situation juridique est le résultat de différents facteurs. Premièrement, la tradition juridique en Chine et les bouleversements politiques du XXe siècle ont créé un système légal hybride dont l'évolution récente est fortement influencée par les lois et les règlements internationaux, notamment ceux des États-Unis d'Amérique et de l'Union européenne. Deuxièmement, le pouvoir centralisé a imposé des lois strictes et très limitatives. Troisièmement, la taille du pays, d'une part, les pratiques d'application locales de ces lois et les guanxi, d'autre part, font que la concurrence est de facto biaisée. Les guanxi 关系 peuvent être traduits en français par « relations » ou « réseaux » : ils sont très importants et représentent en Chine l'influence d'une personne, sa position dans la société et dans le Parti communiste éventuellement.

Vu la place croissante que l'Empire du Milieu occupe sur le plan international, le sujet de la concurrence en Chine, sur le plan mondial, est donc extrêmement crucial, même si elle n'en est qu'à ses débuts.

Il est important de comprendre comment, via l'histoire du droit chinois depuis quatre siècles, son évolution historique et son concept unique d'économie socialiste, les influences extérieures sont parvenues à faire adopter une loi anti-monopole protégeant la concurrence en Chine. En effet, alors qu'il aura fallu des siècles à l'Occident pour faire murir l'idée d'un droit de la concurrence et d'en rédiger les dispositions finales dans le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, la Chine a réussi à procéder plus rapidement : en moins de 40 ans, elle a développé son droit de la concurrence, mis en place un cadre juridique propre à ce droit novateur et ajusté ses pratiques afin de s'adapter aux étrangers pour que ceux-ci investissent dans le pays.

Toutefois, les pratiques et les mises en œuvre des nouvelles règles de la concurrence ne sont pas toujours appliquées en Chine comme en Occident. Il n'est pas possible de balayer d'un revers de la main 2 500 ans

de Confucianisme et 50 ans de communisme : l'adage « mieux vaut un mauvais accord qu'un bon procès » reflète toujours la réalité juridique chinoise. C'est notamment pour cette raison que, pour une entreprise ne pas perdre ou faire perdre la « face », l'honneur ou la réputation, d'une part, et l'entretien des guanxi, d'autre part, sont très sérieux en Chine et influencent encore souvent les jugements, surtout au niveau des tribunaux locaux.

De nombreux superlatifs peuvent être employés pour parler de l'Empire du Milieu qui évolue beaucoup au niveau juridique depuis quelques années. La Chine est fascinante à plusieurs niveaux et a une approche unique du phénomène juridique. De fait, différentes caractéristiques du droit chinois la rendent propre en son genre, notamment par sa culture, par le fait qu'elle est un État autoritaire et, par son côté socialiste, celui-ci ayant connu plusieurs décennies de collectivisme extrême avec souvent des conséquences importantes, voire parfois dramatiques (Cuniberti, 2011). Cependant, depuis les années 1970, et même si le droit chinois provient principalement de l'intérieur du pays, il est indéniable que, comme le pays s'ouvre au monde et vice-versa, l'influence de la communauté internationale fut importante, et l'est plus que jamais de nos jours.

Le droit chinois reste cependant unique par les circonstances économiques et politiques exceptionnelles du pays. Celui-ci se caractérise avant tout par un pluralisme accentué : les pouvoirs locaux sont forts et le pouvoir central, incapable d'imposer un régime uniforme aux provinces et aux gouvernements locaux, a dû leur octroyer une large autonomie de fait. En conséquence, ce droit est considéré de manière générale comme n'étant pas unitaire.

Pour essayer de comprendre la genèse de ce droit original, il faut savoir que l'histoire du droit chinois peut être divisée en deux périodes principales : le droit de l'Empire chinois d'une part, et le droit chinois moderne, d'autre part.

1. CHINE IMPÉRIALE

1.1. Confucianisme

La première période, celle de l'héritage impérial, est dictée par le Confucianisme développé par Confucius et ses disciples au VI^e siècle av. J.-C. Le Confucianisme est perçu comme la doctrine dominante et officielle de l'époque et a encore aujourd'hui une influence générale dans la vie d'un chinois de tous les jours.

Le Confucianisme considère le droit comme un mal nécessaire. C'est d'abord le li (例) qui doit primer, et qui est un ordre social et naturel composé des règles éternelles du ciel et de la terre qui régissent tant le mouvement des planètes que les actions de l'homme qui lui permettent de vivre en harmonie avec la nature (Cuniberti, 2011). Le li est cependant maintenu par le respect du fa (法), car la doctrine majoritaire de l'Empire conçoit que tout le monde ne se conforme pas au modèle du li. C'est un ordre juridique externe qui impose aux hommes des normes de conduites dérivant des règles qui doivent être respectées sous peine de sanctions extérieures telles que le droit pénal. On recourt ainsi au fa pour reconstituer l'harmonie rompue. Cependant, le recours à l'outil juridique est synonyme d'échec par rapport à l'idéal de recherche spontanée et personnelle du li.

La recherche de l'harmonie, au moins en apparence, est toujours le but ultime visé en Chine. L'ordre social et les règles de conduite imposés par le Confucianisme sont basés sur une relation hiérarchisée : l'inférieur doit respect et obéissance au supérieur, celui-ci ayant un devoir de gentillesse, de protection et d'affection envers l'inférieur. En particulier, le pouvoir absolu de l'Empereur est favorisé, ce qui justifie l'absence de contrôle démocratique et la priorité accordée aux devoirs de chacun en ignorant ses droits. En revanche, plutôt que d'en référer au pouvoir local pour régler les conflits, les négociations et compromis permettent de limiter la rupture de l'harmonie du li.

L'une des difficultés du droit chinois est donc que le Confucianisme s'oppose non seulement au droit, mais également à la notion actuelle de procès.

1.2. Légisme ou légalisme

Heureusement pour le droit, dès le IV^e siècle avant notre ère, une doctrine légiste (encore appelée lé-

galisme ou légisme) va contester les préceptes du Confucianisme à deux niveaux ⁽¹⁾. Le légalisme prône un gouvernement par la loi qui sera donc réhabilitée à cette époque. Le fa est alors favorisé en tant que loi générale. Les légalistes sont les premiers à codifier le droit pénal chinois, ce code étant destiné à être appliqué à toute la population sans distinction.

En cela, le légisme s'oppose fondamentalement au personnalisme confucéen par le fait d'instaurer un traitement égal pour tout le peuple : les hommes doivent être soumis aux mêmes obligations, quel que soit leur rang social et leurs relations passées (Laprès, s. d.). Néanmoins, cette doctrine légiste maintient et justifie l'obéissance au souverain, lui accordant ainsi un pouvoir absolu et utilisant le dispositif normatif pour satisfaire exclusivement ses besoins.

On note cependant que le Confucianisme reprit graduellement l'ascendant sur le légalisme, une fois qu'il admit l'utilité de la loi.

Dès lors, on peut considérer que l'origine véritable du droit chinois remonte à la dynastie Tang, en 618 après J.-C qui promulgua son code – le code Tang – exclusivement pénal à la base ; il fut complété par d'autres textes juridiques. Malgré les différentes dynasties successives, le droit demeura très stable en général. En effet, même si chaque dynastie ressentit le besoin de promulguer son propre code, leur base demeura le code Tang, et cela pendant quatre dynasties consécutives, en particulier pour les dynasties Ming et Qing.

À travers les siècles suivants et jusqu'au XIXe siècle, Cuniberti (2011) explique que les codes devinrent de plus en plus archaïques et difficiles d'application, ce qui entraîna l'élaboration de textes complémentaires dans un droit secondaire. Le droit chinois se concentra exclusivement sur l'action, les besoins du souverain et de son administration. Il ne régissait pas l'ensemble des relations sociales et se désintéressait des relations entre personnes privées, celles-ci ne devant pas, d'après lui, relever des règles de droit. De fait, le droit chinois étatique de l'époque ne connaissait que le droit public. Même si le droit chinois impérial gouvernait les relations entre l'empereur et ses sujets en posant des règles assorties de sanctions et de peines, il ne connaissait pas le droit civil au sens occidental et les contrats étaient ignorés pour la plupart. La résolution des litiges civils se faisait par la société qui appliquait ses propres règles et n'impliquait que très rarement l'autorité publique. L'intervention de l'État était considérée comme risquée, tant pour les parties que pour la communauté.

Au XIXe siècle, un bouleversement important eut lieu en Chine. Les deux Guerres de l'opium marquent, à partir de 1839, un épisode très important de l'histoire moderne chinoise dans son ouverture au monde occidental (Le Monde Politique, s. d.). Ces guerres sont le résultat d'une arrivée massive d'opium destinée à compenser le déficit commercial occidental. Leur objectif est de pousser la Chine à s'ouvrir sur l'extérieur, alors même qu'elle le refuse depuis des siècles. La Chine est alors contrainte d'adopter un régime commercial libéral et de pratiquer de faibles droits de douane. Le Traité de Nankin ouvre d'abord, via cinq ports, l'accès au marché chinois pour les puissances occidentales et crée Hong Kong en 1856 comme base britannique aux portes de la Chine. Par après, sous la contrainte des troupes françaises et anglaises, le Traité de Tianjin consacre l'ouverture du marché chinois.

De plus, les conflits entre la Chine et le Japon vont également l'obliger à s'ouvrir davantage. Les pays occidentaux imposeront par la suite un régime de libre-échange total qui fera prendre conscience à l'impératrice Cixi que le pays est trop faible et doit se moderniser. Ce constat de faiblesse et cette ouverture vont affaiblir le pouvoir impérial qui s'écroulera avec la révolution de 1911. Ce sentiment de méfiance des étrangers hante toujours le pouvoir actuel, au cas où il accepterait une ouverture trop rapide et non contrôlée au monde extérieur.

2. DROIT CHINOIS MODERNE

Cette période peut être subdivisée en cinq parties : la République de Chine, la Chine communiste, la Réforme de Deng Xiao Ping à partir de 1978, l'accession de la Chine à l'OMC et enfin les dernières réformes depuis le XVIIIe Congrès du Parti communiste, le 8 novembre 2012.

2.1. République de Chine

Le début de l'histoire du droit chinois moderne commence avec l'avènement de la République de Chine.

⁽¹⁾ Shang Yang (商鞅) est considéré comme l'un des fondateurs de la pensée légiste. Ce penseur et homme d'Etat réussit avec succès à réformer la dynastie Qin (秦朝, 221-207 av. J.-C.). Il fit notamment publier les lois afin d'éliminer les privilèges et d'en obtenir leur application et leur respect universel en termes de rang social.

Elle fut proclamée le 1er janvier 1912 suite à de violentes révoltes à l'encontre du pouvoir impérial, entraînant la révocation de l'Empire et l'abdication de l'Empereur Puyi (dynastie Mandchoue). Sun-Yat-Sen est élu Président provisoire de la République. Il a fondé la Chine moderne caractérisée par cinq pouvoirs : législatif, exécutif, administratif, de contrôle et de supervision.

Le pays entre alors dans une grande période d'instabilité, car un nombre élevé de personnes hautement placées se disputent le pouvoir vacant (Laprès, s. d. et Cuniberti, 2011). Le pouvoir de Sun-Yat-Sen est confisqué par le général Yuan qui va instaurer un pouvoir autoritaire avant de se proclamer empereur en 1914 et réinstaurer l'empire pour une courte durée. De fait, le Parti nationaliste Guomindang (国民党) et le gouvernement républicain vont reprendre le contrôle sur la majorité du pays.

Du côté de l'ordre juridique, beaucoup de changements eurent lieu dans la première moitié du XXe siècle. Une vaste réforme du droit chinois fut entreprise entre 1928 et 1935 afin d'adopter des codes inspirés sur le modèle occidental, principalement le Code civil allemand. Pour la première fois, le droit chinois ne se contentait plus de poser des règles pénales ou administratives, mais développait ses législations en matière de droit civil et de droit commercial.

2.2. Chine communiste

L'évolution des normes chinoises avec l'importation de la tradition juridique occidentale fut interrompue par l'avènement de la Chine communiste avec la République Populaire de Chine en 1949. Durant cette époque, l'idéologie communiste se trouve à son apogée en modifiant d'abord l'ordre juridique chinois de manière importante, avant de le détruire progressivement. De fait, le droit en vigueur, considéré comme un outil d'exploitation utilisé par la classe dominante et la société capitaliste, sera abrogé par le parti communiste (ci-après appelé le Parti) et remplacé par un système juridique socialiste. D'après Cuniberti (2011, pp. 211-212), « un nouveau rapport de force est installé à cette période, les propriétaires terriens et les paysans les plus riches sont dépossédés de leurs terres au profit de la plus grande partie de la paysannerie qui n'a jamais disposé de la terre qu'elle cultive ».

À partir de 1966, le système de la Révolution culturelle de Mao Zedong contrôle la vie des individus de très près en négligeant le système légal au profit d'autres instruments de régulation sociale. L'idée de la résolution des litiges par un tiers indépendant était rejetée au profit d'un recours hiérarchique auprès d'une autorité supérieure de l'État ou du Parti. Les problèmes survenant entre les parties privées étaient fréquemment réglés par les Comités populaires de Proximité pour la Conciliation, élus par les membres du Parti.

Ce système juridique sous le régime de Mao aboutit en conséquence à un déni de justice de la part de la majorité des Chinois : nombre d'entre eux, pour éviter des leçons du Parti sur le socialisme, ne portaient simplement plus leurs litiges devant les autorités.

De nombreuses autres règles fondamentales des systèmes juridiques occidentaux furent dénoncées comme étant bourgeoises et réactionnaires ; les tribunaux les plus bas de la hiérarchie fusionnèrent avec les organes locaux de sécurité ; les facultés de droit se reconvertirent dans l'enseignement des sciences politiques et le ministère de la Justice fut supprimé.

2.3. Réforme à partir de 1978

À la mort de Mao Zedong en 1976, Deng Xiaoping reprit le pouvoir et, à partir de 1978, lança une politique de « réformes et d'ouverture », tant au niveau économique que juridique. On lui prête la célèbre devise, « peu importe si le chat est blanc ou noir du moment qu'il attrape les souris » (Marti, 2003), soulignant qu'il n'importe pas de déterminer un moyen en particulier, tant que l'objectif final est atteint. Pour la première fois depuis la prise du pouvoir par le Parti en 1949, cette nouvelle politique mise en œuvre permit à la Chine d'attirer des investisseurs étrangers et de nouer des échanges internationaux, notamment grâce à une loi sur les investissements étrangers. C'est pour cette raison que le législateur chinois décida d'accélérer les réformes juridiques en puisant à grande échelle et selon les besoins requis dans les modèles juridiques occidentaux (Piquet, 2008). À cette même période, dans les pays occidentaux, plusieurs projets de coopérations avec la Chine voient également le jour.

Deux raisons principales justifiaient ces réformes juridiques. Premièrement, la volonté de Deng Xiaoping de positionner la Chine sur le marché mondial et d'ouvrir ainsi le pays vers l'international requérait de nouveaux besoins dans le domaine du droit afin d'attirer les investisseurs étrangers. Deuxièmement, il s'agissait de limiter, voire de gommer la perception juridique négative qu'avait laissée la période commu-

niste de Mao en réhabilitant partiellement le recours au droit pour régir la société chinoise. Cet objectif est loin d'être facile à atteindre, surtout lorsque l'on connaît le passé législatif du pays.

2.4. Accession de la Chine à l'OMC le 11 novembre 2002

L'accession de la Chine dans l'Organisation Mondiale du Commerce le 11 novembre 2002 a accéléré sa réforme législative. De nombreuses lois nationales furent révisées et certaines d'entre elles abolies. Le Conseil d'État chinois reconnaissait lui-même que les législations chinoises, encore bien trop souples et lacunaires, permettaient aux produits de contrefaçon et de mauvaise qualité de s'immiscer dans les marchés internationaux (Laprès, s. d.). Il reconnaissait également qu'une modernisation du système juridique chinois exigeait une rationalisation des fondements mêmes de la structure du droit du pays.

En effet, les contradictions législatives étaient omniprésentes. Alors qu'en théorie, la Chine est un pays unitaire, en pratique cependant, son fonctionnement est plus décentralisé que tout pays fédéral de l'OCDE (Cuniberti, 2011). De plus, les règles émises par les différentes autorités dont les compétences se recoupent se contredisent également. C'est notamment pour cette raison que G. Cuniberti considère que le droit chinois est caractérisé par un pluralisme accentué et que ce droit peut être considéré comme n'étant pas unitaire. Cette situation engendrait un risque important de confusion pour toute entreprise appliquant le droit chinois, « surtout que les autorités supérieures ou centrales tolèrent des pratiques locales, que ce soit par ignorance, négligence, volonté d'encourager l'expérimentation, intérêt personnel, etc. » (Laprès, s. d.).

Par ailleurs, même s'il existe des procédures de recours administratifs, les entreprises sont hésitantes à l'idée de s'engager dans un conflit ouvert contre les autorités dont elles dépendent. Ainsi, le pouvoir démesuré des autorités locales alimente la corruption et compromet la mise en exécution d'un droit égal pour tous (Ibidem).

Si donc, en théorie, le droit de la concurrence et celui qui régit l'économie de la Chine devraient être le même pour tous, les applications en pratique pour les entreprises varient beaucoup d'une région à l'autre, voire même d'un port à l'autre, tant les autorités ont une très grande liberté d'appréciation et de l'application de ces règles.

En conclusion, malgré un système judiciaire pas toujours « transparent » et des révisions irréflechies de la part des pouvoirs locaux, on peut cependant constater que la réforme du système judiciaire progresse rapidement, mais des problèmes sérieux doivent encore être résolus afin d'assurer une exécution adéquate des jugements (Anonyme, 2012).

2.5. Dernières réformes depuis le XVIIIe Congrès du Parti Communiste Chinois en 2012

Le XVIIIe Congrès national du Parti Communiste Chinois (PCC) s'est ouvert le 8 novembre 2012. Le Congrès national du PCC se réunit tous les cinq ans et constitue la plus haute instance du Parti Communiste Chinois. Même si, en pratique, la majorité des décisions sont prises lors de sa préparation, ce congrès permet au PCC de fixer la feuille de route politique et économique pour les années à venir (Saint-Paul, 2013).

Le troisième plénum du XVIIIe Comité central du PCC, s'est déroulé en novembre 2013. Le président Xi Jinping et le Premier ministre Li Keqiang en accord avec les 374 autres délégués du Comité Central, ont décidé que les « marchés qui jouaient jusqu'alors un rôle de base dans l'économie chinoise devaient à l'avenir avoir une influence décisive sur l'économie ». La Chine, « très fort endettée, moins compétitive et en surcapacité industrielle », doit s'ouvrir à la concurrence et renforcer l'indépendance de la justice et des procureurs (Ibidem, p.6).

Bibliographie

Anonyme, 2012, Office d'information du Conseil des Affaires d'état de la République populaire de Chine, La réforme judiciaire en Chine, Pékin : Editions en Langues étrangères.

Bird R., 2013, China moves closer to antitrust rules for IP agreements, Hong Kong: Intellectual Asset Management.

Cuniberti G., 2011, Grands systèmes de droit contemporains, Paris : Editions L.G.D.J, 2e éd.

Gravereau J., 2001, L'Asie majeure : La révolution silencieuse de l'Asie orientale, Paris : Grasset.

Laprès D.-A., Introduction au droit chinois, disponible sur <http://www.chine.fr/indroit.html>

Le Monde, 2012, La Chine de la révolution à la naissance d'un géant, Paris : Société Editrice du Monde.

Le Monde Politique, La puissance chinoise, disponible sur http://www.lemondepolitique.fr/cours/introduction-economie/grandes_puissances/puissance-chinoise.html.

Marti M-E., 2003, China and the legacy of Deng Xiaoping: from communist revolution to capitalist evolution, Londres : Brassey's.

Piquet H., 2008, Les réformes juridiques chinoises entre harmonie imposée et représentations, disponible sur http://www.asmp.fr/travaux/communications/2008/piquet_chine.pdf

Saint-Paul P., 2013, Le parti communiste chinois, article du Figaro, Paris, 13 novembre.

Wang X-Y., (王晓晔) , 全球竞争中的中国竞争法, 中国法学网, 2010, disponible sur http://article.chinalawinfo.com/Article_Detail.asp?ArticleID=69669 (inspiré de l'ouvrage La concurrence mondiale-juridique, le marketing et la mondialisation du Professeur David Goeble).

Note

Cet article est issu d'un mémoire en Droit présenté à l'Université de Liège en 2014.

La « grande transformation » de la Chine : défis et réponses du pouvoir chinois

KELLNER Thierry
Chargé de cours
Université libre de Bruxelles
Département de Science politique
Institut d'Etudes européennes
Avenue FD Roosevelt 39
1050 Bruxelles
tkellner@ulb.ac.be

Mots-clés : Chine, puissance, pouvoir, défis, avenir

INTRODUCTION

Comparée aux États européens et aux États-Unis frappés par la crise économique et financière depuis 2008, la République populaire de Chine (RPC) apparaît comme une puissance émergente en pleine expansion. Pourtant, certains hauts dirigeants du Parti communiste chinois (PCC), bien informés de la situation du pays, s'inquiètent au contraire pour son avenir ⁽¹⁾. Les mises en garde au plus haut niveau de l'État chinois se sont en effet multipliées depuis quelque temps. Wang Qishan, un des sept membres du nouveau Comité permanent du Bureau politique du Comité central du PCC désigné en novembre 2012, vice-premier ministre et désormais secrétaire de la Commission centrale de contrôle de la discipline du Parti, chargée notamment de la lutte contre la corruption, conseillait ainsi de lire le classique d'Alexis de Tocqueville, *l'Ancien régime et la révolution* paru en 1856 et traduit en chinois en 1992 (*Jiu Zhidu yu Dageming*) ⁽²⁾. Ce n'est pas le seul à se référer à cet ouvrage classique. Li Keqiang, le n°2 du PCC et actuel Premier ministre, en a aussi fortement recommandé la lecture alors que Tocqueville figure, paraît-il, sur la liste de lecture d'autres dirigeants chinois. Ce livre est devenu un best-seller en Chine. Cet intérêt au plus haut niveau de l'État pour cet ouvrage classique du XIXe siècle où l'historien et homme politique français s'interrogeait sur les causes de la Révolution française pose question. Il semble traduire un certain désarroi, voire une inquiétude grandissante face aux évolutions internes de la Chine, aux contradictions auxquelles elle est confrontée et aux défis majeurs qu'il lui faut relever. D'autres signes d'anxiété peuvent être relevés. Ainsi, à l'automne 2013, Xi Jinping, le Président de la RPC et Secrétaire général du PCC, invitait les cadres à porter une plus grande attention aux événements de Moscou de 1991, c'est-à-dire à la chute de l'URSS et la disparition du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) ⁽³⁾. Les officiels, depuis les ministres jusqu'aux responsables locaux des organes du PCC, ont été invités à visionner et à méditer un documentaire en quatre parties intitulé « En mémoire de la chute du Parti communiste soviétique et de l'URSS ». Consacré aux causes de la disparition de l'Union soviétique, il s'interrogeait sur les raisons pour lesquelles, selon Pékin, cette « superpuissance » était devenue une nation de second, voire de troisième rang. Une mise en garde transparente à l'attention des membres du Parti...

Parmi les idées de Tocqueville qui ont certainement frappé les esprits en Chine, il y a celle que les « révolutions » se déclenchent non pas quand la pauvreté règne, mais, au contraire, quand la prospérité a gagné le pays. Comme il l'écrit au chapitre IV, la prospérité même hâte la Révolution : « à mesure que se développe en France la prospérité (...), les esprits paraissent cependant plus mal assis et plus inquiets ; le mécontentement s'aigrit ; la haine contre toutes les institutions anciennes va croissant ». Ces phrases troublantes trouvent, semble-t-il, un écho inquiet au sein du PCC.

⁽¹⁾ Thierry Kellner, 2013, « La Chine est-elle à la veille d'une révolution ? Ou du bon usage de Tocqueville », Opinions, RTBF, 4 mars (http://www.rtb.be/info/opinions/detail_la-chine-est-elle-a-la-vieille-d-une-revolution-ou-du-bon-usage-de-tocqueville?id=7940056)

⁽²⁾ Nailene Chou Wiest, 2012, « Tocqueville in China », Caixin Online, September 14.

⁽³⁾ Claude Leblanc, 2013, « A Pékin, la chute de l'URSS hante encore les dirigeants communistes », L'Opinion, 19 novembre.

Mais avant d'examiner les défis majeurs et les contradictions auxquelles le pouvoir chinois est confronté et la manière dont il a réagi, il convient d'abord de nous arrêter un instant sur les réalisations de la Chine et l'état actuel du pays. Qu'en est-il en effet de la puissance chinoise aujourd'hui ?

I. LA PUISSANCE CHINOISE ACTUELLE : QUELQUES ORDRES DE GRANDEUR

L'importance prise par la Chine sur la scène internationale est aujourd'hui évidente. On ne compte plus les publications et articles de presse ou reportages des médias vantant les réussites économiques et la puissance acquise par Pékin, ainsi que l'avenir brillant qui attendrait ce pays. « When China Rules The World : The End of the Western World and the Birth of a New Global Order ⁽⁴⁾ » annonçait un best-seller de l'auteur britannique Martin Jacques, publié en 2009, et réédité plusieurs fois depuis. Et il est vrai que le bilan de la RPC depuis plus de trente ans est impressionnant dans de nombreux domaines. L'évocation de quelques ordres de grandeur suffira à l'illustrer.

Sur le plan économique, alors qu'en 1977, à la fin de l'ère maoïste et avant les réformes initiées par Deng Xiaoping, la Chine représentait à peine 0,6 % du commerce mondial, elle est devenue en 2012 la plus grande nation commerçante du monde en marchandises et en 2013 en marchandises et en services, détrônant les États-Unis ⁽⁵⁾. Pékin représente désormais plus de 10 % de l'ensemble des échanges mondiaux. Dès le premier semestre de 2009, le pays a dépassé l'Allemagne comme premier exportateur mondial de marchandises et il exporte aujourd'hui davantage que l'Union européenne dans son ensemble (soit en 2013, 2 210 milliards de dollars contre 2173 pour l'UE) ⁽⁶⁾. La Chine est également le 3e importateur de la planète, derrière l'Union européenne (n°1) et les États-Unis (n°2) ⁽⁷⁾. En 2013, 124 pays comptaient Pékin comme premier partenaire commercial contre 70 pour Washington.

La Chine est également la seconde économie du monde (chiffre UE désagrégé). Elle a ravi cette place au Japon en 2010 avec un PIB atteignant 5 880 milliards de dollars contre 5 470 milliards pour Tokyo cette année-là ⁽⁸⁾. Son économie reste toutefois plus petite que les économies américaine et de l'Union européenne qui affichaient respectivement en 2013 un PIB nominal de 16 800 et 16 950 milliards de dollars contre 9 323 pour Pékin ⁽⁹⁾. Mais cette façon de calculer, de l'avis des économistes, est un piètre indicateur de la production de richesse d'un pays. Pour avoir une idée plus juste de la réalité – même si elle demeure imparfaite –, il faut recourir à la méthode du calcul en parité de pouvoir d'achat (PPA) ⁽¹⁰⁾. Or, si on tient compte de cette méthode, le développement de l'économie chinoise est beaucoup plus impressionnant. En effet, selon les estimations de l'Economist Intelligence Unit, le PIB chinois calculé en PPA aurait atteint 16 119 milliards de dollars contre 16 800 pour les États-Unis. Pour le FMI, la Chine deviendrait cette année (2014) la première économie du monde (en PPA), dépassant désormais l'économie américaine ⁽¹¹⁾. Les économies de la Chine, des États-Unis et de l'UE représenteraient ainsi chacune environ 17 % (1/6e) de la valeur ajoutée mondiale exprimée en PPA.

⁽⁴⁾ Martin Jacques, 2009, *When China rules the world : the rise of the middle kingdom and the end of the western world*, London, New York : Allen Lane, xxv-550 p.

⁽⁵⁾ Kenneth Rapoza, 2013, « In World Trade, China Edges Out the U.S. », *Forbes*, February 10.

⁽⁶⁾ D'après CIA World Factbook 2014, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2078rank.html?countryname=European%20Union&countrycode=ee®ionCode=eur&rank=2#ee>

⁽⁷⁾ D'après CIA World Factbook 2014, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2087rank.html?countryname=China&countrycode=ch®ionCode=eas&rank=3#ch>

⁽⁸⁾ Chester Dawson, Jason Dean, 2011, « Rising China Bests a Shrinking Japan », *Wall Street Journal*, February 14.

⁽⁹⁾ D'après Economist Intelligence Unit.

⁽¹⁰⁾ Si on mesure le PIB en parité de pouvoir d'achat (PPA), ce qui corrige la sous-évaluation du taux de change, le PIB de la Chine se trouve rehaussé, comme celui de la plupart des pays en développement. On notera que la parité de pouvoir d'achat du yuan (renminbi) est elle-même sujet à discussion.

⁽¹¹⁾ Keith Fray, 2014, « China's leap forward : overtaking the US as world's biggest economy », *Financial Times*, October 8.

Les PIB des dix plus grandes économies mondiales (estimations 2014 - CIA Factbook) ⁽¹²⁾

Rang	Pays	PIB (PPA) (en milliards US \$ 2013)	Part de l'économie mondiale (en %)
1	États-Unis	16 720	19,16
2	Union européenne	15 850	18,17
3	Chine	13 390	15,35
4	Inde	4 990	5,72
5	Japon	4 729	5,42
6	Allemagne	3 227	3,70
7	Russie	2 553	3,09
8	Brésil	2 416	2,77
9	Royaume-Uni	2 387	2,74
10	France	2 276	2,60
	Monde	87 250	-----

Si on suit les estimations du CIA World Factbook 2014, calculé en PPA, le PIB de la RPC représentait fin 2013 près de 15,34 % du PIB mondial (contre 12,55 % au taux de change fixe officiel) ⁽¹³⁾. En PPA, l'économie chinoise équivalait à ce moment à environ 80 % de l'économie américaine et pratiquement 85 % de l'économie de l'UE. Sa taille serait 2,68 fois supérieure à celle de l'économie de l'Inde, 5,24 fois à celle de la Russie, 5,54 fois à celle du Brésil et 23,3 fois à celle de l'Afrique du Sud, les autres puissances émergentes associées à Pékin au sein du groupe des Brics.

La RPC est également un moteur de la croissance mondiale. Malgré la crise financière internationale depuis 2008, l'économie chinoise a conservé un taux de croissance élevé même s'il tend à se contracter depuis 2011 : 9,2 % en 2009, 10,4 % en 2010, 9,3 % en 2011, 7,8 % en 2012 ⁽¹⁴⁾, 7,7 % en 2013, 7,6 % en 2014 et 7,5 % en 2015 selon les dernières prévisions de la Banque Mondiale ⁽¹⁵⁾. Pékin détient les premières réserves de change de la planète. À la fin du premier trimestre de 2014, elles atteignaient 3 948 milliards de dollars. Pour rappel, elles étaient de 167 millions de dollars en 1978 et ce n'est qu'en 1996 qu'elles ont dépassé pour la première fois les 100 milliards de dollars ⁽¹⁶⁾.

En termes d'investissements, avec 124 milliards de dollars, la Chine était en 2013 la seconde destination mondiale pour les IDE derrière les États-Unis (188 milliards). Dans l'autre sens, les entreprises chinoises – essentiellement les entreprises publiques – n'ont été autorisées à investir à l'étranger qu'à partir du début de la décennie 2000. C'est en 2001 que la politique du « zou chu qu » (Go Abroad) a été formalisée dans le Xe plan quinquennal. L'expansion des investissements directs a été très rapide à partir du milieu de cette décennie. Selon le CIA World Factbook, les investissements chinois cumulés à l'étranger s'élevaient à la fin de l'année 2013 à environ 541 milliards de dollars – soit environ 2,15 % du total mondial –, ce qui classait Pékin au quinzième rang des investisseurs mondiaux, encore très loin derrière les États-Unis ou la Grande-Bretagne ⁽¹⁷⁾.

⁽¹²⁾ CIA World Factbook 2013, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2001rank.html>

⁽¹³⁾ Si on met ces données en perspective historique, l'évolution de l'économie chinoise correspond à un rattrapage partiel. En effet, selon l'économiste Angus Madison, en 1820 (et jusque vers 1870), la Chine était la plus grande économie du monde et représentait 32,9 % du PIB mondial (mais 37 % de la population à cette période contre 19 % actuellement). Sa part dans l'économie mondiale était ensuite tombée à 5,2 % en 1952 et 4,9 % en 1978. D'après Angus Maddison, 2007, *Chinese Economic Performance in the Long Run, 960-2030 AD, Second Edition, Revised and Updated*, Paris : OECD Publishing, p. 44. Avec le développement de ces dernières années, on assiste donc à un retour progressif (mais rapide) au statu quo ante, mettant ainsi fin aux 150 années de domination exceptionnelle des Européens et des États-Unis sur l'économie mondiale.

⁽¹⁴⁾ Chiffres de la Banque mondiale dans <http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG>

⁽¹⁵⁾ « China Economic Update - June 2014 » <http://www.worldbank.org/en/country/china/publication/china-economic-update-june-2014>

⁽¹⁶⁾ Huawei Ling, 2014, « What should China buy with its \$3.9 trillion reserves? », Caixin Online, June 17.

⁽¹⁷⁾ D'après le CIA World Factbook 2014 (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2199rank.html?countryname=China&countrycode=ch®ioncode=eas&rank=15#ch>). Toutes les sources ne concordent cependant pas. Le World Investment Report 2014 (p. 210) évalue les stocks d'investissements chinois à l'étranger à 614 milliards de dollars en 2013, alors que la China Global Investment Tracker Interactive Map de la Heritage Foundation les évalue à 870,4 milliards de dollars. Voir la répartition par pays ou par secteur dans <http://www.heritage.org/research/projects/china-global-invest>

Stock d'investissements directs à l'étranger (fin 2013) ⁽¹⁸⁾

Rang	Pays	Total du stock d'investissements directs (en milliards de dollars)	Part du total des IDE dans le monde (en %)
1	États-Unis	4 854	19,26
2	Royaume-Uni	1 884	7,48
3	Allemagne	1 871	7,42
4	France	1 489	5,90
5	Suisse	1 432	5,68
6	Hong Kong	1 392	5,52
7	Belgique	1 215	4,82
8	Japon	1 179	4,68
9	Canada	1 047	4,15
10	Pays-Bas	1 034	4,10
11	Irlande	793	3,15
12	Espagne	714	2,83
13	Italie	684	2,71
14	Suède	559	2,22
15	Chine	541	2,15

Les investisseurs chinois ont établi environ 22 000 entreprises outre-mer dans 179 pays et régions ⁽¹⁹⁾. Leur volume d'investissements est en croissance rapide. En 2013, avec 101 milliards de dollars, la Chine s'est ainsi classée à la troisième place pour cette année parmi les investisseurs internationaux derrière les États-Unis (338 milliards) et le Japon (136 milliards) ⁽²⁰⁾. L'essor de ces investissements n'en est qu'à ses débuts. La marge de progression reste importante. En effet, la part de la Chine dans les flux mondiaux d'investissements directs se situe en deçà de sa part dans le commerce mondial soit 7,15 % du total des IDE dans le monde pour 2013 contre plus de 10 % pour sa part dans le commerce mondial la même année. De même, leur montant mesuré par rapport au PIB chinois est plus faible que dans d'autres grands pays émergents comme le Brésil. Même si ce dernier ratio reste inchangé à l'avenir, la croissance du PIB de la Chine entraînera un gonflement de ses investissements extérieurs. Enfin, si l'on en juge par les expériences internationales de pays comme le Japon ou la Corée du Sud, les montants d'investissements chinois à l'étranger pourraient s'accroître sensiblement au cours des vingt prochaines années.

Corollaire de ce formidable essor économique, depuis 2010, la Chine est devenue le plus grand consommateur d'énergie au monde. En termes d'énergie primaire, sa consommation en 2013 représentait 22,4 % de la consommation mondiale contre 17,8 % pour les États-Unis et 13,2 % pour l'UE ⁽²¹⁾. Pékin a ainsi dépassé les États-Unis qui ont occupé cette place pendant un siècle. Le pays est désormais le second – troisième si on agglomère les chiffres de l'UE – plus important consommateur de pétrole au monde derrière l'UE et les États-Unis (12,1 % de la consommation mondiale contre 14,5 % pour l'UE et 19,9 % pour Washington) ⁽²²⁾ et également le troisième plus important importateur de pétrole au monde à nouveau derrière l'UE et les USA ⁽²³⁾. En 2013, 44,8 % de ses importations pétrolières provenaient de

ment-tracker-interactive-map

⁽¹⁸⁾ D'après le CIA World Factbook 2014 (<https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2199rank.html?countryname=China&countrycode=ch®ionCode=eas&rank=15#ch>)

⁽¹⁹⁾ Détails des investissements chinois à l'étranger entre 1990 et 2004 (répartition géographique et distribution sectorielle) dans Peter J. Buckley, Adam Cross, Hui Tan, Xin Liu, Hinrich Voss, « Historic and Emergent Trends in Chinese Outward Direct Investment », in Peter J. Buckley, 2010, Foreign Direct Investment, China and the World Economy, London/New York : Palgrave Macmillan, pp. 119-162.

⁽²⁰⁾ L'UE a investi pour sa part à l'étranger 250 milliards de dollars en 2013. Chiffres tirés de UNCTAD, 2014, World Investment Report 2014, Investing in the SDGs : An Action Plan, United Nations Publication, New York/Geneva, p. xv et pp. 205-206.

⁽²¹⁾ BP Statistical Review of World Energy 2014, p. 40.

⁽²²⁾ BP Statistical Review of World Energy 2014, p. 9.

⁽²³⁾ BP Statistical Review of World Energy 2014, p. 18.

la région du Moyen-Orient ⁽²⁴⁾. En matière gazière également, la croissance de sa consommation a transformé la Chine en premier consommateur gazier en Asie - devant le Japon - et l'a placée en 2013 au 3e rang mondial à égalité avec l'Iran (mais derrière les États-Unis et la Russie). C'est le premier consommateur du monde de charbon avec 50,3 % de la consommation mondiale en 2013, très loin devant les USA (11,9 %) et l'Inde (8,5 %) ⁽²⁵⁾. Plus positivement, Pékin est aussi devenu le second consommateur mondial (d'énergie renouvelable derrière les États-Unis et devant l'Allemagne ⁽²⁶⁾). Sa consommation d'énergie en a cependant fait le premier producteur mondial de CO₂. Une étude réalisée par Exxon Mobil montre qu'à l'horizon 2030, ses émissions de CO₂ pourraient égaler le niveau dans les États-Unis et l'UE combinés ⁽²⁷⁾ ! En termes de contribution au réchauffement climatique, une étude canadienne récente démontre que les États-Unis sont les premiers responsables du phénomène pour la période s'étendant de 1750 à 2005. Mais Pékin se classe toutefois en seconde position pour l'ensemble de cette période ⁽²⁸⁾. Calculée par tête d'habitant, sa contribution est néanmoins modeste comparée à celles d'autres pays. Il n'arrive en effet qu'en 19e position.

Outre son poids économique, la Chine est une puissance politique majeure, une évidence longtemps masquée par l'isolement – en partie auto infligé – qu'elle a connu à l'époque maoïste. La RPC n'a intégré l'ONU qu'en 1971. Dans la période post-Mao Zedong, Pékin a noué des relations diplomatiques avec un très grand nombre de pays et d'entités territoriales (aujourd'hui plus de 170). Depuis les années 90, elle a établi diverses formes de partenariat avec de nombreux acteurs internationaux répartis sur l'ensemble des continents de la planète. Au plan global, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies disposant d'un droit de veto, Pékin participe au plus haut niveau à toutes les discussions sur les grandes questions internationales examinées par l'organisation. Membre du G20, sa voix est prise en compte de manière croissante sur la scène internationale. Un moment, l'idée de créer un G2 réunissant Pékin et Washington a été avancée. Mais la RPC l'a rejetée, voulant éviter à la fois d'être projetée à l'avant de la scène internationale face aux États-Unis et ne souhaitant pas non plus prendre les responsabilités qui accompagneraient cette position privilégiée.

Sur le plan multilatéral, la RPC a considérablement renforcé sa présence au sein des organisations internationales et des régimes internationaux. Bien que Pékin tende à privilégier les relations bilatérales, il a connu une transformation majeure de sa politique étrangère depuis les années 80 et 90 avec la diminution progressive de sa méfiance à l'égard du multilatéralisme ⁽²⁹⁾. La Chine est désormais membre d'un très grand nombre d'organisations internationales, mais aussi régionales ⁽³⁰⁾. Elle y est active – pas assez dans certains domaines cependant selon certains – et y fait entendre sa voix. On sait généralement ce que la Chine ne souhaite pas, comme l'ont montré les utilisations de son droit de veto au Conseil de sécurité de l'ONU face aux demandes occidentales au regard de la situation en Syrie par exemple. Pékin est capable d'influer à la fois sur la définition des normes ⁽³¹⁾ et sur la mise en place d'organes et d'institutions au sein de ces organisations. Le pays a aussi pris des initiatives en matière multilatérale en promouvant la création d'une organisation régionale importante en Eurasie – même si elle reste mal connue en Europe occidentale –, l'Organisation de Coopération de Shanghai (OCS) ⁽³²⁾. Pékin rassemble autour

⁽²⁴⁾ Calcul de l'auteur d'après les chiffres de BP Statistical Review of World Energy 2014, p. 18.

⁽²⁵⁾ BP Statistical Review of World Energy 2014, p. 33.

⁽²⁶⁾ BP Statistical Review of World Energy 2014, p. 38. Si on agrège cependant les données, l'UE est le premier consommateur mondial d'énergie renouvelable (39,6%), devant les États-Unis (21,0%) et la Chine (15,4%).

⁽²⁷⁾ ExxonMobil, 2009, The Outlook for Energy, A View to 2030, December 29, p. 4.

⁽²⁸⁾ Damon H. Matthews, Tanya L. Graham, Serge Keverian, Cassandra Lamontagne, Donny Seto, Trevor J. Smith, « National contributions to observed global warming », Environmental Research Letters, vol. 9, n°1, January 2014, 9 p. (http://iopscience.iop.org/1748-9326/9/1/014010/pdf/1748-9326_9_1_014010.pdf)

⁽²⁹⁾ Guoguang Wu and Helen Lansdowne (ed.), 2007, China turns to multilateralism : foreign policy and regional security, London, New York : Routledge, xiii-303 p.

⁽³⁰⁾ Chung, Chien-Peng, 2010, China's multilateral co-operation in Asia and the Pacific : institutionalizing Beijing's 'good neighbour policy', Milton Park, Abingdon, Oxon, New York : Routledge, 169 p.

⁽³¹⁾ En matière de création de normes dans le domaine humanitaire, voir l'influence de Pékin sur la définition de la « responsabilité de protéger » dans Rosemary Foot, 2011, « The Responsibility to Protect (R2P) and its Evolution : Beijing's Influence on Norm Creation in Humanitarian Areas », St Antony's International Review, vol. 6, n°2, February, pp. 47-66. Plus récemment, certains en Chine ont commencé à discuter de la validité et de l'applicabilité du droit international de la mer – essentiellement la Convention des Nations unies sur le Droit de la Mer de Montego Bay- à la question de la mer de Chine du Sud. Voir « Leviathan and its hooks », The Economist, August 23.

⁽³²⁾ Xing Guangcheng, Sun Zhuangzhi, 2007, Shanghai hezuo zuzhi yanjiu, Changchun Shi, : Changchun chubanshe, 3-3-12-325 p.; Stephen Aris, 2011, Eurasian regionalism : the Shanghai Cooperation Organisation, Basingstoke : Palgrave Macmillan, viii-215 p. et Zhao, Huasheng, 2012, Shanghai hezuo zuzhi : pingxi he zhanwang, Beijing Shi : Shishi chubanshe, 3-279 p.

de lui de nombreux pays au sein de forums ad hoc spécialement mis en place pour promouvoir l'essor des relations politiques et économiques et de la coopération avec ses partenaires. C'est le cas du Forum of China-Africa Cooperation (FOCAC), du China-Arab Cooperation Forum, des sommets économiques et financiers Chine-Europe centrale et de l'Est qui réunissent depuis 2011 autour de Pékin 16 pays de cette zone géographique au grand dam de l'UE ou plus récemment du Forum of China and Community of Latin American and Caribbean States (CELAC) établi à l'initiative de Xi Jinping en juillet 2014 ⁽³³⁾.

Étape supplémentaire, semble-t-il, Pékin a commencé à promouvoir la création d'organisations internationales, perçues par certains observateurs comme des alternatives aux institutions de Bretton Wood (FMI, Banque Mondiale). C'est ainsi qu'en coopération avec les pays membres des Brics, la Chine a promu l'établissement en juillet 2014 de la « Nouvelle Banque de développement » (New Development Bank) ⁽³⁴⁾. Le siège de cette institution financière, dotée d'un capital de 100 milliards de dollars, a été établi à Shanghai. Tout un symbole. Au regard de l'Asie en particulier, Pékin a également promu la création de l'Asian Infrastructure Investment Bank (AIIB). Cette institution financière sera également dotée à terme d'un capital de 100 milliards de dollars et devrait être opérationnelle en 2015. Plus de 50 % du capital (actuellement 50 milliards de dollars) a été fourni par la Chine, mais Pékin n'y dispose que d'un droit de vote limité afin de ne pas effrayer ses partenaires. 21 pays asiatiques ont participé à la cérémonie de fondation qui s'est déroulée dans la capitale chinoise le 24 octobre 2014. Même si officiellement les États-Unis n'y sont pas défavorables, certains à Washington ont exprimé leurs craintes de voir cette nouvelle institution rivaliser avec la Banque asiatique de développement ⁽³⁵⁾ et la Banque mondiale en Asie ⁽³⁶⁾.

Sur le plan militaire, la Chine doit également être comptée parmi les acteurs majeurs du système international. Pékin dispose des troisièmes forces nucléaires du monde derrière celles des États-Unis et de la Russie (avec un stock de 400 à 600 têtes nucléaires). Le pays possède aussi la première armée du monde en nombre d'effectifs avec 2,285 millions d'hommes en service actif contre 1,4 pour les États-Unis. Depuis les années 90 – surtout après 1998 –, ses forces militaires ont été professionnalisées et modernisées, avec un effort particulier dans les domaines naval, aérien, satellitaire, balistique, de communication, mais aussi des capacités cybernétiques ou d'utilisation des drones, ce qui a considérablement accru ses capacités de déni d'accès et de projection de puissance ⁽³⁷⁾. Son industrie de l'armement s'est aussi renforcée et est montée en gamme sur le plan technologique. Son budget militaire – officiellement 115 milliards de dollars en 2013 et 132 milliards de dollars en 2014 ⁽³⁸⁾ – est désormais le deuxième de la planète derrière celui des États-Unis et loin devant ceux de ses voisins asiatiques, y compris le Japon. Pour certains observateurs, la Chine serait devenue la seconde puissance militaire du monde ⁽³⁹⁾. Cette montée en puissance militaire chinoise inquiète non seulement ses voisins asiatiques, mais également Washington.

Enfin, sur le plan scientifique et technologique, la Chine est un acteur avec lequel il faut compter ⁽⁴⁰⁾.

⁽³³⁾ Sur cette initiative, voir FM PRC, 2014, « Xi Jinping Attends China-Latin America and the Caribbean Summit and Delivers Keynote Speech, Comprehensively Expounding China's Policies and Propositions Toward Latin America, Announcing Establishment of China-Latin America Comprehensive Cooperative Partnership of Equality, Mutual Benefit and Common Development, and Establishment of China-CELAC Forum », July 18 (http://www.fmprc.gov.cn/mfa_eng/zxxx_662805/t1176650.shtml) et Michael D. Swaine, 2014, « Xi Jinping's Trip to Latin America », China Leadership Monitor, October 21.

⁽³⁴⁾ Jeffrey T. Lewis, Paulo Trevisani, 2014, « Brics Agree to Base Development Bank in Shanghai », Wall Street Journal, July 15.

⁽³⁵⁾ Cette dernière, créé en 1966 et basée à Manille, dispose d'un capital de 175 milliards de dollars et est dominée par le Japon (15,6 %) et les États-Unis (15,6 % contre 6,5 % pour Pékin). Voir pour une critique de cette façon de considérer la mise en place de cette nouvelle institution, Dan Steinbock, 2014, « Time for an Asian Infrastructure Investment Bank », China-US Focus, October 22 (<http://www.chinausfocus.com/finance-economy/time-for-an-asian-infrastructure-investment-bank/>)

⁽³⁶⁾ Fruit semble-t-il d'un intense lobbying américain, l'Indonésie, l'Australie et la Corée du Sud n'ont pas participé à la cérémonie. Le Japon n'était pas non plus présent. Voir « Three major nations absent as China launches World Bank rival in Asia », Reuters, October 24.

⁽³⁷⁾ Voir Larry M. Wortzel, 2013, *The dragon extends its reach : Chinese military power goes global*, First edition, Washington, D.C. : Potomac Books, xv-240 p.

⁽³⁸⁾ Selon *The Economist*, ce budget pourrait être en fait plus élevé de 40 %. Voir « China's military spending. At the double », *The Economist*, March 15th 2014. Voir cependant les remarques dans cet article qui relativisent l'importance du budget militaire chinois. Voir également l'étude critique de Adam P. Liff, Andrew S. Erickson, 2013, « Demystifying China's Defence Spending: Less Mysterious in the Aggregate », *The China Quarterly*, vol. 216, December, pp. 805-830.

⁽³⁹⁾ David L. Shambaugh, *China goes global : the partial power*, op. cit., p. 269.

⁽⁴⁰⁾ Voir Mu Rongping, 2010, « China », *Unesco Science Report 2010, The Current Status of Science around the World*, Paris, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, pp. 379 et ss. (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001899/189958e.pdf>)

Pékin est actif dans de multiples domaines (spatial, satellites, technologies de l'information et des communications, biotechnologies, médecine, industrie pharmaceutique, automobile, aviation, nanotechnologies, nucléaire, énergies renouvelables, etc.). Depuis son entrée à l'OMC en 2001, la Chine dispose du troisième budget de recherche en valeur et ses capacités d'innovation ne doivent pas être négligées ⁽⁴¹⁾. Elle s'est classée en 29e position – elle devance l'Italie et le Portugal – sur 143 pays dans le classement du Global Innovation Index Report 2014 ⁽⁴²⁾. Selon ce dernier, elle pourrait entrer dans le club des 25 pays les plus innovants de la planète dans les prochaines années. La Chine est le pays du groupe des Brics qui obtient le meilleur résultat dans ce classement devant la Russie (49e), l'Afrique du Sud (53e), le Brésil (61e) et l'Inde (76e). Elle est aussi le pays le mieux classé de l'ensemble des pays à revenu intermédiaire (40) pris en compte dans ce classement. Il faut néanmoins ajouter que les experts chinois sont pour leur part prudents et moins optimistes pour l'avenir en ce qui concerne les capacités scientifiques et technologiques de la Chine, surtout comparées à celles des États-Unis ⁽⁴³⁾.

On relèvera enfin que l'utilisation de l'Internet y a très fortement progressé, de l'ordre de 2 759,5 % entre 2000 et 2013. La Chine est désormais le premier utilisateur d'Internet de la planète ! Elle comptait au 31 décembre 2013 621 millions d'internautes, soit 45,8 % de sa population, un peu moins d'un internaute asiatique sur deux (49,1 %) et environ 22,1 % du total des internautes de la planète ⁽⁴⁴⁾. Le chinois est la seconde langue utilisée sur la toile derrière l'anglais et loin devant l'espagnol.

On pourrait multiplier les ordres de grandeur illustrant l'essor de la puissance chinoise... En un peu plus de trois décennies, la RPC est donc passée du statut de nation ayant des intérêts limités, essentiellement locaux et régionaux, à celui de grande puissance économique et politique ayant des intérêts commerciaux, des investissements et des engagements politiques mondiaux. Pour preuve, Pékin a ainsi annoncé en octobre 2014 la mise en place d'une piste d'atterrissage en Antarctique ! Même s'il lui reste encore du chemin à parcourir dans de nombreux domaines, la Chine, aujourd'hui « puissance partielle » selon la terminologie du sinologue et politologue américain David Shambaugh, est, semble-t-il, en voie de devenir une « puissance globale » ⁽⁴⁵⁾. Ces succès sont indéniables et ils ont renforcé le crédit du PCC auprès de l'opinion publique chinoise. Pourtant, si les réalisations sont impressionnantes, elles tendent à aveugler l'observateur et ne doivent pas masquer l'ampleur des défis auxquels le pouvoir chinois est aussi confronté.

2. LES DÉFIS MAJEURS DU POUVOIR CHINOIS

Malgré les réussites de ces trois dernières décennies, un certain nombre d'observateurs et d'experts internationaux s'interrogent face aux défis majeurs que la nouvelle administration Xi Jinping doit relever. Des ouvrages occidentaux récents qualifiaient ainsi la Chine de véritable « bombe à retardement », de « géant trébuchant » ou de « colosse aux pieds d'argile » ⁽⁴⁶⁾. Plus récemment dans un livre paru en 2014, Regina M. Abrami, William C. Kirby et F. Warren McFarlan de la Harvard Business School constataient les limites de la puissance et de la croissance que la Chine aurait désormais atteintes ⁽⁴⁷⁾. Du côté chinois, l'inquiétude est également présente. L'écrivain Yan Lianke évoquait récemment dans le New York Times l'ample part « d'ombre », faite selon lui de corruption, d'absurdité, de désordre et de chaos, que connaît la Chine et qui contrasterait avec la « lumière » qu'elle projette internationalement. Il évoquait dans cet article l'« anxiété collective » que connaîtrait le pays ⁽⁴⁸⁾. Pour le cinéaste Jia Zhangke, primé à Cannes

⁽⁴¹⁾ Voir Mu Rongping, 2010, « China », Unesco Science Report 2010, The Current Status of Science around the World, Paris, United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, pp. 379 et ss. (<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001899/189958e.pdf>)

⁽⁴²⁾ Global Innovation Index 2014 Report, p. 168 (<http://www.globalinnovationindex.org>)

⁽⁴³⁾ Voir les commentaires dans « Sino-US Gap in Science and Technology might still expand in the next decade », dans Shao Binhong (ed.), 2013, « China and the World. Balance, Imbalance and Rebalance », Leiden, Boston : Brill, pp. 294 et ss.

⁽⁴⁴⁾ <http://www.internetworldstats.com/stats3.htm#asia>

⁽⁴⁵⁾ Voir David L. Shambaugh, 2013, *China goes global : the partial power*, New York, NY : Oxford University Press, xvi-409p.

⁽⁴⁶⁾ Jean-Luc Buchalet, Pierre Sabatier, 2012, *La Chine, une bombe à retardement : bulle économique, déséquilibres sociaux, menace environnementale : la fin d'un système*, Paris : Eyrolles, 161 p. ; Timothy Beardson, 2013, *Stumbling giant : the threats to China's future*, New Haven : Yale University Press, x-517 p. ; Dominique Jolly, 2014, *Chine : colosse aux pieds d'argile*, Paris, Maxima, Mesnil, 241 p., ou encore dès 2008, Jean-Luc Domenach, 2008, *La Chine m'inquiète*, Paris : Perrin, 228 p. et plus récemment, James R. Gorrie, 2013, *The China crisis : how China's economic collapse will lead to a global depression*, Hoboken, New Jersey : John Wiley & Sons, Inc., xii-292 p.

⁽⁴⁷⁾ Regina M. Abrami, William C. Kirby, F. Warren McFarlan, 2014, *Can China lead ? : reaching the limits of power and growth*, Boston, Massachusetts : Harvard Business Review Press, xviii-257p.

⁽⁴⁸⁾ Yan Lianke, 2014, « Finding Light in China's Darkness », *New York Times*, October 22.

en 2013 pour son film *A Touch of Sin* ⁽⁴⁹⁾, la Chine était proche de « l'explosion sociale » ⁽⁵⁰⁾. Un constat alarmant partagé par la sinologue Marie Holzman et le célèbre dissident Wei Jingsheng dans une tribune publiée dans le Monde en novembre 2013 ⁽⁵¹⁾.

Certes, on fait souvent remarquer que de nombreux « pessimistes » ont annoncé depuis 35 ans que la Chine allait au-devant de problèmes majeurs, sans ce que leurs prédictions alarmistes ne se matérialisent au final ⁽⁵²⁾. Et il est vrai que Pékin a déjoué jusqu'ici tous les pronostics catastrophistes, réussissant à surmonter – tant bien que mal – les défis auxquels il a été confronté. Néanmoins, on peut difficilement faire l'impasse sur la sévérité des problèmes et défis divers qui attendent Xi Jinping. L'élite au pouvoir en Chine en est d'ailleurs bien consciente et le reconnaît elle-même. Mais quelle est la nature de ces défis ? Ils sont nombreux, complexes, parfois reliés entre eux, et surtout d'une ampleur et, pour certains d'entre eux, d'une nature inédite. Leurs solutions sont aussi très loin d'être évidentes. Ces défis touchent à des domaines aussi divers que l'économie, la société, la démographie, l'environnement, la gouvernance ou la géopolitique. Nous nous contentons ici d'en donner quelques illustrations.

2.1. Défis économiques

Dans ce domaine, les défis à relever sont massifs. C'est une cause d'inquiétude majeure au sein de l'élite chinoise. Outre les responsabilités qui accompagneront le nouveau statut de première économie du monde de la Chine et risquent d'être problématiques pour le leadership chinois dans les années à venir, dans son discours d'ouverture lors du XVIII^e congrès du PCC en novembre 2012, le président sortant Hu Jintao mettait plus directement en garde contre un développement économique « inégal, mal coordonné et non durable » faisant ainsi le constat au plus haut niveau de l'État chinois d'un modèle de croissance arrivé en bout de course.

Un ralentissement de la croissance chinoise est d'ores et déjà perceptible aujourd'hui. Alors qu'elle s'était fixée à environ 10 % par an entre 1980 et 2010, d'après les scénarios du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) dont les chiffres sont proches des estimations de la Banque mondiale ⁽⁵³⁾, la croissance chinoise tombera de 10 % à 7 % de 2010 à 2025, puis 5 % de 2025 à 2050. En 2025-2030, la Chine pourrait devenir l'économie dominante de la planète, mais, et c'est un paradoxe important, elle sera encore loin d'avoir rejoint le club des pays riches. C'est seulement vers 2030 que le revenu par tête d'habitant de la Chine pourrait atteindre la moitié de celui des États-Unis.

Fondamentalement, Pékin est entré dans un nouveau cycle de développement économique où il pourrait être confronté à une question épineuse à résoudre, ce que les économistes appellent le piège des revenus intermédiaires (*middle income trap*). Il est en effet plus difficile, pour un pays à revenu « intermédiaire » comme l'est la Chine aujourd'hui de devenir un pays « à haut revenu » qu'il ne l'a été pour lui de sortir de la pauvreté. En effet, il est plus facile de déclencher une accélération de la croissance que de la pérenniser sur une longue période ⁽⁵⁴⁾. Les élites chinoises en sont bien conscientes ⁽⁵⁵⁾. Les exemples de réussite sont plutôt rares. Au cours des cinquante dernières années, relativement peu de pays ont réussi à franchir ce seuil avec succès. Cela a été le cas du Japon dans les années 1970, de Taiwan dans les années 1980 ou de la Corée du Sud dans les années 1990. Ces pays ont connu une transition économique identique à celle que Pékin doit entreprendre, passant d'un pays en forte croissance tirée par les exportations à un modèle de croissance plus modéré stabilisé par le pouvoir d'achat de la classe moyenne. La Chine pourra-t-elle également réussir cette transition économique ? Difficile de se prononcer aujourd'hui sur cette question, mais selon un rapport récent du Conference Board China Center for Economics and Business, les indices qui laissent à penser qu'elle pourrait être victime de ce « piège des revenus intermédiaires » se seraient récemment multipliés ⁽⁵⁶⁾. Par ailleurs, lorsque les trois pays asiatiques cités ont

⁽⁴⁹⁾ Edward Wong, 2013, « No release in Sight for Film Exploring China's Violence », *New York Times*, November 22 (http://sinosphere.blogs.nytimes.com/2013/11/22/no-release-in-sight-for-film-exploring-chinas-violence/?_r=0).

⁽⁵⁰⁾ Son interview dans Philippe Grangereau, 2013, « Une colère rentrée liée à un profond sentiment d'inégalité », *Libération*, 24 juillet.

⁽⁵¹⁾ Marie Holzman et Wei Jingsheng, 2013, « Chine : l'explosion de violence est proche », *Le Monde*, 19 novembre.

⁽⁵²⁾ Par exemple Gordon G. Chang, 2001, *The coming collapse of China*, New York : Random House, xxii-344 p.

⁽⁵³⁾ World Bank, 2012, *China 2030. Building a modern, harmonious, and creative high-income society*, Washington DC : The World Bank, (disponible sur www.worldbank.org).

⁽⁵⁴⁾ Détails dans Françoise, Lemoine, 2012, « La Chine en route vers la prospérité ? », *L'économie politique*, n°56, 4, pp. 6-19.

⁽⁵⁵⁾ Voir Cai, Fang, 2012, *Bimian 'zhong deng shouru xianjing' : tanxun Zhongguo weilaideng zengzhang yuanquan, Di yi ban*, Beijing, *Shehuikexue wenxian chubanshe*, 2-6-3-297 p.

⁽⁵⁶⁾ Peter Sweeney, 2014, « China slips towards middle-income trap as reforms fail », *Reuters*, August 28.

entrepris leur transformation économique, ils étaient devenus des démocraties ou avaient commencé à procéder à une libéralisation politique de fond, ce qui leur aurait permis d'amortir les chocs provoqués par la transition. Le système autoritaire tel qu'il existe en Chine sera-t-il également capable d'absorber les chocs que cette transition ne manquera pas de produire ? Voilà une question fondamentale à laquelle il va lui falloir répondre.

Outre le « piège des revenus intermédiaires » que Pékin doit déjouer à moyen et plus long termes, il ne faut pas négliger, à plus court terme, les dysfonctionnements économiques. On peut citer pêle-mêle un système financier et bancaire problématique, un surinvestissement chronique dans des projets qui ne sont que virtuellement rentables (question des mauvaises allocations des crédits), un endettement important des régions et des municipalités (de l'ordre de 3 000 milliards de dollars)⁽⁵⁷⁾, une croissance rapide de l'endettement global du pays (de 125 à 250 % du PIB entre 2008 et 2014, un taux plus faible que celui des nations riches, mais bien plus élevé que celui des autres pays émergents⁽⁵⁸⁾), une spéculation immobilière effrénée... Un des principaux défis pour l'économie chinoise relevés par de nombreux observateurs est la réduction nécessaire des écarts entre secteur public et secteur privé. Les nombreuses entreprises d'État, qui continuent de dominer l'économie chinoise⁽⁵⁹⁾, sont souvent perçues comme des entités aux avantages démesurés par rapport aux entreprises privées qui ont du mal à trouver des financements. Les grandes banques d'État prêtent avant tout à ces entreprises publiques⁽⁶⁰⁾, ce qui a favorisé le développement d'un « système bancaire parallèle » (shadow banking)⁽⁶¹⁾ et rendu difficile l'accès au crédit pour les entreprises privées qui sont pourtant un maillon essentiel de l'économie en Chine. La question du secteur public est d'autant plus préoccupante que le pays doit changer de modèle économique pour passer d'une économie axée sur la fabrication industrielle à bas coût (lié à une main-d'œuvre pléthorique en train de disparaître), très énergivore et basée sur les exportations, à un modèle de croissance qualitatif, qui s'appuie sur la puissance d'innovation technologique et des produits de hautes valeurs ajoutées, stimulé par la demande interne, un domaine tiré par le secteur privé aujourd'hui défavorisé par rapport au secteur étatique en terme d'accès au crédit. Si, comme le déclarait récemment Simon Cox, l'économie chinoise n'est peut-être pas dans une situation aussi « précaire qu'il semble à première vue, elle doit cependant se transformer »⁽⁶²⁾.

2.2. Défis socio-économiques

Alors que la prospérité a gagné le pays, jamais sans doute depuis le lancement des réformes en 1979, les défis n'ont été aussi grands pour le PCC dans le domaine socio-économique. Malgré le fait que la Chine est devenue la seconde économie du monde, si on considère le revenu moyen par habitant, elle demeure un « pays à revenu intermédiaire ». Calculé en PPA, le revenu moyen par habitant y a atteint 9 800 dollars par an en 2013, ce qui la place au 121^e rang mondial, derrière la Tunisie ou la Thaïlande et juste devant le

⁽⁵⁷⁾ Yuanyan Sophia Zhang, Steven Barnett, 2014, « Fiscal Vulnerabilities and Risks from Local Government Finance in China », IMF Working Paper, WP/14/4, January, 28 p. Pékin a récemment entrepris de s'attaquer à cette question - voir « China sets rules for local debt revamp », Reuters, October 9, 2014-, sans cependant encore rassurer totalement. Voir Lu Jianxin, Peter Sweeney, 2014, « China aims for more clarity on local government debt with new rules », Reuters, October 28, 2014.

⁽⁵⁸⁾ Sur cette question, les commentaires dans « The great hole of China », The Economist, October 18, 2014, et « A moral deficit », The Economist, October 18, 2014.

⁽⁵⁹⁾ Les entreprises d'État pourraient représenter jusqu'à de 50 % du PIB non agricole chinois. Elles continuent de dominer des secteurs tels que le pétrole et les mines, les télécommunications, les services à la collectivité, les transports et divers secteurs industriels. Elles constituent 50 % des 500 plus grandes entreprises de fabrication en Chine et 61 % des 500 plus grandes entreprises du secteur des services. Elles sont protégées de la concurrence et la Banque mondiale estime que plus d'une sur quatre perd de l'argent. D'après Wayne M. Morrison, 2014, « China's Economic Rise: History, Trends, Challenges, and Implications for the United States », CRS Report, October 9, p. 25.

⁽⁶⁰⁾ Selon une estimation, 85 % des prêts bancaires auraient été attribués à ces entités. Cité dans Ibidem.

⁽⁶¹⁾ Le « shadow banking » est un système d'intermédiation de crédit qui implique des entités et des activités en dehors du système bancaire ordinaire. Ces entités qui existaient à peine avant en 2009 auraient désormais des actifs évalués à 3 100 milliards d'euros selon l'Académie des sciences sociales de Pékin (soit environ 50 % du PIB). D'après « Le shadow banking, un casse-tête chinois estimé à 3 100 milliards d'euros », La Tribune, 13 mai 2014. Ce système de « finance de l'ombre » n'est pas un mal en soi selon les économistes car il permet l'accès au crédit, mais il crée cependant des risques importants (risque de crédit, risque de liquidité, de solvabilité, etc.) et un dilemme pour le pouvoir chinois. Selon J.-P. Petit, enrayer le développement du « shadow banking » pourrait entraîner un ralentissement marqué de l'économie. La possibilité que la Chine connaisse de graves difficultés à court terme est élevée selon lui. Voir détails dans Jean-Pierre Petit, 2014, « Chine : risque de crise financière », Le Monde, 12 mai 2014. Le FMI s'inquiète également des activités et des risques liés à ce secteur. On notera qu'en taille, ce secteur est le troisième plus important au monde, derrière les USA et la Grande-Bretagne. Voir Victoria Ruan, 2014, « China's shadow banking market third-largest in the world », South China Morning Post, November 1.

⁽⁶²⁾ Dans « Pedalling prosperity », The Economist, May 26, 2012.

Turkménistan et la République dominicaine ⁽⁶³⁾. Le revenu moyen par habitant en Chine n'atteint ainsi que 18,5 % du revenu moyen par habitant américain ⁽⁶⁴⁾. Le chemin avant de devenir un pays à haut revenu reste donc très long à parcourir.

Malgré les remarquables progrès réalisés depuis 35 ans en termes de réduction de la pauvreté – le taux d'extrême pauvreté est passé en Chine de 84 % en 1981 à 12 % en 2010 selon la Banque Mondiale ⁽⁶⁵⁾ –, il reste encore officiellement dans le pays plus de 82 millions d'individus vivant avec moins de 1 dollar américain (\$US) par jour. Si les standards internationaux étaient appliqués (soit moins de 1,25 \$ US par jour), il faudrait selon le vice-directeur du Bureau du Groupe du Conseil d'État responsable du développement et de la lutte contre la pauvreté, considérer que plus de 200 millions de Chinois vivent encore sous le seuil de pauvreté (soit 12,5 % de la population) ⁽⁶⁶⁾.

Plus inquiétant sans doute pour le pouvoir, jamais depuis 1949 les inégalités socio-économiques n'ont été aussi fortes dans le pays ⁽⁶⁷⁾. Un rapport de l'Université de Pékin soulignait récemment que les 1 % des ménages les plus riches de Chine contrôlaient plus d'un tiers de sa richesse, alors que les 25 % des ménages aux revenus les plus modestes n'en contrôlaient que 1 % ⁽⁶⁸⁾. Le coefficient de Gini ⁽⁶⁹⁾ qui mesure la répartition des richesses au sein de la population d'un pays s'élèverait en Chine à 0,61 selon une étude du Centre d'enquête et de recherche sur les revenus des ménages, un institut lié à la banque centrale chinoise, publiée au début de 2013. Les disparités de revenus sont devenues énormes. Un tel coefficient de 0,61 est très rare dans le monde. En effet, si tel est bien le chiffre réel, la Chine se place en tête de classement parmi les pays les plus inégalitaires au monde, équivalent au niveau de la République centrafricaine ⁽⁷⁰⁾. Le Bureau national des statistiques chinois a depuis lors publié son propre chiffre fixant le coefficient de Gini chinois à 0,474. Or, les experts chinois considèrent que cet indice atteint un niveau « dangereux » à 0,4. Le même organisme a tenté de rassurer et de minimiser son propre chiffre en affirmant qu'il était moins élevé qu'en 2008, date à laquelle le niveau de 0,491 a été atteint. Au-delà de la querelle d'experts et de chiffres, la tendance de fond est bien là. La société chinoise qui, à l'époque maoïste, était une des plus égalitaires de la planète est donc devenue l'une des plus inégalitaires au monde avec tous les risques qu'une telle situation comporte non seulement en termes de stabilité sociale et politique, mais aussi de développement économique, ce qui est moins souvent relevé ⁽⁷¹⁾. Le très officiel quotidien *Global Times* n'a pas hésité à l'écrire. Le fossé entre riches et pauvres a atteint un niveau « alarmant » relevait-il ⁽⁷²⁾. Une crise sociale est toujours possible. Si le niveau réel des troubles sociaux en Chine reste très difficile à connaître avec certitude, les statistiques officielles chinoises révèlent néanmoins une augmentation rapide des « incidents de masse ». Cette catégorie regroupe une grande variété de manifestations, allant de sit-in aux grèves, marches et rassemblements de protestation jusqu'à de véritables émeutes. Ces incidents sont officiellement passés de 8 700 en 1993 à près de 60 000 en 2003 et à plus de 120 000 en 2008 ⁽⁷³⁾. Après cette date, les statistiques sont très difficiles à obtenir. En

⁽⁶³⁾ D'après CIA World Factbook 2014, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2004rank.html?countryname=China&countrycode=ch®ionCode=eas&rank=121#ch>

⁽⁶⁴⁾ Calcul de l'auteur d'après les chiffres du CIA World Factbook 2014, <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2004rank.html?countryname=China&countrycode=ch®ionCode=eas&rank=121#ch>

⁽⁶⁵⁾ Chiffres cités dans Sudee Reddy p, 2013, « Where the World's People Live », *Wall Street Journal*, April 17.

⁽⁶⁶⁾ « More than 82 million in poverty in China : official », *South China Morning Post*, October 15.

⁽⁶⁷⁾ Voir Shi Li, Hiroshi Sato, Terry Sicular (ed.), 2013, *Rising inequality in China : challenges to a harmonious society*, New York, NY : Cambridge University Press, xxix-499 p.

⁽⁶⁸⁾ Cité dans « More than 82 million in poverty in China : official », op. cit.

⁽⁶⁹⁾ Selon le coefficient de Gini, la valeur zéro représente une société parfaitement égalitaire et la valeur 1 un monde où tous les revenus sont, à l'inverse, concentrés dans les mains d'une seule personne.

⁽⁷⁰⁾ <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/rankorder/2172rank.html>

⁽⁷¹⁾ Voir sur la question des conséquences des inégalités sur la croissance économique dans Francesca Beausang, *Globalization and the BRICs. Why the Brics Will Not Rule the World for Long*, London : Palgrave/Macmillan, 2012, pp. 102 et ss.

⁽⁷²⁾ Cité dans Arnaud de La Grange, 2013, « La Chine s'inquiète de sa fracture sociale », *Le Figaro*, 3 février.

⁽⁷³⁾ D'après Murray Scot Tanner, 2014, « China's Social Unrest Problem », *Testimony before the U.S.-China Economic and Security Review Commission*, May 15, p. 2. (http://www.uscc.gov/sites/default/files/Tanner_Written%20Testimony.pdf). Les causes les plus souvent avancées en Chine pour expliquer ces troubles sont les mauvaises conditions économiques, le chômage, les problèmes dans les relations de travail, les litiges liés aux salaires, les saisies illégales de terres rurales et les expulsions illégales de citoyens de leur appartement, la pollution de l'environnement et l'application injuste ou arbitraire de la loi. A côté de ces causes, d'autres sont apparues plus récemment comme le mécontentement contre le personnel médical qui s'est traduit par des attaques contre des médecins ou des infirmières et une multiplication des incidents à caractère ethnique (notamment au Xinjiang). Voir Ibidem, p. 3. Sur la question de l'agitation sociale, Chen, Xi, 2012, *Social protest and contentious authoritarianism in China*, New York : Cambridge University Press, xiii-241 p. et Yanqi Tong, Shaohua Lei, 2014, *Social protest in contemporary China, 2003-2010: transitional pains and regime legitimacy*, Abingdon, Oxon, New York : Routledge,

2012, l'Académie des sciences sociales de Chine reconnaissait cependant que les incidents de masse dépassaient régulièrement les 100 000 par an ⁽⁷⁴⁾. Le niveau de violence va, semble-t-il, également croissant. Les inégalités sociales criantes sont une des premières préoccupations dénoncées par la population chinoise. C'est un risque majeur pour le pouvoir et leur réduction un défi considérable à relever pour Pékin.

2.3. Défis démographiques

Selon une formule consacrée, la Chine devait devenir « riche » avant d'« être âgée ». C'était le pari engagé par le pouvoir. Or ce ne sera pas le cas ⁽⁷⁵⁾. Le vieillissement de la population s'accélère. C'est une conséquence de la politique de l'enfant unique. En 2050, la Chine devrait compter 1,6 travailleur actif pour chaque retraité, bien loin du ratio actuel de 4,9 pour 1. Le nombre de personnes âgées en Chine dépassera en 2055 le nombre combiné de personnes âgées aux USA, en Europe et au Japon. Ce n'est certes pas le seul pays du monde à connaître ce phénomène de vieillissement de sa population, mais sa transition est plus rapide et surtout le revenu par habitant y est beaucoup plus bas que pour les autres pays concernés par ce type de phénomène comme le Japon, Singapour ou les pays de l'Union européenne ⁽⁷⁶⁾. Qu'en sera-t-il des coûts liés à ce vieillissement de la population ? Seront-ils supportables vu le stade de développement atteint ? Là aussi, le défi est immense.

Et ce n'est pas le seul problème lié à la démographie. En raison de la politique de l'enfant unique, le nombre de Chinois en âge de travailler va connaître une forte baisse, ce qui pose un défi majeur à la croissance économique. En 2010, la population active était estimée à 940 millions de personnes sur un ensemble de 1,34 milliard de Chinois. Elle devrait chuter de 30 millions d'ici à la fin de la décennie. À l'horizon 2050, la main-d'œuvre de la Chine, celle qui a fait la force de son économie, aura été amputée de 160 millions d'actifs. Ce phénomène a déjà commencé. Selon le *Jinghua Shibao*, la population en âge de travailler a diminué de 3 450 000 personnes en 2012. La Chine compte en 2013 quelque 200 millions de personnes âgées de 60 ans et plus, et elles seront 400 millions vers 2035, soit un passage de 14 % à 25 % de la population totale. C'est la fin de la « période démographique faste », concluait le journal. En 2012, une trentaine d'économistes ont d'ailleurs publié une lettre ouverte dans laquelle ils appelaient à l'arrêt pur et simple de la limitation des naissances. Des phénomènes de pénurie de main-d'œuvre sont déjà apparus en Chine. Ils se renforcent dans le secteur industriel en raison aussi de la concurrence du secteur des services qui offrent désormais des emplois plus attractifs que l'industrie pour les travailleurs migrants chinois ⁽⁷⁷⁾.

Toujours en matière démographique, il faut aussi relever le déséquilibre du ratio homme/femme dans la population chinoise. On y compte 118-120 garçons nés pour 100 filles. Dans des conditions naturelles, il existe généralement 105-106 garçons pour 100 filles. Selon le recensement de 2010, il y aurait déjà 34 millions d'hommes en plus que de femmes ! En 2030-2045, selon les démographes, jusqu'à 20 % des hommes chinois pourraient être incapables de trouver une partenaire pour se marier. Au-delà des effets psychologiques, sociologiques et sociétaux négatifs de ce phénomène pour la Chine et de ses répercussions internationales possibles – comme l'essor d'un nationalisme officiel virulent pour détourner vers l'extérieur les frustrations de ces jeunes hommes –, pour les autorités chinoises, cette présence massive de jeunes célibataires sans perspective de mariage pose aussi d'épineuses questions de sécurité interne. Que faire de cette véritable « armée » de jeunes célibataires, en particulier si la situation économique se ralentit ? Quels risques posent-ils et comment la Chine pourra-t-elle les gérer ? Ces questions sont particulièrement inquiétantes pour le pouvoir vu l'exemple récent des soulèvements dans le monde arabe où les jeunes hommes ont joué un rôle clé dans les protestations contre les régimes autoritaires ⁽⁷⁸⁾.

xiii-230p.

⁽⁷⁴⁾ D'après Murray Scot Tanner, 2014, « China's Social Unrest Problem », op. cit., p. 2.

⁽⁷⁵⁾ Voir Isabelle Attané, 2011, *Au pays des enfants rares : la Chine vers une crise démographique*, Paris : Fayard, 274 p.

⁽⁷⁶⁾ Robert C. Pozen, 2013, « Tackling the Chinese Pension System », Paulson Policy Memorandum, July, 26 p. (http://www.paulsoninstitute.org/media/105497/china_pensions_pozen_english_final.pdf). Depuis 1997, la Chine a mis en place un système de retraite par répartition, qui couvrirait plus de 280 millions travailleurs urbains en 2011. Plus récemment, elle a établi un régime de pension pour les travailleurs ruraux. A la fin 2012, ce régime de retraite rurale couvrirait environ 460 millions de personnes.

⁽⁷⁷⁾ Kathy Chu, 2013, « China: A Billion Strong but Short on Workers », *Wall Street Journal*, May 1.

⁽⁷⁸⁾ Andrea den Boer, Valérie M. Hudson, 2014, « The security risks of China's abnormal demographics », *Washington Post*, April 30. Voir les craintes chinoises à l'occasion des événements des « Printemps arabes » dans Lye Liang Fook & Courtney Fu Rong, 2011, *The Jasmine revolution and China's response*, Singapore, East Asian Institute, National University of Singapore, ii-12 p. (EAI background brief n°630).

2.4. Défis environnementaux

Les dégâts causés à l'environnement du pays dès l'époque maoïste ⁽⁷⁹⁾ se sont poursuivis et accélérés depuis une trentaine d'années avec la politique de développement économique ⁽⁸⁰⁾. La Chine connaît actuellement de très nombreux problèmes environnementaux ⁽⁸¹⁾. Ils sont liés à la perte de terres arables pour cause notamment d'urbanisation ⁽⁸²⁾, à la pollution et à la disponibilité des ressources en eau ⁽⁸³⁾, à la déforestation, à la désertification, aux atteintes à la biodiversité, aux pollutions massives (sol, nappes phréatiques, eaux de surface, mer, fleuves, pollution atmosphérique sévère – l'expression « airpocalypse » a fait florès - ⁽⁸⁴⁾...), etc. Ces atteintes diverses à l'environnement menacent à la fois la santé publique et la croissance. Le coût de cette dégradation de l'environnement en Chine est également très élevé. Selon les autorités, il atteignait environ 230 milliards de dollars en 2010 soit 3,5 % du produit intérieur brut du pays et trois fois plus qu'en 2004. Ces chiffres seraient cependant sous-évalués ⁽⁸⁵⁾.

Aux coûts humains et économiques causés par ces atteintes à l'environnement, il faut ajouter les risques politiques croissants pour le pouvoir en place tant sur le plan interne qu'international. En Chine, en 2013, les conflits liés à l'environnement ont dépassé les expropriations illégales de terres comme plus grande source d'agitation sociale dans le pays. Sur le plan régional, les atteintes à l'environnement en Chine ont des répercussions sur les voisins et contribuent à dégrader les rapports politiques avec eux. On pense par exemple aux pollutions transfrontières – la pollution atmosphérique produite en Chine provoque par exemple des pluies acides dans toute l'Asie de l'Est ou dégrade la qualité de l'air des villes de la côte ouest des États-Unis ⁽⁸⁶⁾ –, à la politique en matière d'hydroélectricité ou à la surexploitation de l'eau qui ont des répercussions sur les États situés en aval (cas du Mékong par exemple). Au plan global également, les problèmes environnementaux de la Chine ont des répercussions. Le poids de Pékin dans la production de gaz à effets de serre et ses prises de position sur le climat ont ainsi tendu ses relations avec les pays occidentaux (Union européenne et États-Unis) et la communauté internationale ⁽⁸⁷⁾. Les problèmes liés à l'environnement – certains parlent d'ailleurs de véritable « crise ⁽⁸⁸⁾ » - constituent donc un des défis les plus pressants auxquels la Chine est aujourd'hui confrontée.

2.5. Défis liés à la bonne gouvernance : la question de la corruption, de l'État de droit et du système politique

Dans ce domaine, l'administration Xi est également confrontée à d'épineux défis pour l'avenir. La corruption a atteint des proportions colossales en Chine ⁽⁸⁹⁾. Selon le rapport de l'ONG Global Financial Integrity publié en octobre 2012, entre 2000 et 2011, ce ne sont pas moins de 3 790 milliards de dollars (!) de capitaux illicites, provenant du crime organisé, de la corruption et de l'évasion fiscale, qui auraient quitté

⁽⁷⁹⁾ Judith Shapiro, 2001, *Mao's war against nature : politics and the environment in Revolutionary China*, Cambridge, New York : Cambridge University Press, xvii-287 p.

⁽⁸⁰⁾ Elizabeth Economy, 2010, *The river runs black : the environmental challenge to China's future*, 2nd ed., Ithaca : Cornell University Press, xi-364p et Judith Shapiro, 2012, *China's environmental challenges*, Cambridge, U.K., Malden, MA : Polity Press, xxi-205 p.

⁽⁸¹⁾ Voir les articles sur <http://topics.nytimes.com/top/news/international/countriesandterritories/china/environment/>

⁽⁸²⁾ « Shrinking arable land threatens grain security », Xinhua, October 18, 2010 http://www.mtt.fi/met/pdf/articles/met68_p313-327.pdf. Parmi les autres causes de perte de sols arables, on relève les désastres naturels, la construction rurale, la reforestation et les pâturages, la conversion en verger, en réservoir d'eau...

⁽⁸³⁾ Un rapport du ministère chinois chargé de la gestion des ressources en eau affirme que 55 % des 50 000 rivières qui existaient en Chine en 1990 ont simplement disparu. Cité dans Joshua Bateman, « China's looming water crisis », *The Ecologist.org*, February 25, 2014. Également le dossier spécial, « Water in China », *The Economist*, October 13, 2013.

⁽⁸⁴⁾ Selon un rapport de 2012 de la Banque asiatique de développement, moins de 1 % des 500 plus grandes villes de Chine respecte les normes de qualité de l'air recommandées par l'Organisation mondiale de la santé. Sept d'entre elles sont classées parmi les 10 villes les plus polluées du monde. Voir Qingfeng Zhang, Robert Crooks, 2012, *Toward an Environmentally Sustainable Future, Country Environmental Analysis of the People's Republic of China, Mandaluyong City, Philippines : Asian Development Bank*, p. xviii.

⁽⁸⁵⁾ Cité dans Edward Wong, 2013, « Cost of Environmental Damage in China Growing Rapidly Amid Industrialization », *New York Times*, March 29.

⁽⁸⁶⁾ William Wan, 2014, « Study : Pollution from Chinese factories is harming air quality on U.S. West Coast », *Washington Post*, January 21.

⁽⁸⁷⁾ Sur l'épineuse question du climat : *China's responsibility for climate change : ethics, fairness and environmental policy*, edited by Paul G. Harris, Bristol : Policy Press, 2011, xii-241p. et Weiguang Wang, Guoguang Zheng, deputy editors Jiahua Pan... [et al.] (ed.), 2012, « China's climate change policies », Milton Park, Abingdon, Oxon, New York : Earthscan, xiv-282 p.

⁽⁸⁸⁾ Beina Xu, 2014, « China's Environmental Crisis », *Council of Foreign Relations*, April 25.

⁽⁸⁹⁾ Voir l'évolution des phénomènes de corruption dans Meng Qingli, 2013, *Corruption in transitional China : a 33-year study*, Oisterwijk, The Netherlands : Wolf Legal Publishers (WLP), vi-193 p.

le pays ⁽⁹⁰⁾. Bloomberg News a évalué les richesses du clan familial de Xi Jinping à quelque 500 millions de dollars en juin 2012 et le New York Times a poursuivi l'enquête en octobre 2012 et publié un article sur les biens du clan de l'ancien Premier ministre Wen Jiabao évalués à un total d'« au moins 2,7 milliards de dollars » ⁽⁹¹⁾. Les sites en anglais et en chinois de ces deux médias ont été bloqués à la suite de ces révélations jetant le discrédit au plus haut niveau de l'État chinois. Un sondage d'opinion réalisé en octobre 2012 par le Pew Research Center relevait que la corruption et l'inégalité entre riches et pauvres étaient considérées respectivement par 50 % et 48 % des personnes interrogées en Chine comme de « très sérieux problèmes » ⁽⁹²⁾. Le pouvoir chinois est donc confronté à une difficulté majeure dans ce domaine face à son opinion publique.

Par ailleurs, la population chinoise en général, mieux formée et mieux informée notamment grâce à l'Internet ⁽⁹³⁾, demande de manière croissante le respect de ses droits ⁽⁹⁴⁾, une plus grande transparence, une consultation et une participation plus grande aux processus de décision ⁽⁹⁵⁾. En raison même de la prospérité, les attentes des Chinois en général, pas seulement celles de la nouvelle classe moyenne urbaine, mais aussi des paysans, des nouveaux riches, des jeunes, ou des travailleurs migrants dépassent la simple poursuite de l'enrichissement personnel. Les demandes en faveur des changements se sont multipliés ⁽⁹⁶⁾, comme dans l'appel aux réformes démocratiques et au respect des droits de l'homme lancé par la Charte 08 (décembre 2008) ⁽⁹⁷⁾, signée par des centaines d'intellectuels chinois, dont Liu Xiaobo, le prix Nobel de la Paix 2010, condamné à 11 ans de prison en 2009 pour subversion pour son rôle dans cette pétition ⁽⁹⁸⁾. D'autres phénomènes récents illustrent la tendance présente au sein de la société chinoise de vouloir faire évoluer le système. Cela a été le cas avec l'annonce de la candidature comme « indépendant » pour le poste de député du district de Wuhou à Chengdu du journaliste d'investigation Li Chenpeng (2010), dont les prises de position en faveur de la liberté d'expression et les ouvrages sensibles dénonçant la corruption et divers scandales récents en Chine lui ont valu une interdiction de s'exprimer de la part des autorités en janvier 2013 ou encore avec les protestations du village de Wukan dans la province du Guangdong (septembre 2011 - février 2012) qui ont mené à l'élection en mars 2012 de protestataires comme dirigeants du village, établissant ainsi un précédent d'élections véritablement libres et transparentes en Chine (modèle de Wukan). On peut aussi citer l'appel à la liberté de la presse et la grève exceptionnelle (janvier 2013) des journalistes de l'hebdomadaire Nanfang Zhoumo (Southern Weekend) pour dénoncer la censure ou plus récemment, le mouvement « Occupy Central » où des dizaines de milliers de Hongkongais – surtout de jeunes étudiants – se sont emparés de la rue pour réclamer l'élection au suffrage universel du chef de l'exécutif sans interférence de Pékin. Le Premier ministre sortant, Wen Jiabao a lui-même évoqué la nécessité de réformes politiques à plusieurs reprises. En 2010, il a fait sept références à cette question en quelques semaines. Il a aussi fait remarquer dans une interview à CNN que les « vœux et les besoins du peuple, pour la démocratie et la liberté (étaient) irrésistibles » ⁽⁹⁹⁾. Il déclarait

⁽⁹⁰⁾ Dev Kar, Sarah Freitas, *Illicit Financial Flows from China and the Role of Trade Misinvoicing*, Global Financial Integrity, Washington DC, October 2012, 15p. - <http://www.gfintegrity.org/storage/gfip/documents/reports/ChinaOct2012/gfi-china-oct2012-report-web.pdf>

⁽⁹¹⁾ David Barboza, 2012, « Billions in Hidden Riches for Family of Chinese Leader », New York Times, October 25.

⁽⁹²⁾ Voir Pew Research Center, Global Attitudes Project, 2012, *Growing Concerns in China about Inequality, Corruption*, October, 41 p. (<http://www.pewglobal.org/files/2012/10/Pew-Global-Attitudes-China-Report-FINAL-October-10-2012.pdf>).

⁽⁹³⁾ Sur le rôle de l'Internet et la montée en puissance de l'activisme sur ce nouveau média, Yang Guobin, 2009, *The power of the Internet in China : citizen activism online*, New York : Columbia University Press, xv-302 p. et Séverine Arsène, 2011, *Internet et politique en Chine. Les contours normatifs de la contestation*, Paris : Karthala, coll. « Recherches internationales », 420 p.

⁽⁹⁴⁾ Voir Perry Keller (ed.), 2011, *The citizen and the Chinese state*, Farnham, Surrey, England, Burlington, VT, USA : Ashgate, xxv-522 p. ; Stanley B. Lubman, 2012, - *The evolution of law reform in China: an uncertain path*, Cheltenham : Edward Elgar, 2012, lxxiii-751 p. et Xiaobing Li and Qiang Fang, 2013, *Modern Chinese legal reform : new perspectives*, Lexington, KY : University Press of Kentucky, xxx-284 p.

⁽⁹⁵⁾ Voir en matière environnementale, Andrew Mertha, 2008, *China's water warriors : citizen action and policy change*, Ithaca: Cornell University Press, xvii-168 p.

⁽⁹⁶⁾ Voir sur les débats politiques au sein des universités chinoises dans Emilie Frenkiel, 2014, *Parler politique en Chine. Les intellectuels chinois pour ou contre la démocratie*, Paris : PUF, ix-317 p.

⁽⁹⁷⁾ Texte complet de la Charte 08 <http://www.courrierinternational.com/article/2008/12/17/document-le-texte-integral-de-la-charte-08>. Egalement Jean-Philippe Béja, Fu Hualing, and Eva Pils (ed.), 2012, *Liu Xiaobo, Charter 08, and the challenges of political reform in China*, Hong Kong : Hong Kong University Press et London: Eurospan, xi-381 p.

⁽⁹⁸⁾ Les textes de Liu Xiaobo sont disponibles en français : Liu, Xiaobo, *La philosophie du porc et autres essais*, traduit du chinois par Jean-Philippe Béja, Jérôme Bonnin, Jacques Seurre et al., 2011, textes choisis et présentés par Jean-Philippe Béja, préface de Vaclav Havel, Paris, le Grand livre du mois,, 518 p. et Liu, Xiaobo, 2012, *Vivre dans la vérité*, textes choisis et présentés par Geneviève Imbot-Bichet, traduit du chinois par J.-P. Béja, J. Bonnin, H. Denès, et al. Paris : Gallimard, 346 p.

⁽⁹⁹⁾ Qian Gang, « Reform : Are Its Chances Improving ? », <http://cmp.hku.hk/2012/09/17/27206/>

en mars 2012 que la Chine avait besoin de réformes politiques structurelles (jinxing zhengzhi tizhi gaige) pour éviter une « tragédie historique » comme la « Révolution culturelle ». Le problème d'une pression croissante de l'opinion publique chinoise en faveur de réformes pour une meilleure gouvernance, un respect accru des libertés individuelles, de l'État de droit, voire des réformes dans le domaine très sensible pour le PCC du système politique, risque de se poser de manière croissante aux dirigeants chinois. Cette « menace idéologique » – c'est-à-dire la diffusion des « valeurs libérales occidentales » – est prise très au sérieux à Pékin. Elle est d'ailleurs classée parmi les menaces « non traditionnelles » pesant sur la sécurité de la Chine, prises en compte par le Comité de sécurité nationale créé par Xi Jinping en novembre 2013 ⁽¹⁰⁰⁾. Preuve de l'anxiété persistante du pouvoir chinois à ce sujet, parmi les menaces majeures définies dans le premier « livre bleu » sur la sécurité nationale publié en mai 2014 figurent ainsi les valeurs démocratiques et l'hégémonie culturelle occidentale et les entrées d'informations à travers le cyberspace et les médias étrangers ⁽¹⁰¹⁾.

2.6. Défis géopolitiques

Dans ce domaine, le pouvoir chinois est confronté à des questions très délicates. Le seul essor des capacités économiques et militaires de la Chine a déjà commencé à susciter la crainte chez ses voisins vu le différentiel de puissance entre eux et Pékin, la puissance potentielle de ce pays, mais aussi l'accent croissant mis désormais par les autorités chinoises – et aussi certains segments de l'opinion publique chinoise – sur le nationalisme ⁽¹⁰²⁾. Certains observateurs considèrent à la lumière de l'histoire mondiale que la montée en puissance chinoise ne pourra pas se faire sans violence ⁽¹⁰³⁾. D'autres, heureusement plus optimistes, pensent malgré tout qu'il sera possible pour Pékin de trouver sa place de manière pacifique ⁽¹⁰⁴⁾. En Chine même, les opinions à ce sujet évoluent. Plutôt optimiste il y a cinq ans quant à la possibilité d'une montée en puissance pacifique de son pays, Shi Yinhong de l'université Renmin, un des commentateurs de politique internationale les plus en vue à Pékin, a déclaré récemment ne plus en être très sûr ⁽¹⁰⁵⁾. Sur le fond, pour assurer sa montée en puissance pacifique, Pékin devait répondre aux craintes de ses voisins essentiellement par une politique d'autolimitation, de réassurance, d'établissement de mesures de confiance et de transparence, d'engagements multilatéraux, etc. Cette option semblait avoir été son choix au début de la décennie 2000. Mais son comportement depuis 2008, marqué par une plus grande assurance et une certaine ambiguïté quant à ses objectifs dans un contexte d'affaiblissement des États-Unis vu la crise économique et financière, a produit des effets inverses. Le climat en Asie s'est dégradé en raison des craintes face à la croissance des capacités chinoises, mais aussi – et surtout – en raison de son comportement même. Les conflits territoriaux en mer de Chine du Sud et en mer de Chine de l'Est se sont ainsi envenimés. Les relations entre Pékin et certains de ses voisins comme le Vietnam, les Philippines, l'Indonésie, mais aussi le Japon, se sont détériorées. Un phénomène de rattrapage, voire de course aux armements navals en Asie, semble s'être enclenché avec tous les risques que cela comporte ⁽¹⁰⁶⁾. La méfiance à l'égard des visées chinoises est aussi présente en Inde, dans de nombreux pays d'Asie du Sud-Est ou en Corée du Sud. Outre la gestion des relations avec le Japon – ces dernières ont été qualifiées de « rivalité la plus dangereuse du monde » dans un article publié en septembre 2014 dans *The National Interest* à Washington ⁽¹⁰⁷⁾ –, le plus grand défi pour Pékin sera sans doute de trouver un équilibre dans ses rapports avec les États-Unis. Les relations avec Washington, avec qui Pékin est obligé de compter tant sur le plan régional que global, sont en effet très complexes et marquées à la fois par la coopération et la

⁽¹⁰⁰⁾ Teddy Ng, 2014, « Cultural threats' among five focuses of new national security panel, colonel says », *South China Morning Post*, January 14.

⁽¹⁰¹⁾ Lanxin Xiang, 2014, « China's national security blue paper a worrying throwback to the Cold war » *South China Morning Post*, May 20.

⁽¹⁰²⁾ Voir Gries, Peter Hays, 2004, *China's new nationalism : pride, politics, and diplomacy*, Berkeley : University of California Press, ix-215p. ; Simon Shen and Shaun Breslin (ed.), 2010, *Online Chinese nationalism and China's bilateral relations*, Lanham, Md. : Lexington Books, xi-298 p.

⁽¹⁰³⁾ Voir John J. Mearsheimer, 2001, *The tragedy of Great Power politics*, 1st ed., New York : Norton, xvi-555 p. Depuis l'an 1500, dans 11 cas sur 15 où une puissance montante est entrée en rivalité avec une puissance dominante, le résultat a été la guerre. Voir Graham T. Allison Jr., 2013, « Obama and Xi Must Think Broadly to Avoid a Classic Trap », *New York Times*, June 6.

⁽¹⁰⁴⁾ Voir Aaron Friedberg, 2005, *The Future of U.S.-China Relations : Is Conflict Inevitable ?* « *International Security*, Vol. 30, issue 2, pp. 7-45 et Charles Glasser, 2011, - « Will China's Rise lead to War ? », *Foreign Affairs*, Vol. 90, n°2, March-April, pp. 80-91.

⁽¹⁰⁵⁾ Cité dans « What China wants », *The Economist*, August 23.

⁽¹⁰⁶⁾ Bruno Hellendorff, Thierry Kellner, 2013, « Course aux armements navals en Asie. Vers une nouvelle Conférence de Washington ? », Note d'analyse du Grip, 13 décembre, 10p. (<http://www.grip.org/fr/node/1159>)

⁽¹⁰⁷⁾ Lyle J. Goldstein, 2014, « The World's Most Dangerous Rivalry: China and Japan », *The National Interest*, September 29. Voir l'évolution récente – avec quelques signes positifs – des rapports entre les deux pays sur la page qui leur est consacrée par le magazine électronique *The Diplomat* (<http://thediplomat.com/tag/china-japan-relations/>)

coordination, mais aussi par la compétition, la rivalité, l'antagonisme, voire le conflit potentiel. Henry Kissinger évoquait la notion de « coexistence coopérative » pour qualifier les rapports sino-américains qui s'établissent en ce début de XXI^e siècle ⁽¹⁰⁸⁾. Récemment, Shi Yinhong, se référant à Clausewitz, évoquait de son côté, comme principe clé pour la stratégie chinoise à l'égard des États-Unis la notion de « modération calculée », impliquant que la Chine devrait poursuivre au regard de Washington une politique d'autolimitation souple, mais aussi ferme dans certains domaines ⁽¹⁰⁹⁾. Rien ne permet cependant de dire que cette option permettra d'éviter les erreurs de calcul... Quoi qu'il en soit, les rapports entre les deux pays risquent d'être marqués par l'incertitude ⁽¹¹⁰⁾.

Les dirigeants chinois vont devoir tenir compte de l'ensemble de ces paramètres tout en étant confrontés à d'autres défis qui se dessinent pour l'avenir. Par exemple, Pékin pourrait se retrouver impliqué dans de nombreuses formes de conflits locaux, régionaux, voire internationaux, avec lesquels il a peu d'expérience directe. En effet, les intérêts économiques ont entraîné le gouvernement et les sociétés d'État à s'engager dans des pays politiquement risqués. En matière d'énergie par exemple, la Chine est devenue et continuera à être plus dépendante des importations en provenance de pays comme l'Arabie Saoudite, l'Iran, l'Irak, la Libye, le Soudan ou le Venezuela. Comme Washington semble moins disposé à s'engager au Moyen-Orient, la Chine pourrait se trouver contrainte, du fait de ses besoins, de prendre davantage son relais, ce qui risque de l'impliquer dans des conflits dont elle a peu l'expérience de la gestion. On peut ici aussi multiplier les exemples de défis : questions autour du changement climatique qui offrent à la fois des possibilités de coopération avec de nombreux États y compris les États-Unis, le Japon ou l'Union européenne, mais aussi de conflit, menaces non traditionnelles pesant sur sa sécurité (risques environnementaux, trafics de la drogue et des armes, piraterie, criminalité transfrontalière, instabilité à ses frontières, présences d'États faillis, terrorisme, diffusion du radicalisme islamique...), question non réglée du nucléaire Nord-Coréen, de Taiwan, troubles persistants au Tibet ou Xinjiang/Turkestan oriental, etc.

Au total, malgré sa montée en puissance symbolisée par sa place de première économie mondiale (en PPA), la Chine reste confrontée à de nombreuses questions fondamentales sans réponse quant à son avenir. La résilience de son parti unique et sa relative stabilité sociale ont défié les prédictions pessimistes pendant plus de trois décennies, mais sa capacité à pouvoir avancer à court terme ne doit pas nous amener à sous-estimer les problèmes à plus long terme.

3. QUELLES RÉACTIONS DU POUVOIR CHINOIS FACE A CES DÉFIS ? BREFS COMMENTAIRES SUR LES DÉCISIONS DES 3^e ET 4^e PLÉNOMS DU XVIII^e CONGRES DU PCC

Le III^e plénum qui s'est tenu en novembre 2013 a adopté un grand nombre de mesures (60 points répartis en 18 chapitres) ⁽¹¹¹⁾. Il a été suivi en octobre 2014 d'une quatrième réunion essentiellement consacrée à la question de l'État de droit et du développement économique. Il ne s'agit pas ici d'analyser toutes les mesures adoptées – il est de toute façon trop tôt pour pouvoir déjà en dresser un bilan, certaines de ces mesures prendront plusieurs années avant que leurs effets puissent être analysés en profondeur –, mais d'en donner un bref aperçu et d'émettre quelques critiques en rapport avec les défis que nous avons relevés.

Parmi les mesures prises en novembre 2013, il faut d'abord remarquer le « relâchement » de la politique de l'enfant unique. Pékin a annoncé un assouplissement de la loi sur la régulation des naissances. Si l'un des deux conjoints est né enfant unique, le couple pourra avoir deux enfants ⁽¹¹²⁾. Il a aussi annoncé l'abolition du système de *laogai*, la rééducation par le travail, une mesure surtout destinée à améliorer l'image internationale de la Chine. Des mesures permettant progressivement aux paysans de monétiser leurs parcelles de terre ou de transférer les terres qu'ils cultivent – mais qui restent propriété de l'État – ont été annoncées. Elles devraient leur permettre d'accroître leurs revenus. La Chine va aussi accélérer la réforme de son système de « *hukou* » ou système d'enregistrement des ménages, pour aider les agriculteurs à devenir des résidents urbains. Ces derniers jouissent d'avantages inconnus à la campagne. Cette

⁽¹⁰⁸⁾ Henry Kissinger, 2011, *On China*, New York : Penguin Press, p. 487.

⁽¹⁰⁹⁾ Shi Yinhong, 2014, « China's Best Play with the US and Its Asian Neighbors », *China US Focus*, October 30.

⁽¹¹⁰⁾ Concernant les relations sino-américaines et leur complexité, voir David Shambaugh (ed.), 2013, *Tangled titans : the United States and China*, Lanham, Md. : Rowman & Littlefield, xviii-436 p. ; Nina Hachigian (ed.), 2014, *Debating China : the U.S.-China relationship in ten conversations*, Oxford, New York : Oxford University Press, xvi-253 p et les commentaires de H. Kissinger dans Henry Kissinger, 2014, *World order*, New York : Penguin Press, 420 p. (spécialement chapitre 6).

⁽¹¹¹⁾ Voir X. 2013, « Zhong Gong Zhong Yang guanyu quanmian shenhua gaige ruogan zhongda wentide jue ding », www.gov.cn, 15 November (www.gov.cn/jrzq/2013-11/15/content_2528179.htm) (en chinois).

⁽¹¹²⁾ Agnès Gaudu, 2013, « Fin de la politique de l'enfant unique : quel impact ? », *Courrier International*, 19 novembre.

mesure touchera surtout les petites villes et les villes moyennes. Les agriculteurs pourront s'installer dans les petites villes. Les restrictions sur l'établissement dans les villes moyennes seront assouplies de « manière ordonnée » selon le document. Pékin va définir des « exigences raisonnables » pour les résidents des régions rurales tentant d'obtenir le hukou dans les grandes villes et va contrôler strictement la taille de la population dans les mégapoles. Un groupe dirigeant sur les réformes économiques, présidé par Xi Jinping – au détriment de Li Keqiang – a aussi été formé. Le point positif lié à cette mesure serait la reconnaissance que le « marché » est finalement plus efficace que le « gouvernement » pour allouer les ressources. Il s'agirait d'une étape psychologique importante que le leadership chinois aurait finalement franchie. La résolution annonce aussi la possibilité d'une participation progressive des entreprises privées dans le secteur financier. Pékin autorisera la création d'établissements bancaires à capitaux privés et modernisera le processus des introductions en bourse. La résolution prévoit que la construction de zones de libre-échange comme celle qui a ouvert à Pudong (Shanghai) serait « accélérée ». Concernant la réforme du secteur public, les groupes d'État, qui jouissent de monopoles sur des secteurs entiers, voient leurs marges de manoeuvre se réduire quelque peu. D'ici à 2020, ils devront reverser 30 % de leurs bénéfices au gouvernement, contre un ratio actuel de 5 % à 15 %. Pour la première fois, la résolution du plénum énumère aussi la « protection de l'environnement » parmi les cinq priorités de responsabilités du gouvernement, derrière la gestion macroéconomique, la création d'emplois, la surveillance des marchés et la gestion sociale. Le gouvernement central s'est engagé à établir des « lignes rouges écologiques » pour limiter l'exploitation excessive des ressources naturelles. Sur le plan institutionnel, il faut enfin relever une mesure importante : la création d'un Comité de sécurité nationale présidé par Xi Jinping. Cet organe lui donne les clés pour fixer l'agenda et la ligne de la politique étrangère et de la politique de sécurité interne.

Comparé à l'avance dans les médias à celui de 1978 qui avait permis l'introduction de réformes profondes (introduction de l'économie de marché), le plénum de novembre 2013 a déçu au départ nombre d'observateurs avant qu'un rééquilibrage ne s'effectue avec la publication rapide des 60 points adoptés. L'étendue des réformes annoncées notamment sur le plan économique a été saluée même si l'on a déploré des faiblesses dans le domaine économique ⁽¹¹³⁾ et surtout l'absence de réformes politiques ainsi que le renforcement de la mainmise du PCC sur le pouvoir. Pour faire simple, la RPC a continué à prendre un tournant « libéral » en matière économique tout en renforçant le pouvoir autoritaire du PCC en matière politique. Pour certains observateurs cependant, même d'un point de vue politique, les décisions de ce plénum ne devraient pas être négligées, car elles transforment selon eux les relations entre les autorités centrales et locales en faveur du pouvoir central, ce qui pourrait faciliter la gestion de questions ardues comme la protection de l'environnement ⁽¹¹⁴⁾. Elles restructurent aussi le régime d'inspection de la discipline au sein du parti en accroissant le rôle de la Commission centrale à Pékin, ce qui devrait aider en matière de lutte contre la corruption. Le système légal du pays est également visé par le document. Les cours seront responsables de leur décision devant les instances juridiques supérieures, ce qui là aussi réduirait les risques de collusions entre tribunaux et élites locales ⁽¹¹⁵⁾. Autant de mesures qui pourraient avoir des effets positifs à moyen terme.

Des doutes et des critiques ont néanmoins été soulevés quant à l'efficacité des mesures annoncées. Ainsi, concernant la politique de l'enfant unique, si certains experts ont annoncé un baby-boom à court terme, d'autres sont restés beaucoup plus prudents. Le professeur Wang Feng de l'université Irvine en Californie a carrément exclu la possibilité d'un baby-boom en Chine ⁽¹¹⁶⁾. Les autorités elles-mêmes ont rejeté l'idée de « relâchement » de la politique de l'enfant unique et d'un baby-boom. L'objectif à long terme reste bien de continuer à limiter la croissance de la population ⁽¹¹⁷⁾. Par ailleurs, les bénéfices de

⁽¹¹³⁾ Voir les commentaires et critiques de ce volet dans Evan A. Feigenbaum, Damien Ma, 2013, « After the Plenum. Why China Must Reshape the State », *Foreign Affairs, Snapshots*, December 16.

⁽¹¹⁴⁾ On remarquera que cette recentralisation institutionnelle voulue par Pékin comporte le risque de voir le pouvoir central être davantage exposé aux critiques en cas de problèmes étant donné qu'auparavant les autorités locales étaient en première ligne, ce qui empêchait par exemple des mobilisations nationales et une concentration des critiques sur le « centre ». Cela sera peut-être moins le cas à l'avenir... A ce sujet, l'intéressante étude de Steve Hess et ses commentaires sur la capacité de résistance (et la résilience) du pouvoir chinois jusqu'ici, Steve Hess, 2013, *Authoritarian landscapes : popular mobilization and the institutional sources of resilience in nondemocracies*, New York : Springer, x-244 p.

⁽¹¹⁵⁾ Voir Eric X. Li, 2014, « Party of the Century. How China is Reorganizing for the future », *Foreign Affairs, Snapshots*, January 10.

⁽¹¹⁶⁾ « Easing of one-child policy may not result in baby boom », *South China Morning Post*, November 17, 2013.

⁽¹¹⁷⁾ Raymond Li, 2013, « Top family planning official plays down relaxation of one-child policy », *South China Morning Post*, No-

cette mesure à long terme sont incertains. Le coût de la vie, du logement et des frais d'éducation sont élevés en Chine, sans compter les relations (guanxi) nécessaires – surtout en ville – pour trouver une place dans une bonne école. L'idée de limiter les naissances pour mieux s'occuper de ses enfants est passée dans les mentalités, ce qui rend très incertaine une forte augmentation des naissances. Selon les estimations des responsables nationaux de la planification des naissances, parmi les 15 à 20 millions de couples répondant aux critères d'assouplissement de la politique de contrôle des naissances, 50 à 60 % aimeraient avoir un second enfant. Mais rien ne dit que ce « désir » se concrétisera vu les difficultés de la vie en Chine. La proportion de parents souhaitant un deuxième enfant ne serait pas non plus uniforme sur le territoire national. On pourrait observer selon Pékin des phénomènes locaux de forte augmentation de la natalité. Les prévisions de croissance de la population, même en tenant compte des nouvelles mesures adoptées, sont en baisse, avec un pic en dessous de 1,5 milliard de personnes en 2033. L'accroissement provoqué dans la consommation des ménages du fait de cette mesure d'ici à 2030 pourrait représenter de 0,3 % à 0,45 % du PIB. Pour certains observateurs, cette mesure ne devrait produire que de faibles bénéfices pour la croissance économique, mais aussi pour la question de pénurie de main-d'oeuvre⁽¹¹⁸⁾. Presque une année après l'annonce de cette mesure, aucun accroissement des naissances n'a été signalé jusqu'ici⁽¹¹⁹⁾.

En ce qui concerne la réforme du système du hukou, essentiellement destinée à réduire les injustices de traitement dont sont victimes les migrants – considérés comme des citoyens de seconde zone en ville au point que certains experts comme Lynette Ong parlent de véritable « apartheid » à leur rencontre⁽¹²⁰⁾ –, des mesures graduelles ont été adoptées en juillet 2014⁽¹²¹⁾. Difficile donc à ce stade de tirer des conclusions. Certains observateurs sont plutôt pessimistes sur les résultats de cette réforme⁽¹²²⁾ et en signalent d'ores et déjà les limites – rien n'est dit par exemple dans ces mesures sur la question de la propriété du sol pour les ruraux qui risquent de perdre leur droit en recevant un hukou urbain –, mais le Guardian rappelait tout de même que la suppression de la distinction entre les résidents urbains et ruraux doit aider les travailleurs migrants à accéder à davantage de services et à la protection sociale et pourrait aussi permettre de réduire progressivement les inégalités dans une même région⁽¹²³⁾. Reste à observer sur le terrain ce qu'il en sera.

En matière économique, concernant la réforme touchant aux terres des paysans, certains experts soulignent la difficulté de mettre en œuvre ces mesures à l'échelle nationale vu les essais effectués dans plusieurs régions chinoises. Tout progrès tangible prendra du temps. Par ailleurs, comme l'a souligné Willy Lam, malgré la reconnaissance de l'importance du marché, dans le communiqué du plénum de novembre 2013, les membres du parti et les milieux d'affaires associés ont été invités à « inébranlablement consolider et développer le système de la propriété publique, maintenir son statut dominant... et sans cesse renforcer la vitalité et l'influence de l'économie publique »⁽¹²⁴⁾. Rien n'indiquait que Pékin était prêt à réformer ses entreprises d'État et encore moins à les privatiser. Le PCC restait très prudent sur l'évolution des groupes publics, conscient que tout changement sera freiné par une vive résistance des intéressés qui disposent de relais très puissants au sein du parti. « Les autorités veulent clairement conserver des groupes publics puissants – et il est difficile de voir comment cela sera possible sans imposer des restrictions au marché – », déclaraient des économistes interviewés par l'AFP en novembre 2013⁽¹²⁵⁾. L'idée d'introduire des réformes dans ce secteur n'a pourtant pas disparu de l'agenda des dirigeants. Les mesures annoncées jusqu'ici ont été prudentes⁽¹²⁶⁾. Un projet pilote visant à attirer l'investissement privé dans 6 grandes entreprises publiques – avec l'objectif d'améliorer leur efficacité économique par un système de propriété mixte public/privé – a été lancé en juillet 2014⁽¹²⁷⁾. Il reste à voir quels seront les résultats de cette expérience et si ce programme sera étendu. Certains observateurs sont optimistes

vember 17.

⁽¹¹⁸⁾ Tom Wright, 2013, « China One-Child Change Won't Boost Growth », Wall Street Journal, November 22.

⁽¹¹⁹⁾ Malcolm Moore, 2014, « China loosens one child policy, but fails to trigger baby boom », Telegraph, October 30.

⁽¹²⁰⁾ Cité dans Tania Branigan, 2014, « China reforms hukou system to improve migrant workers' rights », Guardian, July 31.

⁽¹²¹⁾ Ankit Panda, 2014, « China Announces Limited Hukou Reform », The Diplomat, July 31.

⁽¹²²⁾ Richard Silk, 2014, « China's Hukou Reform Plan Starts to Take Shape », Wall Street Journal, August 4.

⁽¹²³⁾ Cité dans Tania Branigan, « China reforms hukou system to improve migrant workers' rights », op. cit.

⁽¹²⁴⁾ Willy Lam, 2013, « Xi's Power Grab Towers over Market Reforms », China Brief, Vol. 13, Issue 23, November 20.

⁽¹²⁵⁾ Julien Girault, 2013, « Chine : des réformes ambitieuses, mais reste à les mettre en œuvre », AFP, 18 novembre.

⁽¹²⁶⁾ « Fixing China Inc. Reform of state companies is back on the agenda », The Economist, August 30.

⁽¹²⁷⁾ Gabriel Wildau, 2014, « China announces plan for reform of state-owned enterprises », Financial Times, July 15.

quant à sa poursuite ⁽¹²⁸⁾.

La volonté affichée par le gouvernement de s'occuper sérieusement de la dégradation de l'environnement est aussi un pas important. Mais comme le soulignait le South China Morning Post, les obstacles qui attendent le gouvernement dans ce domaine le sont tout autant. La résolution du plénum de novembre 2013 qui énumère pour la première fois la protection de l'environnement parmi les priorités de responsabilité du gouvernement montre bien l'intention des dirigeants de trouver un équilibre plus juste entre croissance économique et protection de l'environnement. Mais de nombreuses questions subsistent sur la façon dont cet ordre du jour sera mis en œuvre. Des trains de nouvelles mesures législatives doivent être adoptés pour définir et mettre en place les « lignes rouges » et le document laissait de côté les mécanismes permettant la participation du public. La « Révision de la Loi sur la protection de l'environnement de 1989 » adoptée en avril 2014 constitue de ce point de vue une avancée puisqu'elle met davantage la pression sur les dirigeants locaux qui pourront être tenus responsables des atteintes à l'environnement. Son chapitre 5 accorde également à la société civile un rôle accru même s'il reste limité. En vertu de l'article 58, les organisations sociales qui sont enregistrées au niveau du gouvernement municipal ou supérieur et se sont engagées dans des activités environnementales depuis au moins cinq ans peuvent soumettre des cas touchant à la « pollution de l'environnement, aux dommages écologiques ou aux dommages à l'intérêt public » ⁽¹²⁹⁾. Il existe en Chine plus de 3 500 organisations non gouvernementales (ONG) environnementales officiellement enregistrées – et au moins autant de non enregistrées dans le pays –. Selon le South China Morning Post, environ 300 d'entre elles pourraient être autorisées à tenter des actions en justice contre les pollueurs grâce à cette nouvelle législation. Il s'agit donc d'une avancée, mais limitée. En effet, comme le remarquait Chen Jiliang de Greenovation Hub, sans surveillance et participation du public, il existe toujours une grande possibilité pour que les gouvernements locaux et les entreprises continuent de s'entendre au détriment de l'environnement ⁽¹³⁰⁾.

L'annonce de la création en novembre 2013 d'un Comité de sécurité nationale, présidé par Xi Jinping, a aussi inquiété certains observateurs qui pensaient qu'il allait surtout être tourné vers le maintien de la sécurité interne avec un accent particulier sur la « stabilité sociale ». Certains libéraux chinois craignaient de voir ce nouvel instrument très puissant mis surtout au service du régime. Ils l'avaient comparé à ce qui existait en matière de sécurité domestique en URSS : le KGB ⁽¹³¹⁾, ce qui n'était guère positif. La première réunion de ce nouvel organe en avril 2014 a en partie confirmé ces craintes puisqu'il va en effet prendre en compte tant les menaces domestiques de sécurité que les menaces extérieures plus traditionnelles ⁽¹³²⁾. Le premier « livre bleu » sur la sécurité adopté par Pékin en mai 2014 a montré combien la sécurité intérieure était une préoccupation majeure du pouvoir chinois et toute l'attention qu'il lui portait. Sur le fond, l'élite politique chinoise est à la recherche d'un modèle qui permettrait au PCC de continuer à conserver le monopole du pouvoir tout en apparaissant plus fréquentable sur la scène internationale. Le Département de l'organisation du parti a mandaté des études sur la manière dont le Japon, Taiwan ou la Corée du Sud sont passés d'un régime autoritaire et militaire à la démocratie. « Le problème est que nous sommes presque au bout des réformes possibles dans le système (...). Pour aller plus loin, il faut toucher au rôle unique et tout-puissant du parti » confiait en novembre 2012 un professeur d'université pékinois au Figaro ⁽¹³³⁾. Aujourd'hui, certains experts relèvent que le modèle « singapourien » semble le plus attractif pour l'élite du PCC y compris Xi Jinping ⁽¹³⁴⁾ – d'importantes réserves sur la transposition de ce dernier en Chine ont toutefois été signalées ⁽¹³⁵⁾ –, mais d'autres spécialistes relèvent plutôt un attrait du président Xi pour le modèle soviétique en référence à Youri Andropov plutôt qu'à Gorbatchev, avec un accent sur les réformes économiques sans réformes politiques ⁽¹³⁶⁾. Quoi qu'il en soit, ce sont les modèles néo-autoritaires qui semblent intéresser exclusivement Pékin. Vu le pouvoir accumulé lors du plénum

⁽¹²⁸⁾ Paul Pennay, 2014, « XChina's looming SOE reform wave. Part II », BusinessSpectator.com, September 16.

⁽¹²⁹⁾ Détails et commentaires sur cette loi dans Tseming Yang, 2014, « The 2014 Revisions of China's Environmental Protection Law », Swiss RE, Centre for Global Dialogue, October 16. (http://cgd.swissre.com/global_dialogue/topics/Environmental_liability/The_2014_Revisions_of_Chinas_Environmental_Protection_Law.html)

⁽¹³⁰⁾ Détails et commentaires sur cette loi dans Tseming Yang, 2014, « The 2014 Revisions of China's Environmental Protection Law », Swiss RE, Centre for Global Dialogue, October 16. (http://cgd.swissre.com/global_dialogue/topics/Environmental_liability/The_2014_Revisions_of_Chinas_Environmental_Protection_Law.html)

⁽¹³¹⁾ Voir LAM, Willy, « Xi's Power Grab Towers over Market Reforms », op. cit.

⁽¹³²⁾ Shannon Tiezzi, 2014, « China's National Security Commission Holds First Meeting », The Diplomat, April 16.

⁽¹³³⁾ Arnaud de La Grange, « La Chine de Xi Jinping face au défi des réformes », Le Figaro, 15 novembre.

⁽¹³⁴⁾ Voir Agnès Andrésy, 2013, Xi Jinping. La Chine rouge nouvelle génération, Paris : L'Harmattan, pp. 151-159.

⁽¹³⁵⁾ Li Xueying, 2013, « Can Singapore's political model be transplanted into China ? », Straits Times, November 21.

⁽¹³⁶⁾ Minxin Pei, 2013, « One Soviet Leader China Could Emulate and It's Not Gorbatchev », The Diplomat, April 4.

de novembre 2013 par Xi Jinping – sans équivalent depuis Mao Zedong –, les diverses factions du PCC semblent compter sur un homme providentiel, avec tous les risques que cela comporte. D'un point de vue géopolitique, l'image d'homme fort qu'affiche Xi Jinping, le pouvoir qu'il détient désormais à la tête du Comité de sécurité nationale, son ton plus affirmé, l'accent qu'il met sur la puissance militaire et ses liens avec l'armée chinoise (APL) sont autant de facteurs qui contribuent à renforcer l'inquiétude en Asie et au-delà ⁽¹³⁷⁾. Certains commentateurs n'ont pas hésité à le comparer au Kaiser, Guillaume II ⁽¹³⁸⁾ ! Une comparaison inquiétante étant donné sa dimension « révisionniste » en termes de relations internationales. D'autres observateurs sont néanmoins plus optimistes, considérant que malgré son ton plus affirmé, Xi reste sur le fond un partisan du statu quo au sein du système international ⁽¹³⁹⁾.

En ce qui concerne la gouvernance, du côté de la population, un sondage du Global Times publié en novembre 2012 a montré que 8 citoyens sur 10 étaient en faveur d'une « réforme politique ». Les citoyens chinois ont des exigences de plus en plus fortes dans le domaine de la liberté d'expression, de l'indépendance de la justice et du contrôle du pouvoir des cadres comme nous l'avons vu. « Tout le monde sait que les réformes sont rendues vitales et urgentes, à cause notamment de l'immense corruption », confiait au Figaro, Du Daozheng, un ancien haut cadre du parti qui édite un magazine libéral, et « tout le monde sait – y compris ceux qui sont dans le système – que c'est la réforme politique qui est maintenant au cœur de tout... » ⁽¹⁴⁰⁾. Ce qui semble ressortir dans l'opinion chinoise, davantage qu'une demande en faveur de l'établissement d'un système politique démocratique à l'occidentale ⁽¹⁴¹⁾, c'est une demande en faveur du « constitutionnalisme » ⁽¹⁴²⁾ - Stéphanie Balme parle de « constitutionnalisme populaire » -, c'est-à-dire au moins le respect des droits des individus inscrits dans la Constitution chinoise. En janvier 2013, l'hebdomadaire de tendance libérale Southern Weekly (Nanfang Zhoumo) avait décidé de publier un article de Nouvel An intitulé « Le rêve chinois, le rêve du constitutionnalisme » (en référence au « rêve chinois » - Zhongguo Meng - slogan officiel sous lequel Xi Jinping a placé sa présidence). Cet article a été censuré à la dernière minute et n'a pu paraître, ce qui a provoqué des protestations sans précédent contre la censure au siège du journal (avec une lettre ouverte inédite) et bien au-delà, en faveur de la liberté de la presse ⁽¹⁴³⁾. Le pouvoir est bien conscient qu'il devra en tenir compte et trouver un équilibre entre les demandes croissantes de la société civile et sa volonté de conserver les leviers. Dans ce contexte, deux points allant dans ce sens, adoptés lors du plénum de novembre 2013 ont été relevés par The Economist dont le rôle des « organisations sociales » (les ONG) qui est officiellement reconnu et le fait que le document prévoit que le système des juridictions doit être séparé de l'administration. L'hebdomadaire britannique signalait que cela pourrait être le signal de la mise en place d'un début de système de « checks and balances » (d'équilibre des pouvoirs) qui pourrait permettre de rendre à terme les officiels responsables ⁽¹⁴⁴⁾. Il reste à voir là aussi ce qu'il en sera de la mise en œuvre.

Certaines évolutions récentes ne vont en tout cas pas dans le sens des attentes de l'opinion chinoise. C'est le cas par exemple du renforcement de la censure et du contrôle sur l'Internet constaté depuis

⁽¹³⁷⁾ Minnie Chan, 2014, « Will 'strongman' Xi Jinping lead China into armed conflicts with rival neighbours ? », South China Morning Post, January 13.

⁽¹³⁸⁾ Martin Wolf, 2013, « Xi Jinping dans les pas du Kaiser », Le Monde, 6 décembre.

⁽¹³⁹⁾ Pour une étude de la personnalité de Xi Jinping et de l'orientation possible de la politique étrangère de la Chine sous sa conduite, voir He Kai, Feng Huiyun, 2013, « Xi Jinping's Operational Code Beliefs and China's Foreign Policy », The Chinese Journal of International Politics, Volume 6, Issue 3, pp. 209-232.

⁽¹⁴⁰⁾ Arnaud de La Grange, « La Chine de Xi Jinping face au défi des réformes », op. cit.

⁽¹⁴¹⁾ Voir à ce propos, le phénomène paradoxal de pénétration des idées démocratiques en Chine en parallèle avec le soutien de l'opinion publique en faveur d'un régime autoritaire (étude réalisée en 2008) dans Tianjian Shi, « Democratic Values Supporting an Authoritarian System » dans How East Asians view democracy, edited by Yun-han Chu... [et al.], New York, Columbia University Press, 2008, pp. 209-237. Sur la question de la possible démocratisation de la Chine voir Mireille Delmas-Marty et Pierre-Etienne Will (dir.), 2007, La Chine et la démocratie, Paris : Fayard, 893 p. et Andrew J. Nathan, Larry Diamond, and Marc F. Plattner (ed.), 2013, Will China democratize ?, Baltimore : The Johns Hopkins University Press, xx-311 p.

⁽¹⁴²⁾ Voir Building constitutionalism in China, edited by Stéphanie Balme and Michael W. Dowdle, 1st ed., New York : Palgrave Macmillan, 2009, x-325 p. et Samson Yuen, 2013, « Le débat sur le constitutionnalisme en Chine : le rêve d'un tournant libéral ? », Perspectives chinoises, n°4, pp. 73-79.

⁽¹⁴³⁾ Sophie Beach, 2013, « Reformers Aim to Get China to Live Up to Own Constitution », China Digital Time, February 3, <http://chinadigitaltimes.net/2013/02/reformers-aim-to-get-china-to-live-up-to-own-constitution/> et Anne Henochowicz, « Sensitive Words : The Rape of Southern Weekly », China Digital Time, January 4, 2013 (<http://chinadigitaltimes.net/2013/01/sensitive-words-the-rape-of-southern-weekly/>) et le dossier de Freedom House, 2013, « Special Feature : The 'Southern Weekly' Controversy », January 18 (http://www.freedomhouse.org/cmb/2013_southern_weekly)

⁽¹⁴⁴⁾ X. 2013, « Let quite a few flowers bloom », The Economist, November 23.

la fin de l'année 2013 ⁽¹⁴⁵⁾ et qui s'est amplifié au cours de l'année 2014 ⁽¹⁴⁶⁾. Ces mesures adoptées par Pékin pour s'assurer du contrôle de l'opinion publique sur la toile sont devenues si importantes qu'elles portent atteinte de manière croissante non seulement aux simples citoyens, mais aussi au commerce et à la recherche scientifique comme le remarquait un éditorial récent du New York Times ⁽¹⁴⁷⁾. En matière de liberté de la presse, Reporters sans frontières relevait fin 2013 que la Chine ne montrait « aucun signe d'amélioration ». Pékin se classait à la 173e place sur 179 États repris dans le classement établi par cette organisation ⁽¹⁴⁸⁾. Pourtant, le pouvoir chinois a entrepris de répondre à sa manière à certaines attentes de l'opinion. Ainsi a-t-il lancé une vaste campagne anticorruption, très médiatisée, touchant des cadres jusqu'au plus haut niveau – allant des « mouches aux tigres » selon l'expression consacrée – du parti avec le cas emblématique de Zhou Yongkang ⁽¹⁴⁹⁾ et de l'armée avec celui de Xu Caihou ⁽¹⁵⁰⁾. Outre son objectif d'apaiser l'opinion publique en s'attaquant officiellement à une des causes principales du mécontentement des citoyens chinois, cette campagne sert aussi celui plus discret, d'écarter des rivaux (membres de familles ou de factions rivales de celle de Xi Jinping) et de renforcer les réseaux proches du président Xi ⁽¹⁵¹⁾. Sur le plan des résultats, un éditorial récent du South China Morning Post constatait toutefois que, malgré la vague de répression sans précédent qui a touché des milliers de fonctionnaires « corrompus », dont certains grands noms, le travail des fonctionnaires anticorruption était loin d'être terminé ⁽¹⁵²⁾. Plus préoccupant, cette campagne ne semble pas dissuader les cadres du PCC de poursuivre leur pratique en matière de corruption comme le signalait également ce journal ⁽¹⁵³⁾.

Dans un autre domaine, le 4e plénum du 18e Congrès du PCC qui s'est tenu en octobre 2014 a mis au cœur des débats la question de l'État de droit en Chine. Au regard des décisions adoptées, Pékin met en avant la construction de l'État de droit, mais d'un État de droit qualifié de « socialiste aux caractéristiques chinoises », ce qui signifie qu'il ne faut pas s'attendre à voir se mettre en place rapidement un système équivalent à celui que connaissent les démocraties occidentales ⁽¹⁵⁴⁾. Il est néanmoins bien question de rendre le système légal plus « prévisible », d'améliorer le pouvoir, la formation, la protection et le salaire des juges, et de s'attaquer aux abus les plus flagrants du système juridique chinois – ce qui est positif –, mais tout en conservant in fine au Parti son contrôle sur le pouvoir judiciaire. Les comités politiques et légaux du PCC qui chapeautent le judiciaire ne sont ainsi pas mentionnés dans le document du 4e plénum ⁽¹⁵⁵⁾. Pas question jusqu'ici que les juges puissent remettre en cause les politiques ou les intérêts du Parti ⁽¹⁵⁶⁾. Un célèbre avocat chinois, Teng Biao, comparait dans *Oriental Daily News* le PCC parlant du respect des règles de droit à « un coq qui cherche à pondre des œufs » ⁽¹⁵⁷⁾. Pour un autre commentateur interrogé par le New York Times, le système politique chinois tel qu'il existe actuellement est simplement « incompatible » avec l'État de droit ⁽¹⁵⁸⁾. Plus optimiste, *The Economist* signalait que la mise en avant par

⁽¹⁴⁵⁾ Michael Caster, 2014, « China's Crackdown on Cyber Activism », *The Diplomat*, January 13.

⁽¹⁴⁶⁾ Voir Beina Xu, « Media Censorship in China », Council on Foreign Relations, September 25, 2014 (www.cfr.org/china/media-censorship-china/p11515). Pour les nouvelles mesures touchant l'Internet et les réseaux sociaux voir par exemple « New Rules Tighten Control on Use of News Information », *HRIC Bulletin*, July 22, 2014 ; « China Issues New Regulations on Mobile Text and Voice Messaging services », *HRIC Bulletin*, August 8, 2014 ; « China's tough new internet rules explained », *China Digital Times*, September 16, 2014 ou les nombreux articles de la page du New York Times consacrée à cette problématique (http://topics.nytimes.com/top/news/international/countriesandterritories/china/internet_censorship/index.html)

⁽¹⁴⁷⁾ X. 2014, « The Great Firewall Gets Bigger. Beijing's Internet Crackdown Hurts the Chinese Economy », *New York Times*, September 27.

⁽¹⁴⁸⁾ Reporters sans frontières, *Classement Mondial de la liberté de la presse 2013* (fr.rsf.org/IMG/pdf/classement_2013_fr_bd.pdf)

⁽¹⁴⁹⁾ Voir la page d'information qui lui est consacrée dans le *South China Morning Post*, <http://www.scmp.com/topics/zhou-yongkang>

⁽¹⁵⁰⁾ James Mulvenon, 2014, « Lawyers, Guns and Money: The Coming Show Trial of General Xu Caihou. », *China Leadership Monitor*, Issue 45, October 21.

⁽¹⁵¹⁾ Par exemple au sein de l'armée, la nomination de Liu Yuan et Zhang Youxia. Voir Angela Meng, 2014, « PLA reshuffle strengthens Xi Jinping's hand in corruption fight », *South China Morning Post*, September 21.

⁽¹⁵²⁾ X., 2014, « Ramping up the fight against graft », *South China Morning Post*, October 31.

⁽¹⁵³⁾ Andrea Chen, 2014, « Some cadres shrugging off anti-corruption campaign, graft-buster warns », *South China Morning Post*, October 25. Également Roderick Broadhurst, Peng Wang, 2014, « After the Bo Xilai Trial: Does Corruption Threaten China's Future », *Survival*, vol. 56, n°3, June-July, pp. 157-178.

⁽¹⁵⁴⁾ Voir ce que Pékin entend par « Etat de droit » dans Josh Chin, 2014, « 'Rule of Law' or 'Rule by Law' ? In China, a Preposition Makes all the Difference », *Wall Street Journal*, October 20.

⁽¹⁵⁵⁾ Voir détails sur les avancées et les limites de cette annonce de réforme dans Minxin Pei, 2014, « Squaring the Circle Rule According to Law in A One-party state », *China US Focus*, October 30.

⁽¹⁵⁶⁾ Andrew Jacobs, Chris Buckley, 2014, « China moves to Reinforce Rule of Law, With Caveats », *New York Times*, October 23.

⁽¹⁵⁷⁾ Cité dans *Ibidem*

⁽¹⁵⁸⁾ Cité dans *Ibidem*

le plénum du respect des droits inscrits dans la constitution chinoise qui comporte la liberté de parole, de la presse, de réunion, d'association ou de croyance religieuse, pourrait avoir des effets collatéraux positifs puisque les particuliers pourront s'y référer et l'invoquer pour mieux faire respecter leurs droits et peut-être in fine faire évoluer le système ⁽¹⁵⁹⁾... Une possibilité intéressante dont il faudra bien évidemment observer les évolutions sur le terrain.

S'il ne faut pas négliger les possibilités et même les avancées obtenues lors de ces deux réunions de novembre 2013 et octobre 2014, leurs résultats demeurent aujourd'hui encore limités. Le document adopté en 2013 était le fruit d'un consensus qui traduit une lutte entre diverses factions du PCC quant à l'orientation que doit prendre la Chine. Il n'est pas certain qu'une ligne claire émergera au final. Le gouvernement chinois doit être jugé surtout sur l'application effective des mesures annoncées, pour lesquelles aucun calendrier n'a été fourni, si ce n'est l'engagement à « des avancées majeures (...) d'ici à 2020 », ce qui est aussi une faiblesse. Comme le relevaient deux analystes interrogés par l'AFP, « un programme d'orientation politique, aussi ample et cohérent soit-il, ne modifie rien en lui-même sur le terrain. Pour savoir si le plénum marque ou non un tournant, il faudra voir la manière dont les réformes sont mises en œuvre » ⁽¹⁶⁰⁾.

EN GUISE DE CONCLUSION : UN AVENIR INCERTAIN...

Si la nécessité de réformes semble faire consensus aujourd'hui parmi la population et l'élite politique chinoise, de nombreuses incertitudes demeurent quant à leur rythme, à leur contenu et à leur ampleur véritable, sans parler de leurs résultats vus les défis qui attendent Pékin. Et l'on en revient à Alexis de Tocqueville. Comme il l'écrit (chap. IV), « l'expérience apprend que le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence à se réformer ». Ainsi que le remarquait Raymond Aron commentant Tocqueville, c'est la résistance des institutions politiques du passé au mouvement démocratique moderne qui risque de provoquer, ici ou là, l'explosion. Un sérieux dilemme donc pour le PCC pris entre la nécessité des réformes, le danger qu'il y a à les entreprendre et les risques liés à leur absence. Une quadrature du cercle difficile à résoudre en Chine comme ailleurs. Comme le disent familièrement les Chinois, « si le parti se réforme, il est foutu. Si le parti ne se réforme pas, c'est le pays qui est foutu ». Bien que la restauration du dynamisme économique des États-Unis et de l'Union européenne, la résolution des crises du Moyen-Orient ou les fortunes diverses des autres marchés émergents soient d'une importance vitale, la Chine, ses défis et leurs conséquences sont également un des plus importants défis auxquels le monde sera confronté au cours des prochaines années. Compte tenu de l'intérêt croissant qu'a le monde dans sa stabilité, les problèmes de la Chine sont désormais également les nôtres.

⁽¹⁵⁹⁾ X. 2014, « China with legal characteristics », *The Economist*, November 1st.

⁽¹⁶⁰⁾ X. 2013, « Chine : des réformes ambitieuses, mais reste à les mettre en œuvre », AFP, 18 novembre.